



THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE

STRASBOURG, IMPRIMERIE DE VEUVE BERGER-LEVRAULT.

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION
DES
MONUMENTS HISTORIQUES
D'ALSACE

II^e SÉRIE — SEPTIÈME VOLUME

(1869)

PREMIÈRE PARTIE — PROCÈS-VERBAUX

AVEC GRAVURES ET PLANCHES



P A R I S

VEUVE BERGER-LEVRAULT ET FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS
RUE DES BEAUX-ARTS, 5

MÊME MAISON A STRASBOURG

1870

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES D'ALSACE.

— — — — —

Séance du Comité du 18 janvier 1869.

Présidence de M. SPACH.

— — — — —

La séance est ouverte à 2 heures (rue des Veaux, 9).

Sont présents : MM. Lehr, Merck, Oppermann, Rodolphe Reuss et Straub, secrétaire en fonctions. M. Sabourin de Nanton assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance de décembre est lu et adopté.

Le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges, rassemblés et publiés au nom du Comité d'histoire vosgienne, par Duhamel. Tome 1^{er}. Épinal, 1868. 1 vol. in-8° ; ouvrages déposés sur le bureau.

Messager des sciences historiques de Belgique. Année 1868, 4^e livraison;

Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie. Saint-Omer, 1868.

Le secrétaire donne lecture des délibérations du sous-comité de Colmar, au sujet des matières archéologiques à présenter au concours institué par M. le Ministre de l'instruction publique. Ce procès-verbal sera inséré dans le *Bulletin*.

L'ordre du jour appelle le comité au renouvellement des membres du bureau. Le scrutin secret donne les résultats suivants :

Vice-président, M. le baron de Schauenburg.	6 voix.
Secrétaire, M. Eissen	6 —
— M. Straub	5 —
Secrétaire adjoint, M. Rodolphe Reuss.	5 —
Bibliothécaire-archiviste, M. Merck	5 —

Sur la proposition de M. E. Lehr, M. Ch. Oesinger, manufacturier à

Inscription de membres

Strasbourg, et M. Auguste Lippmann, perceuteur, sont inscrits membres de la Société.

On rappelle que M. Eugène Müntz, homme de lettres, à Paris, a été admis déjà au mois d'octobre dernier, et sans que le procès-verbal en ait fait mention. Cette omission involontaire est réparée.

M. Sabourin de Nanton donne communication d'un *Mémoire sur la famille des Hattstatt*. Le comité vote l'impression du mémoire.

Lecture
d'un mémoire
sur la famille
des Hattstatt,
par M. Sabourin
de Nanton.

Séance du Comité du 15 février 1869.

La séance est ouverte à 2 heures, dans le local de la Société.

Sont présents : MM. Lehr, Matuszynski, Merck, Ringeisen et Rodolphe Reuss, secrétaire adjoint en fonctions. MM. Lippmann et Sabourin de Nanton, membres de la Société, assistent à la séance. M. Spach, président, s'est fait excuser pour raison de santé.

M. le secrétaire Straub étant absent, il n'est point donné lecture du procès-verbal de la séance précédente.

M. Lehr dépose sur le bureau une série d'ouvrages qui ont été offerts à la Société depuis la séance du 18 janvier :

Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine. 1868. 1 vol. in-8°;

Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or. Tome VII, 2^e livraison. Dijon, 1868. 1 broch. in-4°;

Vierter und fünfter Jahresbericht des Vereins für Urkunde zu Dresden. 1868. 1 vol. in-8°;

Schweizerisches Urkunden-Register, herausgegeben von der allgemeinen Geschichtsforschenden Gesellschaft der Schweiz. 1867. 1 vol. in-8°;

Revue des sociétés savantes des départements. Tome VIII. Octobre-novembre 1868. 1 broch. in-8°;

Comptes rendus de la Société esthonienne. Dorpat, 1863-1867 ;

Sabourin de Nanton : *les Nymphe du Rhin, du Danube et des fleuves de la Scandinavie.* Mulhouse, 1869. In-8°. (Don de l'auteur.)

Don d'un jeton
de l'Université
de Bologne.

M. Lehr communique au comité une lettre de M. de Schauenburg, accompagnant une médaille d'argent trouvée par M. Kupferlé, instituteur, dans la banlieue de Litteheim, et qui lui paraît être un jeton de l'Université de Bologne. Remerciements votés.

Lecture d'une lettre
relative
à la réunion des
sociétés savantes.

M. Lehr donne ensuite lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique au président de la Société, relative à la réunion annuelle

des sociétés savantes des départements. Cette réunion aura lieu à la Sorbonne, le samedi 3 avril 1869, et sera précédée de quatre journées de lectures publiques. La liste des membres de la Société qui voudraient jouir des avantages accordés, à cette occasion, par l'administration des chemins de fer doit être envoyée à Paris avant le 10 mars.

Par lettre du 30 janvier, M. le Préfet du Bas-Rhin annonce à M. Spach que la Compagnie des chemins de fer de l'Est délivrera dorénavant aux membres de la Société des billets à prix réduits, valables jusqu'au lendemain, lors des assemblées générales de la Société. M. le président a transmis à M. le Préfet les remerciements de la Société.

Billets à prix réduits
du chemin de fer
rendus valables
jusqu'au lendemain
des assemblées
générales
de la Société.

Le comité prend ensuite connaissance d'une lettre de M. Véron-Réville, président du sous-comité du Haut-Rhin, qui se rapporte à la démission donnée par quelques sociétaires lors des discussions du comité relatives aux restaurations de Bermont. M. Véron-Réville annonce que ces démissions sont retirées, et que les démissionnaires entendent payer de nouveau leurs cotisations annuelles; il propose en même temps de ne pas insister sur le paiement des cotisations arriérées de ces mêmes sociétaires. Après discussion, le comité est d'avis qu'on ne saurait adhérer à cette proposition, et que les sommes dues doivent être payées.

M. Véron-Réville présente, comme membre nouveau, M. Commerson, avocat à la Cour impériale de Colmar. M. Ringeisen propose également l'admission de MM. Daniel Fritsch, adjoint au maire de Heiligenstein, et Guillaume Schweitzer, instituteur dans la même localité. L'admission de ces trois membres est votée.

Inscription
de membres.

M. Lippmann donne lecture d'une notice sur un manuscrit musical, écrit de différentes mains, datant de la fin du quatorzième siècle et du commencement du quinzième siècle, qui se trouve à la bibliothèque de la ville de Strasbourg. Malgré le grand intérêt qu'il présente aux connaisseurs, ce manuscrit n'a point encore été signalé; il contient un traité de musique de Philippe de Vitry, le *Liber musicalium* de Henri de Lauffenberg, ainsi que d'autres traités de théorie musicale allemands et latins; il renferme en outre des compositions de vingt artistes musiciens inconnus jusqu'ici. L'insertion de cette notice dans les Mémoires est votée¹. M. Lippmann joindra le fac-simile d'une des pages les plus curieuses à sa description du manuscrit.

Lecture
par M. Lippmann
d'une notice sur un
manuscrit musical
du XIV^e-XV^e
siècle.

M. Lehr donne lecture de la lettre suivante de M. de Schauenburg, datée du 26 janvier 1869, et relative à une petite poupée conservée au

1. Le Mémoire sera inséré dans la prochaine livraison.

couvent d'Ensisheim, et connue sous le nom populaire de *Sponselc* (*Sponsa Christi*). En votant l'insertion de la lettre au procès-verbal, le comité exprime le désir qu'un dessin de la petite figurine puisse y être joint.

« CHER PRÉSIDENT,

Lettre
de M. le baron
de Schauenburg,
au sujet
d'une poupée
connue sous le nom
de Sponsa Christi.

« La R. supérieure de la Toussaint a eu la bonté de faire venir et de m'envoyer, pour un jour, la *Sponsa Christi*, conservée à Ensisheim et connue encore dans les environs sous le nom corrompu de *Sponselc*.

« C'est une poupée en bois de noyer, de la taille de 0^m,60, articulée, la tête et les mains peintes, assise sur un petit fauteuil garni en velours cramoisi, vêtue d'une robe de même étoffe et de même couleur, aux bords et sur les orfrois de laquelle sont brodés en soutache d'argent et en capitales romaines, hautes et étroites, sans intervalle entre eux, les mots: RÖTHAVSER WELT VNDER VIL DAVSEN MEIN GELIEBTER IESVS WEIS VND.

« L'étoffe qui porte cette inscription ne présente aucune couture qui puisse faire supposer une transposition de mots ou de lettres.

« La garde-robe de rechange se compose de six robes plus ou moins riches, en moire et damas, dont deux admirablement brodées, et les quatre autres bordées de galons en dentelle d'or et d'argent; d'un mantelet en soie doublé de velours peluché, de quelques chemises, de deux paires de bas de soie tricotés et de plusieurs paires de souliers en soie ou damas, à semelles en cuir et à hauts talons, avec la petite forme qui paraît avoir servi à les confectionner.

« Selon une légende traditionnelle qui s'est maintenue jusqu'à présent, deux époux, sans enfants, parvenus ensemble à un âge très-avancé, auraient imaginé de donner pour convive à leurs repas, sous le nom de *Sponsa Christi*, la poupée d'Ensisheim, et de faire distribuer sa portion aux pauvres; ils seraient morts, selon leur vœu, presque simultanément, après avoir légué leurs biens et la poupée avec sa garde-robe à un couvent, à charge de l'en vêtir selon les fêtes et les fériés, de lui servir à perpétuité des repas semblables à ceux qu'ils faisaient avec elle et de les distribuer ensuite à des pauvres.

« Selon une version de la même tradition, moins répandue, mais qui donne un sens au nom de *Sponsa Christi*, les auteurs de la fondation auraient eu une fille qui aurait pris le voile, et qu'ils auraient remplacée à leur table par la poupée.

« La révolution a englouti les biens de la fondation, et la poupée seule, avec une partie de son riche trousseau, a survécu.

« Il ne serait probablement pas sans intérêt d'obtenir quelques données plus précises et plus certaines sur cette singulière fondation et sur ses auteurs, qui paraissent avoir voulu faire entrer leur nom (Rothauser?) dans l'inscription brodée sur l'une des robes et dans laquelle il semble que, en dépit de la disposition et de l'orthographe, on peut et doit lire : *Mein geliebter Jesus, weis und roth, auserwelt under vil dausen* ».

« Je regrette de n'être plus en situation de me livrer aux recherches nécessaires; mais j'espère que, si vous voulez bien les y engager, l'un ou l'autre de nos collègues du comité ou de nos archéologues du Haut-Rhin acceptera cette tâche et la remplira de manière à nous fournir des renseignements intéressants.

« Agréez, etc. »

M. Merck propose au comité de faire continuer les travaux commencés sur le plateau de Sainte-Odile par MM. Oppermann et Gerhard, afin d'examiner si la galerie partant du carrefour des Dolmens et se dirigeant vers l'enceinte du mur païen, se prolonge au delà, et si le Schafstein et le Wachtstein sont en communication souterraine avec les Dolmens. Le comité vote un crédit de 200 fr. applicable à ces travaux, qui devront être exécutés l'été prochain sous la direction de M. Merck.

La séance est levée à 4 heures.

Proposition
de M. Merck
de continuer
les travaux
sur le plateau de
Sainte-Odile.
—
Vote de 200 fr.
à ce sujet.

SOUS-COMITÉ DU HAUT-RHIN.

Séance du samedi 28 février 1869.

Sont présents : MM. I. Chauffour, Gérard, Mossmann, Frantz, Ingold, membres du comité, et Huot, secrétaire du comité.

M. Fleischhauer, membre de la Société, assiste à la séance.

M. I. Chauffour préside la séance en l'absence de M. Véron-Réville. Il donne lecture d'une lettre adressée par ce dernier à M. Hamberger, et qui est ainsi conçue :

« Colmar, le 13 février 1869.

« MON CHER COLLÈGUE,

« Au moment de m'éloigner de Colmar, j'ai l'honneur de vous trans-
mettre ci-joints les papiers de service concernant l'administration du Départ de M. Véron-Réville vice-président; remise des papiers de la Société.

1. Dans une lettre postérieure, du 30 janvier, M. de Schanenburg dit encore à ce sujet :
« En rétablissant ces mêmes mots dans leur ordre naturel, ils forment la traduction littérale du verset 10 du chapitre V du *Cantique des Cantiques* : « *Dilectus meus can-didus et rubicundus, electus ex millibus,* »

comité du Haut-Rhin de la Société des monuments historiques d'Alsace.

« En votre qualité de doyen d'âge, je vous prie de vouloir bien convoquer le comité, pour qu'il procède à mon remplacement comme vice-président.

« Veuillez, en même temps, exprimer à tous nos collègues les regrets que j'éprouve à me séparer d'eux et ma reconnaissance pour l'utile et affectueux concours qu'ils m'ont prêté en toutes circonstances.

« Croyez bien, mon cher collègue, à l'expression de mes sentiments de vive affection et de profond dévouement.

« VÉRON-RÉVILLE. »

Le comité manifeste les regrets unanimes qu'il éprouve à se séparer de l'excellent collègue qui, depuis l'organisation du comité du Haut-Rhin, avait constamment dirigé ses travaux avec le zèle le plus soutenu et la plus inaltérable cordialité.

Il est procédé à l'élection d'un nouveau vice-président.

M. Gérard est désigné à l'unanimité.

M. Fleischhauer, membre de la Société, est également désigné à l'unanimité comme membre du comité en remplacement de M. Gérard.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Quiquerez, membre correspondant, relative au château de Blockmont; des fouilles à pratiquer dans les angles des murailles, aujourd'hui rasées à fleur de terre, pourraient amener à découvrir les fondations vraisemblablement gallo-romaines qui leur servent de base, et peut-être des armes, ustensiles ou débris intéressants. Le travail proposé ne paraît pas devoir dépasser 200 fr., et le propriétaire des ruines y contribuerait dans une large proportion. M. Ingold est invité à conférer avec le propriétaire, pour arriver à fixer d'une manière précise la somme à allouer par la Société.

Nomination
de M. Gérard
en qualité de
vice-président
et
de M. Fleischhauer
comme
membre du comité.

Château
de Blockmont.

Mesures
de conservation
au sujet de
pièces funéraires
de familles nobles,
déposées à l'église
de Schweighausen.

M. Ingold informe le comité que l'on va procéder à la reconstruction de l'église de Schweighausen, récemment détruite par un incendie. Cet édifice contenait un certain nombre de pierres funéraires des familles de Schweighausen, Andlau, Waldner, etc.; il serait facile de les encastrer dans la construction des murs latéraux de la nouvelle église; les réparations qu'exigent quelques-unes de ces pierres n'entraîneraient qu'une dépense inférieure à 50 fr. Le comité s'en rapporte à M. Ingold pour les mesures propres à empêcher la destruction des vestiges dont il s'agit.

M. Mossmann signale au comité le zèle et l'intelligence dont a fait preuve, dans diverses circonstances, pour la conservation, l'extraction ou

le transport de différents vestiges, notamment de la stèle funéraire déposée récemment aux Unterlinden, le sieur *Rodé*, garde forestier au Rothlæublé, commune de Colmar. Le comité du Haut-Rhin propose au comité central le sieur Rodé pour une médaille de bronze.

M. I. Chauffour dépose sur le bureau un Mémoire sur les voies romaines du Haut-Rhin, présenté à la Société par M. Cestre, conducteur des ponts et chaussées. M. Ingold est chargé d'en rendre compte.

M. I. Chauffour présente au comité deux vases d'argent et vermeil repoussé, faisant partie, avec beaucoup d'autres objets d'art, du trésor découvert en 1864 aux *Trois-Épis*. Ces objets vont être vendus et probablement dispersés, si les Sociétés alsaciennes n'avisen pas au moyen de les conserver dans le pays. La Société Schoengauer est disposée à les acquérir pour être déposés dans son musée, où figurent déjà, d'un commun accord, plusieurs objets appartenant à la Société des monuments historiques. Le prix d'acquisition serait de 2,400 fr.; si la Société des monuments historiques contribuait pour le tiers ou le quart de cette somme, la Société Schoengauer ferait le reste des fonds.

Trésor
des Trois-Épis;
communication
de deux vases
faisant partie.

Le comité émet un vœu conforme, qui sera transmis au comité central.

La séance est levée.

Séance du Comité du 15 mars 1869.

Présidence de M. SPACH.

Sont présents : MM. Lehr, Merck, Oppermann, Rodolphe Reuss et Straub, secrétaire en fonctions. M. Sabourin de Nanton assiste à la séance.

M. R. Reuss donne lecture du procès-verbal du 15 février. Le procès-verbal est approuvé.

Avant de rendre compte de la correspondance échangée depuis février, M. Spach dépose sur le bureau les ouvrages suivants offerts à la Société :

Bulletin de la Société des sciences et arts de Vitry-le-Français. Avril 1867 - avril 1868. 1 broch. in-8°;

Ouvrages destinés
à la bibliothèque
de la Société.

Matériaux d'archéologie et d'histoire par MM. les archéologues de Saône-et-Loire, 7 janvier 1868;

Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, 1867-1868. 1 vol. in-8°;

Notice sur des antiquités du département de la Meurthe et des cimetières de la période gallo-romaine, par M. Louis Benoit;

Élisabeth de Lorraine, régente de Nassau-Sarrebrück, et le Burgfried de Niederstinzel, par M. Louis Benoit. Nancy, 1867. 1 broch. in-8°;

Revue des sociétés savantes des départements, décembre 1868;

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar, 1867 et 1868;

Annalen des Vereins für Nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung, 1868. 1 vol. in-4°.

Inscription de membres.

M. Spach propose deux nouveaux membres : M. le baron Édouard de Türkheim, maître de forges à Niederbronn, présenté par MM. Rod. de Türkheim et Lehr; M. Ernest Zuber, fabricant de papier à l'île Napoléon, près Rixheim.

Il donne ensuite communication d'une lettre de M. Gérard, avocat à Colmar, nommé, en remplacement de M. Véron-Réville, comme président du sous-comité de Colmar.

Subvention demandée par la Société Schœngauer pour acquisition d'antiquités.

Cette lettre apprend que la Société Schœngauer, établie à Colmar, a fait acquisition des antiquités trouvées aux Trois-Épis et vendues par la commune d'Ammerschwihr. Le sous-comité de Colmar, par l'organe de M. Gérard, adresse une demande au comité central à l'effet d'obtenir une subvention en faveur de la Société Schœngauer.

Après sérieuse discussion, le comité déclare ne pouvoir subventionner aucune société quand il s'agit d'acquérir des objets sur lesquels elle n'a aucun droit de propriété et qui échappent, par le fait, à son action conservatrice. Sauf modification, qui devra être sanctionnée par un vote de l'assemblée générale, l'article 4 du règlement ne saurait admettre d'autre interprétation, et les objets acquis doivent être déposés dans le musée de la Société, soit à Strasbourg, soit à Colmar, soit dans quelque autre localité où pareil musée pourra être établi sous ses auspices.

Lecture d'un rapport de M. Sabourin de Nanton sur des monuments funéraires de Saint-Pierre-le-Vieux.

La parole est à M. Sabourin de Nanton, qui lit un rapport sur quelques monuments funéraires du cloître de l'église de Saint-Pierre-le-Vieux. Ce Mémoire, rempli de données intéressantes sur plusieurs personnages connus de l'histoire d'Alsace, tels que Simmer, mort en 1492; Pierre d'Epsig, mort au commencement du quinzième siècle; Schiffnacher, mort en 1731, etc., sera complété par l'auteur et inséré ultérieurement dans le Bulletin.

La séance est levée à 4 heures.

Séance du Comité du 19 avril 1869.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 2 heures, aux Archives du département.

Sont présents : MM. Merck, Morin et Straub, secrétaire en fonctions.

M. Sabourin de Nanton assiste à la séance. MM. V. Guerber, curé de Haguenau, et Lehr, trésorier, s'excusent par lettre de ne pouvoir venir à la réunion pour raison de santé.

M. Straub donne lecture du procès-verbal de la séance du 15 mars. Le procès-verbal est adopté.

M. Spach annonce au comité que M. Decheppe, conducteur des ponts et chaussées, vient de faire don à la Société d'une collection d'armes et de différents autres objets d'antiquité trouvés dans les fouilles et draguages qui ont été exécutés à Strasbourg, sous sa direction, pour le service des ponts et chaussées, depuis 1836.

Don
fait à la Société
par M. Decheppe
d'une collection
d'antiquités.

Cette collection se compose d'une cinquantaine de poignards de formes diverses, avec et sans manches, la plupart assez bien conservés; d'une dizaine de belles lames de sabre, dont plusieurs garnies encore de leurs poignées; d'un mors de bride de cheval, trouvé dans le draguage entre le pont du Corbeau et le pont Sainte-Madeleine; d'une collection de différentes batteries de fusils à roue; d'une collection d'éperons en fer de formes diverses, et dont deux très-anciens; de deux cuillers de forme antique, l'une en plomb, l'autre en cuivre; le manche de cette dernière représente la figure de saint Pierre et paraît indiquer une destination religieuse; elles ont été trouvées, l'une dans les fondations de la maison éclusière derrière Saint-Étienne, et l'autre le long du mur du quai Kléber; d'un petit flacon en étain, trouvé dans les fondations de la maison éclusière des Faux-Remparts, en 1837; d'une clef en bronze, très-bien conservée et paraissant romaine; d'une petite lampe romaine en terre cuite; d'un anneau en bronze, ouvert, ressemblant à ceux qu'on trouve dans les tumuli; de deux hallebardes en fer et plusieurs lances en fer; de deux faux de combat; de deux fragments de cuirasse; d'un cadenas en fer et d'une dizaine de clefs de formes diverses; de quelques fragments de poterie.

Plusieurs de ces objets se trouvent dans un état de conservation par-

fait; tous sont soigneusement étiquetés, indiquant l'année et la place où ils ont été trouvés.

Le comité vote des remerciements au donateur et décide qu'une médaille en vermeil sera offerte à M. Decheppe à la prochaine réunion générale de la Société à Strasbourg.

Inscription
d'un membre.

Après avoir inscrit comme membre de la Société M. Pereheron, trésorier général, présenté par M. Lehr, M. Spach expose sur le bureau quelques dessins exécutés par M. Prisse, et offerts à la Société par ce membre.

Tablette trouvée
dans la Mossig.

Le premier donne la copie d'une inscription gravée sur une tablette en grès jaunâtre, trouvée dans la Mossig, près de Soultz-les-Bains. Elle est en rimes, comme beaucoup d'inscriptions de l'époque à laquelle elle appartient, et renferme sans doute une allusion à quelque sculpture ou peinture comique, peut-être à un « *Wahrzeichen* » dans le genre du *Lälenkænig* de Bâle :

*Do man zalt .1555 .iar
ward ich gebue dis ist war
wie wol mich vil verlacht han
usz ierem grose Unverstand
denoch ward ich hergesetzt
das ich ein ganz land ergetzt.*

M. Prisse pense que cette inscription décorait le pont de Soultz-les-Bains.

Sculptures
de l'église
de Dorlisheim.

La même planche donne quelques sculptures de l'ancienne église de Dorlisheim, encastrées dans les murs de l'édifice actuel, ainsi que l'inscription qui surmonte la porte d'entrée du château de Dachstein.

IOANNES ARG. EPISC. ALSATIÆ LAND.
EX FAMILIA COM. DE MANDERSCHEIT
BLANCKENII. REIPVPLICE 5135 IIAS
Æ DES. CONSTRVERE FECIT. ANNO
M. D. LXXVII.

Le comité vote des remerciements à M. Prisse, dont les dessins seront déposés aux archives de la Société.

Comparaison
des recettes
de la Société faite
entre
le Haut-Rhin
et le Bas-Rhin.

En l'absence de M. Lehr, retenu à son domicile par une grave indisposition, M. Spach met sous les yeux du comité un tableau comparatif dressé par ce membre, et indiquant, d'une part, les recettes de la Société provenant des départements du Haut et du Bas-Rhin, et, d'autre part, les dépenses effectuées pour chacun des deux départements; le tout pour une période de dix-ans (1856-1865).

Il résulte de la comparaison des chiffres que les recettes propres au Haut-Rhin sont à celles du Bas-Rhin dans la proportion de 37 à 100, tandis que les dépenses sont dans la proportion de 43 à 100. La différence soldée par le Bas-Rhin s'élève à la somme de 1,770 fr.

M. le président donne aussi communication d'une lettre par laquelle M. Lehr expose qu'il aurait désiré pouvoir, suivant l'usage, présenter au comité, dans sa présente séance, le compte rendu des recettes et des dépenses de l'exercice 1868; mais que la maison Berger-Levrault n'a pas encore fourni le décompte des frais d'impression de la 2^e livraison du Bulletin. M. Lehr, dont le compte est prêt, le soumettra au comité aussitôt qu'il aura obtenu le document indispensable.

M. Spaeh donne la parole à M. Straub. Ce membre rend compte d'une récente excursion faite dans le Palatinat, et ayant pour but la visite de l'intéressante église fortifiée de Dœrrenbach, dont il expose le plan, un dessin d'ensemble et plusieurs croquis détaillés exécutés sur place. Depuis les rapports faits à Colmar, en séance générale, sur les églises et cimetières fortifiés de Hunawyhr et de Hartmannswiller, M. Straub a eu l'occasion de visiter plusieurs édifices religieux portant encore la trace de leur caractère d'ancienne défense, tels que Bueswiller, Châtenois, Domfessel, Mundolsheim, Oberschaeffolsheim, Schleithal, etc., dans le Bas-Rhin; Eschentzwiller, Rœdersdorf, Rixheim, etc., dans le Haut-Rhin. Parmi les églises et cimetières autrefois fortifiés et dont le caractère moitié militaire a disparu, il cite les importantes fortifications de Dangolsheim, celles des cimetières d'Avolsheim, de Dannemarie, d'Epfig, de Guebwiller, de Gueberschwyr, de Guémar, d'Ungersheim, de Wintzenheim, etc., etc. Un travail d'ensemble sur cette matière sera prochainement présenté par M. Straub.

Ce membre expose sur le bureau une croix processionnelle qu'il a récemment découverte au milieu des décombres entassés au premier étage du clocher d'Eschentzwiller. La croix, en bois dur, plaquée de lames de cuivre, a la forme ordinaire des croix de procession du quatorzième au seizième siècle. Les trèfles des extrémités portaient autrefois l'image ou le symbole des quatre évangelistes; ils sont aujourd'hui privés de tout ornement et ont subi diverses mutilations. A en juger par le caractère des rinceaux qui décorent la croix, celle-ci appartient au quatorzième siècle. Le Christ paraît plus ancien et présente absolument le même type que celui qui orne le musée de M. Schnoeringer et qui fut trouvé aux environs de Niederbronn. Il porte une couronne à trois fleurons; ses cheveux tombent en longues tresses sur les épaules, qui restent à la hauteur des mains. Le perizonium, retenu par une large ceinture, tombe jusque sur

Communication
faite par
M. l'abbé Straub
au sujet
de l'église fortifiée
de Dœrrenbach
(Palatinat).

Croix
processionnelle
trouvée
dans le clocher
d'Eschentzwiller,
soumise au comité
par
M. l'abbé Straub.

les genoux en plis réguliers et d'une certaine ampleur. Les pieds ne sont point superposés et ne reposent point sur un suppedaneum. Malgré des variations de détail, l'analogie de ce Christ avec celui du musée de M. Schnärringer est tellement frappante qu'on peut admettre qu'il est sorti du même atelier, du moins qu'il a été exécuté d'après un type commun. M. Straub pense qu'il ne remonte pas au delà des premières années du treizième siècle, parce que les traditions romanes se sont conservées en Alsace bien plus longtemps qu'en France.

La séance est levée à 4 heures.

Séance du Comité du 26 avril 1869.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 2 heures.

Présents : MM. Eissen, Merck, Morin, Straub et Rodolphe Reuss, secrétaire-adjoint en fonctions. M. Sabourin de Nanton, membre de la Société, assiste à la séance.

Correspondance
du président
avec M. le recteur,
au sujet
du prix académique

M. Spach donne lecture au comité d'une lettre de M. le recteur de l'Academie, qui communique le décret impérial et l'arrêté ministériel relatifs au prix académique à décerner en 1869 au meilleur travail d'histoire politique ou littéraire émanant de la circonscription académique de Strasbourg. M. le recteur invite le président à faire nommer par le comité trois délégués de la Société en qualité de membres du jury d'examen. A la suite d'observations échangées entre M. le recteur et M. Spach, le nombre des délégués de la Société a été porté à quatre, dont deux seront élus par le sous-comité du Haut-Rhin. M. le président ayant invité le comité à désigner au scrutin les deux délégués du Bas-Rhin, on procède au vote. MM. Spach et Straub, ayant réuni la majorité, feront partie du jury académique.

Dons
faits à la Société
par MM.
Berger-Levrault
et Rouis.

M. Spach donne lecture de deux lettres, l'une de M. O. Berger-Levrault offrant à la Société une meule romaine et des queues d'aronde du mur païen; l'autre, de M. Rouis, sous-directeur de l'École de santé militaire, faisant don d'une lame d'épée franque trouvée à Mutzenhausen, près de Hochfelden. M. le président est chargé de répondre par des remerciements à ces différents envois, au nom de la Société.

M. Merck donne lecture de l'inventaire des nombreux et précieux ob-

jets offerts au musée de la Société par M. Decheppe, conducteur des ponts et chaussées.

M. Eissen entretient le comité des débris gaulois et romains (tombeaux, poteries, etc.) mis récemment au jour en creusant les fondements de la maison de feu M. Kastner, rue de la Nuée-Blene.

Débris
gaulois et romains
trouvés dans
la maison Kastner,
r. de la Nuée-Blene.

M. Merck donne lecture d'une lettre de M. Hering, pharmacien à Barr, offrant son concours pour les fouilles à entreprendre par le comité autour des monuments druidiques de Sainte-Odile.

M. le président donne lecture d'une nouvelle lettre adressée par lui à M. Gérard, président du sous-comité du Haut-Rhin, pour motiver encore une fois le refus du comité de contribuer au payement des objets d'orfèvrerie, monnaies, etc., acquis par le musée d'Unterlinden à Colmar. Le comité donne son entière approbation à cette nouvelle communication.

M. Morin appelle l'attention du comité sur l'humidité du local où sont déposées actuellement les publications de la Société. Il propose de les transporter aux archives de la préfecture et de les déposer dans des armoires dont la Société ferait l'aquisition. Après discussion, cette proposition est approuvée.

Rapport
de M. Spach
sur
des publications
reçues
par la Société.

M. Spach donne lecture d'un rapport sur différentes publications périodiques adressées récemment à la Société. Ce sont : 1^o le *Bulletin de la Société de Constantine*; 2^o le *Bulletin de la Société géographique de Dresde*; 3^o le *Bulletin de la Société archéologique de Nassau*; 4^o les *Comptes rendus de la Commission archéologique de Saint-Pétersbourg*, et deux *Mémoires de M. Benoit sur les antiquités gallo-romaines de la Meurthe et sur Élisabeth de Lorraine et le Burgfried de Niederstinzel*. — L'insertion du Mémoire de M. Spach dans le Bulletin de la Société est votée.

La Société géographique de Dresde ayant offert l'échange de ses publications avec celles de la Société, cette offre est acceptée, sur la proposition du président.

La séance est levée à 4 heures.

SOUS-COMITÉ DU HAUT-RHIN.

Séance du 24 avril 1869.

Sont présents: MM. Gérard, président; Liblin, Ingold, Mossmann, et Huot, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le président donne lecture :

Trésor
des Trois-Épis.

1^o D'une lettre de M. Spaehl, président de la Société, qui l'informe que le comité du Bas-Rhin a émis l'avis que le règlement et l'état des finances de la Société ne lui permettent pas de contribuer à l'acquisition du *trésor des Trois-Épis*, projetée par la Société Schoengauer;

Clôtures
du Schlossberg
de Kaysersberg.

2^o D'une lettre de M. Rieff, propriétaire du *Schlossberg, de Kaysersberg*, par laquelle il se plaint que les clôtures qui devaient séparer les ruines de la partie productive de la propriété, n'ont pas été exécutées.

Un membre rappelle que la commune, qui a pris ces travaux à sa charge, est dans les meilleures dispositions. M. Hartmann, architecte, doit aller prochainement à Kaysersberg et s'entendre avec le maire à ce sujet.

Pierres sépulcrales
de l'église
de Schweighausen.

M. Ingold informe le comité que M. le curé et M. le maire de Schweighausen ont pris les mesures nécessaires pour que, dans les travaux de reconstruction de l'église, les pierres sépulcrales dépendant de l'édifice primitif soient encastrées à l'intérieur du nouveau sanctuaire.

Lecture
d'un rapport
de M. Ingold
sur un mémoire
de M. Cestre
au sujet
des voies romaines.

Le même membre donne lecture du rapport dont il a été chargé, concernant un nouveau Mémoire de M. Cestre sur les voies romaines du Haut-Rhin.

Ce rapport est ainsi conçu :

« On peut, par une opération facile de l'esprit, diviser en deux parties le travail que M. Cestre a soumis à votre appréciation et dont vous m'avez chargé de faire une courte analyse : la partie des faits et celle des conjectures, la science et ses aspirations.

« La première partie est un nouvel hommage rendu aux travaux de nos devanciers ; elle confirme, la chaîne à la main, la plupart des stations et des routes reconnues par les pères de notre histoire. La seconde cherche à ouvrir à la science des horizons nouveaux, noble et périlleuse entreprise qui mérite tous nos encouragements.

« La science a différents moyens d'investigation pour constituer son édifice. A l'époque de la Renaissance, les ruines et les autres vestiges de l'antiquité romaine étaient plus apparents que maintenant, la population moindre et conséquemment l'agriculture moins active. Béatus Rhénanus pouvait donc parler de *visu* de choses qui n'existent plus. Schœpflin cultivait encore un terrain moins battu que le nôtre. Mais, chose curieuse, plus le sol s'appauvrit, plus les investigations deviennent ardentes. De notre temps, l'archéologie a appelé à son aide l'étude des langues, et avec son concours elle a fait d'importantes découvertes. Elle a relevé les lieux dits de nos cantons ruraux et leur a demandé leur raison d'être.

« M. Coste, notre collègue regretté, pour arriver, à l'endroit de la géographie romaine de notre pays, à une certitude aussi absolue que possible, tirait un excellent parti de la connaissance des lieux. Il envoyait un calque, en ce qui concerne les chemins et les cours d'eau, de la carte de l'état-major, à une personne intelligente de la localité, avec prière d'y tracer les noms de ces lieux. Il se rendait ensuite sur place, pour reconnaître l'exactitude des renseignements qu'il avait ainsi obtenus et les coordonner avec ceux qu'il avait recueillis dans les localités limitrophes. Puis il collait ces petites cartes les unes au bout des autres. C'est ainsi qu'il est parvenu à faire ces belles cartes de Schlestadt et de Brisach qui seront toujours des modèles de parfaite exactitude. Ce procédé, il l'aurait appliqué à tout le département, si la mort n'était venue l'enlever. Pour lui, l'étymologie n'était qu'une présomption ; pour l'élever à la hauteur d'une certitude, il lui fallait plus de présomptions graves, précises et concordantes. Jamais il n'a perdu de vue que l'archéologie est avant tout une science de faits et non de spéculations étymologiques, que les mots sont des mots et non des faits. Il voulait toujours, autant que faire se peut, des preuves matérielles.

« M. Cestre se laisse plus facilement persuader. Frappé des nombreuses lacunes que présente encore l'histoire de notre département pendant la période romaine, et animé du désir de les combler, il a dû se dire que le même mot ayant un sens historique certain dans un pays limitrophe, devait avoir le même sens chez nous, et qu'après tout, les mots ne sont que l'expression des choses. Il a dû se dire aussi que certains monuments communs chez nos voisins, comme les vigies, les spéculum, les camps, etc., etc., ne pouvaient pas n'avoir pas eu chez nous leurs similaires.

« Lorsqu'on est animé de la foi naïve du néophyte et qu'on est engagé dans la voie glissante des conjectures et des présomptions, on s'arrête difficilement. Armé d'un dictionnaire polyglotte, on a bien vite parcouru le monde connu des anciens ; la traduction simple, naturelle du mot vous répugne ; on lui préfère une acceptation héroïque. On méconnaît le génie des langues ; on passe d'une langue dans une autre avec une facilité merveilleuse. Le mot que l'on a sous la main, on le tire du celte, du latin, du grec, de l'allemand, selon les besoins de la cause.

« Mais assez de ces généralités. Appliquons-les à l'examen des questions que soulève le travail de M. Cestre. Étudions surtout les principes qui lui servent de base ; car les principes admis, leurs conséquences s'imposeraient à nous de toute l'importance d'un fait acquis à la science.

« Comme prolégomènes, M. Cestre établit que l'archéologie alsacienne

n'a pas encore reconnu la valeur historique d'un certain nombre de mots d'une grande portée.

« Les mots *Steinweg*, *In Stein*, *Steinert*, indiqueraient une voie pavée; le lieu dit *Steinberg*, une montagne desservie par une voie antique. Mais ne pourrait-on pas y voir tout simplement un chemin rocheux, une montagne rocheuse ?

« *Vie weeg*¹ viendrait de *via vehere*. Qui de nous n'a cru et ne croit encore que ces deux mots *Vie weeg* forment une de ces duplications par traduction si communes dans la province, comme *Thur*, *Thurbach*, dont nous sommes même parvenus à faire la triplication, la *rivière de la Thurbach* ?

« *Ritti*, signifierait chevauchée ou route postale; mais M. Mone, le savant archiviste du grand-duché de Bade, qui fait autorité en matière pareille, enseigne dans ses *Celtische Forschungen*, pages 126, 127, que le mot *Ritti* et ses congénères *Rudlen*, *Ruttel*, *Ruttené*, signifient montagne, forêt, et, page 237, que les mots *Rid* et *Reidh* signifient une plaine unie comme le Ritti de Wittelsheim.

« Selon M. Cestre, *Meeren* signifie marcher; selon Mone, page 114, ce mot signifie une petite montagne.

« *Ehren*, selon le premier, signifie colline, page 71, ou rivière, page 18; selon le second, ce mot signifie traîner, de *vehere*.

« M. Cestre enseigne que *weyer* dérive de *via*; M. Mone dit que, dans les plus anciens idiomes du pays, le mot exprime une rivière, page 35, ou une montagne, page 146.

« *Fellons* viendrait du grec et signifierait endroit rocheux.

« *Petrosa via* ne signifierait pas chemin pierreux, mais route commerciale, grec *Perousa* (aller pour vendre).

« *Les Estayes* ne viendrait pas de *Strada via*, mais d'*extrahere*, entraîner à l'étranger.

« *Risenfeld* est traduit par terre des géants; Mone, page 32, enseigne que *Ris* signifie rivière.

« *Nagelberg*, selon M. Cestre, veut dire le *mont des fers de flèche*; selon Mone, page 117, *grande colline*.

« *Hutten* signifierait défaite; selon Mone, page 91, ce mot signifierait, au contraire, petite montagne.

« *Buck* et ses composés *Buckenrein*, *Buckstritt*, *Buxenberg* signifieraient invariablement une vigie, un spéculum, un poste de *speculatoris* ou de

1. Ne serait-ce point un chemin pour les bestiaux?

buccinatores; selon Mone, pages 53 et 54, le mot *Bug* signifie tout simplement une montagne.

« Nous sommes reconnaissants à M. Cestre de ce qu'il appelle notre attention sur les camps et les vigies qui jalonnaient nos voies romaines et sur les *spéculum* qui couronnaient nos hauteurs; mais nous doutons fort qu'on puisse les trouver sous le nom de *Buck* et de ses dérivés. C'est sous les noms de *Burg* et de *Schloss* qu'il faudra principalement les chercher.

« Ces étymologies et une foule d'autres plus hardies encore émaillent d'un bout à l'autre le travail de M. Cestre et servent d'échafaudage à des théories ingénieuses et séduisantes, qui ont le grand défaut de s'appuyer sur des bases trop peu certaines.

« Est-ce à dire pour cela qu'il faille repousser le secours précieux de l'étymologie ou croire qu'on peut lui faire dire ce que l'on veut? Nous ne le pensons pas: les étymologies sont comme les désirs, en morale, que la froide et saine raison nous fait adopter ou rejeter après mûr examen.

« M. Cestre paraissant attribuer aux étymologies une trop grande importance et ne nous disant pas qu'il en a vérifié lui-même la valeur sur les lieux mêmes auxquels ils se rapportent, il nous est impossible de les rejeter ou de les adopter à titre d'indications de faits certains. Aussi ne pensons-nous pas que vous puissiez leur donner la sanction de votre autorité. J'estime donc qu'il y a lieu, tout en rendant hommage à M. Cestre du dévouement dont il a fait preuve dans la circonstance, de le prier de séparer dans son travail les faits notoirement acquis à la science et les faits dont la certitude n'est pas suffisamment établie; si mieux vous n'aimez ordonner le dépôt de ce mémoire dans nos archives, où il pourra être consulté avec fruit par tous ceux qui voudront reprendre en sous-œuvre le même examen. Certes, ce mémoire renferme des aperçus ingénieux et nouveaux. Sa théorie de la voie des castels, par exemple, nous plaît singulièrement. Si l'existence de ces castels, construits le long du Rhin pour défendre nos frontières contre les incursions des barbares, est établie historiquement, il n'en est pas moins vrai que leur topographie n'est point encore reconnue. Il ne suffit pas de citer deux ou trois de ces castels, d'une manière plus ou moins certaine, pour en fixer la série quelque peu complète.

« Si M. Cestre se décidait à remanier son travail, nous émettrions aussi le vœu qu'il mît davantage à profit les travaux de ses devanciers: M. de Golbéry, la *Revue d'Alsace*, les travaux de M. Coste et les bulletins de notre Société lui fourniraient des indications précieuses qu'il ne nous semble pas avoir assez consultées. Mieux que tout autre, M. Cestre pour-

rait nous gratifier d'une carte du Haut-Rhin comme celle que nos collègues du Bas-Rhin ont éditée d'après Schweighæuser, et qui fait un des plus beaux ornements de nos annales. Il la ferait sur la même échelle et y porterait, au moyen des mêmes légendes et signes conventionnels, tous les sites d'antiquités romaines connus; ce serait la science mise à jour. Pour cet excellent service qu'il rendrait à tous les amis de nos antiquités nationales, il trouverait chez nous tous l'appui le plus actif. »

Le comité, qui a entendu la lecture de ce rapport avec un vif intérêt, décide qu'il sera transcrit dans son procès-verbal.

La séance est levée.

Séance du Comité du 10 mai 1869.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Eissen, Lehr, Straub et Rodolphe Reuss, secrétaire-adjoint en fonctions.

Le procès-verbal des deux précédentes séances est lu et adopté. M. le président dépose sur le bureau les publications suivantes :

Ouvrages déposés
sur le bureau.

Bulletin de la Société nivernaise des sciences, lettres et arts. Tome III de la seconde série. Nevers, 1868. 4 vol. in-8°;

Revue des sociétés savantes des départements. Janvier 1869, 1 broch. in-8°;

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois. Tome IX, première livraison, 1868, 1 vol. in-8°;

Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit. Janvier-décembre 1868.

Lecture
d'un mémoire
de M. Lehr
sur
les Gérolseck.

La parole est à M. Lehr pour donner lecture d'un mémoire historique et généalogique très-détaillé sur les Gérolseck d'Alsace, faisant suite au travail inséré dans le Bulletin sur les Gérolseck de l'Ortenau. Le présent mémoire, composé principalement sur des documents inédits, renfermés dans les archives départementales et de la ville, et d'autres documents, est accompagné d'une carte et d'une table généalogique. Après la lecture, l'insertion au Bulletin est votée.

Peintures murales
de l'église
de Wissembourg;
leur
débadigeonnage.

M. l'abbé Straub entretient le comité des travaux de débadigeonnage exécutés dans l'église de Wissembourg et rend hommage au zèle prévenant de M. le curé Schaffner, ainsi que de M. le professeur Ohleyer. Ce membre n'a pas seulement enlevé avec le plus grand soin la double ou triple

couche de badigeon qui voilait depuis des siècles une série de peintures remarquables, il s'est aussi donné la peine de reprendre les contours de la gigantesque figure de saint Christophe, peinte sur un grand pilier, à l'entrée du chœur; de sorte qu'il sera facile d'en produire un dessin exact ou une photographie qui conservera à la postérité ce souvenir de la manière la plus exacte. M. Straub a cru reconnaître deux mains dans la peinture de saint Christophe; selon lui, la figure du saint remonte au treizième siècle, tandis que les accessoires de la base, figurant un ermite au bord de l'eau, etc., rappellent de prime abord le xylographe connu du commencement du quinzième siècle et pourraient bien être une addition postérieurement faite. Dans l'intérêt de l'histoire de notre pays, M. Ohleyer n'a pas craint de repeindre avec la plus grande fidélité une figure peu correcte, même difforme sous plus d'un rapport, et qui devra disparaître quand le souvenir en sera sauvé moyennant photographie ou dessin exact.

Séance du Comité du 24 mai 1869.

Présidence de M. SPACH.

Sont présents : MM. Guerber, Lehr, Merck, Sieffer, Straub, et Rodolphe Reuss, secrétaire-adjoint en fonctions.

M. Sabourin de Nanton assiste à la séance.

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Reuss donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. le président dépose sur le bureau les publications suivantes, envoyées à la Société :

Charles Doll : *les Relations diplomatiques de l'ancienne république de Mulhouse*. Mulhouse, 1869, broch. in-8°;

Revue des sociétés savantes des départements. Janvier-mars 1869, 2 broch. in-8°;

Les Casques de Falaise et d'Amfreville-sous-les-Monts (Normandie), par Charles de Linas. 1869, in-8°;

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois. Tome IX, livr. 1. 1868, in-8°;

Ouvrages reçus
par la Société.

Notice sur l'or du Martigny-les-Bains, par le docteur Aimé Robert. Strasbourg, 1869, broch. in-8°;

H. Schuermans: *Inscriptions belges à l'étranger*. Extraits du Bulletin des commissions royales. Mars, octobre, décembre 1868, avec planches, 3 broch. in-8°;

Idem: *Inscriptions romaines trouvées en Belgique*. Extrait du Bulletin des commissions royales. 1868, in-8°.

Don d'un jeton
de l'invention
de l'imprimerie.

Il dépose également un jeton offert par M. Fuchs, d'Illkirch, trouvé dans la forêt de Saint-Nabor, et qui semble se rapporter à l'invention de l'imprimerie.

Don du Bulletin.

M. Lehr propose au comité de changer le mode actuel d'expédition du Bulletin pour économiser les frais de port. On mettrait le Bulletin en dépôt chez les principaux libraires d'Alsace, où les souscripteurs pourraient le retirer. Après discussion, cette proposition est ajournée.

Basilique
des Hohenstaufen
à Bingen.

M. Guerber rappelle qu'à l'avant-dernière séance générale de la Société, il a donné lecture d'un mémoire sur l'ancienne basilique des Hohenstaufen à Haguenau; le manque de renseignements authentiques l'avait obligé de recourir, en plusieurs endroits de son travail, à des hypothèses. On vient de découvrir, il y a quelque temps, à Haguenau même, un dessin de la basilique exécuté au commencement du dix-septième siècle, qui confirme la plupart des assertions de l'auteur et en rectifie quelques autres. M. Guerber présentera bientôt sur ce sujet un travail définitif, en même temps qu'un autre mémoire sur les Bargemäuer de Haguenau.

Echange
de Bulletins
avec la Société
archéologique
de la Drôme.

M. Speck communique à la commission une lettre de M. Silbermann, en date du 14 mai, par laquelle ce dernier l'informe du désir qu'aurait la Société archéologique de la Drôme, dont M. Silbermann est membre, à entrer en rapport avec la Société des monuments historiques. Depuis, M. le président de la Société archéologique lui a écrit pour proposer l'échange des publications des deux sociétés. Cette offre est acceptée.

La Société d'agriculture du Haut-Rhin demande également l'échange des deux Bulletins; mais le comité, considérant que les deux sociétés poursuivent un but absolument différent et que leurs travaux ne présentent aucune analogie, est d'avis que cette proposition ne doit pas être acceptée.

M. le président est chargé de remercier, au nom de la Société, M. Schuermans, conseiller à la Cour d'appel de Liège, de l'envoi de ses brochures sur les inscriptions romaines en Belgique, etc.

Affaire de malades
de Mervent.

M. Speck fait ensuite connaître au comité les nouvelles qu'il a reçues de la part de M. Meyer, banquier à Genève, relativement au refus de l'en-

trée du château de Morimont éprouvé par plusieurs membres de la Société. M. Meyer proteste contre la réalité de ces faits relatés dans nos procès-verbaux et en demande la rectification. M. le président a écrit pour s'informer; l'affaire est en suspens.

M. Lehr présente au comité, avec toutes les pièces à l'appui, le compte détaillé des recettes et des dépenses de la Société pour l'exercice 1868. Après examen des pièces et vérification, le comité approuve ce compte, sous réserve de l'approbation définitive qui devra y être donnée par l'assemblée générale en sa séance ordinaire de décembre. Le comité vote, en outre, des remerciements au trésorier. M. l'abbé Hubert, membre de la Société, ayant quitté la France, est déclaré démissionnaire et décharge est donnée à M. Lehr pour ses quittances en défaut.

M. Gérard, président du sous-comité de Colmar, annonce que les deux membres désignés par le sous-comité pour faire partie du jury académique sont MM. Ignace Chauffour et Xavier Mossmann.

M. Spach annonce qu'il a écrit à M. Gérard pour s'entendre sur la date de l'assemblée générale qui doit avoir lieu à Colmar.

M. Sieffer donne lecture d'un mémoire sur les monuments et inscriptions de Gundershoffen, conservés chez M. le docteur Schnöringer, et sur un temple gaulois près de Gundershoffen, datant du commencement du troisième siècle. Une partie de ces inscriptions ayant déjà été publiée dans le Bulletin, le comité décide que la partie du mémoire contenant des additions ou des rectifications aux données déjà connues paraîtrait seule au Bulletin.

Présentation
du compte de 1868
par M. Lehr,
trésorier.

Membres
du Haut-Rhin
faisant partie
du jury académique.

Lecture
de M. Sieffer
au sujet
des monuments
de Gundershoffen.

M. Lehr propose de dresser à neuf, pour l'année prochaine, la liste générale des membres de la Société. Cette proposition est adoptée.

La séance est levée à 4 heures.

Séance du Comité du 21 juin 1869.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Guerber, Mathieu de Faviers, Matuszynski, Merck, Morin, de Morlet, Ringeisen, Straub et Rodolphe Reuss, secrétaire-adjoint en fonctions. M. Sabourin de Nanton assiste à la séance.

M. Reuss donne lecture du procès-verbal, qui est adopté, après une rectification faite par M. Merck au sujet du jeton trouvé dans la forêt d'Ill-

Jeton trouvé
dans la forêt
d'Illkirch.

kirch et déposé sur le bureau dans la dernière séance. C'est une médaille de récompense, autrefois en usage dans les écoles de Nuremberg, qui n'a point de rapports avec l'invention de l'imprimerie.

Ouvrages reçus
par la Société.

M. Spach dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Description d'un ornement de bronze conservé au musée de Saint-Omer,
par M. Ch. de Linas;

Catalog der Münzen und Medaillen. Sammlung des Herrn von Klebelsberg. Wien, 1869. 1 broch. in-8°;

Verhandlungen des Vereins für Kunst und Alterthum in Ulm und Oberschwaben. Neue Reihe. Erstes Heft. Ulm, 1869. 1 broch. in-4°;

Jahrbücher für die Landeskunde der Herzogthümer Schleswig-Holstein und Lauenburg. Band X. Heft I und II. Kiel. 1869. 1 vol. in-8°.

Gratification
de 20 fr. accordée
au sieur Brandel.

M. de Morlet propose au comité d'accorder une gratification de 20 fr. au sieur Brandel, aubergiste à Mackwiller, pour avoir fait quelques réparations à la clôture des thermes de Mackwiller, dégradée par les intempéries des saisons. — Adopté.

Inventaire
du musée
de Saverne ;
vote d'insertion
au Bulletin.

M. de Morlet annonce en outre que l'inventaire du musée de Saverne vient d'être terminé par MM. Dagobert Fischer et H. Andiguier ; il propose d'insérer ce travail au Bulletin et d'en faire un tirage à part pour les visiteurs du musée. L'insertion au Bulletin est votée.

M. Spach attire encore une fois l'attention du comité sur la question, soulevée déjà dans une séance précédente, de savoir s'il ne conviendrait point de choisir un papier plus épais pour l'impression du Bulletin. Le comité ne prend point de résolution définitive à ce sujet.

Admission
de membres.

M. Klenck propose l'admission comme sociétaire de M. Léon Koechlin, de Mulhouse ; M. Straub propose l'admission de M. Petit-Gérard fils, peintre verrier à Strasbourg ; M. Schimpff, celle de M. Willmann, de Molsheim, actuellement lieutenant-trésorier de la province de Constantine ; M. Guerber, celle de M. Ch. Winckler, inspecteur des travaux publics à Haguenau.

Puits de Kertzfeld. M. Ringeisen rend compte en quelques mots de la découverte d'un puits prétendu romain à Kertzfeld ; il promet ultérieurement un rapport sur la question. Il donne ensuite lecture d'une lettre adressée au président par M. le maire de Gertwiller, relative à l'authenticité des armoiries de cette localité sculptées au-dessus de l'école communale.

Don de médailles
par M. Deharbe.

M. Matuszynski dépose sur le bureau, de la part de M. Deharbe, curé d'Andlau, les cinq pièces de monnaies, en or, en argent et en billon, suivantes :

1^o Pièce de billon de la république de Berne, 1792.

2^e Pièce de billon de Louis XV, 1741.

3^e Pièce en billon, dite *Losnitzer Pfennig*, ayant eu cours à Strasbourg jusqu'en 1719.

4^e Pièce d'argent d'un quart de pfennig, telle qu'on en frappa en 1431, 1445, 1537, 1546, 1585.

5^e Pièce d'or de la ville de Nördlingen, frappée sous Frédéric III d'Autriche. — Remerciements votés.

M. le Préfet du Bas-Rhin adresse au président ses remerciements pour l'envoi du Bulletin et lui exprime ses regrets de ne pouvoir assister à l'assemblée générale de Colmar.

M. Sabourin de Nanton dépose sur le bureau la photographie d'une tête de Christ due au ciseau de l'artiste lorrain Ligier-Richier, dont l'original se trouve en ce moment entre les mains de M. Ducque, membre de la Société. M. Sabourin de Nanton lit à cette occasion une note sur les origines de la sculpture en France et sur Richier lui-même, qui, né à Saint-Mihiel, à la fin du quinzième siècle, fit ses études artistiques à Rome et retourna plus tard dans son pays, qu'il enrichit de nombreux chefs-d'œuvre. Une discussion, à laquelle prennent part MM. Guerber, Matuszynski, Ringeisen et Straub, s'engage à la suite de cette lecture, et certaines assertions de l'auteur, sur le développement de l'art religieux au quinzième et au seizième siècle, sont vivement contestées.

Photographie
d'une tête de Christ
de Ligier-Richier.

M. Ringeisen rend compte d'une tournée d'inspection qu'il vient d'accomplir. Il a visité les châteaux de Landsberg et de Frankenbourg, où les fouilles avancent. A Kientzheim on a découvert un curieux collier de bronze, dont un dessin sera inséré au Bulletin avec une note explicative ; à Zellwiller, il a vu deux tombeaux en dalles avec des restes d'ossements ; à Kertzfeld, le prétendu puits romain ; à Gerstheim enfin, des pierres tumulaires de la famille de Bœcklin. M. Ringeisen demande des fonds pour continuer les travaux au Landsberg et au Frankenbourg.

Compte rendu
de M. Ringeisen
sur différentes
découvertes,
entre autres
d'un collier
trouvé à Kientzheim
dont un dessin
sera inséré
dans le Bulletin.

La discussion sur ce point est ajournée après l'assemblée générale de Colmar.

M. le président donne lecture au comité de la partie du rapport d'ensemble qu'il se propose de faire à Colmar, relative à l'entreprise des chroniques alsaciennes.

M. Merck fait son rapport sur le travail de M. Sieffer, lu dans la séance précédente. Les matériaux de ce mémoire se retrouvant tous, soit dans ceux de M. de Morlet, publiés au Bulletin, soit dans la traduction de Schöpflin, par Ravenez, il n'y a pas lieu d'insérer le mémoire au Bulletin. — Adopté.

M. Merck dépose sur le bureau deux médailles offertes à la Société par

Don de médailles
par M. Decheppe.

M. Decheppe. La première, frappée au dix-septième siècle, se rattache au culte de saint Ulrich, principal patron d'Augsbourg ; l'autre date de 1772 et a été frappée en commémoration de l'affreuse famine qui désola l'Erzgebirg saxon en 1771 et 1772. Cette dernière médaille est de forme ronde, en plomb ; l'avers porte les armes de l'électorat de Saxe avec l'inscription :

Sachsens Denckmahl

1771-1772.

En légende : *Grosse Taurung. — Schlechte Nahrung.*

Au revers : *Im Gebürge galt*

1 Scheffel Korn	10 Thaler	(36 ^f 50 ^c)
1 — Weizen	14 —	(51 10)
1 — Gerst	9 —	(32 85)
1 — Haber	6 —	(21 90)
1 Pfund Butter	8 Groschen	(1 28)
1 — Brodt	2 —	(0 32)

Remerciements votés à M. Decheppe.

La séance est levée à 4 heures et demie.

SOUS-COMITÉ DU HAUT-RHIN.

Séance du samedi 26 juin 1869.

Présidence de M. Ch. GÉRARD.

Sont présents : MM. Chauffour, Fleischhauer, Hamberger, Liblin et Mossmann, membres du comité ; ce dernier faisant fonctions de secrétaire.

M. Commerson, membre libre, assiste à la séance.

Après la lecture du procès-verbal, qui est approuvé, le président donne communication des lettres que lui ont écrites MM. Engel-Dollfus, Huot et Ingold, pour s'excuser de ne pouvoir prendre part à cette réunion.

Clôtures
du Schlossberg
de Kaysersberg.

Puis il rend compte au comité des démarches qu'il a faites auprès de la municipalité de Kaysersberg pour obtenir à l'ancien château l'établissement d'une clôture propre à fermer au public l'accès de la propriété de M. Rieff. M. Auguste Hartmann, architecte à Colmar, l'intermédiaire de cette négociation, informe le comité que les travaux, dirigés par lui, sont en cours d'exécution et qu'ils seront terminés prochainement. Le comité en prend acte et prie son président d'en faire part à M. Rieff.

Sur la demande de M. Spach, le président annonce qu'il s'est entendu avec MM. Schelbaum et Hartmann sur les monuments du Haut-Rhin dont il y aurait lieu de proposer la restauration à la séance générale fixée à Colmar, le 30 juin prochain. M. Schelbaum s'est engagé à entretenir lui-même l'assemblée des travaux qu'il jugerait opportun d'entreprendre. Quant à M. Hartmann, il croit que les restes de l'église romane d'Alspach offrent assez d'intérêt pour que la Société consacre quelques fonds à leur conservation. M. Hamberger fait observer que les ruines d'Alspach se trouvent dans un clos appartenant aux héritiers Barthélémy, et qu'il serait à craindre que ni le public ni la Société n'eussent le bénéfice de ces dépenses, ainsi qu'il est arrivé pour le château de Morimont. Le comité ajourne la proposition de M. Hartmann jusqu'à plus ample informé.

Église d'Alspach.

M. Chauffour saisit cette occasion pour rappeler, encore une fois, les procédés du banquier Meyer, de Genève, propriétaire du château de Morimont, dont la Société a fait déblayer, à grands frais, les ruines, à charge, par le sieur Meyer, d'en accorder l'entrée à ses membres. Loin de remplir loyalement cette condition, il a profité des travaux pour clore son château et en utiliser les caves. M. Chauffour croit que, par application de l'article 1375 du Code civil, la Société serait en droit d'actionner le sieur Meyer en remboursement de ses dépenses. Le comité appuie la proposition et charge MM. Chauffour et Gérard de s'entendre sur les mesures à prendre.

M. Commerson propose l'établissement de garde-fous autour du puits ouvert au haut de l'escarpement qui domine l'intérieur du château du Haut-Landsperg. Adopté.

Travaux à faire
au Haut-Landsperg

Le président rend compte de ses démarches auprès de M. Schacre, à qui, sur la proposition de M. Auguste Stoeber, il avait écrit au sujet de la restauration du clocher et du cimetière anciennement fortifié de Dirlinsdorff. Jusqu'ici sa lettre est restée sans réponse.

M. Mossmann propose de demander à l'assemblée générale une médaille en bronze pour le garde forestier Rodé, à qui le musée lapidaire des Unterlinden doit une stèle funéraire trouvée dans les défrichements du Rothlæublé, portant les sigles suivants :

D M

PA. S(ibi) V(xori) AVIS.

Adopté.

Le président entretient le comité du projet de *Dictionnaire biographique de l'Alsace*, que M. Stoffel doit publier sous les auspices de la Société, et dont la liste préparatoire vient d'être distribuée; il lui communique les

Dictionnaire
biographique
alsacien.

premières adhésions envoyées à M. Stoffel et en tire le meilleur espoir pour l'avenir de ce travail. Puis il parle de la nécessité de ne pas l'étendre jusqu'aux temps les plus récents; il voit des inconvénients à ne s'arrêter qu'aux décès survenus pendant l'impression et propose de se limiter à l'année 1830; il pense aussi qu'en parlant de contemporains, les collaborateurs risqueraient d'éveiller certaines susceptibilités et de froisser le sentiment des familles. M. Chauffour appuie ces observations. M. Mossmann objecte qu'il y aurait plus d'inconvénients à ne pas mettre le dictionnaire absolument au courant, à y introduire, de parti pris, une lacune considérable; qu'à sa connaissance aucun ouvrage de ce genre ne s'arrête à une époque antérieure à sa publication; qu'un supplément de quelques pages permettrait de tenir la rédaction à jour, sans préjudice pour aucun nom recommandable, et, qu'en thèse générale, les notices devant fournir plutôt des faits que des appréciations, personne n'aurait le droit de se plaindre d'une publicité restreinte à ce qui est notoire, incontestable et incontesté.

Château
de Hohnack;
offre de copropriété

M. Hamberger offre à la Société des monuments historiques, de la part des héritiers de feu M. de Golbéry, cinq dix-huitièmes des ruines du château de Hohnack. Le savant éminent qui a été dans notre province, avec feu M. G. Schweighæuser, le promoteur des études archéologiques, avait eu l'idée, en 1822, d'acquérir une partie du Hohnack, pour le mettre à l'abri des dévastations qui, dès cette époque, en compromettaient l'existence. Aujourd'hui que le vandalisme des populations s'acharne de nouveau contre l'un des plus nobles débris du passé, M. Hamberger pense qu'en se substituant aux droits de la famille de Golbéry, la Société pourrait utilement intervenir pour assurer sa conservation, peut-être arriver à acquérir les treize dix-huitièmes restés entre les mains des premiers détenteurs ou de leurs ayants droit. Le comité fait à cette offre l'accueil qu'elle mérite et décide qu'elle sera reportée à la séance générale du 30 juin.

La séance est levée.

Séance générale tenue à Colmar, le 30 juin 1869.

Présidence de M. le baron PONSARD, Préfet.

La séance est ouverte à 2 heures, à l'hôtel de la Préfecture. 54 membres, venus des deux départements, assistent à la réunion.

Le comité du Bas-Rhin est représenté par son président, M. L. Spach;

par l'un des secrétaires, M. l'abbé Straub ; par MM. Ringeisen, Levraut et Merek ; celui du Haut-Rhin, par M. Gérard, vice-président ; MM. Hamberger, I. Chauffour, Liblin, Dietrich, Franz, Ingold, etc. M. le baron de Mullenheim, secrétaire général de la préfecture, occupe un des fauteuils du bureau.

Sur la table on voit exposés quelques objets offerts par divers membres de la Société, entre autres : un *ex-voto* romain en forme de tête, donné par M. Mehn ; l'inventaire des archives de Guebwiller, donné par M. Jung, imprimeur, et quatre vues de l'église de Saint-Pierre-et-Saint-Paul, à Neuwiller (Bas-Rhin), photographiées par M. l'abbé Straub.

Ouvrages déposés
sur le bureau.

M. le Préfet donne la parole à M. Spach qui prononce le discours suivant :

« MESSIEURS,

« Le fait majeur de votre dernière réunion générale à Colmar a été, sans contredit, celui qui constituait, grâce à la munificence de M. Engel-Dollfus, un fonds pour la rédaction d'un dictionnaire biographique alsacien. Confier à la direction d'un homme érudit et zélé, cette entreprise est en voie d'exécution. M. Stoffel, après avoir, de concert avec nos deux comités, fixé les bases de son travail, et après avoir préalablement rédigé la liste des noms qui devront figurer dans ce recueil, a fait un appel dans les rangs des littérateurs et hommes de science alsaciens, et je crois que plus d'un collaborateur bénévole lui a répondu avec empressement.

« Voilà donc une œuvre d'ensemble entamée. Quelques divergences d'opinion se sont manifestées dans l'origine sur l'époque à laquelle il fallait arrêter la série ou la liste des noms. Il est convenu maintenant qu'aucun contemporain, encore en cours d'existence, ne figurera dans le dictionnaire, mais que l'on pousserait jusqu'à la limite du temps actuel l'inscription de tous les Alsaciens défunt, qui ont acquis quelque célébrité ou notoriété. Des suppléments postérieurs maintiendront le recueil au niveau des incidents, je veux dire des décès prématurés ou prévus par limite d'âge qui donneront droit d'entrée dans ce Panthéon local. Je suis à peu près sûr que peu de nos compatriotes se hâteront, de leur plein gré, de participer à cette glorification.

« Après ce projet, auquel tout promet une réussite prochaine, j'ai le vif regret de vous annoncer un mécompte. Vous devinez, Messieurs, que je veux parler de la publication des *Chroniques alsaciennes*.

« Je m'expliquerai en toute franchise : nous sommes ici en quelque sorte en famille. Avant de mettre en train cette entreprise, bien autrement con-

sidérable que celle du *Dictionnaire biographique*, le comité de rédaction ou de publication, choisi au sein de vos deux comités, avait fixé le chiffre auquel devait atteindre la liste des souscripteurs. Ce chiffre (250) n'a pas été atteint; à peine si la moitié, c'est-à-dire 120 souscripteurs de bonne volonté se sont présentés dans nos deux départements et à l'étranger. A quoi tient cette tiédeur? Évidemment, on reculait devant la quotité de la souscription (20 fr. par an), sans que les hommes de bonne volonté qui s'étaient mis en avant, aient pu garantir d'une manière certaine que, dans cet espace de temps, deux forts volumes paraîtraient et compenseraient cette avance.

« Quant à moi, je dirai maintenant que 250 souscripteurs me semblaient insuffisants, et que j'eusse désiré, dès le principe, fixer *au moins à trois et même à quatre cents* le minimum des contribuables, en vue de toutes les éventualités de décès, de rétractations, de faux frais de toute nature qu'entraîne une semblable organisation. Je me suis laissé, non pas convertir, mais entraîner par quelques-uns de mes honorables collègues, et je vous prie de croire, Messieurs, que, pour avoir différé, dans l'origine, de manière de voir avec eux, je n'aurais pas apporté moins de bonne volonté et de zèle à la mise en œuvre.

« Ce qui se dressait devant moi comme un véritable épouvantail, c'était l'énorme dépense qu'avait occasionnée, il y a tout à l'heure trente ans, une entreprise toute pareille, entamée sous les auspices et aux frais de ma cité natale de Strasbourg, par un homme éminent, par un ami que je ne cesserais de regretter jusqu'au dernier jour de ma vie, par feu Schützenberger, maire de Strasbourg.

« Plus récemment vous avez eu sous vos yeux, à Colmar même, la cessation des *Curiosités alsaciennes*, qui ont, si je suis bien informé, coûté à leur généreux entrepreneur des sacrifices d'argent très-considérables. Toutes les publications de ce genre éclosent sur le sol de l'Angleterre ou de l'Allemagne doivent leur existence, soit à la munificence de riches particuliers, de cités entières, de gouvernements royaux ou princiers, soit à l'intérêt historique général, pas exclusivement provincial, qu'offre leur programme.

« La collection de documents de la vallée rhénane publiée, depuis 1850, sous les auspices de Mone, l'éminent archiviste et historien badois, n'a dû le prolongement de son existence qu'à l'activité désintéressée du fondateur et à l'appui du gouvernement grand-ducal.

« Dans un pays voisin du nôtre, mais ayant une constitution toute différente, les *Regestes* ou les *Codices diplomatici* ont pu voir le jour, grâce

à l'initiative de quelques savants qui se croyaient engagés d'honneur, comme citoyens, à faire des sacrifices de temps et d'argent pour des œuvres de pure érudition, lorsqu'elles touchent à un passé historique glorieux.

« Ce que nous avions conçu se fera aussi chez nous, soyez-en bien persuadés, dans un temps plus ou moins rapproché. On reprendra notre plan ; je puis dire qu'il était bien conçu, car il n'émane point de moi. Il ne faudra, dans le principe, que le concours de deux fortes volontés, celle d'un généreux donateur, décidé à aller de l'avant quand même; puis celle de quelque jeune savant, décidé de même à marcher, je veux dire à travailler seul dans le commencement et se déclarant satisfait d'une modeste compensation pour le temps matériel qu'il voudra à l'œuvre de reproduction. Ce noyau trouvé, la cristallisation se fera, c'est-à-dire que d'autres forces se grouperont autour de ce centre. Mais, ce premier centre, il faut qu'il soit solide, inébranlable, à l'abri de l'indifférence du grand public.

« Pour expliquer la non-réussite de l'appel du comité, il s'agit de relever une autre circonstance. La majeure partie des personnes qui s'intéressent en Alsace à l'histoire de notre province parlent de préférence la langue française et lisent de préférence les œuvres écrites en français; beaucoup de ces lecteurs sont même totalement étrangers à l'usage de l'allemand. Il est évident, il est naturel et pardonnables que la publication de *Chroniques*, presque toutes composées en allemand, leur offrirait un médiocre intérêt. Les souscripteurs que nous aurions trouvés peu à peu en Allemagne n'auraient point compensé ce déchet ou cette abstention chez nous.

« Je me suis peut-être trop longtemps arrêté à une entreprise, sinon manquée, du moins ajournée. J'ai cru devoir donner ces éclaircissements aux membres alsaciens, ainsi qu'aux étrangers qui ont bien voulu nous honorer de leur confiance anticipée.

« Je dois vous entretenir sommairement d'un autre sujet qui touche à nos deux comités. Nous avons été invités, il y a deux mois environ, par M. le recteur de l'Académie, à concourir à la formation du jury d'examen qui décernera le prix départemental annuel de 1,000 fr., récemment fondé par décret impérial, sur l'initiative prise par M. le Ministre de l'instruction publique. Ce prix est destiné, vous ne l'ignorez point, à récompenser, dans un *turnus* de trois années, l'ouvrage historique, archéologique et scientifique qui aura été jugé le meilleur par ledit jury, dans le ressort de chaque Académie respective. Cette année, la joute paisible s'engagera sur le terrain de l'histoire locale. Nos deux comités ont désigné MM. Ignace

Chaussour, Moosmann, Straub et le membre qui a l'honneur de vous parler en ce moment pour faire partie dudit jury en qualité de délégués ou de fondés de pouvoir. *La Société littéraire de Strasbourg* a délégué MM. Goguel, Maurial et Mury. M. le recteur de l'Académie a, de son côté, choisi dans le corps savant de Strasbourg et a présenté à l'agrément du Ministre MM. Fustel de Coulanges, Campaux et Charles Schmidt. Le jury ainsi composé sera présidé par le recteur, mais ne se réunira qu'après le 31 juillet, terme fixé aux concurrents pour l'envoi de leurs œuvres imprimées ou manuscrites.

« Après ces excursions sur un terrain qui, sans nous être complètement étranger, ne touche toutefois qu'indirectement à nos affaires intérieures, vous me permettrez de dire quelques mots sur ces dernières. Je pourrai être succinct : vous allez entendre des rapports sur les travaux qui sont spécialement de notre domaine.

« Je dois rappeler ici le don généreux que nous a fait un habitant de Strasbourg, attaché depuis une trentaine d'années au service des ponts et chaussées. M. Decheppe — nos procès-verbaux vous l'ont déjà annoncé — a remis entre nos mains une collection considérable d'armes anciennes découvertes par le draguage dans la rivière d'Ill, à Strasbourg, pendant une longue série d'années, depuis que le donateur est en activité de service. Notre comité a décerné à M. Decheppe une médaille en vermeil, mais en se réservant de la lui remettre en séance générale de décembre, pour ne point l'obliger à un déplacement.

« M. Rouis, sous-directeur de l'École impériale de santé militaire, nous a transmis plus récemment quelques armes antiques trouvées dans des décapements sur les plateaux près de Hochfelden.

« A l'occasion de ces dons, je me sens entraîné à exprimer, même chez vous, le regret que nous éprouvons de ne point trouver à Strasbourg un local convenable pour y établir notre embryon de musée. La rareté, la cherté des édifices, dans une ville impitoyablement encerclée dans ses fortifications, en dépit d'une population de plus en plus nombreuse, hors de proportion avec son étroite enceinte, voilà la vraie cause d'une situation qui fait notre désespoir. Colmar peut, sous ce rapport, à bon droit se glorifier de l'installation de son musée à Unterlinden. Nous vous porterions envie, Messieurs, s'il était permis de donner accès à un sentiment aussi condamnable, lorsqu'il s'agit de simple émulation entre deux cités fraternelles.

« Vous avez dû remarquer, Messieurs, dans les procès-verbaux et les mémoires de notre Bulletin, les dons fréquents de volumes ou de brochures

pleins d'intérêt qui nous arrivent, soit des sociétés françaises, soit de la Belgique, de la Suisse et de l'Allemagne, voire même de la Livonie et de Saint-Pétersbourg. Dans ces envois se distinguent toujours ceux de Constantine ; c'est que la minière, sur ce sol labouré par les Romains et les Arabes, est riche ; mais il faut convenir aussi qu'elle est dignement exploitée.

« Dans la livraison du Bulletin dont nous allons réunir les matériaux, vous trouverez les communications de M. le professeur Straub sur des cimetières fortifiés dans le Palatinat et dans nos deux départements. Plusieurs églises fortifiées de votre département y figurent ; je citerai celles d'Eschentzwiller, de Rœdersdorff, de Rixheim. Le même membre, toujours actif, malgré ses nombreuses occupations journalières, nous a montré et décrit une croix processionnelle provenant de l'église d'Eschentzwiller et qu'il rapporte au quinzième siècle.

« J'appelle aussi à l'avance votre attention sur un travail généalogique très-étendu de l'un de nos jeunes membres ; c'est la seconde partie de la monographie consacrée aux *Gérolseck* ; la branche d'Alsace en constitue le sujet. Le premier article traitait des Gérolseck de la rive droite du Rhin. Cette monographie de M. E. Lehr épisera le sujet.

« Je ne puis terminer cette rapide esquisse de notre dernier semestre sans faire un appel réitéré aux membres jeunes de nos comités et de la Société pour obtenir d'eux une collaboration active.

« Nous avons fait, pendant ces dernières années, des pertes sensibles : l'âge, avec ses infirmités, les deuils de famille, les déplacements, écartent de notre comité des membres naguère encore très-actifs. Et qu'il me soit permis de dire ici les sentiments douloureux que nous inspire le départ de M. Véron-Réville, qui, depuis la constitution du comité du Haut-Rhin, l'a présidé avec un tact, une bienveillance, une urbanité au-dessus de tout éloge. Dans mes rapports personnels avec M. le conseiller Véron-Réville, je n'ai eu que des grâces à rendre à sa bonne volonté d'aplanir, de prévenir toute difficulté. Par ses œuvres imprimées, M. Véron-Réville se place d'ailleurs au premier rang de nos écrivains locaux. Le seul vœu que nous puissions émettre, c'est que, dans sa nouvelle résidence, et à près de 300 lieues d'éloignement, il consente à ne pas devenir tout à fait infidèle à ses premiers travaux. Je pense que son digne successeur dans la présidence de votre comité s'accordera avec moi en vous proposant de transmettre officiellement à M. Véron-Réville nos remerciements les plus vifs pour le concours actif qu'il nous a prêté pendant près de dix ans et de lui décerner le titre de président honoraire de votre comité.

« Je vous prie d'accorder le titre de membre honoraire du comité du Bas-Rhin à M. le baron Lebel, juge au tribunal de première instance, qui passe de la résidence de Strasbourg à celle de Corbeil.

« En vue des lacunes que laissent les décès et les départs, c'est dans la jeune génération qu'il s'agit de recruter des forces. Nous tentons de le faire ; mais ce n'est pas assez de notre voix ; il faut qu'un écho nous réponde. Je ne me dissimule point que les revues locales et les journaux des deux départements absorbent déjà une partie des loisirs disponibles et prélèvent une contribution dans le domaine de l'histoire et de l'archéologie. Cependant le champ des recherches érudites est si vaste que les sujets ne feront point défaut, si on veut bien se donner la peine de les chercher, pour fournir de l'alimentation à un Bulletin, qui a, j'aime à le croire, prouvé par quatorze années d'existence son droit de cité dans l'Alsace scientifique et littéraire.

« Je termine, Messieurs, en vous proposant de voter des remerciements au conseil général du Haut-Rhin pour l'allocation qu'il a bien voulu nous accorder jusqu'ici, et à M. le Préfet de votre département, qui a consenti à provoquer et à maintenir cette générosité. »

M. Véron-Réville
nommé
président honoraire
du comité
du Haut-Rhin.

L'assemblée, qui a écouté avec une vive sympathie les paroles de M. Spach, partage hautement les regrets payés par l'orateur à M. Véron-Réville et lui décerne, séance tenante, le titre de président honoraire du comité du Haut-Rhin.

Rapport
de M. Hartmann,
architecte,
sur le château
de Kaysersberg,
l'église d'Alspach
et les anciennes
fortifications
de Türkheim.

La parole est à M. Hartmann, architecte, qui rend compte de l'état actuel du château de Kaysersberg, des ruines de l'église d'Alspach et des anciennes fortifications de Türkheim.

Après avoir rappelé divers travaux exécutés au château de Kaysersberg, notamment l'ouverture d'une poterne, M. Hartmann annonce que M. Rieff, propriétaire des ruines, abandonne au public un terrain plus considérable que l'espace qu'il avait promis de concéder. Une clôture en palissades de bois injecté sera incessamment établie, moyennant une subvention votée par le conseil municipal et le reliquat de la somme allouée pour les travaux du château.

Après quelques détails sur les restes de l'ancienne église d'Alspach, dont on admire le portail de la façade occidentale, les sept travées de la nef centrale et du collatéral sud, avec leurs restes de peintures murales et quelques remarquables chapiteaux historiés, M. Hartmann entretient l'assemblée des dispositions obligantes dans lesquelles il a trouvé M. Barthélémy, le propriétaire de ces ruines. M. Barthélémy consent à

dégager l'édifice, à faire soigneusement nettoyer les sculptures et à préserver tout le monument de l'infiltration des eaux pluviales. Le sol naturel sera rétabli et nivelé dans toute l'enceinte ; une palissade sera placée à un mètre de distance des murs, en signe de la protection que la Société donnera au monument.

La construction des nouvelles écoles de Türkheim, sur le quai de la Fecht, masquera une partie des anciens murs d'enceinte de la ville. Toutefois deux bastions reliés à ces murs resteront en vue. M. Hartmann réclame l'intervention de la Société pour la conservation de ces restes de l'architecture militaire du quatorzième siècle, hauts de 14 mètres environ, et divisés à l'intérieur en trois étages, dont le second est percé de trois meurtrières de forme spéciale pour le tir à l'arbalète.

M. le Préfet remercie M. Hartmann des intéressants détails qu'il vient de donner et assure son concours pour la conservation des tours de Türkheim.

A la suite de cette communication, M. Schelbaum, architecte, instruit l'assemblée de quelques regrettables actes de vandalisme commis au château de Plixbourg et d'un accident occasionné par l'enlèvement d'une grille, posée par les soins et aux frais de la Société. — La clôture sera rétablie.

Château
de Plixbourg;
actes de vandalisme

M. Hamberger annonce, de la part des héritiers de feu M. de Golbéry, que la famille serait disposée à céder à la Société archéologique d'Alsace une part de propriété qu'elle a dans les ruines du château de Hohnack. En devenant copropriétaire, la Société empêcherait la dégradation ultérieure de ces ruines. L'assemblée accepte avec reconnaissance la proposition faite par l'entremise de M. Hamberger, qui voudra bien se charger des détails d'exécution.

Château
de Hohnack;
la famille Golbéry
en propose
la copropriété.

Sur la proposition de M. Gérard, une médaille en bronze a été décernée au sieur Rodé, garde forestier au Rothlæuble. Cet agent a donné des preuves de zèle intelligent pour la conservation d'objets anciens, notamment d'une stèle funéraire, gravement menacée. La médaille sera remise au destinataire par le comité de Colmar.

Médaille de bronze
décernée
au sieur Rodé,
garde forestier.

M. Spach donne lecture d'une lettre de M. Nicklès, de Benfeld, empêché d'assister à la réunion. La note de ce membre actif rend compte de découvertes récentes faites par M. Barthelmé, propriétaire à Sand, dans un tumulus des environs d'Ehl. — Des remerciements sont votés à M. Nicklès.

Découverte
d'antiquités
faite à Sand.

Plusieurs nouveaux membres sont inscrits : M. Krug-Basse, procureur impérial à Colmar, présenté par M. Hamberger; M. Klemm, Alphonse,

Inscription
de membres.

sculpteur, sur la proposition de M. Schelbaum ; M. J. B. Kübler, maître d'hôtel à Altkirch, sur la proposition de M. Stoffel.

Lecture
d'un mémoire
de M. Spach
sur les thermes
de Badenweiler.

La séance est terminée par la lecture d'un mémoire de M. Spach sur les thermes de Badenweiler. Ce mémoire sera imprimé avec le plan.

Avant de lever la séance (à 4 heures), M. le baron Ponsard prononce une allocution fort applaudie ; il donne à la Société l'assurance de son concours et de son appui.

TABLE DES MATIÈRES DE LA PREMIÈRE LIVRAISON.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

	PAGES.
Séance du Comité du 18 janvier 1869	1
Séance du Comité du 15 février 1869	2
Séance du Sous-Comité du Haut-Rhin du 28 février 1869	5
Séance du Comité du 15 mars 1869	7
Séance du Comité du 19 avril 1869.	9
Séance du Comité du 26 avril 1869.	12
Séance du Sous-Comité du Haut-Rhin du 24 avril 1869.	13
Séance du Comité du 10 mai 1869	18
Séance du Comité du 24 mai 1869	19
Séance du Comité du 21 juin 1869.	21
Séance du Sous-Comité du Haut-Rhin du 26 juin 1869	24
Séance générale du 30 juin 1869 , à Colmar	26

MÉMOIRES.

Les Hadstatt de Soultzbach , par M. Sabourin de Nanton	1
Les Tombes de Saint-Pierre-le-Vieux , à Strasbourg , par M. Sabourin de Nanton.. .	8
Rapport sur les ouvrages donnés à la Société , par M. L. Spach	13
Les Dynastes de Geroldseck-ès-Vosges , par M. E. Lehr	22
Les Thermes de Badenweiler , par M. L. Spach..	65

Séance du Comité du 19 juillet 1869.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Matuszinsky, Merck, Ringeisen, Straub et Rodolphe Reuss, secrétaire en fonctions. M. Sabourin de Nanton assiste à la séance.

M. Straub, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance générale de la Société, tenue à Colmar le 30 juin 1869.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Ouvrages déposés
sur le bureau.

Inventaire des Archives de la ville de Guebwiller. 1869. In-8°;

Der Geschichtsfreund (de Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwalden, Zug).

Tome XXIV;

Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard. 2^e série, volume II; 3^e série, volume I;

Revue des Sociétés savantes des départements. 4^e série. Tome IX. Avril-mai 1869;

Schweizerisches Urkundenregister. 2^{ter} Band, 1^{tes} Heft. Berne, 1869, in-4°;

Schriften der Universität zu Kiel, aus dem Jahr 1868. 1 vol. in-4°;

Compte rendu de la Commission impériale archéologique pour l'année 1868. Saint-Pétersbourg, 1868, 1 vol. in-folio, avec un cahier de planches grand in-folio.

M. Straub fait don à la Société d'une série de six belles vues photographiques de l'église de Neuwiller, exécutées par lui-même.

Remerciements.

Photographies
de l'église
de Neuwiller
données par
M. l'abbé Straub.

M. Merck fait part au comité de la mort de M. le docteur Schnöeringer; quelques membres du comité se rendront à Brumath pour assister aux funérailles de cet ancien sociétaire. Ils pourront examiner à cette occasion les collections archéologiques du défunt, en vue d'acquisitions éventuelles à faire par la Société.

Le comité, sur la proposition de M. Merck, vote également l'achat d'une monnaie en or de l'empereur Néron.

Achat
d'une monnaie
en or
de Néron.

Don
de monnaies
par
M. Sabourin de
Nanton.

La parole est à M. Sabourin de Nanton, qui offre au comité une cinquantaine de monnaies en bronze, trouvées à différentes reprises dans sa propriété de Michelfeld (Haut-Rhin).

« J'ai l'honneur d'offrir au comité de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace une cinquantaine de monnaies de toutes dimensions, qui ont été trouvées à Michelfeld, près de Illuningué. Plusieurs de ces monnaies ont été trouvées par moi, les autres par des ouvriers occupés au creusement des fossés de cette propriété.

« En 1838 déjà, en creusant les fondements d'un mur de clôture, on a trouvé, outre des monnaies romaines, des fragments d'épées, à lames larges à deux tranchants.

« Ces découvertes de monnaies et d'armes anciennes méritent notre attention et nos études.

« Il n'est fait mention jusqu'ici de Michelfeld qu'en 1252, époque où un monastère y a été érigé, hors des murs de la ville de Bâle, par la munificence et avec le consentement de l'évêque Berthold II, fils de Frédéric, comte de Ferrette, et de son frère Ulric, en faveur des religieuses de l'ordre de Cîteaux, qui venaient du val des Lys. Fulco, chef du chapitre de Saint-Bernard sur le mont Jupiter, ratifia et confirma par un décret la cession de ce monastère, comme nous l'apprend le cartulaire de Lucelle, à la date de 1450.

« Mais les Romains ont évidemment laissé des traces de leur passage sur ce petit coin de terre; la question est de savoir s'ils y ont eu un établissement. Je ne suis pas éloigné de le croire, et voici pourquoi:

« Michelfeld est à une distance moyenne de deux lieues de l'ancienne Augusta Rauracorum, d'une demi-lieu de Basilia, d'Ariabinnum et du fort de Robur, construit, en 374, par Valentinien I^{er}, auprès de Bâle. Ce fort, situé où se trouve maintenant la cathédrale de Bâle, porte encore aujourd'hui le nom de l'emplacement du fort (*auf Burg*); les Barbares le détruisirent trente-trois ans après sa construction. Michelfeld se trouve aussi à deux lieues de Cambes, le grand Kembs, situé sur la route du Rhin.

« En face de Michelfeld, et à une distance d'un quart de lieue, sur le territoire de la commune de Blotzheim, il existe sept tumuli, dont j'ai parlé dans une monographie sur cette localité, qui a paru en 1867. Je suis donc porté à croire que Michelfeld a été bâti sur les fondations d'une villa de l'époque romaine, et ce qui le fait supposer, c'est qu'on y a trouvé et qu'on y trouve encore, dans les champs et dans la forêt de la Hardt, de nombreux vestiges d'armes des premiers siècles de notre ère, des monnaies romaines et divers objets de ces temps reculés. D'un autre côté, Michelfeld se trouve

placé sur le tracé de la route romaine qui existait au quatrième siècle, mentionnée dans l'*Itinéraire d'Antonin*, celle du Rhin, qui allait de l'Italie, par l'Helvétie, à Augusta Rauracorum, Cambes et Argentoratum.

« Je crois qu'il serait utile, en attendant que de nouvelles découvertes se produisent, de mentionner sur la carte des emplacements du département du Haut-Rhin remarquables par des antiquités romaines, qu'on trouve des monnaies romaines à Michelfeld. »

Voici l'énumération, faite par M. Merck, des médailles données par M. Sabourin de Nanton :

1. L'empereur Gallien (Publius Licinius Gallienus).

Avers : La tête de l'empereur. IMP. C. P. LIC. GALLIENVS. P. F. AVG.

Revers : VIRTVS. AVGG. Figure militaire debout.

2. Antonin le Pieux.

DIVVS. ANTONINVS, tête de l'empereur.

Revers : CONSECRATIO, bûcher. (2 exemplaires.)

3. Faustine mère, femme d'Antonin le Pieux. (Inscription illisible.)

4. Marc-Aurèle, tête de l'empereur.

IMP. M. AVREL. ANTONINVS. AVG. P. M.

Revers : Inscription illisible, femme debout sacrifiant. (?)

5. Faustine jeune, femme de Marc-Aurèle.

FAVSTINA. AVGSTA. (Revers illisible.)

6. L'empereur Néron.

IMP. NERO. CAESAR. AVG. P. MAX.

Revers : Génie marchant. (2 médailles.)

7. L'empereur Titus.

IMP. CAES. VESP. AVG. P. M. TR. COSV. CENS.

Revers : FELICITAS REIPVBLICAE. Femme debout.

8. L'empereur Titus.

T. CAESAR. IMP. COS III. CENS.

Revers : FELICITAS REIPVBLICAE. Femme debout.

9. L'empereur Vespasien.

IMP. CAES. VESPASIAN. AVG. COS...

Revers : ...TAS AVGV... Femme debout.

10. L'empereur Marc-Aurèle.

M. ANTONINVS AVG...

Revers illisible. (Femme debout sacrifiant.)

11. L'empereur Antonin le Pieux.

ANTONINVS. AVG. PIVS...

Revers illisible. (Figure militaire debout.)

12. L'empereur Commode.
L. AVREL. COM...
Revers : P. M. TR. IMP. III. COS III.... Mars passant.
13. L'empereur Constantius.
CONSTANTIVS. NOB. CAES.
Revers : GENIO. POPVLI. ROMANI. (Génie debout.)
14. Claudius Gothicus.
IMP. C. CLAVDIVS. AVG.
Revers : VIRTVS. AVG. Figure militaire debout tenant un rameau et une lance.
15. Le même.
IMP. C. CLAVDIVS. AVG.
Revers : Femme debout tenant deux enseignes militaires : CONCORD. EXERCIT.
16. Le même.
IMP. CLAVDIVS. AVG.
Revers illisible. (Figure debout tenant une hache.)
17. Maximianus.
MAXIMIANVS AVG.
Revers : SECVRIT. AVG. (Femme debout appuyée sur une colonne.)
18. Gallienus.
GALLIENVS. AVG. Tête de l'empereur.
Revers : DIANAE. CONSERV. AVG. (Chèvre.)
19. Gratianus.
GRATIANVS. P. F. AVG. Tête de l'empereur.
Revers : REPARATIO. REIPVBL. Figure militaire debout relevant une personne prosternée à ses pieds.
20. Probus.
IMP. C. M. AVG. PROBVS. AVG. Tête.
Revers : VIRTVS. L'empereur debout.
21. Constantin.
IMP. CONSTANTINVS. AVG. Tête.
Revers : SOLI. INVICTO. COMITI. Le soleil debout, la main droite levée et un globe sur la gauche.
22. Constantinus.
CONSTANTINVS. AVG. Tête.
Revers : PROVIDENTIA. AVG. Porte.
23. Constantius II.

D. N. CONSTANTIVS. P. F. AVG.

Revers : FEL. TEMP. REPARATIO. Phénix (?) couronné sur un tertre.

24. Le même.

D. N. CONSTANTIVS. P. F. AVG.

Revers : FEL. TEMP. REPARATIO. L'empereur debout, à ses pieds une figure prosternée.

25. Le même.

Même inscription.

Revers : GLORIAE. EXERCIT. (Deux figures militaires debout, au milieu d'elles le labarum portant le chiffre X.)

26. Magnentius.

D. N. MAGNENTIVS. P. F. AVG.

Revers : SECVRITAS. REIPVBLICAE. L'empereur debout, en habit militaire, portant sur la main droite une petite victoire et tenant le labarum de la gauche.

Le donateur voit donc dans ces trouvailles, souvent répétées depuis 1836, la preuve de l'existence d'un établissement romain dans cette localité, située à peu de distance d'Augusta Rauracorum.

Le comité s'engage, à cette occasion, dans une longue discussion sur la nécessité de dresser enfin une carte archéologique détaillée de l'Alsace. En attendant des mesures plus générales, on propose d'acheter la grande carte d'Alsace que vient de publier M. Weissandt et d'y reporter dorénavant toutes les découvertes nouvelles qui viendraient à la connaissance du comité. Cette proposition est acceptée et M. Merck est chargé de la mettre à exécution. M. Matusczinsky offre de dresser lui-même une carte spéciale de ce genre pour l'arrondissement de Strasbourg. Cette offre est acceptée avec reconnaissance.

M. le président communique successivement des lettres : 1^o de M. Berger-Levrault, relativement aux objets romains trouvés dans les fondements de l'ancienne maison Laquante; 2^o de M. Rathgeber, de Sutzern, sur un nouvel essai à tenter relativement à la publication des chroniques alsaciennes, et 3^o de M. Nicklès, de Benfeld, au sujet du château de Hohen-geroldseck. Cette dernière lettre est accompagnée d'une photographie.

M. Spach donne lecture d'un mémoire de M. Paul Ristelhueber sur différentes inscriptions tumulaires trouvées à Seltz, ainsi que sur la série des abbés de ce monastère. Le comité, après avoir exprimé le désir de voir l'auteur joindre à son travail l'indication détaillée des sources auxquelles il a puisé, vote l'impression du mémoire.

Propositions
au sujet
de la confection
d'une carte
archéologique
détaillée
de l'Alsace.

Lecture
d'un mémoire
de M. Ristelhueber
au sujet
d'inscriptions
tumulaires de Seltz.

M. Siffer envoie au comité une lettre de M. le docteur Rauch, d'Oberbronn, relative aux antiquités gallo-romaines de la localité. Cet envoi est accompagné de plusieurs planches photographiées et d'un mémoire supplémentaire à celui de M. Siffer, présenté en 1865.

La séance est levée à 4 heures.

Séance du Comité du 20 septembre 1869.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. Guerber, Ringeisen, Merck, Siffer, baron de Faviers, Morin. M. Sabourin de Nanton, membre libre, assiste à la séance.

On donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, tenue le 19 juillet; cette rédaction est adoptée.

Le président s'excuse d'avoir convoqué le comité au mois de septembre, ordinairement réservé aux vacances; il n'a pas cru devoir s'en dispenser, n'ayant pas réuni ses collègues au mois d'août dernier, à raison de circonstances indépendantes de sa volonté.

En l'absence de MM. les secrétaires, il s'engage à rédiger le procès-verbal de la présente séance.

Ouvrages reçus
par la Société.

Il dépose sur le bureau une série d'ouvrages qui ont été envoyés au comité depuis la fin de juillet dernier :

Messenger des sciences historiques de Belgique. 2^e livraison de 1869, 1 broch. in-8°;

La Société populaire de Saverne pendant les années 1791 à 1794, par Dagobert Fischer. Mulhouse, 1869, 1 broch. in-8°;

Matériaux d'archéologie et d'histoire, par MM. les archéologues de Saône-et-Loire et des départements limitrophes. Février 1869, 1 broch. in-8°;

Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle. 1868, 2 vol. in-8°;

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France. 3^e et 4^e trimestres de 1868 et 1^{er} trimestre de 1869. 2 broch. in-8°;

Josias Glaser et son projet d'annexer l'Alsace à la France en 1639, par Rodolphe Reuss. Mulhouse, 1869, broch. in-8°;

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise. Première partie du tome VII. Beauvais, 1868, 1 vol. in-8°;

Smitsonian Report, 1867. 1 vol. in-8°;

Revue des Sociétés savantes des départements. Juin 1869, 1 broch. in-8°.

M. Merck, obligé de s'éloigner avant la fin de la séance, demande à donner lecture de la liste complète des médailles dont M. Sabourin de Nanton a fait don à la Société. On décide que ce relevé sera joint au procès-verbal de la séance de juillet.

L'admission des membres suivants est proposée et adoptée :

M. Rauch, curé de Niederbronn, et M. Rauch, docteur en médecine à Oberbronn, présentés par M. le curé Siffer.

M. Félix Voulot, professeur au collège de Guebwiller, présenté par M. le baron de Schauenburg et M. Sabourin de Nanton.

M. Jules Zinck, propriétaire (faubourg de Saverne, 25), à Strasbourg, présenté par M. Merck.

M. Jadelot, garde général des forêts à Obernai, présenté par M. Ringeisen.

M. Morin rend compte d'une visite qu'il a faite dans le château de Fleckenstein, sur l'extrême lisière du département du Bas-Rhin; il a déboursé sur place une très-modique somme pour réparation d'un escalier. On remercie le visiteur; le remboursement est voté.

M. le curé Guerber lit un rapport sur une promenade archéologique faite par lui dans la vallée supérieure du Rhin, depuis Fribourg en Brisgau jusqu'à Coire. M. Guerber caractérise les édifices religieux visités par lui sur ce parcours, à Seckingen, Reichenau, Constance, etc. Dans l'église paroissiale de l'île de Reichenau, il examine en détail le trésor de l'église, et à Coire il rectifie des opinions erronées admises jusqu'ici sur le pré-tendu style roman de ce monument. La lecture de M. Guerber est écoutée avec intérêt. — Impression votée.

M. Ringeisen annonce un rapport détaillé qu'il prépare sur les pierres funéraires des quinzième et seizième siècles, récemment découvertes dans l'église de Boofzheim.

Le président donne lecture d'une lettre adressée par M. le docteur Schneider, de Quatzenheim, à M. l'abbé Straub, sur une dalle funéraire récemment mise à découvert pendant les travaux de réparation de l'église de Quatzenheim. A sa lettre est joint un croquis de la dalle, dont l'inscription, en langue allemande, indique le décès de Martin de Wilsberg, mais sans millésime. — Remerciements.

Médailles
données à la Société
par
M. Sabourin de
Nanton.

Inscription
de membres.

Château
de Fleckenstein;
réparation
d'un escalier.

Lecture
de M. le curé
Guerber
au sujet
d'une promenade
archéologique
faite par lui.

Dalle funéraire
trouvée
à Quatzenheim.

Tombe
prétendue gauloise
mise à découvert
à Rossfeld.

M. Mathis, agent voyer à Benfeld, dans une note datée du 20 juillet dernier, annonce la découverte d'une tombe qu'il croit gauloise dans la gravière communale de Rossfeld. Il en donne les dimensions exactes. Au milieu du tombeau se trouvait une urne, entourée d'une vingtaine d'autres, mais qui ont été brisées à peu près toutes par les ouvriers qui fouillaient la gravière. M. Mathis n'a réussi qu'à trouver un seul vase entier, qu'il joint à son envoi. Il donne de plus, à titre d'annexe, le plan détaillé des lieux.

Le président annonce avoir déjà préalablement remercié M. Mathis. M. Ringeisen s'engage à se rendre sur les lieux pour de plus amples informations.

Autel de Jupiter
découvert
par M. Bentz
à Lauterbourg.

M. Spach donne lecture d'une lettre de M. Bentz, de Lauterbourg, de la teneur suivante :

« On m'a informé, il y a quelque temps, qu'il se trouvait dans le jardin de M. Eckert, à Lauterbourg, une pierre ayant l'apparence d'un monument antique. Je me suis rendu sur les lieux pour examiner la pierre et j'ai reconnu que c'était un autel d'origine romaine consacré à Jupiter.

« Le cippe est de grès, de forme quadrangulaire, à base sculptée et surmontée d'une corniche au-dessus de laquelle on voit une espèce de petit bassin rond avec embranchements pour ornements. La base et la corniche font corps avec le monument, qui porte sur l'une de ses faces l'inscription suivante :

I O M
C E K I A N
V S P A C
A N I . K .

« *Jovi optimo maximo Celianus pacator* (ou *pagarcus*); *pacator*, si la dernière lettre de *pac* est un *c*, *pagarcus*, si cette lettre est un *g*, ainsi que l'on verra plus bas.

« A Jupiter très-bon et très-grand, *Celianus*, le pacificateur (ou le chef, sans doute du lieu), a érigé ce monument.

« Je n'ai pas pu déchiffrer les cinq dernières lettres de la quatrième ligne, dont deux grandes et deux plus petites que les autres sont devenues illisibles par l'influence du temps; cependant la sigle N de ces cinq lettres existe en entier, la sigle suivante semble être un I, et la sigle K, qu'on reconnaît à peine à sa forme pour un L romain, est à peu près effacée.

« M. Eckert, garde du génie en retraite à Lauterbourg, à qui l'on doit la conservation de l'autel, en a fait un croquis que j'ai l'honneur de

joindre à la présente notice. Tout le monument a une hauteur de 0^m,75, une largeur de 0^m,34 et une épaisseur de 0^m,25. Il a été trouvé, en 1860, lors de la démolition de la tour qui existait à l'angle ouest du château des Burgraves à Lauterbourg, devenu plus tard la résidence des princes-évêques de Spire, et était inséré dans le mur de la tour; mais une rainure qu'on y remarque à gauche de l'inscription, effaçant en partie la lettre N de la seconde ligne et laissant subsister quelque doute sur la lettre C à la fin de la troisième ligne qui pourrait passer aussi pour un G, permet de croire que l'autel avait d'abord été élevé isolément, et que plus tard seulement il fut encastré dans le mur de la tour du château construit, selon la tradition, sur les ruines du fort romain de Lauterbourg.

« Il est difficile d'assigner une date certaine à ce monument, qui paraît remonter au deuxième ou au troisième siècle de notre ère. C'est une addition à faire au groupe de monuments-épigraphes décrits par M. le colonel de Morlet. L'autel est surtout intéressant en ce qu'il est consacré à Jupiter seul, qui ne compte jusqu'aujourd'hui, dans la Basse-Alsace, qu'une inscription en son honneur où il est associé à Junon.

« Cette découverte est d'une véritable importance archéologique pour Lauterbourg, où l'on a déjà déterré des objets antiques, tels que des médailles, des monnaies romaines, des vases, des coupes dont M. Samuel Auscher, de cette ville, possède une partie dans son cabinet d'antiquités; mais le monument que je viens de mettre à jour est à présent pour cette localité un témoignage irréfutable de son origine commune avec les établissements romains en Alsace. »

Le président donne lecture d'une note de M. Dagobert Fischer, sur un sarcophage trouvé à Wasselonne et que M. Fischer croit appartenir à l'époque franque. La note de M. Fischer est de la teneur suivante :

Note
sur un sarcophage
de Wasselonne.

« Ce sarcophage est en grès bigarré et ne présente extérieurement aucune moulure ni inscription; il a la forme d'un coffre moins large vers les pieds que vers la tête; il mesure en longueur 1^m,96, en largeur vers la tête 0^m,74 et vers les pieds 0^m,50 et en hauteur 0^m,40. L'intérieur est évidé à la profondeur de 0^m,28 et mesure en longueur 1^m,74. La place où reposait la tête forme un demi-cercle et présente une profondeur un peu moindre que celle réservée au corps. Le couvercle ressemble à un toit aplati. Ce cercueil renfermait des débris d'un squelette, qui n'était accompagné d'aucun objet d'art, mais qui était orienté dans le sens du sud-ouest au nord-est. L'absence de tout ornement sur ce sarcophage indique qu'il a été destiné à être mis en terre. Il remonte sans doute à l'origine historique de Wasselonne, qui appartenait, au commencement du

huitième siècle, à Bodale, comte d'Alsace, et est sans contredit l'une des premières pages parlantes des annales de cette cité. »

Le musée de Saverne, qui possède déjà plusieurs objets antiques trouvés à Wasselonne, vient encore de s'enrichir de ce sarcophage que M. North, maire de cette ville, lui a généreusement offert.

Analysis,
par M. Spach,
d'un manuscrit
de 1772
relatif à Strasbourg
et sa constitution.

M. Spach rappelle que M. de Schauenburg a déposé sur le bureau de la Société, en novembre dernier, un volume manuscrit, in-folio, contenant un mémoire d'environ 400 pages, intitulé : *Établissements et changements à faire dans la ville de Strasbourg pour le bien de l'État, de la religion et du public. 1772.*

D'après son contenu et la calligraphie, le mémoire semble émaner de l'intendance et avoir été envoyé à Paris, pour pousser le gouvernement du roi à en finir avec l'ombre d'autonomie que conservait encore le Magistrat de la ville de Strasbourg. Le titre I^{er} contient une introduction historique, très-faible et très-maigre. La copie de la capitulation de Strasbourg se trouve à la fin de ce titre.

Le titre suivant contient des réflexions de cette teneur : « La capitulation ne peut être opposée aux réformes et établissements à faire dans la ville, surtout lorsque ces réformes se rapportent au bien de l'État, de la religion et du public. » L'auteur s'applique à annuler la teneur de la capitulation par l'interprétation un peu judaïque de quelques articles du traité de Ryswick. Il rappelle la procédure contre le sieur Schrag, qui avait osé soutenir, vers la fin du dix-septième siècle, la non-valeur du traité de Ryswick dans ses rapports avec la capitulation de Strasbourg. Sa thèse est formelle : « La capitulation confirmée par le gouvernement du régent ne peut infirmer l'autorité du roi. » L'auteur récapitule ironiquement toutes les infractions faites depuis près d'un siècle au traité de capitulation par le gouvernement du roi. Il recommande de protéger et favoriser les mariages mixtes comme un excellent moyen de propagande religieuse.

Le titre III donne une version du *Schwörbrief* et dans le titre suivant il développe les motifs pour lesquels il faudrait supprimer le serment du *Schwärtag*. Son argument principal se base sur ce que la formule dudit serment, prêté chaque année le mardi après le jour des Rois, par les tribus de la bourgeoisie, renferme des dispositions contraires aux règles introduites et établies par le gouvernement français. Une considération accessoire est empruntée à la température; il fait froid à Strasbourg au mois de janvier, et comme une partie de la garnison est mise en réquisition ce jour-là, il en résulte de graves inconvenients.

Le volume contient une analyse complète de tous les rouages du gouvernement municipal de Strasbourg. Cette récapitulation ne contient que des notions élémentaires; mais ce qui lui imprime un cachet particulier, c'est que l'auteur cherche à démontrer que la plupart des charges sont abusives. L'analyse de la marche que suivent les procédures, telles qu'elles se pratiquent à Strasbourg, offre aussi de l'intérêt.

A l'ancien système du gouvernement municipal, il oppose un projet de nouvelle réglementation que la révolution de 1789 a rendu inutile. Cette dernière partie du mémoire est d'une autre main que la longue série des titres précédents.

M. le curé Siffer ayant annoncé dans le cours de la séance que M. le docteur Rauch, à Oberbronn, serait disposé à faire photographier à ses frais les objets antiques concernant la localité d'Oberbronn, et faisant partie jusqu'ici du cabinet de feu le docteur Schnœringen, à Brumath, le comité prie M. Merck de demander à cet effet l'agrément des héritiers.

La séance est levée à 4 heures.

Cabinet
Schnœringen;
photographies à
prendre.

Séance du Comité du 18 octobre 1869.

Présidence de M. SPACH.

Présents: MM. de Faviers, Lehr, Morin, Ringeisen et Rodolphe Reuss, secrétaire adjoint en fonctions. M. Sabourin de Nanton assiste à la séance.

La séance est ouverte à 2 heures. M. Spach donne lecture du procès-verbal de la réunion de septembre, procès-verbal qu'il a rédigé. Il communique également au comité les procès-verbaux d'avril à juillet envoyés par le sous-comité de Colmar. Il dépose sur le bureau les ouvrages suivants:

Bulletin de la Société nivernaise des sciences, lettres et arts. Seconde série, t. III, 1 vol. in-8°;

Ouvrages reçus
par la Société.

Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie. Janvier-juin 1869, 1 broch. in-8°;

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.
Années 1868-1869, 1 vol. in-8°;

Mémoires de l'Académie de Stanislas. 1868, 1 vol. in-8°.

Présentation
d'un
nouveau membre. M. Rodolphe Reuss présente M. A. Schillinger, pasteur-vicaire à Strasbourg. Le comité prononce l'admission.

Hoh-Kœnigsbourg.
Rapport
de M. de Faviers. M. de Faviers parle de l'état regrettable dans lequel se trouvent les ruines du Hoh-Kœnigsbourg ; les réparations et appropriations faites aux frais de la Société courrent risque d'avoir été entreprises en vain si on ne veille à la conservation du monument. Il se plaint aussi de l'exploitation du château comme lieu de récréation public. Après une assez longue discussion, le comité charge M. le président d'écrire à ce sujet à M. le Maire de Schlestadt.

M. Spach propose de fixer le jour de l'assemblée générale au 9 décembre prochain. Cette fixation est provisoirement adoptée.

Cimetière franc
de Niederbronn.
Note
supplémentaire
de M. Siffer. M. Spach donne lecture d'une note de M. Siffer, servant de supplément à son travail sur le cimetière franc de Niederbronn. L'insertion partielle de cette note au procès-verbal est adoptée.

Note supplémentaire sur le cimetière franc de Niederbronn.

« Il y a quelques semaines, en séjour momentané à Niederbronn, je me suis informé de la suite des découvertes faites dans le cimetière franc mis à jour, l'année dernière, à peu de distance de la source thermale, dans le décapement du tracé du chemin de fer de Thionville. Les sépultures décrites dans le *Bulletin*, 2^e série, t. VI, p. 44 (Procès-verbaux), ne sont pas les seules que l'on ait rencontrées dans ce champ mortuaire ; la reprise des travaux pour la pose des rails a amené la découverte de sept autres corps, ensevelis en ligne et sans caisse sépulcrale ; ces squelettes étaient orientés et indiquaient le même mode d'inhumation que ceux que l'on avait déterrés d'abord ; d'autres morts restent très-vraisemblablement sous terre dans le même périmètre. Je penche à croire que ce sont des tombes chrétiennes, sans oser l'affirmer, faute de preuves matérielles ; le temps et des découvertes ultérieures viendront peut-être l'apprendre à la postérité.

« Parmi les objets archéologiques découverts dans les tombes déblayées en dernier lieu, je mentionnerai une lame parfaitement conservée, un glaive avec rainure le long de la lame, une hache quasi semblable à nos haches actuelles, avec douille, des anneaux de cuivre, des boucles d'armure, un sabre à un seul tranchant et avec poignée, un coutelas, un vase

brisé d'une très-belle forme en poterie grise, enfin, un fragment orné d'un vase en poterie rouge. M. Patissier destine ces antiquités au musée de Niederbronn.»

M. Ringisen rend compte des travaux exécutés au château de Landsberg, aux frais de la Société et de M. de Türkheim, pendant le courant de l'été et de l'automne ; il a trouvé les opérations, tant de déblayage que de reconstruction, en bonne voie et avançant assez rapidement.

M. Spach donne lecture d'un mémoire sur le château de Bernstein. Il a principalement utilisé pour son travail sept chartes inédites relativement à ce château et réintégrées aux archives du département par feu M. de Dartein. Il en donne une analyse détaillée. L'insertion du mémoire au Bulletin est votée.

Château
de Landsberg.
État des travaux
de consolidation.

Lecture
de M. Spach
au sujet
du château
de Bernstein.

Séance du Comité du 15 novembre 1869.

Présidence de M. SPACH.

La séance est ouverte à 2 heures (salle des Archives de la préfecture).
Présents : MM. V. Guerber, Lehr, Matusczinsky, Merck, Reuss et Straub, secrétaire en fonctions. M. Sabourin de Nanton assiste à la séance.

Après avoir fait inscrire au nombre des sociétaires M. Eugène Chaix, perceuteur surnuméraire à Strasbourg, M. Spach entretient le comité de la séance générale fixée au 9 décembre. Il est décidé que M. le baron Ponsard, qui vient d'être appelé de la préfecture du Haut-Rhin à celle du Finistère, sera nommé membre honoraire de la Société. M. le curé Guerber annonce qu'il donnera lecture d'un mémoire sur l'ancienne chapelle palatine de Haguenau, figurée sur un dessin qui lui a été remis par un de nos plus zélés collectionneurs, M. Nessel, et qui remonte à l'année 1614.

M. Merck expose sur le bureau un vase romain à anse et long goulot, trouvé dans une glacière de Koenigshoffen et donné à la Société par M. Wolff, confiseur. Un autre don, fait par M. Oschmann, greffier de la mairie de Bischwiller, et consistant en un as de Strasbourg en argent, est

Inscription
d'un membre.

M. Ponsard,
nommé
membre honoraire.

Don
d'objets antiques.

enregistré par M. le conservateur du musée. Des remerciements sont votés aux donateurs.

Restauration
du château
de Birkenfels.

Une lettre, datée du 30 octobre et adressée à M. le président par M. Louis Levrault, informe le comité que des travaux de consolidation viennent d'être exécutés au château de Birkenfels, situé sur le chemin de Sainte-Odile au Hohwald et le pittoresque vallon du Fulloch. Ces travaux, faits avec beaucoup de soin, ont mis à découvert les premiers degrés d'un escalier qui devait conduire à quelque cave ou souterrain. Les déblais ont permis de pénétrer sans le secours d'échelle dans la tour qui ferme au sud-est ce réduit élevé du treizième au quatorzième siècle et remanié à la fin du moyen âge. Cette tour, qui n'a aucune baie ni ouverture, a un cabinet ménagé dans l'épaisseur du mur et qui, d'après M. Levrault, ne peut avoir sa raison d'être que parce que la tour servait de prison.

Ivoire .
du onzième siècle
communiqué
par M. Straub.

M. l'abbé Straub met sous les yeux du comité un ivoire historié dont le petit musée du séminaire de Strasbourg vient de s'enrichir. Cet objet, presque carré de forme (115^{mm} sur 137^{mm}), a été trouvé par M. Martin, curé de Nordhausen, et généreusement offert par cet ecclésiastique au séminaire diocésain. L'ivoire est partagé en trois zones et représente le lavement des pieds au cénacle, la sainte Cène et la trahison de Judas, qui fait saisir le Sauveur au jardin des Oliviers. Le travail a peu de mérite artistique et rappelle de prime abord les ciselures de l'époque carlovingienne. Les figures sont toutes sans nimbe. Dans la seconde scène, le poisson symbolique ne figure point sur la table et le Sauveur donne à Judas une hostie ou une parcelle du pain consacré.

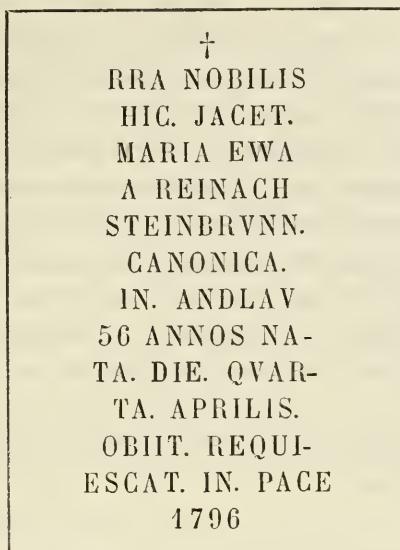
M. Straub se demande quelle a été la destination de cet ivoire et à quelle époque il peut remonter. «J'ai pensé d'abord, dit-il, qu'il a pu servir de décoration à un livre liturgique, mais le choix des sujets nécessite un complément en plusieurs ivoires. Il paraît dès lors plus probable que cette plaque décorait un reliquaire ou une cassette renfermant des objets précieux pour le service de l'église. Peut-être était-ce une des faces latérales d'un *altare viaticum*, qui avaient fréquemment la forme d'un coffret.

«En assignant à ce petit monument pour date le milieu du onzième siècle, je crois n'être pas loin de la vérité. La partie inférieure du cadre porte une ornementation dont les éléments se retrouvent entre autres à l'un des portails de Rosheim, reconnu pour être du douzième siècle.»

Épitaphe
d'une chanoinesse
d'Andlau,
en Suisse.

Une autre communication est faite par le secrétaire. Dans une récente excursion en Suisse, M. Straub a trouvé dans l'église de Saint-Nicolas,

près Soleure, la tombe d'une chanoinesse d'Andlau appartenant à une famille noble d'Alsace et morte en exil. Voici l'épitaphe:



M. Spach donne lecture d'un mémoire historique sur une maison, sise à Strasbourg, quai Saint-Thomas, 3, et appartenant aujourd'hui à M. E. de Billy, inspecteur général des mines. C'est à l'aide d'anciens titres de propriété remontant au quatorzième siècle que le président a raconté les mutations subies par cet immeuble. Des détails relatifs à la localité du Rhineckel et à divers personnages de l'ancien Strasbourg ressortent de ce travail.

Le mémoire paraîtra dans le Bulletin.

La séance est levée à 4 heures.

Séance générale du 9 décembre 1869, à Strasbourg.

Présidence de M. le baron PRON, Préfet du Bas-Rhin.

La séance est ouverte à 2 heures. Près de cinquante personnes assistent à cette réunion générale, la seizième depuis la fondation de la Société. Par les soins de M. Merck, plusieurs objets d'antiquité romaine

Objets déposés
sur le bureau.

récemment découverts et des moulages offerts à la Société sont exposés sur une table qui est dressée devant le bureau. Une série de photographies reproduisant : 1^o un autel romain trouvé à Lauterbourg et décrit par M. Bentz ; 2^o deux vues de Neuwiller, une vue d'ensemble de l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul de cette localité et les parties les plus intéressantes de ce monument, vues données par M. l'abbé Straub ; 3^o des photographies d'objets antiques trouvés à Niederbronn, données par M. Rauch, etc., garnissent une table de la première salle.

Les places du bureau sont occupées par M. le Préfet, président honoraire; M. Spach, président; M. le vicaire général Rapp, délégué par Mgr. l'évêque, absent; M. Lehr, trésorier, et M. Straub, secrétaire en fonctions. M. Chéruel, recteur de l'Académie, et M. Gérard, vice-président du sous-comité de Colmar, s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

Allocution de
M. le baron Pron,
préfet du Bas-Rhin. M. le baron Pron prononce une allocution dont nous donnons la teneur à peu près comme il suit :

MESSIEURS,

« Je me félicite d'autant plus de pouvoir vous donner l'hospitalité dans les salons de la préfecture qu'ils ont été fermés pendant quelques mois pour des travaux de restauration. Grâce aux diligences de M. l'architecte du département, ces travaux ont pu être terminés à point nommé et je suis heureux, en continuant notre tradition de quatre années, de vous offrir ici un nouveau témoignage de sympathie et d'estime.

« Cette sympathie reste acquise à votre Société, dont je suis les travaux avec un intérêt toujours croissant. Aussi je dois vous exprimer sincèrement des regrets que j'éprouve rétrospectivement. Dans la session de 1868, le Conseil général avait manifesté le désir de voir supprimer les allocations que le département fait aux sociétés de charité et aux sociétés savantes; j'ai essayé de remplir ces intentions du Conseil.

« Mais soyez persuadés, Messieurs, que si, dans la suite, votre Société avait besoin de l'assistance du Conseil général, cette assistance ne lui ferait point défaut, et vous trouveriez en moi toute espèce d'appui.

« Je vais, au surplus, produire quelques chiffres afin de vous prouver la sollicitude de l'administration pour les monuments historiques.

« Sur ma demande, plusieurs allocations importantes viennent d'être votées pour la restauration de quatre monuments religieux du Bas-Rhin. Des rapports antérieurs vous ont fait connaître la situation et l'état déses-

péré de l'église de Saint-Jean-des-Choux. La restauration de cet édifice a été évaluée à la somme de 31,000 fr. Sur cette somme, 15,000 fr. seront payés par l'État.

« Le devis des travaux de restauration de l'église abbatiale de Marmoutier s'élève à 20,000 fr.; 10,000 fr. viennent d'être accordés par le gouvernement, 3,000 fr. ont été votés par la commune, et j'ai l'espérance d'obtenir du ministère des cultes la somme complémentaire de 7,000 fr. déjà demandée.

« 4,100 fr. doivent être dépensés pour l'intéressante église d'Obersteigen, perdue dans les Vosges. L'État vient d'accorder 2,000 fr. à cet effet; j'ai demandé le reste à Son Excellence M. le Ministre des cultes.

« Enfin, la restauration des verrières qui ornent l'église de Haslach et constituent la plus importante collection de vitraux du département après ceux de la cathédrale, vient d'être confiée aux soins de notre peintre-verrier strasbourgeois, M. Baptiste Petit-Gérard, sous la direction de M. Bœswillwald, architecte du gouvernement. Une somme de 15,000 fr. a été accordée pour ce travail.

« J'allais vous entretenir du projet de restauration de l'église d'Andlau, mais le dossier ne m'est pas encore parvenu. Vous saurez plus tard le détail des travaux qui vont être exécutés sous les auspices du gouvernement.

« Avant de terminer, je dois, Messieurs, vous rappeler la distinction honorifique qui vient d'être accordée à M. L. Spach. Le grand prix pour le meilleur travail sur l'histoire d'Alsace a été décerné à votre président, et à cette occasion il s'est présenté un fait inouï dans nos annales littéraires. M. Spach, ne pouvant concourir comme président du jury d'examen, a dû, sur les instances unanimes de la commission, quitter son siège pour devenir justiciable de juge qu'il avait été et subir une violence à laquelle sa modestie n'a pu échapper. Lorsque le prix fut proclamé à la cérémonie qui inaugure chaque année la rentrée des Facultés, le lauréat fut absent. Messieurs, je propose une salve d'applaudissements en l'honneur de M. Spach. »

M. Spach répond à peu près en ces termes: « Sous l'empire de l'émotion que me causent les éloges inattendus et non mérités dont M. le Préfet veut bien m'honorer, je ne puis que le remercier du fond de mon cœur. Le témoignage de votre bienveillance, Messieurs, me confirme dans mon désir de consacrer à la Société le reste de mes forces et de remplir fidèlement mon devoir si Elle me conserve dans ma position actuelle.»

Après ces paroles, le président commence la lecture de son rapport:

Discours
de M. Spach,
président.

« MESSIEURS,

« En reléguant notre séance générale dans les derniers jours de l'année, nous restons volontairement aussi sur l'arrière-plan ; car dans l'assemblée tenue à Colmar, au cœur de l'été, les projets et les travaux à faire ont déjà été discutés, et il ne nous reste ici qu'à glaner sur un terrain déjà moissonné. Le dirai-je, d'ailleurs, sans détour ? les préoccupations politiques réagissent même sur nos paisibles études. Et ce n'est pas chez nous, en Alsace seulement, que ce symptôme s'est produit. J'ai eu l'occasion, il y a quelques mois, d'entretenir à ce sujet l'un des savants historiographes de la Suisse ; il m'a confié, sans détour et sans fausse honte, que, dans toutes les sociétés helvétiques vouées au culte de l'histoire et de l'archéologie, on a pu remarquer le même amoindrissement. Lorsque l'avenir de la grande société elle-même a pu sembler un instant compromis, on est moins tenté de s'occuper de son passé.

« Quoi qu'il en soit, je vais sommairement, comme toujours, vous entretenir de nos modestes réunions pendant les cinq derniers mois écoulés depuis celle de Colmar, et vous prier de nous conserver au milieu de notre époque agitée une faveur dont vous avez bien voulu nous honorer depuis quatorze ans.

« Au mois de juillet dernier, la mort d'un de nos anciens souscripteurs a été pour nous l'occasion de regrets très-vifs ; vous allez juger vous-mêmes de la sincérité littérale de l'expression dont je viens de me servir. Le docteur Schnœringer, de Brumath, a été l'un des plus ardents collectionneurs de notre province ; il a laissé, après sa mort, un cabinet considérable d'antiquités alsatiennes, qui a fixé, en septembre 1856 déjà, l'attention et l'intérêt de feu M. Édouard Gerhard, l'illustre archéologue de Berlin. Ce cabinet est composé d'une magnifique collection de médailles, de monnaies, de vases et de bas-reliefs, surtout gallo-romains, d'armes et d'ustensiles ; nous en aurions volontiers fait l'acquisition en bloc ; mais, avec nos pauvres ressources, comment y atteindre ? Et en supposant l'acquisition faite, où placer le trésor, faute d'un local ? Nous étions cependant décidés à entrer en pourparlers avec les héritiers Schnœringer, pour la partie numismatique seulement, lorsque nous apprimés que le tout était sous clef, vendu à M. Engel-Dollfus, de Dornach, c'est-à-dire au même citoyen généreux qui a déjà consacré préalablement une somme de 3,000 fr. à la rédaction du Dictionnaire des célébrités alsaciennes. De cette manière, le trésor reste au moins conservé à notre province ; mais j'éprouve une véritable affliction en faisant un retour sur nous-mêmes.

« Nous avons pu, toutefois, par quelques achats et par quelques dons, augmenter notre petite collection. L'un de nos membres vous entretiendra de ces objets avec plus de détails. Il doit suffire de rappeler ici que l'église de Neuwiller, puis quelques objets antiques trouvés à Niederbronn, enfin, le Hoh-Geroldseck badois ont été photographiés par des membres de notre Société (MM. Straub, Rauch, Nicklès), et que ces fidèles reproductions ont été déposées dans nos cartons; que des monnaies en bronze trouvées à Michelfeld nous ont été données par l'un de nos membres actifs, M. Sabourin de Nanton; qu'un beau vase en bronze de Koenigs-hoffen a été livré à notre musée par M. Wolff, et un mémoire manuscrit du dernier quart du dix-huitième siècle sur des changements à faire dans l'ancienne constitution de Strasbourg nous a été remis par M. de Schauenburg.

« Pour la confection de la carte archéologique du Bas-Rhin, M. Matusczinsky a promis son concours actif; il a choisi pour sa part l'arrondissement du chef-lieu. Des inscriptions tumulaires trouvées à Seltz ont été décrites par M. P. Ristelhueber, une pierre tumulaire à Quatzenheim par M. Schneider, des tombes à Rossfeld par M. Mathis, agent voyer, un cippe antique à Lauterbourg par M. Bentz. Les travaux du chemin de fer de Niederbronn à Bitche ont mis à jour toute une série d'objets antiques, tels que haches, anneaux, boucles d'armure, fragments de vases. M. le curé Siffer en a fait l'objet d'une notice.

« L'un des membres de notre comité s'est imposé, dans le courant de l'automne, le devoir de nous signaler l'abandon où se trouvait alors le château de Hoh-Koenigsbourg, depuis qu'il a passé entre les mains de la ville de Schlestadt. Vous vous rappelez, Messieurs, les soins continus que nous avons donnés à cette imposante ruine et les sommes, écrasantes pour notre caisse, que nous y avons consacrées à des travaux de consolidation et de soutènement. Les soins paternels du propriétaire ont paru faire défaut; des promeneurs stupides avaient brisé les portes d'entrée et commis quelques dégradations à l'intérieur. J'ai cru devoir entretenir, par écrit, M. le maire de Schlestadt de cet état de choses regrettable. Je sais, par un entretien que je viens d'avoir avec notre collègue, M. Ringeisen, que notre réclamation a été entendue.

« Je passe à un sujet plus satisfaisant.

« Les travaux entrepris dans le château de Landsberg, par son propriétaire, M. de Türkheim, avec le concours de la Société, sont en voie d'exécution; ils entraîneront le châtelain à plus de dépenses qu'il n'en avait prévu; mais la satisfaction qu'il devra retirer de cette œuvre de piété his-

torique contre-balancera, nous aimons à le penser, les sacrifices à faire. Ce ne sera pas un médiocre mérite, aux yeux des archéologues, d'avoir sauvé d'une dégradation ultérieure les tours et l'enceinte d'une demeure féodale où Herrade, la gloire de l'Alsace littéraire du moyen âge, a vu le jour. M. Ringeisen vous entretiendra en détail de ces travaux.

« Notre confrère, M. Louis Levraut, nous a fait part de quelques travaux de déblayement entrepris dans le château de Birkenfels par M. Jadelot, un membre récemment inscrit sur notre liste et dont le concours actif nous est garanti par ces premiers essais. Les personnes qui séjournent en été dans le couvent de Sainte-Odile et les nombreux promeneurs passagers qu'attire le sanctuaire seront reconnaissants lorsqu'ils trouveront un facile accès dans une pittoresque ruine jusqu'ici perdue au fond des forêts.

« Le château cyclopéen de Bernstein, qui était, il y a quelques années encore, la propriété de M. Félix de Dartein, a valu, de sa part, aux Archives du Bas-Rhin la restitution d'une série de titres anciens d'un intérêt historique assez considérable pour motiver, en dernier lieu, la confection d'un mémoire que j'ai soumis à mes collègues du comité historique. Je viens aussi de leur communiquer, sous le titre d'*Une Maison à Strasbourg*, la description et le narré des diverses destinées d'un bâtiment particulier, dont M. de Billy est propriétaire, et qui m'a semblé, à raison des titres anciens qu'il conserve, mériter une petite monographie.

« Maintenant que j'ai fait la récapitulation sommaire de nos acquisitions et de nos travaux, soit artistiques, soit scientifiques, vous me permettrez de passer à un tout autre sujet.

« Dans la dernière assemblée générale du 10 décembre 1868, l'un des membres présents à la séance a émis le désir qu'un mode nouveau plus simple et plus économique pour les lettres de convocation fût adopté. Nous avons sur-le-champ fait droit à sa demande, en ce sens, que nous avons ouvert des négociations avec l'administration des postes et celle du chemin de fer de l'Est ; mais l'une et l'autre se sont vues dans la nécessité d'opposer une fin de non-recevoir à notre réclamation. Pour constater l'identité des membres munis de lettres d'invitation, il est indispensable que le nom de chaque porteur soit inscrit à l'intérieur ; or, la poste n'acceptant pas au taux des simples imprimés sous bande un envoi quelconque portant dans l'intérieur le nom du destinataire, le mode qu'on nous recommandait était insuffisant. Nous pensons que c'est là une affaire vidée.

« Vous avez appris par les journaux la nouvelle destination de M. le baron Ponsard, qui a quitté, dans la seconde moitié de novembre, le dépar-

tement du Haut-Rhin pour celui du Finistère. Pendant toute la durée de son administration, M. Ponsard nous a donné des témoignages de sa bienveillance active ; il a présidé, le 30 juin dernier, la réunion générale de Colmar et accueilli avec une amérité toute spéciale ceux d'entre nous qui s'étaient rendus dans le chef-lieu du Haut-Rhin. J'ai commencé par témoigner au nouveau préfet du Finistère la reconnaissance du comité ; j'ai l'honneur maintenant de vous demander la confirmation de ma première démarche spontanée et de conférer à M. le baron Ponsard le titre de membre honoraire de notre Société.

« Je me suis mis en rapport avec son successeur et l'ai prié de vouloir bien continuer les bons soins que nous avons rencontrés depuis une dizaine d'années auprès de l'administration départementale du Haut-Rhin. Voici la lettre que M. Salles, le nouveau préfet du Haut-Rhin, me fait l'honneur de m'écrire :

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« Je reçois la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et les documents qui l'accompagnent.

« Je connaissais, avant de venir en Alsace, les remarquables travaux de « votre Société ; je savais aussi la légitime autorité dont jouit son président.

« C'est assez dire, Monsieur, que mon concours le plus actif, le plus sympathique est acquis à votre œuvre dont le cercle s'étend sur le Haut-Rhin, si intéressé à la conservation de ses précieux monuments historiques.

« La ville de Colmar considère, à bon droit, comme un honneur d'être, « chaque année, le siège d'une séance générale de la Société, et le préfet « du Haut-Rhin revendiquera le bénéfice des traditions en lui offrant l'hospitalité de l'hôtel de la préfecture.

« Les soins d'une installation récente me priveront du plaisir d'assister « à votre réunion du 9 décembre. Veuillez être auprès de M. le président « d'honneur et de vos honorables collègues l'interprète de mes regrets.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments « les plus dévoués.

« J. SALLES,
• Préfet du Haut-Rhin. •

« Vous aurez, à la fin de la séance, après avoir entendu les divers rapports, et surtout celui de notre trésorier, à vous prononcer, comme

d'habitude, sur les membres sortants qui, d'après la rotation régulièrement établie depuis quatorze ans, se trouvent être cette fois MM de Faviers, Siffer, Merck et Charles Bœrsch. Ce dernier membre avait demandé itérativement à être remplacé, mais il a bien voulu se rendre aux vives instances que j'ai faites pour le retenir.

« La destinée du président est, à la même occasion, remise entre vos mains. Par votre indulgente appréciation de ses travaux et des soins qu'il donne, dans la mesure de ses forces et de sa capacité, à la gestion générale de vos affaires, vous l'avez, non point endormi dans une illusion coupable, mais vous l'avez fortifié dans le désir d'être utile à la Société; et certes, il peut vous donner l'assurance qu'il ne se départirait en rien de cette tendance, si vous jugiez à propos de confier à d'autres mains la direction de nos destinées futures.

« En nous reportant à notre point de départ, c'est-à-dire, presque jour par jour, à quatorze ans, puis au développement acquis par l'adjonction du Haut-Rhin; en voyant l'infatigable persistance de quelques membres travailleurs, j'ose espérer que le programme primitif ne cessera point d'être suivi, et que des adjonctions nouvelles viendront combler les inévitables lacunes que laissent les décès, les absences, les défaillances de l'âge. Honneur oblige: notre Société a conquis, par ses doubles travaux, un rang parmi les sociétés analogues qui couvrent le sol français; de jeunes forces la maintiendront au niveau de son passé. Nous comptons sur vous, Messieurs, pour nous encourager, nous patronner et nous soutenir. »

Lecture
de M. le curé
Guerber
au sujet
de la Burg et des
Burgmænner
de Haguenau.

La parole est à M. Guerber, qui lit un mémoire sur la *Burg* et les *Burgmænner*. Cet intéressant travail, qui captive l'attention de l'auditoire, sera publié dans le Bulletin avec un dessin à vol d'oiseau, exécuté en 1614, du haut de l'église de Saint-Georges et figurant l'ancien château, dont M. Guerber a fait, il y a deux ans, une description exacte, d'après de vagues indications.

Rapport
de M. Ringeisen.
sur les travaux.

Suit le mémoire de M. Ringeisen, sur les travaux exécutés sous les auspices de la Société.

MESSIEURS,

Les travaux de déblai et de consolidation, exécutés cette année pour le compte de la Société, sont peu considérables. Ils ont été limités par les prévisions du budget, qui voit tarir une source vive de ses revenus et sur lequel pèsent encore des engagements antérieurs. On a donc dû se con-

tenter de vivre sur les crédits déjà votés et non encore épuisés, sans se permettre de nouvelles allocations importantes.

Plixbourg et Hohenack (Haut-Rhin).

Parmi les premiers nous comprendrons les travaux du Haut-Rhin exécutés aux châteaux de Plixbourg et du Hohenack. Des notices particulières devaient être fournies par M. Schelbaum, ingénieur à Colmar. M. le vice-président du sous-comité de Colmar a informé M. le président du retard apporté à leur présentation.

Il vient de m'être communiqué deux mémoires de M. Hartmann, architecte à Colmar, l'un sur les deux anciennes tours de Türkheim, l'autre sur les ruines de l'église d'Alspach.

Je vais avoir l'honneur de vous en donner lecture :

Türkheim (Haut-Rhin).

« Les murs d'enceinte de l'ancienne ville libre impériale de Türkheim existent encore dans tout leur pourtour, avec les trois portes d'entrée surmontées de leur beffroi, et un certain nombre de bastions ou tours rondes à demi engagées dans l'enceinte et terminées par des créneaux. Ce sont deux de ces tours, adjacentes à deux nouvelles rues aboutissant au quai de la Fecht, que la municipalité se propose de conserver spécialement comme souvenir historique de l'ancienne cité.

« J'ai déjà fait, dans un rapport à la dernière réunion générale du 30 juin, une description sommaire de ces spécimens de l'architecture militaire du quatorzième siècle. Il serait facile de les restaurer en réparant les créneaux et meurtrières endommagés par le temps, et utile de les préserver de plus graves détériorations, en couvrant les voûtes supérieures et en faisant aux maçonneries tous les rejoignements nécessaires. C'est ce travail que la commune demande à faire exécuter sous le patronage de la Société pour la conservation des monuments historiques, et à cet effet elle demande une légère allocation, ne serait-ce que celle de cent francs, pour que cette Société s'intéresse matériellement à l'œuvre et en dirige l'exécution de la manière la plus convenable.»

Alspach (Haut-Rhin).

« Les ruines de l'église d'Alspach sont encore dans le même état qu'au mois de juin, époque à laquelle j'ai eu l'honneur d'en faire l'objet d'un

rapport à la réunion générale qui a eu lieu à Colmar. Seulement, elles courrent risque de se dégrader davantage, une partie des toitures étant effondrée déjà depuis quelques années, et dès lors les intempéries des saisons, aussi bien que la chute des matériaux, tels que tuiles et charpentes, tendent à compléter l'œuvre de destruction dans une progression accélérée.

« A ma dernière visite, le 28 juin de cette année (1869), M. Barthélémy, un des propriétaires de l'enclôs si intéressant d'Alspach, avait gracieusement offert l'abandon des ruines de l'église à la Société, en proposant de les dégager de toutes les constructions et appentis de date récente (1812), lorsque l'on appropria l'abbaye en bâtiments industriels. J'avais moi-même proposé, sur cette donnée, de rétablir les ruines dans leur ancien effet pittoresque, sans toiture, mais avec des travaux préservatifs en ciment. On avait décidé, dans la séance du 30 juin, de s'entendre à cet effet avec M. Barthélémy.

« Je ne sais quelle suite a été donnée à cette affaire, mais je reste à la disposition de la Société, tant pour relever le plan des lieux que pour faire les devis et estimations des travaux que l'on pourrait entreprendre dès que l'autorisation en aura été obtenue.»

Vous jugerez sans doute nécessaire, Messieurs, d'accepter les offres désintéressées de M. Hartmann et de l'engager à lever d'abord les plans et à estimer, au moins approximativement, les dépenses qu'elles sont susceptibles d'occasionner.

Pour le Bas-Rhin, nous mentionnerons :

Landsberg (Bas-Rhin), 500 fr.

Les travaux de consolidation et de déblai, entrepris par la famille de Türckheim au château de Landsberg, ont été continués cette année. On s'est principalement appliqué à refaire les parties menaçantes du donjon que nous avions signalées. Cette opération importante et très-urgente présente des difficultés d'exécution de plusieurs genres. Il s'agit d'abord de démolir les parements extérieurs condamnés et, pour cela, désagréger, pierre par pierre, chaque assise, afin d'éviter les éboulements; les descendre avec précaution pour ne pas les écorner et pouvoir les employer à nouveau; enfin mettre à nu et préparer la maçonnerie de blocage intermédiaire pour faciliter sa liaison avec la reconstruction nouvelle.

Ces opérations préliminaires ont été effectuées, sur la face ouest, dans une hauteur de 33 assises, à partir du sommet de la tour; de 27 assises

sur la face nord. Elles devront comprendre 13 assises sur la face est, lorsqu'on attaquerá le côté, et seulement quelques pierres au sommet de la face sud, qui est bien conservée.

Nous avons pu constater avec plaisir que nos prévisions relativement à l'état de la maçonnerie de remplissage intermédiaire et du parement intérieur se sont réalisées. Ces parties importantes de la tour sont en très-bon état de conservation, et les désordres qui se sont manifestés à l'extérieur ne proviennent que de l'action des eaux de pluie qui, par le défaut des revêtements, ont trouvé passage, se sont infiltrées entre la maçonnerie de remplissage et le parement extérieur, se sont gonflées par les gelées, ont disloqué peu à peu les pierres et les ont repoussées hors d'aplomb à l'extérieur.

Le travail de réparation, lors de notre visite du 16 octobre dernier, consistait en 15 assises rétablies sur la face ouest, et 11, sur celle du nord. Ces travaux sont faits avec intelligence; les pierres à bossages, de 34 à 40 centimètres d'appareil, sont bien repérées et se raccordent convenablement avec la construction primitive. Le petit cabestan employé pour la manœuvre, et le système d'échafaudage adopté, se prêtaient facilement aux opérations. Je ne doute pas que, dans peu de temps, l'atelier, composé des mêmes ouvriers que l'année dernière, n'ait acquis assez d'expérience pour faire encore mieux et plus vite.

Ces constructions ont nécessité des travaux de déblai au pied du donjon et dans ses alentours, pour retrouver les pierres de parements qui s'en étaient détachées. Ces déblais ont mis à jour une partie du mur de soutènement de la plate-forme à l'ouest et son retour jusqu'au donjon. Le parement de ce mur est en pierre de granit à bossages d'un bel appareil.

Parmi les décombres on a recueilli plusieurs objets intéressants, qui sont conservés dans la maison forestière située au pied du château. J'ai remarqué: un couvercle en terre noirâtre, à bords relevés, avec une anse au milieu; un petit vase en terre rouge, à col élancé et anse, la partie supérieure vernissée en vert; des fers de dards triangulaires et barbelés; une clanche; des clous à tête à facettes; des garnitures de vitres, en plomb; des moreeaux de verres de différentes couleurs, unis; un petit vase en verre, irisé, à panse bombée et parsemée de grosses gouttes saillantes; un carreau de pavage en terre rouge, de 12 centimètres de côté, portant à chaque angle un quart de cercle formé de deux rainures concentriques en creux, et au milieu une fleur de lys également en creux, du même dessin que celui qu'on remarque au cul-de-lampe de la petite loge en saillie sur la face sud; des carreaux de poêle à panneaux,

de style renaissance, et portant dans le champ des rosaces, des feuillages encadrant deux écussons accouplés, avec cimier; sur un autre, une arcature à accolade, avec crochets de choux frisés sur les rampants, le tout d'une fine facture, en terre rouge vernissée en vert. Ces poteries de la fin du quinzième et du commencement du seizième siècle sont en tout point semblables à celles déjà trouvées au Franckenbourg et témoignent en faveur de l'art avancé de nos potiers, déjà à cette époque.

Ces déblais permettent de mieux reconnaître les limites des bâtiments, les différentes hauteurs d'étage et les moyens de communication. Lorsqu'ils seront achevés, ils fourniront sans doute les éléments nécessaires pour déterminer exactement la position des entrées extérieures. Déjà les déblais des murs de la face est ont révélé l'accès à la cour du sud au moyen d'une porte dont on a retrouvé le seuil et les deux socles. Mais l'escarpement du chemin longeant le mur, son arrêt brusque sur une plate-forme, les petites dimensions du seuil, la direction de l'ébrasement d'un côté, le massif du rocher de l'autre côté, dénotent un passage fort étroit, praticable pour un homme ou une bête de somme au plus. Évidemment il a dû exister un autre accès de plus grande dimension, probablement vers l'autre cour, au nord; et cette cour elle-même, arrêtée par de gros murs portant plusieurs étages de fenêtres, encore apparentes quoique bouchées; des cheminées à colonnettes et chapiteaux romans; des baies engagées sous les décombres; des rangées de corbeaux indiquant la place des solivages; les autres corbeaux de la face nord, à des hauteurs différentes; les murs de ce côté accusant des traces évidentes de raccordements successifs avec les murs latéraux et les deux tourelles circulaires d'angle; toutes ces indications, parfaitement visibles, ne décèlent-elles pas des modifications profondes à l'état primitif? Ce château était-il antérieur à celui du sud? Le donjon faisait-il partie du premier ou du second?

Toutes ces questions, très-intéressantes pour la monographie du château, pourront être mieux élucidées lorsqu'on aura complètement mis à découvert les parties de ces vastes constructions encore enfouies sous les décombres, et permettront d'y rattacher les données éparses de l'histoire, que nos érudits auront pu recueillir dans les chartes et les documents épargnés par le temps.

Il résulte des notes qui m'ont été communiquées pour vérification, que les dépenses effectuées pendant cette campagne par la famille de Türkheim, pour ces travaux, s'élèvent à 1,106 fr. 05 c.

Déjà en 1867 et 1868, des travaux préliminaires avaient été entrepris

par les propriétaires pour déblai, échafaudage, moyens d'accès à l'intérieur du donjon; bouchements de brèches aux murs d'enceinte pour empêcher les dévastations, trop faciles au milieu de ruines ouvertes de tous côtés.

Malgré les fonds votés par la Société des monuments historiques pour encourager ces travaux, M. de Türkheim n'avait pas cru devoir l'associer à ces prémices. Le moment nous semble venu d'offrir notre premier concours de 500 fr. et de faciliter, par nos encouragements, une entreprise importante dont le résultat sera la préservation d'un donjon voué à une ruine inévitable, sans cette vaillante initiative de la famille de Türkheim.

En dehors de ces travaux exécutés au compte de la Société, nous vous entretiendrons, si vous le désirez, des travaux archéologiques entrepris dans l'arrondissement de Schlestadt, sur l'initiative de quelques-uns de vos membres.

Kœnigsbourg.

Le lundi de Pentecôte, on a dansé au Kœnigsbourg. Je ne sais si c'est la première fois; en tout cas, cela prouve combien sont populaires en Alsace ces ruines immenses et combien le souvenir des tyrannies féodales est effacé.

J'ai visité le château quelque temps après : des tables, des bancs et une estrade rustiques subsistaient encore dans l'avant-cour. Excepté quelques pierres des murs longeant le chemin d'entrée, qui avaient roulé sur la voie, je n'avais remarqué aucun dégât. C'est au moins un progrès.

Les différents travaux entrepris jusqu'à ce jour se maintiennent convenablement.

De gros travaux de consolidation devront être effectués aux bases des murs d'enveloppe, aux voûtes, aux cheminées des divers étages.

La petite tour d'entrée, qui a été comblée de terre et qui, sous cette charge, menace de s'éventrer, devrait être déblayée. Les communications entre le petit et le grand château devraient être dégagées et rendues plus faciles. Enfin, les quelques travaux de déblai commencés dans l'intérieur de ce petit château devraient être continués, afin de mettre à jour les traces de sa distribution intérieure. Cet ensemble de travaux fera l'objet d'un devis spécial demandé par la municipalité de Schlestadt.

En attendant, il a fallu réparer le petit pont en bois jeté sur le Saut-de-Loup, qui présentait quelque danger pour le visiteur. M. le Maire m'a

assuré qu'il serait pris des mesures pour le remplacer par des degrés en pierre.

Tumuli.

La ville de Schlestadt vient d'exploiter une partie de forêt communale au canton dit Stœck; on y remarque plusieurs tumuli. M. Osterberger, brigadier forestier, qui a cette forêt dans son service, m'a promis d'en lever exactement le plan. Je m'empresserai de le communiquer à la Société, dès qu'il me parviendra, ainsi que celui des sept tumuli du canton à côté, qui ont été en partie ouverts au printemps de l'année 1868, sans avoir rien produit d'intéressant.

Mussig.

Dernièrement, MM. Bosvieux, de Ring et de Lacomble ont exploré quatre tumuli du Rieth de Mussig, près de la Doctormühl, sans avoir été plus heureux. On y a découvert un bracelet, des anneaux et quelques fibules à spirale; le tout en bronze. Ils ont été déposés au musée de Schlestadt. Ces derniers tumuli sont indiqués sur la carte de M. Vallois figurant au Bulletin de la Société.

Kintzheim.

Dans le courant de 1868, en creusant les fondations des dépendances de l'école de Kintzheim, sur un arrière-jardin élevé, en face du presbytère, les terrassiers ont rencontré, à une faible profondeur, plusieurs ossements, quelques objets en bronze, entre autres un collier que M. le Maire a bien voulu m'offrir. Ce collier, identiquement semblable à ceux que nous avons trouvés jusqu'à ce jour dans les tumuli de la plaine, a 15 centimètres de diamètre. On y remarque en avant trois rondelles concaves pour recevoir des boutons en pâte qui ont disparu, ainsi que les petits rivets en bronze qui les retenaient. Le reste du collier, de forme cylindrique, avec des renflements, diminuant successivement de grosseur, est orné d'incrustations de dessins courants qui sertissaient autrefois des pâtes qui ont disparu, ainsi que les boutons. Ce collier, comme les autres, se fermait à ressort au moyen d'un pivot qui s'arrêtait dans un emboîtement. Mais une particularité que l'état d'oxydation m'avait empêché de remarquer dans les autres colliers, c'est que la partie correspondant au pivot, du côté opposé, est pourvue d'une douille dans laquelle tourne à genouil-

lère la partie antérieure du collier. Cette disposition permet d'adapter la partie postérieure au col avant de faire prendre à la première sa place et de la fixer dans son emboîtement par sa force d'élasticité.

Cette observation explique un fait obscur et dénote, dans l'exécution de ces bijoux que l'on regardait comme grossiers, un degré de science assez avancée pour impliquer une civilisation qu'on était loin de soupçonner.

La cassure semble indiquer une composition plus nerveuse et plus tenace que celle du bronze ordinaire.

Benfeld.

Il y a quelque temps, en creusant les fondations de la tour du temple protestant de Benfeld, on trouva, à une profondeur de 5 mètres, un terrain rapporté présentant des terres noirâtres, des tuileaux, des traces de feu, un boulet en fer de 10 centimètres de diamètre et enfin des parements de murs en pierre de taille.

Cette partie de la ville correspondait à l'ancien fossé extérieur et probablement à un ouvrage de défense; ce fossé, de ce côté, a été comblé depuis et est actuellement surbâti. La même nature de terrain s'est présentée lors des fouilles nécessitées par ces constructions.

Quoique l'on possède d'anciens plans de la ville indiquant ces fortifications, il m'a paru intéressant de mentionner la position exacte de ces vestiges.

Kertzfeld.

Il a été fait quelque bruit au sujet d'un puits et d'une pompe aspirante et foulante, de construction romaine, trouvés dans le jardin de l'instituteur de cette commune. M. Chéruel, recteur de l'Académie de Strasbourg, se serait transporté sur les lieux, et après avoir reconnu l'importance de cette trouvaille, l'aurait signalée en haut lieu, et bientôt l'appareil hydraulique devrait prendre place au musée de Saint-Germain.

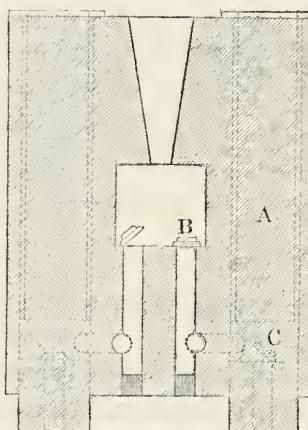
J'ai visité, dans le courant de l'été dernier, le puits et le corps de pompe qu'il contenait.

Ce puits, de forme cylindrique, de 70 centimètres de diamètre intérieur, sur 2^m,80 de profondeur, est construit en petits moellons, assez réguliers, de 7 à 8 centimètres de hauteur, sur 12 centimètres de largeur et 25 centimètres de queue, taillés sur le parement vu. Il repose sur un rouet en chêne rectangulaire, de même largeur que le diamètre intérieur du puits. Les

quatre angles rentrants de la maçonnerie, portant directement sur ce rouet, sont raccordés avec le cylindre du puits par des espèces d'encorbellement en moellons taillés, comme ci-dessus. Ce puits était comblé depuis longtemps lorsqu'il a été découvert accidentellement et vidé par les soins de l'instituteur.

On y a trouvé des fragments de tuiles, poteries, de fabrication romaine, et au fond un corps de pompe.

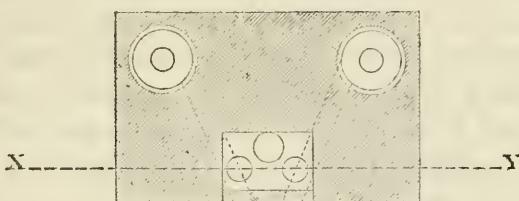
Ce corps de pompe se compose d'un bloc de chêne de 50 centimètres de hauteur, sur 40 centimètres de largeur et 25 centimètres d'épaisseur; au milieu de la face postérieure est un évidement rectangulaire de 11 centimètres de largeur sur 9 centimètres de hauteur et 9 centimètres de profondeur, qui était hermétiquement fermé par une planchette en bois de chêne qu'on y a trouvée adaptée. Cette cavité forme le récipient. Au-dessus vient aboutir un évidement en tronc de cône renversé, destiné à recevoir, à emboîtement, le tuyau d'ascension de la pompe, en bois.



Dans la paroi inférieure du récipient sont pratiqués deux tuyaux de forage verticaux de 3 centimètres de diamètre, munis chacun, à la partie supérieure, d'un clapet, et fermés à la partie inférieure par un bouchon en chêne. Dans les angles antérieurs du bloc sont pratiqués deux autres forages verticaux de 9 centimètres de diamètre, dans chacun desquels sont adaptés: dans la partie supérieure, un tuyau en lame de plomb à recouvrement de 8 centimètres de diamètre intérieur, avec bord rabattu; et dans la partie inférieure, un court tuyau d'aspiration en chêne, muni en haut d'un clapet en plomb.

Ces quatre tuyaux principaux sont mis en communication deux à deux et symétriquement au moyen d'un tuyau horizontal de 3 centimètres de diamètre, foré de la paroi postérieure jusqu'au gros cylindre, où il aboutit entre le tuyau en plomb et celui d'aspiration; ce tuyau de communication est arrêté du côté postérieur par un bouchon en chêne.

En restituant les parties manquantes de l'appareil, il en résulte :



Que, par le mouvement ascensionnel d'un piston (A) dans le cylindre en plomb, la soupape correspondante (B) du récipient se ferme; celle (C) du tuyau d'aspiration s'ouvre et laisse monter l'eau.

Par le mouvement inverse du piston, la soupape inférieure (C) se ferme, l'eau refoulée pénètre dans les deux petits tuyaux de communication, ouvre la soupape supérieure (B) et s'introduit dans le récipient.

L'opération inverse se produisant dans le deuxième corps de pompe par le même mécanisme, le récipient se trouve alimenté par chacun des mouvements du balancier et donne lieu à un jet continu.

Ce système est celui des pompes aspirantes et foulantes encore en usage de nos jours et ne diffère que par l'emploi des matières premières et dans le mode d'exécution, qui est d'une simplicité primitive.

Cet appareil est-il romain? j'en doute. Jusqu'à ce jour, je n'ai pu recueillir de données suffisantes pour arrêter un avis motivé.

Du reste, l'appareil, avant d'être classé à Saint-Germain, sera vérifié par des personnes dont l'opinion fait autorité dans la science, et alors toute incertitude à cet égard sera levée.

Zellwiller.

L'église de Zellwiller est une construction du siècle dernier. Elle n'a rien de remarquable au point de vue de l'art. Cependant sa position sur la partie la plus élevée du village, son orientation, quelques vestiges anciens, parmi lesquels : un charnier abondamment garni de crânes et de débris humains; un baptistère en pierre sculptée du seizième siècle; la

cuve d'un autre baptistère plus grand avec sculptures romanes, utilisée actuellement dans la cour du presbytère à un usage vulgaire; tout semble indiquer que la construction moderne a remplacé un édifice d'une haute antiquité.

Dans le commencement de 1868, en creusant les fondations du bâtiment de dépendances de l'école des garçons, sur le petit jardin contigu à l'ancien cimetière qui environnait autrefois l'église, les ouvriers ont mis à jour trois anciens sarcophages en pierre. Deux de ces sarcophages se touchaient. Ils étaient placés à 2 mètres environ de l'angle sud-ouest de ce jardinet, dans la direction du levant au couchant, à une profondeur de 1^m,30 en terre. Le sol présentait une première couche de terre végétale de 30 à 50 centimètres d'épaisseur, et au-dessous, une terre jaune très compacte avec fragments de calcaire.

Le plus grand de ces sarcophages avait 2^m,05 de longueur sur 40 centimètres de largeur et 60 centimètres de hauteur, intérieurement; il se composait de dalles brutes de 10 à 15 centimètres d'épaisseur très-irrégulières. Les côtés latéraux étaient formés de deux dalles parallèles aboutissant à deux autres dalles transversales à la tête et au pied. Ces quatre dalles étaient posées verticalement sur le sol. A chaque extrémité, reposait sur les deux dalles latérales une petite dalle de 33 centimètres de largeur sur 7 centimètres d'épaisseur. Le tout était recouvert d'une grande dalle de 20 centimètres d'épaisseur, formant couvercle.

Ce coffrage était en partie comblé par la terre qui s'y était introduite par les interstices latéraux. Dessous, était étendu un squelette entier d'homme, la tête au couchant et les pieds au levant.

Le sarcophage à côté était établi de la même façon. Il contenait les ossements de deux squelettes et trois têtes.

Le troisième sarcophage, un peu plus au levant, était semblable aux précédents, excepté que la dalle au-dessus de la tête, dans les autres sarcophages, était remplacée par une petite voûte en pierres. Les dalles étaient mieux soignées. Il contenait un petit squelette.

On n'a trouvé ni inscription, ni poterie, ni armes, ni bijoux. On a remarqué seulement, sur l'angle gauche d'un des couvercles, du côté de la tête, une petite croix entaillée à quatre branches égales.

On a encore rencontré, lors des déblais des mêmes fondations, des traces de fosses et des débris de tuileaux.

Ces sarcophages, très-anciens, sont semblables à ceux trouvés dans les cimetières de Burgheim et d'Obernai, et indiquent un mode d'inhumation identique.

Burgheim.

L'église de cette commune est une petite construction de l'époque romane; elle est située à l'extrême orientale du village, sur un tertre élevé, à contours arrondis. La plate-forme sert de cimetière.

Le fossoyeur a souvent trouvé sous sa pelle des substructions en maçonnerie; des débris de tuiles et de poteries romaines; des monnaies *de cette époque*. La tranchée que l'on vient récemment de faire sur la face nord, pour établir un mur de soutènement, rend très-sensibles ces dispositions. De 30 à 50 centimètres au-dessus de la voie publique se trouve le sol naturel, terre jaune résistante; au-dessus, traces de murs, couches de terre noire mélangées de charbons; débris de tuileaux à rebords, anciens; débris de poterie fine en terre noire, rouge et grise, irisée.

Du reste, à Burgheim, des cantons entiers sont parsemés de fragments romains. Cette localité mérite une notice spéciale.

Je ne veux cependant pas la quitter sans mentionner une grande dalle tumulaire placée autrefois à l'extrême de l'allée principale de la nef, devant le chœur. Elle porte au centre la figure d'un prêtre avec calice et sur la bordure la date en lettres gothiques de MCCC.... VI.K.NOVΩNBΘ, très-visibles. Les autres parties n'avaient pas encore été nettoyées et étaient confuses.

Cette dalle, de forte épaisseur, avait été déplacée et posée devant la porte d'entrée; elle courait le risque d'être usée par le frottement des pieds. Sur mes observations, elle a été enlevée et appliquée contre la face extérieure du chœur, dans l'angle rentrant formé par la rencontre du mur nord avec la nef. Je n'avais pas craint d'engager, au besoin, les fonds de la Société pour ce travail et la fourniture d'une dalle de remplacement. M. le Maire m'a gracieusement informé que cette dépense avait été imputée sur les fonds d'entretien du bâtiment. Je ne doute pas que vous ne joigniez vos remerciements aux miens pour cet acte de convenance et de conservation d'un petit monument très-digne d'intérêt.

Gerstheim.

L'ancienne église de cette commune, servant aux deux cultes, était une petite construction portant des traces du quinzième et du seizième siècle. Contre le mur de la nef, vers le chœur, était dressée une pierre tumulaire aux armes des Bock. Lors de la démolition de cette église, il y a trois mois, on trouva au pied de cette pierre, le cercueil de Louis de Bock qui intro-

duisit la Réforme à Gerstheim, et celui de sa femme, dont la chevelure dorée était d'une conservation remarquable. M. Huter, pasteur de ce lieu, a relevé les inscriptions et a bien voulu me promettre tous les détails qu'il a été à même de recueillir.

Plusieurs autres dalles armoriées m'ont été signalées sous l'ancien dallage; j'ai prescrit les mesures nécessaires pour leur conservation. J'aurai l'honneur de vous rendre compte de celles présentant un intérêt archéologique.

Boofzheim.

La petite église de cette commune, construite en 1522, servait aux deux cultes. Elle était insuffisante et malsaine; elle vient d'être assainie et agrandie pour le service du culte catholique. On a découvert, sous le sol et sous le badigeon des murs, sept dalles tumulaires de 1596 à 1686, aux armes des seigneurs de Boofzheim. Elles ont été déposées autour du chœur de nouvelle construction. Elles feront l'objet d'une notice spéciale.

En terminant, permettez-moi, Messieurs, de faire un appel à notre patriotisme alsacien. Fondés par l'initiative bienveillante de l'administration départementale, nous avons fourni, jusqu'à ce jour, une carrière au moins utile.

On nous croit assez forts pour voler de nos propres ailes; ne désespérons pas de nous-mêmes. Réunissons au contraire nos efforts, enrôlons sous notre bannière de nouveaux adhérents plus nombreux et plus jeunes. Le terrain de l'archéologie est vaste et attrayant; tous les goûts, toutes les aptitudes y trouvent leur place; sa culture produit les plus nobles jouissances de l'âme; et, au milieu des agitations fiévreuses de la vie, il présente à ses fidèles une oasis où l'on se repose, calme et rafraîchi, en face des grands problèmes de l'histoire et de l'art.

Schlestadt, le 9 décembre 1869.

RINGEISEN.

Rapport
de M. Merck
au sujet des dons
faits à la Société.

M. le président donne la parole à M. Merck, qui énumère, dans son rapport, les dons faits à la Société depuis deux ans :

«M. de Morlet a bien voulu nous gratifier d'une petite statuette en bronze de l'époque romaine, représentant la *Fortune*, trouvée dans les fouilles de Saint-Étienne, en 1860.

«Un beau vase en bronze trouvé dernièrement à Koenigshoffen, dans les fondations d'une glacière; don de M. Wolff, confiseur.

« Une pierre meulière romaine trouvée dans la propriété sise rue des Juifs, 15; don de M. Oscar Berger-Levrault.

« Deux queues d'aronde provenant du mur païen de Sainte-Odile; don des mêmes.

« Petit vase en poterie jaune; don de M. Mathis, agent voyer à Benfeld.

« Une médaille romaine, en or, de l'empereur Néron, trouvée à Gries; acquise par la Société.

« Un couteau, des pointes de flèches, boucles en fer, trouvés à Hohfrankenheim; don de M. Rouis.

« Une médaille en argent, de Pie IV, trouvée à Littenheim; une lame de sabre trouvée à Mutzenhausen; don de M. Kupferle.

« Une collection d'armes, sabres-poignards, couteaux, batteries de fusil, mors de cheval, éperons, deux cuillers, l'une en plomb, l'autre en bronze, ayant servi au culte, clefs et divers objets en fer, trouvés dans les dragages faits dans l'Ill, depuis 1837; don de M. Decheppe, conducteur des ponts et chaussées.

« Et enfin, une collection de moultages d'armes romaines et gauloises trouvées à Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or), donnés à la Société par M. le surintendant des Beaux-Arts; ces moultages représentent, avec une remarquable exactitude, les pièces originales déposées au musée de Saint-Germain.»

M. Lehr, trésorier, présente l'exposé des recettes et des dépenses de l'exercice 1868 à l'approbation de la Société.

Rapport
de M. Lehr,
trésorier,
sur la situation
financière.

« MESSIEURS,

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau et de soumettre à votre homologation définitive le compte financier de l'exercice 1868. Ce compte, rendu par moi au comité d'administration, en sa séance du 24 mai 1869, aussitôt que la publication de la seconde livraison de notre Bulletin pour ladite année nous a permis de clore l'exercice, a reçu le même jour l'approbation provisoire du comité, après examen des pièces justificatives produites à l'appui tant des recettes que des dépenses.

« Je vais me borner, comme les années précédentes, à relever dans ce moment les diverses têtes de chapitre de ce compte, sauf à compléter ces indications sommaires par telles explications de détail que vous jugeriez nécessaires.

RECETTES.

Recettes ordinaires	7,066 f 40 c
I. Intérêts de capitaux.	246 f 50 c
II. Cotisations de 479 sociétaires.	4,790 »
III. Subvention de l'État et des deux dépar- tements.	2,000 »
IV. Recettes diverses (vente de Bulletins, etc.)	29 90
Total.	<u>7,066 f 40 c</u>
Recettes extraordinaires : reliquat actif de 1867 . . .	6,801 50
Total des recettes.	<u>13,867 f 90 c</u>

DÉPENSES.

Dépenses ordinaires	4,915 f 75 c
I. Frais de bureau et d'administration	1,514 f 30 c
§ 1. Location et entretien du local des séances.	445 f 85 c
§ 2. Frais d'administration (commis, garçons, etc.). . .	445 »
§ 3. Frais de bureau (affran- chissement, imprimés, re- liures).	498 85
§ 4. Frais de perception.. . .	124 60
Total.	<u>1,514 f 30 c</u>
II. Fouilles, recherches, travaux de conser- vation	775 »
§ 1. Fouilles à Cernay et Wit- tolsheim	241 f 65 c
§ 2. Conservation ou restau- ration à Walbourg, Ber- mont.	533 35
Total.	<u>775 f » c</u>
III. Frais de publication du Bulletin	2,517 95
IV. Dépenses diverses et imprévues	108 50
Total général.	<u>4,915 f 75 c</u>

BALANCE.

Total des recettes	13,867 ^f 90 ^c
Total des dépenses	4,915 75
Reliquat	8,952 ^f 15 ^c
«En en déduisant le reliquat de 1867	6,801 50
porté en recette extraordinaire, on trouve que notre avoir s'est accru d'un exercice à l'autre de la somme de	2,150 65

«Mais il convient de faire observer tout de suite qu'il y aura à défalquer de ce chiffre une somme de 1,000 fr. que nous avions prévue au budget pour solde des travaux de restauration de la custode de Walbourg, et que nous n'avons pas pu payer dans le cours de l'exercice, les travaux correspondants n'ayant pas été exécutés à temps. Notre *boni effectif* se réduit donc à la somme de 1,150 fr. 65 c. provenant d'une plus-value inespérée d'environ 100 fr. sur les recettes, et d'économies ou de non-emploi en 1868 de quelques crédits habituellement prévus au budget, tels que frais de déplacement, transports d'objets antiques, produits de fouilles exécutées par la Société, etc.

«Si j'entre dans ces détails, Messieurs, c'est qu'il me paraît nécessaire de constater, au moment où le département du Bas-Rhin nous retire sa subvention annuelle, que cette mesure aura pour effet, non de diminuer nos bénéfices, comme les chiffres du présent compte auraient pu vous le faire penser, mais bien réellement de réduire les fonds dont nous faisions emploi chaque année dans l'intérêt de nos monuments et de nos antiquités locales. Nous serons, par conséquent, obligés d'apporter désormais une grande réserve dans la fixation de nos dépenses.

«Je serais reconnaissant, Messieurs, que vous voulussiez bien donner votre approbation souveraine au compte que je viens de vous soumettre.»

Les comptes sont approuvés. — Sur la proposition de M. Spach, qui se fait l'organe du comité, M. le baron Ponsard, ancien préfet du Haut-Rhin, est proclamé membre honoraire de la Société. M. Édouard de Billy, inspecteur général des mines à Paris, est admis comme membre.

suivant l'article 3, § 6, des statuts, M. Spach dépose son mandat de président et proclame les noms des membres qui doivent être remplacés. Ce sont MM. Boersch (Charles), Merck, baron de Favières, Siffer.

M. le Préfet prie l'assistance de vouloir conserver à la Société «son excellent président». — Cette motion est accueillie. — Tous les membres sortants sont réélus.

M. le baron Ponsard
nommé
membre honoraire
et M. de Billy
membre actif.

Renomination des
membres
du comité.

Médaille décernée
à M. Decheppe.

Vers la fin de la séance, une médaille en vermeil a dû être remise par M. le Préfet à M. Decheppe, pour avoir enrichi le musée de la Société d'une importante collection d'antiquités locales recueillies par ses soins. — M. Decheppe, par suite d'un regrettable malentendu, n'a point assisté à la réunion.

La séance est levée à 4 heures.

Séance du Comité du 20 décembre 1869.

Présidence de M. SPACH.

Présents : MM. C. Boersch, Eissen, Lehr, Merck, Morin, Reuss, Ringeisen, Straub. MM. Chaix et Sabourin de Nanton assistent à la séance.

Le président propose de placer dorénavant les séances du comité à un autre lundi du mois. Le comité fixe son choix sur le premier lundi de chaque mois, à deux heures après-midi.

M. l'abbé Straub, secrétaire en fonctions, donne lecture du procès-verbal de la séance générale tenue le 9 décembre, sous la présidence de M. le Préfet.

Après une courte discussion, le procès-verbal est adopté.

Sur la proposition de M. C. Boersch, le comité décide que des remerciements seront adressés à M. le Préfet au sujet des engagements qu'il a bien voulu prendre de proposer au Conseil général de revenir au crédit anciennement voté en faveur de la Société et qu'il a mentionnés dans son allocution à la séance générale.

Le président donne communication d'une lettre de M. le Préfet, accompagnant l'envoi de deux médailles romaines, trouvées dans les fouilles des Archives. Ces médailles sont soumises à l'examen de M. Merck. — Lettre de Saint-Pétersbourg, remerciant de l'envoi du Bulletin de la Société.

M. le trésorier présente le projet de budget pour l'année 1870.

Ce budget se règle avec un déficit de 900 fr., et le comité exprime ses regrets sur la suppression de la subvention du Conseil général, circonstance qui le met dans la pénible nécessité d'arrêter pour la première fois son budget en déficit.

Il invite, en conséquence, le président à présenter à une prochaine séance la liste des membres honoraires auxquels, vu la pénurie de la caisse, le Bulletin ne pourra plus être adressé gratuitement.

M. Reuss propose comme membre de la Société M. Brucker, archiviste de la ville de Strasbourg, et M. l'abbé Straub propose M. Paul Petit-Gérard, étudiant. Leur admission est prononcée.

M. Chaix donne lecture d'une note sur des monnaies gauloises en argent, trouvées à Strasbourg. Cette note, ainsi que les dessins qui l'accompagnent, seront publiés, sur décision du comité, dans le Bulletin de la Société.

M. Sabourin de Nanton présente un morceau de bois de chêne, sur lequel on a brûlé au fer rouge deux croix. Ce morceau a été trouvé dans une forêt du Haut-Rhin. M. Sabourin de Nanton exprime l'opinion que cela pourrait bien être une marque forestière d'un monastère ou d'une corporation religieuse.

Le président annonce que M. de Morlet et M. Klotz lui ont signalé l'état de dégradation de quelques-uns des objets d'antiquité placés entre les contre-forts de la Bibliothèque. Le comité discute les moyens de parer à cet inconvénient, sans aboutir à un système définitivement acceptable.

Il donne lecture ensuite d'une lettre de M. Quiquerez sur les tours primitives de l'ancien évêché de Bâle dont l'insertion au Bulletin est votée par le comité.

La séance est levée à 4 heures et demie.



TABLE DES MATIÈRES DU TOME VII.

	PAGES.
Séance du Comité du 18 janvier 1869	4
Séance du Comité du 15 février 1869	2
Séance du Sous-Comité du Haut-Rhin du 28 février 1869	5
Séance du Comité du 15 mars 1869	7
Séance du Comité du 19 avril 1869.	9
Séance du Comité du 26 avril 1869.	12
Séance du Sous-Comité du Haut-Rhin du 24 avril 1869	13
Séance du Comité du 10 mai 1869	18
Séance du Comité du 24 mai 1869	19
Séance du Comité du 21 juin 1869.	21
Séance du Sous-Comité du Haut-Rhin du 26 juin 1869	24
Séance générale du 30 juin 1869, à Colmar.	26
Séance du Comité du 19 juillet 1869	35
Séance du Comité du 20 septembre 1869.	40
Séance du Comité du 18 octobre 1869	45
Séance du Comité du 15 novembre 1869	47
Séance générale du 9 décembre 1869, à Strasbourg.	49
Séance du Comité du 20 décembre 1869	72

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE

STRASBOURG, IMPRIMERIE DE VEUVE BERGER-LEVRAULT.

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION
DES
MONUMENTS HISTORIQUES
D'ALSACE

II^e SÉRIE — SEPTIÈME VOLUME
(1869)

DEUXIÈME PARTIE — MÉMOIRES
AVEC GRAVURES ET PLANCHES

PARIS
VEUVE BERGER-LEVRAULT ET FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS
RUE DES BEAUX-ARTS, 5
MÊME MAISON A STRASBOURG
1870

LES HADSTATT DE SOULTZBACH

I.

C'était un beau et noble château que celui de Soultzbach : avant le treizième siècle, plus particulièrement connu sous le nom de Hageneck, et placé sur le sommet d'une montagne, il dominait, comme l'aire d'un aigle, le val de Saint-Grégoire, qui était au seizième siècle un domaine des ducs de Lorraine. Les *Annales de Colmar* disent, sous la date de 1275 : « *Le petit château de Soultzbach, dans le val de Saint-Grégoire, a été ceint d'un mur et d'un fossé le jour de la fête de sainte Lucie.* » Telle est l'origine de Soultzbach, que l'auteur des *Annales* appelle *Castellum*, parce que, en effet, dans l'intérieur des murailles se trouvait renfermé un château; mais qu'il avait fallu d'années pour le construire, et pour tailler dans le roc le sentier qui y conduisait! Le lieu sauvage où il était placé semblait avoir influé sur le caractère de ses possesseurs.

En 1300, nous disent encore les *Annales de Colmar*, ce château a été vendu par le seigneur de Hageneck, qui le tenait de ses aïeux. Cette vente fut faite à la famille de Lobegas, car, trois ans après, les mêmes *Annales* nous apprennent que les seigneurs de Husen et de Hadstatt, faisant la guerre à cette famille, y appliquèrent des échelles pendant la nuit, le prirent et le rasèrent totalement.

En 1543, l'abbé de Münster conféra ce fief aux Hadstatt, qui reconstruisirent le château. Plus tard il appartenait par moitié aux comtes de Blamont et aux Hadstatt, sous le bénéfice des ducs de Lorraine. Les Blamont céderent ensuite leur part aux Hadstatt à titre de sous-fief. Quoique les fiefs de Lorraine fussent censés admissibles aux femmes, cependant les Schauenburg, héritiers des Hadstatt par une femme, n'ont pu obtenir Soultzbach qu'après de nombreuses contestations et plusieurs sacrifices d'argent¹.

1. Schœpflin.

Les sires de Hadstatt étaient renommés, comme tous les seigneurs du moyen âge, par la rudesse de leurs formes et l'inhospitalité de leur caractère; ne descendant que rarement dans les vallées d'alentour, vivant seuls, ils étaient craints des autres châtelains des environs, qui savaient qu'il n'y avait nul moyen pour eux de venir les forcer dans leurs retraites. On admirait au loin ce château, qui s'élevait à l'entrée d'un vallon latéral de la belle vallée de Münster. Le soleil planait sur les fenêtres aux lourds barreaux, il éclairait bien quelquefois une scène de bonheur, mais plus souvent encore un lieu de désolation; et sa douce chaleur ne pouvait pénétrer à travers ces murs épais qui avaient été témoins de bien des infortunes. Cependant, l'un des représentants de cette vieille famille, Conrad Wernher de Hadstatt, l'un des chevaliers les plus dévoués à Rodolphe de Habsbourg, et, par conséquent, à la cause que le futur empereur soutenait, avait pris une part active et glorieuse dans la guerre dite de l'Indépendance. Une des preuves qu'il n'a pas été étranger aux événements de la bataille de Husbergen, c'est qu'il a été appelé à signer, comme garant de son exécution, le traité de paix qui a terminé d'une manière si honorable pour la ville de Strasbourg cette lutte intestine. Cet acte, signé par Sigismond de Géroldseck, seigneur de Rappolstein, et Conrad Wernher de Hadstatt, fut passé à Strasbourg le 6 des ides de mars 1263¹.

Lorsque Rodolphe fut élevé à l'empire, en 1275, il voulut récompenser les services de ses compagnons d'armes, de cette noblesse d'Alsace, qui tant de fois l'avaient soutenu sur les champs de bataille et dans tous ses travaux. Il éleva Conrad Wernher de Hadstatt à la dignité de landvogt impérial dans la haute Alsace. Conrad devenait ainsi le délégué de Rodolphe, chargé de maintenir la suprématie de l'empire dans la haute Alsace, d'assurer la perception des subsides et la levée du contingent; il devait aussi protéger les villes, faire régner la paix entre elles, et, en cas d'attaque du dehors, joindre ses forces aux leurs et se mettre à leur tête pour la défense commune. Les fonctions qu'il remplissait étaient à la fois militaires et judiciaires, suivant qu'il s'agissait de défendre les droits des villes par les armes ou de prononcer sur leurs contestations. Il exerçait aussi la haute justice, et nulle condamnation capitale ne pouvait être définitive que sur son ordre².

Suivant la chronique de Colmar, c'est en qualité de landvogt impérial de la haute Alsace que Conrad Wernher de Hadstatt aurait pris une part glorieuse à la victoire de Marekfeld, remportée en 1278 contre Ottokar II,

1. Laguille et Boyer.

2. Schœpflin et Boyer.

roi de Bohême et de Moravie, qui s'était révolté contre Rodolphe de Habsbourg. Conrad avait amené cent chevaliers alsaciens, montés sur des chevaux bardés de fer, au secours de Rodolphe, et, à la tête de ce corps d'élite, il fit des prodiges de valeur.

Conrad était entré, après cette campagne, dans l'ordre Teutonique, cette grande institution de la chevalerie chrétienne fondée à l'époque des croisades, et il mourut en 1283, comme nous l'apprennent les *Annales de Colmar*: *Anno MCCLXXXIII obiit frater Conradus Wernherus de Hadstatt, frater ordinis Teutonici.* »En l'année 1283 décéda le frère Conrad Werner de Hadstatt, frère de l'ordre Teutonique. »

II.

La famille de Hadstatt ne s'est pas éteinte par la mort de Conrad, car nous retrouvons une nouvelle branche des Hadstatt à Gérardmer, qui se repeuplait par l'émigration des étrangers et surtout des réfugiés d'Alsace.

Ces nouveaux colons venaient chercher au milieu des sombres forêts de Charlemagne un asile pour se soustraire aux malheurs des guerres continues qui dévastaient l'Alsace et la Lorraine. C'était après la bataille de Mühlberg; on commençait à craindre les vues ambitieuses de Charles V, qui menaçait la liberté des États de l'empire et qui s'avancait vers le Rhin avec une armée de 50,000 hommes.

Sur la fin du treizième siècle déjà, le duc Ferry III avait associé Conrad Wernher dit de Hadstatt et Conrad Wernher son fils à la propriété des lacs et terres de Gérardmer et Longemer, pour en faire une ville neuve. A cette époque, la population de Gérardmer avait à lutter contre les fléaux qui la décimaient si fréquemment et n'avait d'autres secours que sa fécondité naturelle et sa frugalité. L'industrie était bornée aux premiers besoins; les produits de la culture, toujours précaires, suffisaient rarement à la consommation; le commerce était nul. Que pouvait opposer cette population aux ravages des invasions, aux épidémies et aux rigueurs d'un gouvernement arbitraire? Les forêts séculaires de Gérardmer n'avaient eu jusqu'alors d'autre prix aux yeux de tous ceux qui venaient s'y réfugier que de leur offrir un asile un peu plus sûr contre les invasions. Les Hadstatt ne parvinrent pas à leur but sur-le-champ, et ce projet de former une ville neuve ne reçut d'exécution que vingt ans après cette association. Alors, les habitants épars aux environs du lac commencèrent à se rapprocher. Avant l'année 1581, cette petite communauté n'était composée que

de vingt-deux chefs de famille, qui s'inquiétaient peu de multiplier leur espèce sous un climat rigide et sur un sol ingrat.

Les habitants de Gérardmer étaient tenus à diverses redevances envers les seigneurs de Hadstatt. On voit dans un compte de l'année 1594, époque à laquelle la famille des sires de Hadstatt tenait en fief, de la liberalité des ducs de Lorraine, la seigneurie de Gérardmer, que les habitants devaient lui payer annuellement ou à ses officiers, au château de Soultzbach, où elle faisait sa résidence, le jour de la fête de saint Martin d'hiver, *quatre lances de bois de sapin non ferrées*, qu'on pouvait néanmoins ne remettre audit Soultzbach que de trois ans à autres. Le même compte porte que «les mêmes habitants doivent pareillement par jour de fête de Saint-Martin, savoir : chacuns feux en travaux au dit Gérardmer six blanzz monnoie de Lorraine. Était d'heu par chacun an par les mêmes habitans au dit Hatstatt, au terme de Saint-Martin d'hiver, douze baris pleins de beurre, dont les trois tiennent environ deux pintes mesure de Remiremont, qui reviennent à quare pots même mesure (10 litres et demi), lesquels barils étaient évalués chacun à dix gros (2 fr. 30 c.). Semblablement étaient iceux habitants redevables au dit Hatstatt où à ses officiers, pour le jour de Saint Martin, deux pintes de poissons consistant en truites vives (vivantes) qu'ils étaient obligés d'apporter au château de Soultzbach, où le seigneur promettait de défrayer les porteurs de ces différentes redevances¹.»

Dans ces temps féodaux, la lance était une redevance honorifique dont on était fier, car elle imposait aux seigneurs une protection spéciale. La lance était une arme noble, qui ne pouvait être *paulnoyée*, comme on disait alors, que par des mains chevalières. Elle était considérée comme un instrument de tournoi, comme une arme de *poussis* (c'était le terme consacré); elle reposait sur un *saucre*, ou avait son point d'appui contre le rempart ou l'une des bottes de la selle d'armes; sa hampe, en partie creuse, afin d'être plus légère, était fragile. La redevance des lances, au seizième siècle, était un tribut dont un seigneur pouvait s'honorer, comme il honorait aussi les vassaux.

Les Hadstatt ne possédaient le domaine de Gérardmer que sous le bon plaisir du duc de Lorraine, à la charge de lui rendre foi et hommage et de déclarer que ce qu'ils tenaient, ils ne le tenaient que de lui et qu'ils étaient toujours prêts à lever la bannière pour se ranger sous sa loi. Si les Hadstatt possesseurs de ce fief refusaient de rendre hommage, ou s'ils ne rendaient qu'un hommage incomplet, le duc de Lorraine avait le

1. Richard.

droit de saisie féodale: il mettait, comme on disait alors, le fief en sa main.

Ce contrat s'était passé régulièrement, les Hadstatt avaient rempli toutes les conditions imposées, et pendant bien des années ils se sont ainsi trouvés être les vassaux des ducs de Lorraine.

III.

En 1586 les sieurs de Hadstatt rendaient aussi la justice et tenaient la verge pour les ducs de Lorraine au val de Liepvre, à Sainte-Croix et à Sainte-Marie-aux-Mines. Ils étaient tenus, sous la foi du serment, de juger tous les faits sans porter faveur, et de garder le secret de justice. Le tribunal que présidaient les Hadstatt était composé de neuf hommes jurés. C'était au duc Ferry qu'était due cette nouvelle organisation judiciaire, qui établissait les communautés d'habitants et leur accordait des jurés choisis parmi eux. Combien de temps les Hadstatt restèrent-ils attachés en qualité de juge supérieur aux arrondissements cantoniers du val de Liepvre, de Sainte-Croix et de Sainte-Marie-aux-Mines? C'est ce qu'il ne nous a pas été possible de vérifier.

Les Hadstatt, ou Hadistatt, ou Hattstadt, car l'orthographe de ce nom a subi toutes ces variations, étaient d'une ancienne et illustre famille dont Schoepflin fait le plus grand éloge. Voici comment il s'exprime: «*Hadstatt illustris Alsacie superioris familia, cum dynastis, si divitias et decora ejus spectas, facile comparanda, in quā pronomen Gutman, virum nobilēm designans, obvium, anno MDLXXXV interiit.*»

Les armes de cette maison étaient d'or au sautoir de gueules. On peut voir ces armes aux Unterlinden, à Colmar, nous dit M. Boyer, où existent encore quelques tombes de cette famille; à l'ancien château de Soultzbach et sur quelques pierres tumulaires qui se trouvent à l'entrée du cimetière de cette commune ou fixées contre le mur extérieur de son église. On voit aussi à Colmar un tableau représentant un seigneur de Hadstatt à genoux devant la sainte Vierge et ayant devant lui son écusson.

Voici les inscriptions que l'on trouve sur une pierre sépulcrale incrustée dans le parvis extérieur des murs de l'église de Soultzbach :

Anno M. D. X. VII. (1517.)

*Starb der edel und vest Juncker Jacob von Hatstadt uff sant Jacob tag,
dem der selen got gnad.*



M. D. X. VIII. (1548).

uff montag noch jorgentag, starb die edele frow margr. (Margareta) von Rotzamhuse, Junker (damoiseau) Jacobs Husfrow.

D'un côté on voit les armes des Hadstatt : champ d'or au sautoir de gueules ; de l'autre les armes des Rathsamhausen : champ d'argent à fasce de sinople.

D'après Laguille, la famille de Hadstatt s'est éteinte sous le règne de Ferdinand III, empereur d'Allemagne, dans la première partie du dix-septième siècle, par la mort de Nicolas de Hadstatt. Ce seigneur, qu'on nommait communément le Petit Nicolas, à cause de sa petite taille, avait long-temps servi en Espagne en qualité de général de cavalerie : lassé du service, il demanda à se retirer; on régla ses comptes, et le roi d'Espagne lui resta devoir une grosse somme qui devait lui être payée dans un certain délai. Le temps du payement étant échu, Nicolas de Hadstatt le sollicita longtemps par ses lettres. Les réponses d'Espagne n'étant pas satisfaisantes, il se mit à la tête de 40 cavaliers bien armés, entra dans Francfort, où il y avait un envoyé du roi d'Espagne, il l'enleva et le mena prisonnier dans son château, situé dans les montagnes près de Rouffach. L'empereur, offensé de cet attentat, fit marcher des troupes, assiégea le château, le prit et fit prisonnier Nicolas de Hadstatt, qui le défendait. Il eut pour prison la tour d'Ensisheim, où il languit jusqu'à sa mort, qui eut lieu vers 1643. Comme il n'avait pas d'enfants, ses fiefs furent donnés aux maisons de Ferrette, de Montjoie et de Schauenburg. Ce fut sans doute ainsi que le château de Soultzbach parvint à la famille de Schauenburg, qui le garda jusqu'à la révolution de 1789¹.

Soultzbach a bien changé de face depuis que l'auteur des *Annales* nous parle de son origine: Combien d'édifices ont été successivement élevés et détruits sur cette colline, premier berceau de la cité! Les habitants du moyen âge ont été remplacés par d'autres générations, qui dorment les unes sur les autres. Les débris du château des Hadstatt sont confondus, dans le sein de la terre, avec l'armure du chevalier; on les trouve au sommet des montagnes qui séparent Soultzbach de Hadstatt, à peu près à égale distance des deux villages. On y arrive depuis Soultzbach par un vallon très-pittoresque, qui peut avoir trois quarts de lieue de profondeur

1. Laguille et Boyer.

et dans la direction du nord-ouest. A l'autre extrémité on gravit les montagnes, et on arrive enfin sur un plateau, élevé, d'après la carte de l'état-major, de plus de 800 mètres. Ce plateau est en partie boisé, en partie cultivé; on y trouve plusieurs fermes, un couvent et une maison de campagne.

La ruine est perchée au sommet d'un mamelon rocheux, haut d'une quarantaine de mètres et d'une pente assez roide. Tout ce qu'on voit encore, c'est une tour qui ne fut jamais bien grande, et dont une seule face est encore debout et quelques débris d'une enceinte qui ne paraît pas avoir été très-vaste.

SABOURIN DE NANTON.

LES TOMBES

DE

SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, A STRASBOURG.

Les travaux de construction de la nouvelle église de Saint-Pierre-le-Vieux ont nécessité l'enlèvement momentané des tombes dont une partie se trouvait sous les galeries du cloître. Cette galerie, la partie la plus intéressante après l'église, sera sans doute rétablie et les tombes remises à la place qu'elles occupaient; mais, en attendant, je vais rendre compte de celles qui offrent le plus d'intérêt au point de vue historique.

Je me laisserais volontiers aller à raconter tout le plaisir d'archéologue qu'on éprouve à observer en détail ce vieux cloître; mais ce monument est digne d'une monographie spéciale.

A droite, en entrant par la Grand'Rue, sur une plaque en marbre noir enchâssée dans le mur, se trouve la tombe de Michel Oswald Scheffmacher de Kiensheim, sur laquelle on lit:

Hic jacet, nobilis et spectatissimus vir, juris prudentia clarus, æquitatis amore conspicuus, Senati Populoque Argentinensi animi integritate, Dicendi facundia, laboris constantia commendatissimus, D. Michael Oswaldus Scheffmacher Kienshemianus Alsata. Urbi Argentinensi a consiliis et ejusdem Advocatus generalis nec non dicasterii ut vocant Marescalici Præses. Vixit an. LXVI. Utilitati publicæ servivit an. XLII, obiit 9 Decembris an. 1731. Relicto tum apud Magnates, tum apud plebeios Magno sui desiderio.

Requiescat in pace.

« Ci-gît un homme noble et très-remarquable, jurisconsulte distingué, célèbre par son amour pour l'équité, très-cher au sénat et au peuple de Strasbourg, tant pour son intégrité que pour son éloquence et son assiduité au travail, Michel-Oswald Scheffmacher de Kiensheim, en Alsace.

Membre du Conseil de Strasbourg, avocat général de la même ville et prévôt de la maréchaussée. Il vécut pendant 66 ans, servit sa patrie pendant 42 ans, mourut le 9 décembre 1731. Il laisse des regrets tant auprès des patriciens qu'auprès du peuple. »

Scheffmacher était un des hommes les plus influents de son époque; il servit les intérêts de Louis XIV, et s'attacha à faire comprendre aux Strasbourgeois combien la réunion du pays avec la France leur était avantageuse.

On remarquera le titre de *Président du tribunal des maréchaux* que l'on donne à Scheffmacher sur cette inscription. Autrefois il existait dans toutes les provinces des prévôts des maréchaux, qui étaient des juges établis par François I^{er} pour faire le procès à tous les vagabonds et gens sans aveu et sans domicile. Ils siégeaient, dans les présidiaux, à côté du lieutenant criminel; ils avaient sous leurs ordres une espèce de gendarmerie appelée maréchaussée et n'ont été supprimés qu'à l'époque de la Révolution¹. Il serait donc possible que Scheffmacher eût été nommé à ces fonctions pour la province d'Alsace, nouvellement réunie à la France. Je n'oserais me prononcer à cet égard d'une manière certaine, mais c'est du moins mon opinion.

Ce Michel-Oswald Scheffmacher était le frère de Jean-Jacques Scheffmacher, né en 1668, mort en 1733, jésuite, nommé en 1715 à la chaire de controverse fondée dans la cathédrale de Strasbourg par Louis XIV, et qui a laissé douze lettres contre les luthériens, connues sous le nom de *Lettres du père Scheffmacher* (1750, in-4^o). C'était parmi les jésuites qui ont occupé des chaires à l'université épiscopale de Strasbourg un de ceux qui se sont le plus distingués par des connaissances solides et profondes.

Dans la sacristie, nous trouvons un autre monument élevé en l'honneur du savant magister Jean Symler, dont l'inscription est ainsi conçue:

Memento magistri Johannis Symler, Jurisconsulti doctissimi, scolastici et canonici hujus collegii. Is obiit II Augusti anno Domini 1492. Cujus anima ad superos scandat. Rogitate precor.

« Souvenez-vous de maître Jean Symler, savant jurisconsulte, écolâtre et chanoine de Saint-Pierre-le-Vieux, qui mourut le 2 août 1492. »

Jean Symler est cité comme un des savants du quinzième siècle; il était

1. *Dictionnaire historique des institutions de la France*, par Chéruel.

l'ami de Wimpfeling, notre poëte et historien. Il a dû faire partie de cette phalange de patriciens courageux et jaloux de l'indépendance et de la liberté de la ville qui, en 1482, révisèrent la constitution et y firent les amendements nécessaires.

Sur le côté gauche de la sacristie est une plaque à la mémoire de Schiffmann, mort à Angers, et dont le cœur a été rapporté à Strasbourg.

*Andegavis corpus patrice atque parentibus in hoc
Schiffmannus sacrum cor jubet esse loco.
Obiit A. C. 1670. Pignus heic depositum est 1678.*

Strobel, dans son *Histoire de l'Église Saint-Pierre-le-Vieux* (Strasbourg, 1824), a commis l'insigne bévue de prendre *Andegavis* pour un nom de femme, alors qu'*Andegavi* c'est *Angers*¹.

Près du jardin, enclavée dans le mur, nous pouvons encore citer la tombe d'un Müllenheim, sur laquelle on lit ces quelques mots :

Memoria Theobaldi de Mülenheim, canonici hujus ecclesiae.

« Monument de Théobald de Müllenheim, chanoine de Saint-Pierre-le-Vieux. » Sans date.

Ce Müllenheim appartenait à cette puissante famille de Strasbourg qui a joué un rôle important dans le commencement du quatorzième siècle, où éclata la révolution à la suite de laquelle la ville de Strasbourg devint une république florissante, placée sous la protection immédiate de l'empire. Ces dissentions, qui éclatèrent en 1321, entre les Zorn et les Müllenheim, eurent pour résultat de faire construire une autre Pfalz, où siégea le sénat.

Enfin, à ces tombes il convient d'ajouter celle de Pierre d'Epsig, enterré à l'entrée du chœur de Saint-Pierre-le-Vieux. Cette pierre tumulaire se trouve, pour le moment, adossée au cloître de cette église, entre les nefs nouvellement construites et le presbytère catholique. C'est la plus intéressante au point de vue historique.

On sait que ce fut en 1398 que la collégiale de Rhinau fut transférée à Strasbourg et reçue, à la prière de l'évêque Guillaume de Dietz, dans l'église de Saint-Pierre-le-Vieux. Dès 1400, Pierre d'Epsig, prévôt du chapitre, eut à paraître devant le magistrat à cause de son caractère altier et remuant. Il osa, dans cette circonstance, critiquer le gouvernement de la république et insulter l'évêque et le magistrat, qui le fit saisir et empris-

1. Nous devons la communication de cette remarque à M. P. Ristelhuber.

sonner. Il ne fut rendu à la liberté qu'après des instances longues et réitérées; mais il fut obligé d'abord de promettre par serment de respecter désormais les autorités civiles et ses supérieurs ecclésiastiques.

Ces événements se passaient après l'époque où Guillaume était entré dans son évêché à main armée pour obliger Bourkhard, qui avait été élu évêque par le chapitre, de lui céder la place. Le pape ayant pris l'évêque Guillaume sous sa protection et excommunié Bourkhard, ce dernier renonça à ses droits et Guillaume demeura possesseur tranquille d'une place qui rapportait déjà 40,000 écus d'or.

L'espace de terrain qui se trouve au milieu, entre l'église et le portique couvert, et qu'on peut appeler le préau, était réservé au cimetière du chapitre, car les travaux ont fait découvrir de nombreux ossements humains, qui semblent provenir, pour la plupart, d'hommes d'un certain âge. En creusant à 2 ou 3 mètres de profondeur, un ouvrier a mis à nud deux squelettes complets, dont l'un avait le crâne encore tout garni de longs cheveux noirs et auquel il ne manquait pas une seule dent. Sur le corps était couché un petit Christ en métal; autour des squelettes pendaient quelques lambeaux de vêtements, dont plusieurs assez bien conservés. On reconnut assez facilement un grand col en soie, des fragments de broderies, une espèce de garniture en longs fils de soie. Ces débris étaient jaunis, décolorés, et il était difficile de préciser l'époque à laquelle pouvait remonter l'ensevelissement de ces corps. Ils étaient couchés sans doute dans des cercueils en bois, car on a trouvé à la même place une planche et des débris de bois pourri. De tous côtés, du reste, à quelque profondeur que l'on ait creusé, l'on a découvert des fragments de cercueils et des ossements humains.

Dans tous les temps nous avons rencontré des hommes qui se préoccupaient de leur sépulture, qui aimait à désigner le lieu où, après une vie agitée, ils pouvaient dormir en paix du dernier sommeil; d'autres, soucieux des vanités de ce monde, dont ils avaient cependant vu de près le néant, s'attachaient à donner au monument qui devait abriter leurs restes mortels, un caractère de grandeur. Dans tous les cas, ces tombes appartiennent au pays; elles sont un souvenir, et il est intéressant de les conserver à la postérité.

Il y a tout lieu de croire que l'emplacement des divers souvenirs en marbre dont nous venons de donner le détail sera respecté; que ces inscriptions tombales seront remises en place, et comme l'administration municipale de la ville de Strasbourg prend toujours un soin remarquable dans les restaurations dirigées par elle d'une façon digne d'éloges, nous

croyons pouvoir affirmer qu'après la construction de l'église, on verra ces monuments occuper les places que toujours ils ont occupées.

Sans rien altérer de l'attachement profond que nous devons éprouver et que nous éprouvons pour le temps présent, pour ses progrès incessants et pour ses croissantes lumières, il est convenable, il est juste de rendre au passé le tribut dont il est digne et de garder, respectés et intacts, les souvenirs et les monuments qu'il nous a légués.

SABOURIN DE NANTON.

RAPPORT

SUR LES

OUVRAGES DONNÉS A LA SOCIÉTE.

MESSIEURS,

Je tomberais dans les redites en vous confirmant la richesse et l'abondance des matériaux contenus dans le dernier volume que nous envoie la Société archéologique de Constantine (année 1868). Comme toujours, la partie épigraphique est la plus largement pourvue. En Alsace, nous réunissons péniblement, et de loin en loin, quelques inscriptions romaines, frustes ou peu intéressantes. En Algérie, dans la province de Constantine surtout, les membres travailleurs des sociétés archéologiques ont l'embarras du choix.

Ainsi les inscriptions recueillies par M. le capitaine Dewulf, dans le cercle d'Aïn-Beïda, fixent une série de points de repère sur la grande route de Carthage à Sétif (inscription de Fedj-Souïoud sur une borne milliaire). Une autre inscription constate l'existence d'un vétéran africain (âgé de quatre-vingts ans) qui avait servi en Bretagne et revint mourir dans sa patrie.

Dans le cercle de Tebessa, M. Seriziat a décrit les ruines et déchiffré les inscriptions de Morsot. M. Bonvalet a fourni une notice sur les ruines et les inscriptions de Jiklat (probablement l'ancien Tubumptus). Une nécropole au nord-est de cette localité, avec les allées parallèles de ses tombes, appartient à deux époques différentes. Une vaste enceinte, avec les ruines de divers édifices, est soigneusement décrite par l'auteur, qui conclut à la reconstruction de Tubumptus vers la fin du troisième siècle de notre ère, après la révolte de 298.

M. Seriziat a procédé à de nouvelles fouilles dans la basilique de Tebessa. Il décrit le portique du monument et une belle vasque. Des tables lithographiées reproduisent la superbe mosaïque de l'édifice.

M. Vaissette continue le récit de la domination turque à Constantine. Je ne puis empiéter sur nos occupations en donnant des extraits détaillés de ce consciencieux travail historique, dont l'intérêt est majeur pour les Français qui habitent ou qui visitent Constantine. Je noterai seulement la réédification du célèbre pont d'Elkantara, sur le Roummel, à l'entrée de la ville de Constantine. Ce fut un architecte espagnol, don Bartoloméo, de Mahon, que le bey Salah chargea, en 1792, de cette difficile reconstruction. En 1725, le voyageur français Teysonnet avait déjà vu détériorées ou tombées deux arches supérieures de ce magnifique pont romain. En 1785, le naturaliste français *Desfontaine* a donné une nouvelle description détaillée de l'état où se trouvait alors cette œuvre du peuple-roi. L'architecte chrétien, appelé sept ans plus tard par le bey, rebâtit la partie supérieure du pont et utilisa à cet effet les pierres du plateau de Mansourah et d'un arc de triomphe (le Ksar el Roulaf). L'œuvre de reconstruction ne fut pas de longue durée. Sous notre domination, à la date du 18 mars 1857, l'une des piles du pont s'écroula; il fallut à coups de canon renverser le reste du monument. Le pont actuel, placé à quelque distance en amont du pont romain, date de 1863; c'est une œuvre grandiose et hardie, plus élevée que l'ancien pont de 20 mètres. Le pont se compose, de chaque côté des deux rives, de deux viaducs formés de deux arcades en maçonnerie, qui laissent entre eux une distance de 56 mètres. Au-dessus de cet espace s'élance une arche en fonte réunissant les deux séries d'arcades et jetée sur un gouffre de 120 mètres de profondeur.

Dans le même volume, M. Féraud donne l'analyse d'une chronique arabe du Sahara, de Constantine et de Tunis. Cet ouvrage, intitulé *Kitab el Adouani*, n'est qu'un extrait composé de mémoires d'un ouvrage plus considérable que nous ne possédons pas encore. Dans son état actuel il a été découvert par M. Berbrugger, l'éminent bibliothécaire et conservateur du musée d'Alger, pendant une de ses courses fatigantes et hardies dans le midi de l'Algérie. A cette occasion, M. Féraud nous apprend que beaucoup de documents arabes ont complètement disparu à la suite de notre occupation du pays. Les musulmans fanatiques, possesseurs de ces trésors littéraires, les ont transportés en Tunisie.

Le sujet principal de la chronique en question, c'est l'entrée des Troud, horde guerrière et conquérante, en Ifrikia (Tunisie), et la conquête du Souf par ces Troud.

Les faits et les traditions que renferme le *Kitab el Adouani*, confirment ou complètent, par exemple, la chronique d'Ibn Khaldoun du Kaïrouan.

M. Féraud, dans son introduction, nous donne de curieux détails de .

mœurs sur les habitants du Sahara, de Constantine et de Tunis ; il rappelle les merveilles accomplies par nos ingénieurs depuis une douzaine d'années, en forant des puits artésiens et dotant d'une inappréciable ressource les localités sises entre Biskra et Tuggurt. Ainsi, les événements contemporains viennent ajouter un intérêt de plus à ces relations historiques, mises à jour par les infatigables membres de la Société de Constantine. Nous ne pouvons que leur payer un tribut de sympathique respect.

Ce sentiment m'a été plus particulièrement inspiré par une notice de M. Mercier, interprète judiciaire, sur une reine berbère, connue dans les chroniques sous le nom de la Kahéna, et assimilée par l'interprète à notre Jeanne d'Arc. La comparaison est peut-être un peu hardie, car la *Kahéna* ou la *Sorcière* n'avait rien de virginal. Voici en quelques contours ce curieux épisode de l'invasion arabe dans le nord de l'Afrique.

C'est vers 646-647 de notre ère qu'eut lieu, sous Okba Ibn Nafâ, gouverneur du Kaïrouan, la seconde invasion arabe. Les conquérants inahométans furent d'abord bien accueillis par les Berbères indigènes, car les gouverneurs byzantins avaient réussi à se faire détester. Mais bientôt les Berbères, en partie idolâtres et tourmentés par le fanatisme arabe, saperçurent qu'ils n'avaient fait que changer de maîtres, et que les Byzantins valaient mieux que leurs successeurs. Une révolte générale fut organisée, et Okba, qui avait pénétré jusqu'aux bords de l'océan Atlantique, se trouve, lors de son retour dans le Sahara algérien, surpris à Tahouda, près de Biskra; il périt avec son escorte (682). Le chef berbère, Kocéila, périt à son tour dans une rencontre avec Zohéir, chef arabe, lequel fut écrasé par les Byzantins venus de Sicile.

Pendant ces luttes qui faisaient passer du jour au lendemain le littoral de l'Afrique du nord sous les dominations des vainqueurs éphémères, les montagnes de l'Aurès se maintenaient indépendantes. A vingt lieues de Lambessa, à Bar Aïa, résidait alors une reine berbère, d'origine juive; elle s'appelait Dihya, mais les Arabes ne la connaissaient que sous le nom de la Kahéna ou la sorcière, parce qu'elle passait pour être adonnée aux sciences occultes. En 689 de notre ère, Hassan, le gouverneur de l'Égypte, vint, au nom du khalife, reprendre Kaïrouan, attaquer et prendre Carthage, puis fondre sur la montagne où la Kahéna jusqu'ici avait maintenu son autorité. Une rencontre eut lieu à Miskiana; la victoire se déclara en faveur de la souveraine juive, qui entra triomphante à Kaïrouan et à Carthage. Hassan, le gouverneur de l'Égypte, s'était dérobé par la fuite aux ressentiments que la reine était en droit de nourrir contre lui. Mais ici se révèle le noble côté du caractère de la Kahéna : tous les prisonniers arabes

furent traités avec humanité; Khaled, un chef arabe, fut même adopté par la reine comme son *troisième* fils.

Pendant cinq ans, la Kahéna ne fut attaquée ni dans la plaine ni dans le massif des montagnes. En 693, Hassan, qui avait réuni de nouvelles forces, marcha contre elle, et Khaled, son fils adoptif, la trahit. La désaffection, d'ailleurs, s'était mise dans les rangs des troupes berbères et de toute la population indigène. Pour enlever aux Arabes les moyens de subsistance, la reine avait fait impitoyablement ravager tout le littoral depuis Tanger jusqu'à Tripoli et s'était enfermée à Kiar el Ledjem, puis retirée sur les hauteurs de l'Aurès. A la trahison de Khaled vint se joindre la soumission des deux fils de la Kahéna; celle-ci mourut en combattant. Le brillant, mais tragique épisode de son règne éphémère se termina par la soumission totale des Berbères et leur conversion finale à l'islamisme.

La Société géographique de Dresde demande à faire un échange de Bulletins. Le numéro qu'elle nous envoie renferme une masse de rapports et de mémoires curieux. Je citerai une relation de M. Pfund, sur un hiver passé dans l'État d'Illinois. C'est le tableau des souffrances endurées par trois émigrés enfermés dans un *loghouse* pendant un hiver véritablement arctique, sans moyen de se garantir contre le froid excessif.

Une relation de M. Melwald, sur les glaciers innombrables et les magnifiques cascades de la Norvège, contient la nomenclature, non pas aride, mais animée de ces merveilleux accidents de la nature dans l'un des pays les plus pittoresques du monde.

Une monographie savante de Woldemar Schulz, jeune savant, trop tôt enlevé à la science, offre des études ethnographiques et linguistiques sur les peuplades indiennes de l'Amérique méridionale, et traite la question de la colonisation dans ces contrées jusqu'ici imparfaitement explorées. C'est un ouvrage posthume qui aura sans doute l'honneur de la traduction dans quelques revues anglaises ou françaises plus spécialement consacrées aux études géographiques.

Dans les procès-verbaux des séances se trouve un rapport de M. Gerstaecker, sur son voyage dans l'État de l'Équateur, et une relation de M. Schubart, sur le tremblement de terre qui a détruit, il y a quelques années, la ville de Mendoza, dans la confédération Argentine.

Je dois me borner à ces indications, parce que la matière contenue dans le volume indiqué ne rentre pas dans la série ordinaire de nos travaux.

La Société archéologique de l'ancien duché de Nassau, siégeant à Wies-

bade, nous envoie le 9^e volume de sa collection (année 1868), très-beau, très-substantiel, orné de lithographies, etc. Ce sont des ecclésiastiques, des chanoines, des professeurs, des instituteurs, qui fournissent le contingent le plus considérable des monographies et mémoires sur les personnalités éminentes ou les antiquités de la vallée moyenne du Rhin.

M. le chapelain Münz (de Francfort-sur-le-Mein) reproduit avec une énergique fidélité le tableau de la Germanie, tel que Tacite l'a tracé, mais en y joignant des citations empruntées à Salvien et aux épîtres de saint Boniface. C'est un parallélisme fort ingénieux entre les anciens Germains païens et les Germains convertis; en résumé, la comparaison n'est pas toujours à l'avantage des nouveaux convertis. Dans une lettre adressée par saint Boniface à Ethelbald d'Angle (en 745), l'apôtre de la Germanie reproche au souverain de n'avoir point conservé les mœurs pures des anciens Germains.

Nous rappellerons ici que Salvien, né à Cologne, plus tard moine à Lérins, flagelle (en 445), dans son ouvrage *De Gubernatione Dei*, les chrétiens, ses contemporains. Son traité est une vraie satire sur les mœurs de l'empire romain du cinquième siècle. M. Münz fait plus spécialement ressortir les paragraphes relatifs à Trèves et à Cologne. Dans la première ville, à plusieurs reprises saccagée par les peuples barbares, les survivants se livraient aux vices les plus effrénés, comme s'ils avaient éprouvé le besoin de s'étourdir sur la ruine qui allait les frapper eux-mêmes.

M. Lupus, à Iserlohn, rapporte une série d'inscriptions empruntées surtout aux musées de Wiesbade et de Darmstadt.

M. Becker (de Francfort) recherche les traces les plus anciennes du christianisme dans les contrées du Rhin moyen. C'est aussi une contribution à l'épigraphie. Cologne, par exemple, fournit une touchante inscription consacrée au souvenir d'un enfant de sept ans, nommé *Leontius*, *puer dulcissimus patri pientissimus matri; innocens funere raptus-beatus-mente felix et in pace recessit*.

M. Schalk récapitule les découvertes récentes faites à Wiesbade; il appelle l'attention sur un cadran solaire qui ressemble à celui trouvé à Pompéi, en 1832, et sur une pierre quadrangulaire dédiée à la déesse Sirona.

Le même auteur fait le commentaire d'une prière chantée ou prononcée par les enfants, dans les différents dialectes allemands des bords du Rhin et de Westphalie, de la Scandinavie, d'Angleterre, etc. L'Alsace figure aussi parmi les contrées qui fournissent leur contingent à cette formule

ou à ce chant doublement remarquable au point de vue linguistique et symbolique. Les anges gardiens dont il est question dans la prière, et qui paraissent dans tous les échantillons fournis par le collecteur, les anges gardiens varient, quant à leur nombre, entre 3 et 14. M. Schalk rapporte chaque fois le chiffre à un symbolisme sacré.

M. Keller, pasteur à Sulzbach, donne une biographie de Guillaume-Hyacinthe de Nassau-Siegen, l'un des prétendants à la succession de la maison d'Orange (1666-1743).

Je m'arrête involontairement, car ce beau volume fournirait indéfiniment des matériaux à des communications intéressantes et détaillées.

M. Louis Benoît, bibliothécaire à Nancy, nous envoie deux petites brochures avec lithographies.

L'une porte le titre de: *Notice sur les antiquités du département de la Meurthe et des cimetières de la période gallo-romaine*. Elle indique les cimetières des forêts qui s'étendent de Saverne au Donon, rappelle les recherches faites par l'un de nos membres, M. A. Goldenberg, au plateau du Gross-Limmersberg; les stèles cunéiformes taillées dans le grès des Vosges à Dreyheiligen (canton Hohwalsch ou Walscheid d'en haut). Dans les planches il reproduit entre autres la stèle de *Magiorix*, traitée par notre collègue M. de Morlet, et décrit un dolium funéraire en grès vosgien, des environs de Millersheim, type du mode de sépulture usité pour l'incinération.

M. Benoît établit en principe que les tombeaux cunéiformes ne provenaient point des Triboques.

Un paragraphe spécial est rempli par la description d'un motif souvent reproduit, à savoir du groupe du cavalier terrassant un monstre anguipède.

Le groupe le mieux conservé et le plus complet est celui que l'on a trouvé dans la forêt de Hommert. Ces simulacres étaient très-nombreux, répandus sur les deux versants des Vosges, d'Épinal jusqu'à Spire. Est-ce le type d'un Hercule vainqueur des géants? M. Jules Simon en fait une divinité topique inconnue, un de ces *dii indigetes* adoptés publiquement par les conquérants romains.

La seconde brochure de M. Benoît porte le titre de: *Élisabeth de Lorraine (Vaudemont), régente de Nassau-Saarbrück († 1455), et le Burgfried de Niederstinzel*. Cette princesse était la grand-tante du vainqueur de Charles le Téméraire; son mausolée occupe la place d'honneur dans la nécropole d'Arnwald. Elle était l'épouse de Philippe I^{er}, comte de Nassau-Saarbrück, puis régente du comté et tutrice de son fils.

Pour une partie de ses États elle a reçu l'investiture de l'empereur Sigismond; de l'évêque de Metz pour une autre partie.

On a retrouvé la correspondance de la régente avec son frère Antoine de Vaudemont, pendant les années 1436-1441.

Quant au Burgfried ou à la paix castrense de Niederstinzel, conclue en 1436, Élisabeth y a pris part, dans l'intention d'obvier aux effets désastreux de l'invasion des Armagnacs.

La Commission archéologique de Saint-Pétersbourg continue à nous envoyer ses magnifiques *Comptes rendus*, accompagnés de planches. En dernier lieu, ce sont les fouilles faites pendant les années 1865 et 1866 qui ont fourni la matière des deux cahiers que nous tenons en main. Les rapports en tête des cahiers émanent du comte Serge Stroganoff; ils sont écrits dans notre langue. Les mémoires explicatifs des planches sont de M. Stephani; composés par un savant allemand, ils sont saturés de la science archéologique allemande, hérissés de citations et instructifs à un haut degré, même pour les savants qui ont fait de l'archéologie leur étude spéciale.

Je ne puis qu'indiquer ici sommairement les localités où les fouilles ont été continuées ou entreprises. C'est avant tout la presqu'île de Taman, où, pendant les années précédentes déjà, des découvertes considérables ont répondu à l'attente et aux sacrifices d'argent que la Commission s'était imposés; puis, dans les steppes qui s'étendent à l'est de la Russie d'Europe, en Sibérie, dans la Russie septentrionale, sur les confins de l'Altaï, etc., etc. Pour la plupart, ce sont des tumuli que l'on met à jour, les uns appartenant à des époques faciles à déterminer, d'autres à des époques antéhistoriques, à des civilisations primitives. Dans ces vastes champs ouverts à l'exploration scientifique, sur les confins de l'Europe et de l'Asie septentrionale, si tous les objets découverts ne sont pas neufs, tous ont cependant l'attrait de la nouveauté, à raison même de la distance de ces localités, éloignées du centre de la culture antique.

Les savants qui se vouent à ces explorations lointaines méritent, à mon gré, un double éloge; il faut braver à la fois un climat souvent très-capricieux et rude, même dans la bonne saison, et des pays inhospitaliers. Cette remarque s'applique moins aux travaux dans la presqu'île de Taman, sous la direction de M. Lutzenko, directeur du musée de Kertch. Le résultat de ces fouilles, pratiquées dans des tombes en pierre, consiste surtout en équerres de bronze, en armes et armures, en bagues, en une couronne de feuilles d'olivier en or. Dans un tumulus de l'Ostry Kourgan,

M. Lutzenko a découvert des catacombes avec squelettes, des couronnes funéraires en or menu, des médaillons, des vases, des monnaies en cuivre; dans une autre tombe, il a trouvé des monnaies byzantines de Basile II et de Constantin IX (tombe de la seconde moitié du onzième siècle); à Kertch même, le torse d'une statue de Dionysius a été mis au jour.

A une dizaine de lieues du Dniéper, les tumuli, malheureusement, avaient déjà été fouillés par des pillards; on a découvert entre autres une tombe de onze chevaux avec harnachements, avec des selles ornées de plaques en or. Ces sépultures révèlent l'existence, sur la rive gauche du Dniéper, de hordes scythes, probablement du quatrième siècle avant notre ère.

M. Tiesenhausen a dirigé des fouilles dans les steppes du Don, près d'Aksaï. On y a découvert des squelettes, des ustensiles, des armes.

Une partie de la Russie septentrionale a été explorée par M. Lerch. Dans le gouvernement d'Olonetz, ce sont des armes en pierre, à l'usage des aborigènes de cette contrée, et pareilles à celles de la Finlande qui ont été recueillies par ce chercheur; dans le gouvernement de Wologda, le même a découvert un cimetière tchoude.

Aux environs de l'Altaï, les recherches archéologiques ont été faites par M. Radloff; dans un cimetière aux environs de Katoudar, des armes et même des restes de vêtements ont récompensé les soins de l'explorateur.

Dans le district d'Astrakan, 745 monnaies d'argent, provenant de la Horde-d'Or, et appartenant par conséquent au quatorzième siècle, ont pu être collectées.

D'après ces simples indications, très-incomplètes, on ne sera pas étonné d'apprendre que, dans une seule année (1865), la Commission archéologique de Saint-Pétersbourg a dépensé, pour fouilles et acquisitions d'objets antiques, au delà de 120,000 fr.

En 1866, les explorations ont été reprises dans la presqu'île de Taman, autour de la montagne dite de Mithridate. Je ne puis m'étendre davantage en énumérant les nombreux objets antiques de toute nature trouvés par M. Lutzenko, et qui sont plus ou moins analogues à ceux trouvés l'année précédente. Je me borne à citer: une couronne mortuaire, des boucles d'oreilles, des bracelets en or, divers joyaux, un cercueil en bois d'un travail de fine menuiserie orné de colonnettes et de moulures; le cercueil abritait le squelette d'une femme, avec des boucles d'oreilles, une couronne, un collier, des bagues, des perles, un miroir, une corbeille en branches de saule. Dans une catacombe, on a découvert vingt cercueils en bois à demi vermoulus; dans d'autres tombes, des monnaies de cuivre,

de Panticapée; une statuette d'Harpocrate en terre cuite; des vases ornés de peintures jaunes sur fond noir, etc.

La steppe des Kirghises a été explorée par M. Radloff; celle des cosaques du Don, par M. Tiesenhausen, avec des résultats analogues à ceux des années précédentes.

Il a de plus recueilli, grâce à quelques amateurs libéraux, un groupe en bronze représentant des lutteurs, un vase en bronze représentant des jongleurs, des perles en calcédoine et en cornaline, des plaques en or provenant de vêtements. M. Radloff a trouvé, dans la Sibérie occidentale, près d'Idugul, des tombes avec squelettes recouverts de couches d'écorce de bouleau, des armes, des ornements; à 25 verstes du lac d'Oubinsk, des tumuli avec des squelettes portant sur la tête une houe de fer; près de la rivière d'Om, un vaste cimetière; des restes d'une forteresse, avec des fragments de poterie, des briques cuites, des pots, etc.; sur les bords de l'Irtisch, des tumuli de formes particulières; dans la ville de Semipalatinsk, un squelette avec boule de jaspe, un miroir en or.

Des dons de toute nature affluent au musée de la Commission archéologique de Saint-Pétersbourg. Le compte rendu en fait l'énumération.

Quelque incomplètes et fugitives que soient ces notes, elles vous laissent entrevoir quel intérêt se rattache à ces fouilles de l'extrême nord de l'Europe et d'une partie de la Sibérie.

L. SPACH.



LES DYNASTES DE GEROLDSECK-ÈS-VOSGES.

INTRODUCTION.

Dans une première monographie, qui a paru l'an dernier, d'abord dans le *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*¹, puis, après une refonte partielle, en une brochure séparée, nous avons essayé de retracer les annales de la maison de Geroldseck dont le donjon patrimonial couronne l'une des cimes de la Forêt-Noire, et nous avons indiqué qu'elle ne doit pas être confondue avec une autre maison, de même nom et de même rang, dont les châteaux se trouvent dans les Vosges, au-dessus de Saverne, et qui était connue pour ce motif sous le surnom de Geroldseck-ès-Vosges, *in Vosago, am Wasichen*².

Nous nous proposons aujourd'hui de compléter notre travail en cherchant à reconstituer l'histoire de cette autre maison de Geroldseck, plus spécialement alsacienne, et qui, pour avoir disparu de la scène du monde bien avant celle de l'Ortenau, n'en a pas moins joué dans notre province un rôle dont de nombreuses chartes attestent encore l'importance.

Nous n'avons plus eu, cette fois, le privilège de trouver la voie frayée par de consciencieux et savants devanciers : sauf SCHÖPFLIN, qui consacre aux Geroldseck d'Alsace une page de son *Alsatia illustrata*, aucun historien n'a encore essayé de rassembler les éléments de leur généalogie, et c'est directement dans les archives, dans les recueils de titres, ou dans les rares indications de nos chroniqueurs que nous avons dû les chercher.

1. *La Seigneurie de Hohengeroldseck et ses possesseurs successifs; Bulletin, II^e série, t. VI, Mén., p. 62, et in-8°, Strasbourg, Noiriel.*

2. On traduit quelquefois *am Wasichen* par *Aux-Vosges*; l'expression *ès-Vosges* (*dans les Vosges*) nous paraît plus française.

Aussi ne nous faisons-nous aucune illusion sur les imperfections et les lacunes que présente notre exposé; mais nous espérons que, fondé exclusivement sur des titres contemporains, il pourra, malgré son insuffisance, présenter quelque intérêt et servir de point de départ à ceux qui, plus habiles ou plus heureux, seraient tentés de reprendre après nous l'histoire de cette puissante et noble famille de dynastes alsaciens¹.

CHAPITRE PREMIER.

Origine de la famille de Geroldseck; sa parenté avec les Hohengeroldseck. Les sires de Thiersberg. Le chanoine Renault de Geroldseck-Soultz.

Les anciens chroniqueurs, MATHIEU DE PAPPENHEIM, HERTZOG, etc., admettaient généralement que tous les Geroldseck, tant ceux de la Forêt-Noire que ceux des Vosges, avaient une commune origine et que la similitude de leur nom n'était pas due au hasard seul.

Nous nous sommes déjà expliqué, dans les premières pages de notre précédent travail, sur cette origine, qui, en tant qu'on la chercherait à Rome, est manifestement fabuleuse. Nous avons également indiqué nos doutes quant à la parenté que l'on induirait d'une simple analogie de noms entre les Geroldseck de la rive droite et les Geroldseck de la rive gauche du Rhin. Depuis lors nul document ne nous a démontré que nos scrupules manquassent de base, et nous ne retirons rien de nos observations.

Toutefois, nous devons dire que l'un des historiens les plus judicieux et les plus autorisés de l'Alsace, l'abbé GRANDIDIER, n'a pas craint d'accepter la partie du récit de Mathieu de Pappenheim qui est relative à la communauté d'origine des deux maisons, et considère Othon l'Ancien, avoué de Marmoutier en 1120, comme l'auteur de l'une et de l'autre, par ses deux fils, Boureard I^{er} et Othon II². Grandidier ne fournit, à l'appui de la Chronique de Pappenheim, aucun argument péremptoire; mais le fait seul de son adhésion nous détermine à indiquer tout au moins cette filiation en en laissant la responsabilité à son auteur³.

1. Nous tenons à déclarer ici combien nos recherches aux Archives du Bas-Rhin ont été facilitées par l'excellent *Inventaire*, rédigé par M. Louis SPACH, archiviste en chef du département.

2. GRANDIDIER, *Oeuvres historiques inédites*, éd. Liblin, t. III, p. 4.

3. La Chronique de MATHIEU DE PIBERBACH ET PAPPENHEIM, *Tractatus seu historia de origine progressuque... baronum de Geroltzeck*, est publiée dans (REINHARD) *Pragmaticische Geschichte des Hauses Geroldseck*, Francfort et Leipsick, 1766; *Urkunden*, n° I.

Il résulte de la charte de fondation de l'abbaye bénédictine de Saint-Jean-des-Choux (1127)¹ qu'Othon l'Ancien avait trois fils : *Diedericus*, *Burchardus* et *Otto*. C'est du second, Boureard, que le chanoine de Pappenheim fait l'auteur des *Hohengeroldseck*, tandis qu'on considère généralement le troisième, Othon, comme la souche des Geroldseck-ès-Vosges.

Bourcard doit avoir épousé une comtesse de Veringen, et le fils issu de cette union, Wolfgang, marié à une fille du comte Sigebert II de Werde², serait le père de Walther I^{er}, sire de Hohengeroldseck, à partir duquel la généalogie de la famille se prouve par titres authentiques.

Nous devons ajouter que certains indices recueillis par M. le docteur Fridegar MONE, dans les notes dont il accompagne la *Chronique de l'abbaye de Schuttern*³, permettent de supposer que de ce Bourcard et de la comtesse de Veringen, sa femme, seraient également issus les sires de Thiersberg (*Tiersperc*, *Tiersberg*, *Diersburg*), dont la présence dans l'Ortenau au treizième siècle et la parenté avec les Geroldseck sont prouvées par plusieurs documents irrécusables.

Walther de Thiersberg (*Tirsperc*), ainsi nommé du château, voisin de Lahr, dont la famille de Röder a ensuite acquis la possession, est mentionné comme témoin dans une charte du 12 (II Id.) avril 1197, par laquelle le margrave Hermann V de Bade et son frère Frédéric promettent à Helmwich, abbé de Seltz, moyennant un prêt de 200 marcs d'argent, de ne pas vendre à un autre que l'abbé, l'avouerie dont ils étaient investis⁴.

D'après M. Fridegar MONE, ce Walther serait le père de Henri de Thiersberg et de Walther I^{er}, sire de Hohengeroldseck. M. MONE s'appuie, non pour établir la double paternité de Walther de Tiersberg, — ce n'est évidemment à ses yeux qu'une probabilité, — mais pour prouver que Henri est frère de Walther I^{er}, sur un passage de la *Chronique de GODEFROI D'ENSMINGEN*, où Henri, sire de Tiersberg, est qualifié d'oncle paternel, *patruus*, de l'évêque Walther, fils de Walther I^{er}⁵. Or nous ne pensons pas que *patruus* puisse être pris, cette fois, dans son sens rigoureux; en effet, dans un passage de la *Chronique de Schuttern* elle-même, qui paraît avoir échappé à l'éditeur, du moins quant à ce point spécial, le même

1. SCHOEPFLIN, *Alsat. diplom.*, n° 253.

2. SCHOEPFLIN, *Alsat. illust.*, trad. Ravenez, t. V, p. 483, note du traducteur.

3. D. Fridegar MONE, *Chron. v. Schuttern*, in der *Quellensammlung v. F. G. MONE*, t. III, p. 101.

4. M. F. G. MONE publie ce document (*Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, VI, 423).

5. *Chronique de Godefroi d'Ensmingen*, éd. Liblin, p. 43.

Henri est dit tout simplement *episcopo cognatus*, c'est-à-dire apparenté à l'évêque¹; et, dans le traité de paix conclu en 1266 entre les villes et seigneurs qui avaient pris part à la guerre de 1262, Henri est expressément désigné par Walther I^{er} comme son cousin (*sin vetter*)². De la comparaison de ces textes nous concluons que Walther de Thiersberg est le frère, non de Walther I^{er}, mais de son père Wolfgang, si tant est qu'il ne faille pas chercher plus haut encore le lien entre les deux maisons. Dans notre hypothèse, Henri est effectivement le cousin germain de Walther I^{er}, ainsi que le qualifie le traité de 1266, et il est l'oncle à la mode de Bretagne de l'évêque Walther, ce qui explique tout à la fois les termes de *patruus* et de *episcopo cognatus*. Nous supposons que Henri, à défaut de Walther I^{er} de Geroldseck, eut deux autres frères, dont nous trouvons les noms, à la même époque, sur la liste des chanoines de Strasbourg: Berthold de *Tiersberg*, chanoine en 1244, prévôt de 1260 à 1268, et Hermann de *Tierperc* (*sic*), chanoine en 1255³.

Les Thiersberg succédèrent en 1213 aux comtes de Neubourg dans l'avocatie de Schuttern; et, en effet, Henri agit en cette qualité en 1235. Mais, après qu'il eut été tué à Hausbergen, aux côtés de son parent le landvogt Hermann (1262), la dignité d'avoué paraît être sortie de sa famille.

De son mariage avec Sophie de Zollern, Henri eut, selon M. Fridegar MONE, un fils, Hartmann, qui mourut le 9 mars 1264 et dont la *Chronique de Schuttern* reproduit l'épitaphe⁴. Est-ce ce Hartmann ou un autre membre de la famille qui épousa Heilicka de Lichtenberg, fille de Louis I^{er} et sœur de l'évêque Conrad de Lichtenberg? Nous ne saurions l'affirmer.

Ce qui est certain, c'est que, le 13 décembre 1279, l'évêque Conrad écrit une charte faisant savoir que son parent (*consanguineus*), Louis de Thiersberg, du consentement et de sa mère Heilicka de Lichtenberg, sœur dudit évêque Conrad, et de sa propre sœur, Heilicka de Thiersberg, à ce dûment autorisée par son époux, Guillaume, sire de Schwarzenberg, venait de donner au monastère de Sainte-Marie à Schuttern, diocèse de Strasbourg, un bien appartenant à la famille de Thiersberg à Friesenheim, pour la fondation d'une messe anniversaire⁵.

1. *Chron. v. Schuttern*, éd. Mone, 77.

2. Archives de la ville de Strasbourg, V. D. G., lad. III, fasc. 4, n° 8.

3. *Ex Libro coquince, sive Libro rubro regulie summi capituli Argent.*, transcrit par GRANDIDIER, *Oeuvres hist. inéd.*, t. III, p. 196, IV, p. 2. Cfr., *ibid.*, t. III, p. 198; et MONE, *Quellensammlung*, t. III, p. 677.

4. *Chron. v. Schuttern*, *Quellensammlung*, III, 96.

5. La charte se trouve aux archives de Carlsruhe et est publiée dans la *Quellensammlung* de MONE, t. III, p. 101, note ***.

Louis doit être mort peu de temps après, sans laisser de postérité. Soixante ans plus tard, Wiric de Diersberg, fait prisonnier lors de la prise de la forteresse de Schwanau en 1333, signa en 1334 des lettres de réconciliation avec la ville de Strasbourg, les ducs d'Autriche et Jean de Hallwiler, préfet du Sundgau¹. C'est la dernière fois que nous avons rencontré le nom de Tiersberg; encore ce Wiric n'était-il peut-être qu'un ministérial et non un membre de la famille des dynastes de même nom. REINHARD, dans les pièces justificatives de sa *Pragmatische Geschichte des Hauses Geroldseck*, nomme pendant la seconde moitié du quatorzième siècle trois ou quatre Thiersberg qui sont manifestement étrangers à ceux dont nous venons d'esquisser la généalogie².

Indépendamment de la branche de Tiersberg, la famille des Geroldseck de l'Ortenau paraît avoir produit au treizième et au quatorzième siècle d'autres branches encore que celles dont nous avons essayé, après REINHARD, de reconstituer la filiation dans notre précédent mémoire.

Il existe aux Archives départementales du Bas-Rhin³ toute une liasse de certificats latins et allemands, tendant à fournir les preuves de noblesse requises d'un certain Renault (*Reinold*) de Geroldseck, chanoine d'Augsbourg, pour être admis dans le chapitre de la cathédrale de Strasbourg, en 1427.

Voici, d'après ces certificats, la filiation d'une branche que nous ne pouvons, eu égard aux alliances indiquées et aux documents qui justifient la généalogie adoptée par nous, considérer que comme spéciale et indépendante des autres :

I. N. de Geroldseck, marié avec une comtesse de Sponheim. C'est peut-être Walther II, sire de Hohengeroldseck-Veldenz, dont l'épouse se nommait Imena de Sponheim.

II. Jean, marié avec Agnès, comtesse de Fürstenberg.

III. Walther, marié avec Marguerite, fille d'un comte palatin de Tübingen et de Marguerite, comtesse de Venningen.

IV. Conrad de Geroldseck, «en son vivant seigneur de Soultz», marié avec Aune, fille de Conrad, duc d'Urslingen, et de Verena, baronne de

1. SCHOEPFLIN, *Als. illustr.*, II, p. 594, § 298, ou trad. Ravenez, t. V, p. 586, d'après le *Cod. membr. diplom. Argent. de anno MCCCLXX*, f° 149.

2. En 1336, Jean de Tiersberg (p. 70); en 1370, Robert (p. 79), et, en 1394, un autre Jean (p. 98).

3. G. 3489. Voy. spécialement la pièce dressée, sur l'ordre des dignitaires du chapitre, par Itell de Westernach, le 1^{er} jeudi après la Saint-Michel 1427. ...

Krenkingen (elle-même fille de Luttelmann, sire de Krenkingen, et d'une baronne d'Usenberg).

V. Enfin, le *de cuius*, Rénault de Geroldseck, chanoine d'Augsbourg.

Walther, l'époux de Marguerite de Tübingen; paraît avoir eu trois fils : Conrad, ci-dessus nommé; Henri, qui fut connu comme son père sous le nom de *von Tübingen*, et Walther, que l'historien des palatins de Tübingen, SCHMID, considère comme le Geroldseck de ce prénom tué en 1386 à la bataille de Sempach¹.

Il résulte de la filiation authentique du chanoine Rénault, qu'à moins qu'il y ait eu dans la famille de Tübingen deux Marguerite exactement à la même époque, M. FRID. MONE se trompe lorsqu'il fait de Walther, époux de cette dame, le fils de Walther IV de Geroldseck-Lahr et d'Anne de Fürstenberg, et le petit-fils de Walther III et d'Élisabeth de Lichtenberg².

Non-seulement l'époux de Marguerite de Tübingen n'était pas fils de Walther IV, puisque son père se nommait Jean et sa mère Agnès de Fürstenberg, mais encore Walther IV, d'après des chartes publiées par REINHARD et non contestées par M. MONE, avait épousé Susanne de Ribeau-pierre et non Anne de Fürstenberg, qui était au contraire, selon toutes les probabilités, l'épouse de Walther III, de Geroldseck-Hohengeroldseck, le vaincu de Schwanau (1333)³.

D'autre part, la filiation de Rénault permet de déterminer, plus complètement que REINHARD n'a été à même de le faire, la généalogie de la ligne de Geroldseck-Soultz : elle démontre que Walther, dont il s'occupe dans son § LII, est bien réellement le père de Conrad et par conséquent l'aïeul de Jean, dernier représentant mâle de cette ligne.

Nous ne voulons pas nous étendre sur cette question qui, quoi qu'on fasse, est encore enveloppée de nuages et dont la solution n'a qu'un médiocre intérêt pour l'histoire d'Alsace. Mais nous en avons dit assez pour montrer combien ces vieilles généalogies sont difficiles à débrouiller, quelle confusion y apporte la répétition perpétuelle des mêmes prénoms et à quelles réfutations est exposé l'auteur le plus scrupuleux et le plus compétent; ce sera notre excuse en cas d'erreur, à nous qui ne pouvons prétendre au second de ces qualificatifs⁴.

1. SCHMID, *Gesch. der Pfalzg. v. Tübingen*, 447, cité par MONE, *Quellensammlung*, III, p. 120, note *.

2. *Quellensammlung*, III, p. 677.

3. *Pragmatische Gesch. des Hauses Geroldseck*, 1^{re} partie, p. 90-91, et 35.

4. Puisque nous avons été amené à revenir sur quelques-uns des points touchés dans notre *Seigneurie de Hohengeroldseck*, nous devons rectifier, dans sa dernière ligne con-

CHAPITRE II.

L'abbaye de Marmoutier et ses avoués. Filiation des premiers Geroldseck connus.

Les évêques Conrad et Henri de Geroldseck.

Les documents les plus anciens dans lesquels il soit question des dynastes de Geroldseck datent des premières années du douzième siècle et les désignent comme avoués de l'abbaye de Marmoutier.

C'est probablement à la même époque que remonte la construction du plus grand des deux châteaux dont ils prirent le nom. Mais on peut admettre que leur arrivée dans le pays est bien antérieure et qu'au moment où ils apparaissent dans les chartes, ils jouissaient déjà depuis une assez longue période d'années des droits et prérogatives attachés à la qualité d'avoué.

On sait que l'abbaye de Marmoutier doit sa fondation à saint Léobarde, disciple de saint Colomban, qui au sixième siècle quitta le couvent de Luxeuil pour aller établir sa *cellule* sur le penchant oriental des Vosges, dans l'une des riantes vallées que traverse aujourd'hui la route de Wasselonne à Saverne. Dotée par le roi Childebert II d'un vaste domaine connu sous le nom de Marche d'Aquilée¹, la *cellule de Léobarde* ne prit néanmoins un accroissement proportionné à l'étendue de ses possessions qu'un siècle après, sous l'abbé Maur, que l'on considère comme le second fondateur de la maison et qui lui donna son nom (*Maurimonasterium, Marmoutier, Marmoutier*). En 816, Louis le Débonnaire y appela, pour y rétablir la discipline, le célèbre saint Benoît d'Aniane, et, plus tard, l'abbaye ayant invoqué sa protection, il la plaça, avec tous ses biens, sous la juridiction de l'évêque de Metz².

cernant la famille DE LA LEYEN, une assertion qui était exacte en 1855 et en 1856, dates des ouvrages que nous avions consultés pour cette partie de notre travail, mais qui, heureusement pour l'avenir de cette antique et illustre maison, a cessé de l'être depuis. Bien loin de n'avoir pas de postérité, le prince héritaire ERWIN DE LA LEYEN a, au contraire, de son mariage avec la princesse Adélaïde, fille de Charles-Théodore, prince de LA TOUR ET TAXIS, et de Juliane, comtesse d'Einsiedel, quatre filles et un fils: SOPHIE, née en 1855; MARIE, née en 1857; JULIE, née en 1860; ERWIN, né en 1863, et EUGÉNIE, née en 1867. (*Almanach de Gotha*, année 1869, p. 196.) Nous devons à l'obligeance de M. Ed. DE FEHRENTHEIL ET GRUPPENBERG, la généalogie de ses enfants, dressée à 128 quartiers.

1. M. P. RISTELHUBER a publié, dans le *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace* (1^e série, t. II, p. 184), une notice sur la *Marche d'Aquilée*, son étendue et l'origine de cette expression.

2. GOLBÉRY ET SCHWEIGHÆUSER, *Antiquités de l'Alsace*, 2^e section, p. 105 et suiv.

La marche de Marmoutier, ainsi qu'on continua à l'appeler, devint, par là même, un fief mâle relevant du siège de Metz ; et c'est probablement peu de temps après que les ancêtres de nos dynastes en furent investis, avec la mission de défendre la maison de Dieu contre tous ses ennemis.

Dans l'origine la Marche comprenait un assez vaste territoire; au nord, elle s'étendait jusqu'à la Zorn et embrassait, au midi, la région montagneuse où devait s'élever, au douzième ou au treizième siècle, la forteresse d'Ochsenstein. Nous devons dire en passant, sauf à y revenir plus tard, que de la construction de cette forteresse sur un territoire dont nos dynastes étaient les avoués, on a conclu que les Ochsenstein et les Geroldseck formaient deux branches issues d'une même souche. Plusieurs documents corroborent cette présomption.

Peu à peu, la Marche perdit de son étendue primitive. Dans la seconde moitié du quatorzième siècle, à l'époque où on l'appelait plus communément la seigneurie de Geroldseck, elle comprenait les localités suivantes : les deux châteaux de Geroldseck, la ville de Marmoutier, les villages de *Rittenburg* (Reutenbourg), *Schweinheim*, *Viller* (Lochwiller), *Gottenhausen*, *Synnenkrist* (*Signum Christi*, Singrist), *Sallental* (Salenthal), *Dompestal* (*Dumphilsdal*, Dimbsthal), *Heigenheim* (*Hegeheim*, Haegen, Hegenheim), *Dompeiter* (*Dumpheter*, Thal), *Swabwiler* (*Swewiler*, Schwäbwiller), *Walttershoven* (Waldshofen, Saint-Gall), *Garrberg*, etc.¹ D'autres pièces contemporaines mentionnent, en outre, *Boel* ou *Bohel*, diverses cours dépendant des couvents de Marmoutier et de Sindelsberg, et même *Oderswiler* (Otterswiller), ce qui pourrait n'être, au surplus, qu'une erreur de copiste, car il est douteux que, vers la fin du quatorzième siècle, cette localité dépendît encore de la seigneurie de Geroldseck².

De ces diverses localités, la Marche ne comprenait plus, avant la révolution française, que Marmoutier, avec les ruines des deux Geroldseck, plus les huit villages de Lochwiller, Reutenbourg, Singrist, Salenthal, Dimbsthal, Hegenheim, Thal et Gottenhausen ; les autres avaient été aliénés ou détruits.

En quoi consistaient les fonctions d'avoué dont la jouissance de la Marche constituait en quelque sorte la rémunération ? Un règlement fort ancien, puisqu'il date de l'an 1163 et n'était très-probablement, à ce mo-

1. Cité d'après les lettres d'investiture données, le 29 décembre 1387, par Rodolphe, évêque de Metz, à Volmar, sire de Geroldseck. (Archives du Bas-Rhin, E, 2841, 2, copie.)

2. Voy. aux mêmes archives, E, 2841, 1, une copie, *non vidimée*, de la convention conclue entre Volmar de Geroldseck et l'évêque de Metz en 1381, au sujet du partage éventuel de la seigneurie.

ment, que la reproduction textuelle de règlements antérieurs, fournit, quant à Marmoutier, des renseignements curieux et précis¹. L'avoué était chargé de présider les trois plaids généraux et les assises du tribunal supérieur de la Marche, de défendre les gens de justice contre les rancunes et les vengeances des accusés ou de leurs familles, de protéger les voyageurs, etc. En échange de ces services, il jouissait de la châtellenie de Geroldseck, du tiers des amendes et de diverses contributions en nature; lorsqu'il descendait de Geroldseck pour tenir des plaids ou des diètes, le maréchal de l'abbaye recevait ses chevaux à l'arrivée et leur donnait «en abondance», et aux frais de l'abbé, le foin et la paille nécessaires.

A part ses fonctions judiciaires, l'avoué était le défenseur et le conseiller attitré de l'abbaye; nul acte important ne pouvait s'accomplir sans son assentiment, et tout agresseur s'exposait à le rencontrer sur son chemin, au besoin la lance au poing. C'était là du moins, si nous pouvons ainsi dire, la théorie de cette institution. La pratique s'en écartait beaucoup, et tous les auteurs sont unanimes à dire que les sires de Geroldseck ont été bien moins les patrons désintéressés de l'abbaye de Marmoutier que ses spoliateurs. Les abbés se plaignent incessamment de leurs empiétements, et si, grâce à l'intervention des évêques, grâce à la menace des foudres spirituelles, ils obtiennent parfois de leurs redoutables protecteurs un acte de contrition, une promesse de résipiscence, il faut que le repentir ait été de courte durée, car les plaintes se reproduisent à toutes les époques et, en définitive, l'abbaye se trouva ruinée de fond en comble.

Le premier auteur connu de la maison de Geroldseck est Othon I^r, qui est mentionné en 1120 sous le nom de *Otto, senior, advocatus*, dans une charte relative à un échange d'immeubles entre les couvents de Marmoutier et de Sindelsberg².

Sept ans après, il figure comme témoin avec ses trois fils, *Diedericus*, *Burchardus* et *Otto*, dans la charte de fondation de l'abbaye bénédictine de Saint-Jean-des-Choux; cette fois il y est expressément appelé *Otto de Gerolzeg* (1126)³.

1. *Accord entre l'abbé Conrad et Otto de Geroltzecke au sujet de l'avouerie et de ses revenus, ainsi que des droits de juridiction et priviléges de l'abbaye* (1163), aux Archives du Bas-Rhin, II, 558, 7 (copie); voir aussi SCHÖEPFLIN, *Als. dipl.*, n° 275, et un article de M. l'abbé HANAUER, *les Paysans de Marmoutier au neuvième et au douzième siècle*, dans les *Curiosités d'Alsace*, t. II, p. 354 et suiv.

2. SCHÖEPFLIN, *Als. dipl.*, n° 247.

3. *Ibid.*, n° 253.

L'aîné des fils d'Othon I^{er}, *Diedericus*, *Dieder*, *Truther* ou *Didier*, épousa une dame nommée Berthe et en eut deux enfants : un fils, Conrad, et une fille, Adélaïde, qui devint la femme d'un sire d'Eschibach et la mère d'Ulric d'Eschibach, prévôt de Lucerne. L'existence de ces divers personnages est prouvée 1^o par la charte suivant laquelle Conrad, *in remedium animarum patris sui Trutheri et matris sue Berchtæ*, fonde en 1137 le monastère des chanoines réguliers d'Ittenwiller, près d'Andlau¹; 2^o par une mention du nécrologue de l'abbaye de Pairis portant : *Memoria domini Conradi, praepositi Argentinensis, Adelheidis, sororis ejus, et Udalrici de Eschibach, filii dictæ Adelheidis, praepositi Lucernensis, qui nobis bona in Beinwilre, etc., contulere; Idibus maii 1168 (15 mai)*².

Ce Conrad, fils de Didier, est nommé, en 1144, dans une charte du prévôt Adelgot, parmi les chanoines de la cathédrale de Strasbourg; puis, dans des chartes de l'évêque Bourcard, archidiacre en 1153 et chorévêque en 1156; enfin, dans une bulle de l'anti-pape Paul III, vers 1166, grand-prévôt (*praepositus majoris ecclesie Argentinensis*)³; on vient de voir qu'en 1168 on le désignait, à Pairis, sous le même titre. Le 20 décembre (*in vigilia Thomæ apostoli*) 1179⁴, il fut élu évêque de Strasbourg; mais il n'occupa pas son siège pendant une année entière, car il mourut le 17 décembre (*XVI kal. jan.*) 1180⁵. Pendant son court épiscopat, Conrad de Geroldseck n'a pas eu le temps de laisser dans l'histoire une trace bien profonde; on néglige même quelquefois de le compter. Cependant il est nommé dans plusieurs chartes, notamment avec Louis de Bâle, Frédéric, duc de Souabe et d'Alsace, les comtes Amédée de Montbéliard et Louis de Ferrette, à la tête des seigneurs qui signèrent le diplôme de l'empereur Frédéric I^{er} pour l'abbaye d'Étival (11 oct. 1180)⁶. Dans notre *Seigneurie de Hohengeroldseck*, nous avions rangé Conrad, sur la foi de HERTZOG⁷, parmi les Geroldseck de l'Ortenau; on voit, par la filiation plus précise que nous indiquons ici, qu'il appartenait au moins autant aux Geroldseck-ès-Vosges, puisque son aïeul était avoué de Mar-

1. WIMPHELING, *De Episc. Argent.*, p. 50.

2. *Necrologium eccl. Parisiensis (Gallia christiana*, V, 823), cité par GRANDIDIER, *Oeuvres hist. inéd.*, t. III, p. 6, note 5.

3. GRANDIDIER, *loc. cit.*, note 2.

4. *Fragm. hist. URSTISII*, p. 95.

5. Nécrologue de la cathédrale de Strasbourg, cité et discuté par GRANDIDIER, *op. cit.*, t. III, p. 2, note 1.

6. Cité par GRANDIDIER (t. III, p. 213, n° 66), d'après les archives de cette abbaye.

7. *Edels. Cron.*, liv. IV, p. 80.

moutier et que les Hohengeroldseck descendent, selon toutes les probabilités, d'un de ses cousins germains.

Le deuxième fils d'Othon I^r, Bourcard, est, ainsi que nous l'avons dit plus haut, l'auteur présumé des sires de Hohengeroldseck et de Thiersberg.

Le troisième, Othon II, continua la maison de Geroldseck-ès-Vosges.

Enfin, on peut sans doute également ranger parmi les fils d'Othon I^r, bien que la filiation ne soit plus, cette fois, établie par titres, un chanoine de la cathédrale de Strasbourg, nommé Berthold, qui vivait dans la seconde moitié du douzième siècle et qui est mentionné 1^o dans un acte de 1160, comme *prepositus S. Petri* et chanoine de la cathédrale; 2^o dans un acte de 1193 et dans le nécrologue de la cathédrale, sous le titre de grand-chantre : *Bertoldus cantor, Bertholdus cantor de Geroltesekke*. Il mourut le 22 août (*XI cal. septemb.*), avant l'année 1201¹.

Il règne quelque incertitude sur la personnalité des Othon et des Bourcard de Geroldseck qui sont mentionnés dans un très-grand nombre de pièces de la seconde moitié du douzième siècle. Qu'Othon I^r ait eu un fils nommé comme lui et un autre fils du nom de Bourcard, c'est ce qui ressort positivement de la charte de 1127 que nous avons déjà citée. Il résulte également de l'acte de 1120, où le même Othon I^r est qualifié *senior*, qu'il était d'un âge avancé à l'époque où on l'y mentionnait et que, par conséquent, les diplômes, de 20 ou 30 ans postérieurs, dans lesquels le nom d'Othon reparaît, peuvent être attribués sans scrupule à ses descendants.

Mais l'incertitude commence alors qu'il s'agit de déterminer si toutes ces pièces concernent un seul et même personnage, Othon II, ou si elles se partagent entre lui et un certain Othon III, que SCHÖEPFLIN suppose avoir été son fils et dont GRANDIDIER paraît mettre en doute l'existence². Après un examen attentif des dates, nous n'hésitons pas à nous ranger à l'avis de SCHÖEPFLIN ; en effet, on retrouve les Othon de Geroldseck dans les chartes jusqu'en 1193 : pour qu'Othon I^r fût qualifié de *senior* en 1120, il fallait que son homonyme Othon II eût déjà atteint l'âge d'homme,

1. GRANDIDIER, *op. cit.*, t. III, p. 5, note 3, et p. 11, note 1. Le nécrologue porte textuellement : *XI cal. septemb., Bertoldus cantor obiit, qui dedit dimidium mansum Schaftoldesheim*, et le *Livre de la règle* de la cathédrale porte : *In Schaftoldesheim est dimidius mansus, minus uno agro, quem dedit Bertholdus, cantor de Geroltesekke*.

2. SCHÖEPFLIN, *Als. illustr.*, t. II, p. 621, § 365; GRANDIDIER, *Oeuvres hist. inéd.*, t. II, p. 4, note 2.

car on n'aurait pas donné l'épithète de *senior* au père d'un enfant; et si Othon II avait 20 ou 25 ans en 1120, il est impossible qu'il soit encore représenté comme agissant et guerroyant soixante-treize ans plus tard. Les dernières pièces qui puissent lui être attribuées sont celles de 1172 et 1182, où il est mentionné avec son frère Bourcard I^{er}, et encore admettrions-nous sans peine qu'elles s'appliquent de préférence à Othon III et à Bourcard II.

Quant aux Bourcard, le problème est d'autant moins aisé à résoudre que le nom de ceux dont l'identité est enveloppé de nuages, réparaît pendant une période de 120 ou 130 ans. On est généralement d'accord sur un point, c'est que les nombreuses pièces que nous aurons à analyser se rapportent à trois personnes différentes : Bourcard I^{er}, frère d'Othon II; Bourcard II, fils d'Othon II, et Bourcard III, fils de Bourcard II; en effet, la filiation de Bourcard III est authentiquement établie, et les frères Othon et Bourcard sont mentionnés ensemble dans des chartes trop récentes pour pouvoir être attribuées aux deux dynastes de ce nom cités avec leur père Othon I^{er} dans la charte de 1127.

Nous tenons donc pour démontrée l'existence et d'Othon III et des trois Bourcard. Mais, d'une part, nous ne pouvons affirmer, en l'absence de tout document exprès, qu'Othon III et Bourcard II, en les supposant frères, soient les fils d'Othon II; et, d'autre part, nous reconnaissions volontiers que certaines pièces peuvent être attribuées avec autant de vraisemblance à Othon III qu'à Othon II, à Bourcard II qu'à Bourcard I^{er}, à Bourcard III qu'à Bourcard II, et *vice versa*.

Sous la réserve de ces observations, voici les documents dans lesquels il est question de ces différents dynastes :

En 1143, *Otto, hujus loci advocatus*, est mentionné dans une charte d'Anshelme, abbé de Marmoutier, relative à une donation faite à l'abbaye d'un bien sis à Loubach. En 1147, *Otto, advocatus*, est témoin d'une convention conclue entre l'abbé Anshelme et Bourcard, évêque de Strasbourg, au sujet d'une donation faite aux religieuses du Sindelsberg¹.

Otto de Geroldsecken, advocatus cœnobii S. Stephani in civitate Argentiniensi, Othon, avoué du couvent de Saint-Étienne, à Strasbourg, est mentionné, en 1157, dans la charte de l'évêque Bourcard concernant ce couvent².

En 1158, *Otto de Geroldseckke, advocatus istius loci minoris*, figure, avec Hezelin de Wangen, comme témoin d'un contrat passé entre l'abbé

1. SCHÖEPFLIN, *Als. diplom.*, n°s 273 et 279.

2. Charte citée par GRANDIDIER, *op. cit.*, t. III, p. 3, note 6.

de Neuwiller et Hugues, comte de Dabo, au sujet de biens sis à Dossenheim. A ses autres dignités, Othon joignait donc, en 1158, celle d'avoué de Neuwiller. Quatre ans après, en 1162, il est qualifié avoué de Haslach, dans un acte d'échange intéressant l'église de Soultz, près Molsheim¹.

En 1163, accord conclu entre Conrad, abbé de Marmoutier, et *Otto de Geroltseckhe, oberster vogt*, grand-avoué de l'abbaye, au sujet de leurs droits et devoirs respectifs, et en général au sujet des droits et coutumes en vigueur dans la Marche. Nous ferons remarquer, à propos de cette pièce, dont il existe un texte latin et un texte allemand à peu près contemporains et presque identiques, que l'abbé y déclare déjà expressément qu'il ne doit y avoir qu'un seul avoué, l'aîné de la famille de Geroldseck ; c'était entre les abbés et nos dynastes un sujet perpétuel de discussions et de récriminations².

En 1170, Rodolphe, évêque de Strasbourg, acquiert par voie d'échange, de Wernher, abbé de Marmoutier, le château de Haut-Barr. Sont nommés dans l'acte, Anselme, avoué de Strasbourg, et Othon, avoué de Marmoutier³.

En 1172, *dominus Otto de Geroldsecke, ecclesie S. Florentii de Hasselaha, et frater ejus Burchardus*, sont rappelés dans une charte de l'évêque Rodolphe. En 1182, *IV Id. julii* (12 juillet), on trouve *Otto de Geroltseck* et *Burckardus frater ejus*, mentionnés comme témoins dans une charte donnée à Haguenau par l'empereur Frédéric⁴.

En 1187, *Otto de Geroltsecke*, selon toutes les probabilités Othon III, est témoin de la confirmation du monastère de Koenigsbruck par l'empereur Frédéric I⁵, et, la même année, *Otto de Geroldsecke et Burekhardus frater ejus* sont nommés dans la lettre de priviléges donnée par le même prince à Wissembourg⁶.

En 1188, le même Othon, *Otto de Geroltseck, advocatus ecclesie Hasselacensis*, figure dans une charte de Henri, évêque de Strasbourg, relative à la collégiale de Haslach⁷. Peu après, il eut avec l'évêque Conrad de

1. SCHÖEPFLIN, *Als. dipl.*, n° 298 et 305.

2. Copie de la pièce allemande aux Archives du Bas-Rhin, *H*, 558, 7; la pièce latine dans l'*Alsatia diplomatica*, n° 275. M. l'abbé HANAUER les a traduites et commentées dans les *Curiosités d'Alsace*, t. II, p. 376.

3. *Als. dipl.*, n° 311.

4. GRANDIDIER, *op. cit.*, t. III, p. 4, note 1; p. 7, note 6, d'après un fragment provenant des manuscrits d'URSTISIUS, à Bâle.

5. SCHÖEPFLIN, *Als. dipl.*, n° 341.

6. SCHÖEPFLIN, *Als. illustr.*, t. II, p. 621, § 365.

7. GRANDIDIER, *op. cit.*, t. III, p. 4, note 2.

Hunebourg, successeur de Henri de Hasenbourg, de longs et violents démêlés au sujet de la moitié de Saverne, que le sire de Geroldseck réclamait à titre de fief épiscopal : un traité mit fin à la querelle en 1193¹, c'est la dernière fois que nous avons trouvé mentionné un Othon de Geroldseck.

Othon II paraît avoir eu un assez grand nombre de fils : à part Othon III, dont il vient d'être question, et Bourcard II, sur lequel nous reviendrons tout à l'heure, GRANDIDIER lui donne pour fils deux chanoines de la cathédrale de Strasbourg, Berthold et Étienne². Nous n'avons trouvé aucun document sur Étienne. Quant à Berthold, *Berchtoldus de Geroltesecke*, il est qualifié, dans un diplôme de 1193, *in ecclesia Argentinensi portarius*; il réclamait, en cette qualité, douze sacs de grains qui devaient être livrés, six par le custos, six par le cellier, et que lui disputait le chanoine Hugues de Fribourg; l'affaire fut portée devant le chapitre et jugée contrairement aux prétentions de Berthold³. Plus tard, il devint *mensurnarius*, réfectorier (1202), puis camérier (1208 et 1221)⁴.

Bourcard II, qui continua la famille, eut trois fils : Bourcard III, Symon et Henri. Le fait est prouvé par la comparaison d'un diplôme de 1236 où Bourcard III et Symon sont expressément désignés comme ses fils⁵, et d'un autre diplôme de 1256, duquel il résulte que Bourcard III, et Henri, grand-chantre et plus tard évêque de Strasbourg, étaient frères⁶.

Bourcard II est nommé dans un certain nombre de pièces; il n'est pas impossible, toutefois, que l'une ou l'autre se rapporte à son fils.

En 1217, *Burcardus de Gerolteseche* est témoin de l'acte par lequel Othon d'Ochsenstein et Évrard, son frère cadet, partagent leurs châteaux et leurs fiefs (*pridie cal. decembr.*, c'est-à-dire, 30 novembre)⁷.

En 1236, *Burcardus de Geroltzeckh* figure, comme témoin, dans un traité entre l'empereur Frédéric II et Berthold, évêque de Strasbourg, et dans un diplôme de Henri, landgrave d'Alsace, relatif à Donnenheim⁸.

1. LEHMANN, *Urkundl. Gesch. der Grafschaft Hanau-Lichtenberg*, t. II, p. 7.

2. Loc. cit.

3. WURDTWEIN, *Nov. subs. diplom.*, t. X, p. 165; GRANDIDIER, *op. cit.*, t. III, p. 42.

4. Diplômes cités par GRANDIDIER, *op. cit.*, t. III, p. 51, note 2.

5. *Burchardus de Geroltesecke, Burchardus et Symon filii ejusdem*: diplôme donné, à Colmar, en 1236, par l'empereur Frédéric II à la ville de Strasbourg. (WENCKER, *De Usburg.*, p. 9.)

6. *Burcardus de Geroltesecke, frater dicti cantoris*, etc. MONE (*Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, XV, 161) publie la pièce *in extenso*.

7. Archives de Darmstadt; MONE, *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, t. XIV, p. 191.

8. SCHOEPFLIN, *Als. dipl.*, nos 480 et 484.

Le 26 juillet 1236, il est arbitre d'une transaction entre l'abbaye de Marmoutier et les chevaliers Frédéric Marschalk et Engelhard de Hagenau au sujet de biens sis à Weyersheim¹.

C'est en 1238 que nous rencontrons pour la dernière fois, dans les chartes, le nom de Bourcard II. Symon, *filius Burkardi advocati de Geroltesheche*, est témoin de la confirmation par Conrad IV, roi des Romains, de la vente d'un fief impérial². Ce document, en même temps qu'il corrobore celui de 1236, cité plus haut, quant à la filiation de Symon I^r de Geroldseck, prouve, en outre, que son père jouissait, comme ses ancêtres, de la dignité d'avoué de Marmoutier.

Des trois fils de Bourcard II, les deux ainés, Bourcard III et Symon I^r, donnèrent naissance à des branches spéciales auxquelles nous consacrons les deux chapitres suivants. Le troisième, Henri, entra dans les ordres et finit par monter sur le siège épiscopal de Strasbourg, après la mort de son fougueux cousin, Walther de Hohengeroldseck.

Les auteurs du siècle dernier ne sont pas d'accord sur la filiation de l'évêque Henri. SCHÖEPFLIN, dans son tableau généalogique de la maison de Geroldseck³, fait de lui le fils d'un certain Henri, frère d'Othon III et de Bourcard II. GRANDIDIER, après avoir rangé le prélat parmi les fils de Bourcard II, paraît se raviser, car un peu plus loin il adopte la version de SCHÖEPFLIN, sans, du reste, fournir aucune preuve à l'appui ni de sa première ni de sa seconde manière de voir⁴. Non-seulement on ne produit aucune pièce constatant que le père de l'évêque s'appela Henri, mais encore nous n'en connaissons point qui autorise à attribuer à Othon II un fils de ce nom.

Une charte, découverte dans les Archives de Carlsruhe et publiée par M. MONÉ⁵, tranche la question dans le sens de la première opinion de GRANDIDIER, c'est-à-dire, fait expressément de Henri le frère de Bourcard III et, par conséquent, le fils de Bourcard II : En 1256, *post festum b. Johannis Bapt., quindecim dies* (du 24 juin au 7 juillet), le couvent de Saint-Blaise loue à Henri de Geroldseck, chantre de la cathédrale de Strasbourg, pour sa vie durant, ses cours à Sesselnheim et à Wisentowe. L'authenticité du contrat est attestée par l'apposition des sceaux de Walram, chanoine de Strasbourg (très-probablement, de Walram de Geroldseck).

1. Archives du Bas-Rhin, II, 619, 1.

2. SCHÖEPFLIN, *Als. dipl.*, n° 490.

3. SCHÖEPFLIN, *Als. illustr.*, t. II, p. 618.

4. GRANDIDIER, *op. cit.*, t. III, p. 4, note 2; t. IV, p. 26.

5. *Zeitschrift für die Gesch. des Oberrheins*, XV, 161.

eck, que le *Liber coquinarum summi capituli Argentinensis* cite, en 1255, en tête des chanoines *in expectatione*, et qui était alors dans le chapitre le seul personnage du nom de Walram¹), et de Boureard de Geroldseck, frère du chantre, *nobilis viri domini Burcardi de Geroltsecke, fratris dicti cantoris.*

Le sceau de Boureard, pour le dire en passant, est un sceau équestre et triangulaire; le cavalier tient un écu au lion des Geroldseck. La légende est légèrement écormée, mais on y lit encore : SIGILLUM BURG.... ROL-TESECKE.

Henri de Geroldseck était déjà chanoine de Strasbourg en 1242². En 1255, le *Liber regulæ* lui donne la qualification de chantre; on vient de voir qu'un autre acte authentique la lui donne en juin 1256. Lorsque la mort de Henri de Staleck (IV des nones de mars = 4 mars 1260) appela le chapitre à élire son successeur, le chantre, soit qu'il ambitionnât pour lui-même la mitre et la crosse, soit qu'il se défiât, non sans raison,—la suite le montra bien,—du caractère hautain et irascible de son collègue, Walther de Geroldseck, fut le seul chanoine qui s'opposât à l'élection de ce dernier. Le conflit qu'Henri redoutait éclata dès la première année; Walther, à bout d'arguments, recourut à ses armes spirituelles, enjoignit à tout son clergé de sortir de Strasbourg et mit la ville en interdit (juin 1261). Seul encore, le grand-chantre refusa d'obtempérer à cet ordre, sans même donner aucun prétexte pour colorer sa désobéissance³. Cet honorable acte d'indépendance lui valut parmi les bourgeois une popularité que justifiaient, du reste, la bonté et la noblesse de son caractère et dont il devait, trois ans après, recevoir la récompense. Après la défaite et la mort de l'évêque Walther, après une période de guerre et de désordres qu'un choix impolitique pouvait prolonger indéfiniment, le chapitre comprit qu'il ne rendrait la tranquillité au diocèse qu'à une seule condition : c'était de placer à sa tête un prélat dont le nom fût pour tout le monde un gage d'apaisement; l'unanimité des suffrages se porta sur le grand-chantre Henri de Geroldseck-ès-Vosges. Le VI des ides de mars (10 mars) 1263, Henri, sur la demande du chapitre, promit solennellement d'observer, s'il était élu, le traité de paix conclu entre feu l'évêque Walther et la ville de Stras-

1. Voir la liste des chanoines dans GRANDIDIER, *op. cit.*, t. IV, p. 2.

2. GRANDIDIER, *op. cit.*, t. III, p. 188.

3. *Cantor contra voluntatem episcopi remansit, qui se opposuit episcopo et opposuerat se in electione dicti episcopi.* (*Chron. d'ENSMINGEN*, éd. Liblin, p. 88.) Le 30 novembre 1260, jour de la Saint-André, il avait résigné ses fonctions de curé de Marmoutier. (Archives du Bas-Rhin, H, 558, 7, copie.)

bourg au sujet des droits et coutumes de la ville¹, et le lendemain 11 mars, il fut élu : « *Ad preces civium*, dit le chroniqueur GODEFROI D'ENSMINGEN, *canonici elegerunt in episcopum concorditer dominum Henricum de Geroltzecke an den Wasichen, cantorem ecclesie Argentinensis,... et sic facta est concordia inter dictos cives et canonicos usque in hodiernum diem*². »

Les premiers actes du nouvel élu confirmèrent tout le monde dans les sentiments de respect et d'estime qu'on avait déjà conçus pour lui.

A peine eut-il obtenu l'épiscopat, qu'à la persuasion du Magistrat de Strasbourg, il fit la paix avec Hugues de Rathsamhausen, qui l'avait outragé dans le temps qu'il n'était que simple chanoine³. Dès le mois d'avril suivant, le 21 (*an dem sameztage vor St. Georgien tage*), de concert avec les chapitres de Saint-Thomas et de Saint-Pierre-le-Jeune de Strasbourg, et tout le clergé du diocèse, il donna à la ville des lettres réversales au sujet des droits et coutumes dont le Magistrat avait juré avoir joui d'ancienne date. Ces lettres stipulent notamment que les magistrats municipaux devront prêter devant lui serment de maintenir les droits respectifs de la ville et de l'évêque; que le prévôt (*Schultheis*) de la ville sera à la nomination de l'évêque, mais qu'il aura toujours deux assesseurs pris dans la bourgeoisie, que l'évêque nommera comme burgrave un de ceux qui sont au service de l'Église, et que ce burgrave désignera pour chaque tribu le *Zunftmeister* chargé de l'inspecter; que la recette des péages (*Zollkeller*) et la direction de la monnaie seront confiées à un bourgeois; que la ville aura le droit de mettre ses troupeaux dans les pâturages (*Almende*) épiscopaux, — on se souvient que c'était un des principaux sujets de dissension entre la ville et l'évêque Walther de Geroldseck; — que les villages dépendant de l'évêché et du chapitre pourront se pourvoir devant le sénat comme devant un tribunal d'appel; que la ville sera libre de contracter des alliances à son gré, qu'elle désignera seule les administrateurs de l'hôpital civil, enfin qu'elle nommera le chapelain chargé de desservir

1. L'instrument de cette promesse se trouve aux Archives de la ville de Strasbourg, V. D.G., lad. III, fasc. IV, 1. *Symundus dominus de Geroltsecke*, Ulric, sire de Ribeaupierre, et Conrad-Wernher, sire de Illadstatt, se portent garants de la parole du chantre, et apposent leur sceau à côté du sien. Les quatre sceaux sont assez bien conservés; celui de Symon I^{er} est un sceau équestre et triangulaire, en cire jaune; le cavalier tient un écu aux armes des Geroldseck (*lion et billettes*), et la légende, en partie brisée, porte : S. SI...GE. LTESECKE.

2. *Chron. d'ENSMINGEN* (1291), éd. Liblin, p. 54.

3. GRANDIDIER, *op. cit.*, t. IV, p. 28.

à la cathédrale l'autel privilégié qui, par une concession spéciale du Saint-Siége, ne pouvait être sujet à aucun interdit¹.

Quelques jours après, le prélat et les mêmes chapitres s'engagèrent, par un acte particulier, daté du mardi après la Saint-George (24 avril 1263)², à ne rien réclamer de la ville pour les dommages qu'ils avaient éprouvés pendant la dernière guerre, et Henri intervint manifestement auprès des divers membres de son clergé pour obtenir d'eux une renonciation analogue, car nous avons sous les yeux une charte du samedi après l'Ascension (12 mai) 1263³, par laquelle l'élu de Strasbourg atteste que, la paix se trouvant faite entre la ville et le clergé, Henri, prêtre et vicaire de Saint-Nabor, se désiste de toute action en réparation de dommage contre les Strasbourgeois. L'année suivante, ainsi qu'on le verra un peu plus bas, tout le clergé régulier du diocèse s'associa à ces mesures de conciliation, et, plus tard, par acte du 21 juin 1267, l'abbé de Hohenforst (*Alta sylva*), au diocèse de Toul, déclara également, au nom de la communauté de ce couvent, qu'il ne poursuivrait pas la réparation des pertes que lui avaient causées les Strasbourgeois, notamment en pillant les vins de l'abbaye à Dorlisheim⁴, et en brûlant une cour qu'elle possédait à Achenheim⁵.

Tandis qu'il travaillait à rétablir la bonne harmonic entre le clergé et le Magistrat de la cité épiscopale, le prélat s'efforçait aussi d'agir en pacificateur auprès des dynastes qui avaient pris parti pour l'un ou pour l'autre. Le jour de la Sainte-Odile (13 décembre) 1263, une trêve fut conclue sous ses auspices entre Walthier I^{er}, sire de Hohengeroldseck, le margrave de Hochberg, Henri de Geroldseck, etc., d'une part, l'élu de Strasbourg, les bourgeois de la ville, les comtes Rodolphe et Godefroi de Habsbourg, le comte Conrad et les bourgeois de Fribourg, etc., de l'autre⁶.

Le 3 des nones de mars (5 mars) 1264, le frère Rufin, premier chapelain du pape, écrivit à l'évêque qu'autorisé par le Saint-Siége, il le chargeait de relever les bourgeois de Strasbourg de l'excommunication qu'ils avaient encourue en brisant plusieurs cloches d'église pendant la guerre, sous

1. Archives de la ville de Strasbourg, V. D. G., lad. III, fasc. IV, 2 (copie contemporaine). Voy., sur le dernier point, WENCKER, *Collect. Archiv.*, p. 469, 471 et 472, et GRANDIDIER, *op. cit.*, t. IV, p. 30, note 1.

2. WENCKER, *De Usburg.*, p. 21.

3. Archives de la ville de Strasbourg, V. D. G., lad. III, fasc. IV, 3.

4. *Ibid.*, lad. III, fasc. IV, 10.

5. *Ibid.*, lad. III, fasc. III, 8.

la condition que la ville indemniserait les églises dont les cloches avaient été brisées¹.

La conclusion d'un traité de paix définitif avec les Hohengeroldseck ayant subi des lenteurs, l'évêque, dans le but de contribuer à la pacification du diocèse, consentit, par acte du 10 novembre (*sabbato proximo ante festum b. Martini*) 1264, à mettre à la disposition des bourgeois de Strasbourg ses places d'armes et ses soldats, *munitiones et armatos*, et s'engagea à les aider, quoi qu'il advint, de ses conseils et de ses forces².

Trois jours après, le mardi après la Saint-Martin (13 novembre), l'évêque tint à Strasbourg un synode diocésain, auquel assistèrent les abbesses de Saint-Étienne, d'Erstein, de Hohenbourg, de Niedermünster, de Koenigsbrück, les supérieures des couvents de Sindelsberg et de Saint-Jean-des-Choux, les abbés de Schwartzach, de Gengenbach, de Schuttern, d'Ettenheimmünster, d'Ebersheimmünster, de Honcourt (Hugshofen), d'Altorf, de Marmoutier, de Neuwiller et de Sainte-Walpurge; les prévôts, doyens et chanoines de Surbourg, de Haslach, de Saint-Léonard et de Honau, les prévôts réguliers du couvent de Saint-Arbogast, d'Ittenwiller et de Truttenhausen, le prévôt de l'hôpital de Haguenau et le prieur des frères d'Obersteigen. L'assemblée, qui représentait tout le clergé régulier du diocèse, adhéra solennellement au traité fait entre l'évêque et la ville, et renonça à toute réclamation pour les dommages éprouvés pendant la guerre par les diverses maisons religieuses³.

Enfin, le vendredi avant la Saint-Jacques (23 juillet) 1266, fut signé, entre les belligérants de l'année 1262, le traité de paix qui devait mettre un terme à leur querelle.

Le vénérable prélat avait atteint le but de ses efforts, et l'histoire pouvait sans flatterie lui faire honneur d'une pacification qui avait été laborieuse : « *Hie episcopus, dit la Chronique de Schuttern, opera, clementia singulari et mansuetudine, gravissimum bellum composuit ex quo honore, opibus et potentia mirum in modum est auctus* »⁴.

Ce n'est pas que le reste de son épiscopat dût être exempt de toute dif-

1. Archives de la ville de Strasbourg, V. D. G., lad. III, fasc. III, 9. Dans notre *Siegneurie de Hohengeroldseck*, nous avons donné un sens un peu trop étendu à la lettre du frère Rufin (*Bull.*, VI, p. 68, n. 2; nouv. éd., p. 13, n. 2).

2. *Ibid.*, lad. III, fasc. IV, 5.

3. La pièce originale, revêtue de 10 beaux sceaux d'abbayes et de couvents, se trouve aux Archives de la ville de Strasbourg, lad. III, fasc. IV. Elle est reproduite dans WENCKER, *De Usburg.*, p. 26.

4. *Chron. v. Schuttern*, 46 (MONE, *Quellenamml.*, t. III, p. 97).

siculé et de toute lutte. Il est, au contraire, remarquable de voir que, par l'influence des temps agités où il exerçait son ministère, l'un des évêques assurément les plus aimés et les plus respectés du diocèse de Strasbourg ait été presque continuellement aux prises avec des ennemis ou des rebelles.

A peine avait-il réconcilié la ville avec les Hohengeroldseck, qu'il se vit contraint de prendre les armes contre les bourgeois de Seltz. La ville de Strasbourg était depuis l'année 1256 en état d'hostilité, tantôt sourde, tantôt ouverte, avec la ville de Seltz, dont les habitants inquiétaient ses marchands, et avec l'abbaye de Seltz, qui avait pris le parti de la ville. Strasbourg avait envoyé des troupes contre elles, et avait même fini par brûler le couvent, dont les religieux donnaient asile à ses ennemis. Le Saint-Siége intervint à la requête de l'abbé, lança contre les vainqueurs les foudres du Vatican et les obligea à réparer le dommage. Mais les mêmes vexations s'étant renouvelées dix ans après, de la part des habitants de Seltz, Strasbourg contracta une alliance avec l'évêque Henri de Geroldseck, avec Hénoc de Linange, évêque de Spire, avec les comtes Émic et Frédéric de Linange, Werner de Bolanden et François de Fleckenstein, pour réduire la ville et la démanteler¹. Rodolphe, margrave de Bade, qui détenait Seltz à titre d'engagiste, s'empressa de négocier avec les assiégeants; néanmoins la ville fut prise d'assaut et pillée, ce qui donna naissance entre le margrave et les alliés à un litige, dont WENCKER a mis en lumière les principales phases² et qui ne fut aplani qu'en 1274, grâce à la médiation de l'empereur Rodolphe.

Au moment même où il guerroyait contre Seltz, au nord de son diocèse, l'évêque Henri avait à suivre du côté du midi, à Mulhouse, une lutte plus invétérée et plus sérieuse. Nous ne raconterons pas en détail la querelle de la jeune cité de la Haute-Alsace avec les évêques de Strasbourg; notre savant ami, M. Louis SPACH, en a donné, dans le *Bulletin* même, un récit fort détaillé, fort captivant, auquel nous ne pourrions rien ajouter³. Nous devons seulement rappeler ici que Mulhouse profita de la levée de boucliers provoquée en 1261, par l'évêque Walther de Gerolds-

1. Convention du lendemain de l'Invention de la Sainte-Croix, 4 mai 1268; WENCKER, *Apparat. Archiv.*, p. 170.

2. WENCKER, *op. cit.*, p. 178 et suiv.

3. *Une excommunication de Mulhouse au XIII^e s., Bulletin de la Soc. pour la cons. des monum. hist. d'Als.*, II^e série, t. II, p. 55; *Oeuvres choisies*, t. III, p. 397. Les chartes relatives au litige avec Mulhouse forment, aux Archives du Bas-Rhin, G, 547, une volumineuse liasse, dont M. SPACH a publié, à titre de pièces justificatives, les pièces les plus intéressantes.

eck, son seigneur, pour secouer un joug fort lourd et se jeter dans les bras du comte Rodolphe de Habsbourg, landvogt de la Haute-Alsace¹. Après le rétablissement de la paix, en 1265, le successeur de Walther, l'évêque Henri, la somma de rentrer sous son obédience, rencontra de la part des bourgeois une opposition aussi persistante qu'inattendue, essaya vainement, de concert avec son collègue de Bâle et l'archevêque de Besançon, de les ramener par les armes spirituelles : l'excommunication et l'interdit; se vit réduit, après sept ans de négociations infructueuses, à recourir au bras séculier, mit le siège devant la ville, mais ne put triompher de son énergique résistance. Comment la lutte finit-elle ? M. SPACH ne le dit pas expressément; il est probable, ainsi qu'il le suppose, que le comte Rodolphe de Habsbourg, dont la protection n'avait pas fait défaut un seul instant à la petite et héroïque cité, eut assez de crédit, une fois empereur d'Allemagne, pour la réconcilier avec son suzerain et avec l'Église (1273). Au surplus, trente-cinq ans après, un traité d'échange conclu entre l'Empire et Jean, évêque de Strasbourg, fit définitivement sortir Mulhouse des domaines de ce prince ecclésiastique (1308).

Il n'est pas facile de se rendre un compte exact des relations du comte de Habsbourg avec les évêques de Strasbourg, et notamment avec Henri de Geroldseck. Il change d'attitude à leur égard d'une année à l'autre et parfois les combat plus ou moins directement d'un côté, tandis qu'il négocie avec eux de l'autre. On a déjà vu, à propos de Walther de Hohen-geroldseck, qu'après avoir embrassé son parti, Rodolphe fit, trois mois après, une éclatante défection et accepta même la capitainerie des milices strasbourgeoises. Qu'il ait obéi à une conviction sincère en abandonnant le parti d'un prélat oppresseur et vindicatif, ou qu'il ait écouté ses rancunes personnelles contre celui qui avait refusé de lui restituer les terres naguère données par son oncle, le comte de Kybourg, à l'église de Strasbourg, au mépris de ses droits héréditaires, personne ne s'étonnera que Rodolphe n'ait pas cru devoir soutenir jusqu'au bout l'évêque Walther dans ses orgueilleuses prétentions. Mais il n'avait aucun de ces griefs contre Henri de Geroldseck-ès-Vosges. En effet, l'un des premiers actes du nouvel évêque fut de renoncer bénévolement, en faveur de Rodolphe, au bénéfice de la donation du comte Hartmann de Kybourg. Le comte de Habsbourg, touché de cette générosité, s'empressa de restituer à Henri tout ce qu'il retenait des biens appartenant à l'évêché de Strasbourg, et refusa même de recevoir les 700 marcs d'argent que lui assurait le traité conclu entre lui et l'évêque Walther au lendemain de la bataille de Hausbergen.

1. *Chron. d'ENSMINGEN*, éd. Liblin, p. 43.

Un peu plus tard, par acte du 14 juin 1269, il consentit, pour prévenir tout démêlé ultérieur entre sa famille et les évêques de Strasbourg, à abandonner, à Henri moyennant une compensation fort modérée, l'avouerie de la ville et du mundat de Rouffach qu'il tenait de l'évêché à titre de fief héréditaire¹.

Ces échanges de marques d'amitié n'empêchèrent pas Rodolphe de soutenir très-ouvertement les habitants de Mulhouse contre leur suzerain, le prélat de Strasbourg, et Henri, lui-même, de joindre ses troupes à celles de son ami Henri de Neuchâtel, évêque de Bâle, afin de défendre contre le comte de Habsbourg la ville de Brisach, conférée à l'église de Bâle par Frédéric II, à titre de fief impérial. Cette double campagne ne fut pas heureuse pour notre prélat. Comme nous l'avons dit, il ne parvint pas à se rendre maître de Mulhouse, et l'évêque de Bâle n'eut que le temps de rentrer dans son diocèse, où l'ennemi avait porté le fer et le feu.

Henri de Geroldseck mourut dix-huit mois après, le 12 février 1273², et fut enseveli dans la chapelle Saint-Jean, à la cathédrale. Du temps de GRANDIDIER, toute trace de son tombeau et de son épitaphe avait déjà disparu³. « Il laissa à son église, dit la Chronique de Schuttern, une foule d'objets précieux, de vases en or et de reliquaires de prix que la fureur des hérétiques en fit disparaître en 1526⁴. » Il lui laissa surtout la mémoire d'un prélat dont une grande bonté native et une inépuisable charité tempéraient la fermeté et l'énergie, d'un prince qui, préposé aux destinées du diocèse à l'une des époques les plus critiques qu'il ait traversées, sut, grâce à ces belles et nobles qualités, reconquérir toute son autorité et la transmettre à ses successeurs plus étendue, mieux assise, plus respectée qu'elle ne l'avait jamais été.

Ajoutons, en terminant, qu'il fit très-activement travailler à l'édification de la cathédrale, et que c'est lui qui, le 7 juin 1264, prescrivit une collecte dans tout le diocèse pour la reconstruction de l'église de Saint-Thomas, « *quæ prima filia nostre kathedralis ecclesie dicitur et est, cuius muri nimia velustate consumpti*⁵.... »

1. SCHÖEPFLIN, *Als. dipl.*, n° 655.

2. Le II des ides de février, c'est-à-dire, le 12, d'après le livre des anniversaires de Saint-Thomas; le III des ides, ou le 11, d'après celui du grand-chœur de la Cathédrale.

3. GRANDIDIER, *op. cit.*, t. IV, p. 37. Nous croyons encore devoir mentionner, à propos de ce prélat, un acte de 1267 par lequel Adélaïde, dame d'Andlau, et Rodolphe, son fils, lui rétrocèdent le val d'Andlau et le village de Mittelbergheim, qui leur avaient été engagés pour 200 marcs d'argent par les évêques Henri de Staleck et Walther de Geroldseck. (Archives du Bas-Rhin, G, 516, 6.)

4. Chron. de Schuttern, 46 (MONE, *Quellensammlung*, t. III, p. 97).

5. *Datum Argentine, 1264, VII Id. Junii.* (SCHMIDT, *Histoire du chapitre de Saint-Thomas de Strasb.*, pièces justific., n° 43, p. 320.)

CHAPITRE III.

Bourcard III de Geroldseck et ses descendants jusqu'à leur extinction en 1364.

Le château de Geroldseck ou de Stinzel dans la vallée de la Sarre.

Bourcard II eut, comme on l'a vu plus haut, trois fils : Bourcard III, Symon I^{er}, et l'évêque Henri, dont nous venons de parler. Nous groupons dans le présent chapitre tous les faits qui se rapportent à Bourcard III et à ses descendants, tout en faisant observer que les diverses branches de la famille paraissent n'avoir jamais procédé à un partage territorial de leurs possessions et s'être contentées d'en répartir les revenus en proportion des droits de chacun, de sorte que leurs annales, comme leurs intérêts, sont souvent confondus.

En 1255, *Argentine, sabbato post festum b. Petri et Pauli apost.* (3 juillet), Frédéric, burgrave de Nuremberg, confie sa fille Alide à la garde de *Brocardus* (Bourcard III) et *Guimondus* (Symon I^{er}), frères de Geroldseck, jusqu'à ce que Jean, comte de Bourgogne, ait payé 1,500 marcs d'argent, après quoi elle devra être remise entre les mains dudit comte¹.

Nous rappelons² qu'en 1256, Bourcard figure comme témoin d'un acte par lequel le couvent de Saint-Blaise loue à son frère, le chantre Henri de Geroldseck, des cours situées à *Sesselnheim* et à *Wisentowe*. Bourcard appose au bas de la pièce un sceau équestre.

Il est probable qu'il mourut peu de temps après.

Bourcard III avait en trois fils : Bourcard IV, Walram ou Walraf et Robin. C'est ce qui résulte 1^o d'un acte du 27 octobre 1269, jour des apôtres Simon et Jude, où *Her Symond von Geroltsecke, Burcard und Walrave, syns brudern sone* (fils de son frère), figurent comme témoins d'une transaction conclue entre Sigeberg de Werde, landgrave d'Alsace, et sa mère Élisabeth³; 2^o d'une convention de l'année 1269 par laquelle *Nos Symon, et nos Burchardus, Walramus et Robinus fratres, domini de Geroltsecke* (ces trois derniers qualifiés, un peu plus bas, par Symon, *filius Burkardi fratris nostri*), règlent entre eux l'exercice du droit de présentation pour l'église de Weyersheim⁴.

1. SCHÖEPFLIN, *Als. dipl.*, n° 560.

2. Voy. ci-dessus, p. 36 et note 5.

3. SCHÖEPFLIN, *Als. dipl.*, n° 639. Cfr. *ibid.*, n° 794.

4. Archives du Bas-Rhin, G, 546, 7.

Robin, le cadet des trois fils, n'est plus nommé qu'une seule fois, avec le titre de co-avoué de Marmoutier, dans une pièce non datée (v. 1301), où son frère Bourcard, avec son consentement, prend pour tous deux et de concert avec plusieurs autres membres de la famille co-investis de la ville de Marmoutier par l'évêque de Metz, l'engagement de respecter à l'avenir les droits de l'abbaye dans la Marche¹.

Le puîné, Walram ou Wahraf, *Walramus frater domini Burchardi de Gerolzecke*, appose, le 23 juin 1288, son sceau au bas d'un partage conclu par ses cousins germains, les fils de Symon I^{er}². Il est désigné de la même façon, 1^o dans un acte de la même année où il se reconnaît « homme lige du due Ferry III de Lorraine, pour une somme de 150 livres de messins qu'il a reçue de lui³ »; 2^o dans une charte du 3 octobre 1294, que nous aurons à analyser plus loin et qui était relative à l'exercice de l'avouerie de Marmoutier⁴.

D'après SCHÖEPFLIN et DOM CALMET⁵, il s'était marié avec Alix de Lupy, dame de Guercy, et était mort en 1296, laissant deux fils : Walram et Gobert. Ce dernier point ressort de la pièce indiquée ci-dessus, note 1, où Walram et Gobert, fils de feu Walram, frère de Bourcard, s'engagent, eux aussi, à ne plus méconnaître les droits de l'abbaye de Marmoutier dans la Marche.

Le fils ainé de Bourcard III, Bourcard IV, doit être arrivé à un âge fort avancé et avoir joué pendant sa longue carrière un rôle important, car de 1265 à 1322, on retrouve son nom dans un très-grand nombre de documents, le plus souvent accolé à celui de ses cousins ou neveux.

En 1265, le vendredi après la Chandeleur (6 février), Symon I^{er} et Bourcard IV de *Geroltzecke* sont témoins d'une transaction par laquelle Sigebert de Werde, landgrave d'Alsace, abandonne à sa mère Élisabeth,

1. Archives du Bas-Rhin, *H*, 610, 7.

2. *Ibid.*, *G*, 549, 7.

3. DOM CALMET, *Notice de la Lorraine*, t. I^{er}, p. 508.

4. SCHOEPFLIN, *Als. dipl.*, n° 794.

5. SCHOEPFLIN, *Als. illustr.*, t. II, tableau général des sires de Geroldseck. DOM CALMET, dans sa *Notice de la Lorraine*, t. I^{er}, p. 508, mentionne, d'après des documents conservés, dit-il, dans les Archives de Lorraine, « Alix de Lupy, dame de Guercy, veuve de Valeran de Gerolsek », comme faisant, en 1296, « ses reprises pour la somme de 150 livres de messins qu'elle a reçue du due Ferry III », et, « lui faisant hommage de ce qu'elle tient à Amange (Insming) ». Plus loin, « Gobert et Valeran de Gerolsek, fils de feu Valeran », reconnaissent avoir engagé audit due, « pour eux et pour leurs sœurs, qui sont hors de tutelle, tout ce qu'ils peuvent avoir à Amange, moyennant 150 livres de petits tournois qu'ils en ont ci-devant reçus ».

alors remariée avec le wildgrave Émie, *Nidern Werde, Hipfensheim daz torf*, et plusieurs autres biens¹.

A la même époque, les Geroldseck et les Ochsenstein étaient en discussion au sujet de fiefs et de vassaux qu'ils possédaient en commun. M. LEHMANN en a conclu, avec raison selon nous, que ces deux familles, très-proches voisines, étaient probablement unies, de plus, par les liens d'une commune origine²; nous ajouterons, à l'appui de cette manière de voir, que, dans une lettre écrite *in vigilia b. Johannis Baptiste* (23 juin) 1265, l'évêque Henri de Geroldseck traite le doyen de la cathédrale, Berthold d'Ochsenstein, de *consanguineus*³. Quoi qu'il en soit de cette parenté, les deux familles étaient en discussion; et, au commencement de l'année 1265, le vertueux prélat qui occupait le siège épiscopal de Strasbourg, détermina Conrad d'Ochsenstein, son frère Othon et les fils de leur autre frère, d'une part, *Symon de Geroldseck et Bourcard fils de son frère*, d'autre part, à remettre le jugement du litige à quatre arbitres : *Conrad-Werner von Hattstat*, l'aîné, et le vidame *Otto von Marley*, pour les Geroldseck, *Cuno von Bercheim*, et *Dieterich von Baldenburn*, pour les Ochsenstein⁴.

En 1269, le lundi après la Chandeleur (3 février), Symon et Bourcard de Geroldseck règlent le droit de résidence de plusieurs nobles dans le château de Geroldseck, ce qui prouve notamment que l'oncle et le neveu avaient gardé la propriété indivise de ce château⁵.

Au mois d'avril 1271, Symon de Geroltsecka et Bourcard appendent leur sceau à un acte par lequel Hugues, comte de La Petite-Pierre, sa femme et ses enfants céderont à l'abbaye de *Herbotsheim* (Herbitzheim) les dîmes et le droit de patronage qui leur compétaient à *Ackhena* (Achen), diocèse de Metz⁶.

Le 25 mars 1272, *Burcardus de Gerolzecke*, est témoin d'une transaction conclue entre Henri de Geroldseck, évêque de Strasbourg, et les

1. SCHÖEPFLIN, *Als. dipl.*, n° 632.

2. LEHMANN, *Urk. Gesch. der Grafsch. Hanau-Lichtenberg*, t. II, p. 11.

3. Archives de la ville de Strasbourg, Iad. III, fasc. IV, 7. Berthold est désigné dans cette lettre par sa qualité et non par son nom, mais il résulte des extraits du *Liber coquiae* de la cathédrale publiés par GRANDIDIER, *op. cit.*, t. IV, p. 2 et 35, que Berthold était déjà doyen en 1255 et l'était encore en 1269.

4. *An dem frigelage nach mittervasten, in der burc zu Borre* (Haut-Barr, 20 mars) 1265. Archives de Darmstadt. Cette charte est publiée par MONE (*Zeitschrift für die Gesch. des Oberrheins*, XV, 392).

5. SCHÖEPFLIN, *Als. dipl.*, n° 649.

6. *Ibid.*, n° 666.

sires de Lichtenberg, au sujet d'engagements fort onéreux contractés envers eux par son prédécesseur, Walther, pour les déterminer à prendre son parti dans la lutte avec sa ville de Strasbourg¹.

Le 27 avril (*V Kal. maii*) 1281, Bourcard et ses cousins Symon II et Walram émettent un règlement au sujet de la ferme du Buchberg : ils conviennent que le *magister infirmariæ* de Marmoutier aura le droit de nommer les fermiers et fixent le lundi de Pâques (*feriam secundam post diem Pasquæ*) comme jour des plaid ou de la collonge².

Vers la même époque, Bourcard paraît avoir pris une part active aux querelles successives qu'en sa qualité d'allié de l'évêque de Metz, Conrad de Lichtenberg, évêque de Strasbourg, eut avec Ferry III, duc de Lorraine. Dès la première année de son épiscopat (1273), Conrad s'était mis en campagne pour aider son collègue à reprendre la ville d'Épinal emportée d'assaut par le duc de Lorraine et le comte de Bar. Mais, avant même d'avoir pu opérer leur jonction, les deux prélat avaient été battus et faits prisonniers. Ils s'empressèrent de réclamer l'intervention du Saint-Siège, et, effectivement, lors du concile qui se tint à Lyon en 1274, ils reconquirent leur liberté moyennant une forte rançon, tant pour eux que pour les nobles qui avaient été pris avec eux³. Mais quelques années après, en 1285, la lutte recommença. Conrad et ses alliés s'unirent à Othon d'Ochsenstein, *sacri imperii per Alsatiæ advocationem generalem*, pour enlever au duc Ferry III les châteaux de Reichshoffen et d'Eschery, dont il s'était emparé⁴. Bourcard paraît avoir pris part à ces diverses campagnes. En 1274, il fut obligé de se reconnaître homme-lige du duc « devant tous hommes après l'évêque de Metz », et de s'engager, lorsqu'il en serait requis trois semaines auparavant, d'aller « le servir en une chevauchée et 80 hommes de fer, et poursuivre ses ennemis à l'encontre de tous hommes, excepté ledit évêque de Metz », sauf, dans ce cas, à vivre aux dépens du duc⁵. Il resta pendant une dizaine d'années sous le coup de cette dure et humiliante obligation. Mais, le 1^{er} février 1286 (*sexta feria ante purificationem beate Virginis*), les belligérants conclurent un traité de paix suivant lequel Ferry III renonçait à tous ses droits sur Reichshoffen, faisait remise

1. SCHÖEPFLIN, *Als. dipl.*, n° 668.

2. Archives du Bas-Rhin, *H*, 558, 7 (copie); *H*, 612, 1 (original de la convention).

3. DOM CALMET, *Histoire de Lorraine*, t. III, liv. XXIV, p. 195 et suiv. Le traité du VII des ides de juin 1274 entre l'évêque de Strasbourg et le duc de Lorraine se trouve dans SCHÖEPFLIN, *Als. dipl.*, n° 694.

4. GRANDIDIER, *Oeuvres hist. inéd.*, t. IV, p. 50.

5. DOM CALMET, *Notice de la Lorraine*, t. I^{er}, p. 507.

à l'évêque et à ses cautionns de toutes les charges qui pesaient encore sur eux à raison de la captivité du prélat, et en exonérait nominativement Bourcard de Geroldseck¹.

Le 19 août 1298 (*an dem cistage nach unser frowen tage der erren*), *Her Burchard von Geroltzecke* est témoin de l'acte de partage de la seigneurie de Ribeaupierre en trois parts².

« En 1299, il fait ses reprises de ce qu'il tient à Amange (Insming) du due de Lorraine, moyennant la somme de 300 livres tournois noirs qu'il en a reçue³. »

Le 22 septembre 1303 (*an S. Mauricien tage*), Frédéric de Lichtenberg, qui avait succédé, sur le siège épiscopal de Strasbourg, à son frère Conrad, autorise *son neveu* Bourcard, sire de Geroldseck, à acheter de son cousin, Gebhard de Geroldseck, les droits de celui-ci sur le village de Herd qui relevait du grand-chapitre⁴. Faut-il considérer le titre de neveu donné par l'évêque à Bourcard comme une simple expression de courtoisie correspondant à celle de *Vater in Gott* dont on se sert généralement à l'égard des prélats, ou bien n'est-il pas permis de la prendre ici dans un sens plus strict et de supposer que Bourcard III, père de notre dynaste, avait peut-être épousé une sœur de l'évêque, une fille de ce Louis I^{er} de Lichtenberg, qui avait un grand nombre d'enfants, puisqu'on en connaît pertinemment huit⁵? Nous nous hâtons de dire que ce n'est qu'une hypothèse, mais elle justifierait l'expression de neveu appliquée à Bourcard et expliquerait, de plus, comment, en 1286, notre Geroldseck se trouvait mêlé à la querelle de l'évêque Conrad avec le due de Lorraine. Il pouvait l'être comme vassal du siège de Metz, mais s'il s'est porté personnellement garant, *fidejussor*, des engagements de Conrad, il avait sans doute des motifs plus personnels. Peut-être un heureux hasard permettra-t-il un jour d'élucider cette question.

Les dernières pièces dans lesquelles nous rencontrons le nom de Bourcard sont de 1320 à 1322, et nous font en même temps connaître ceux de ses enfants. Son fils Hugues, *Hugo de Geroltzecke, miles, filius Burcardi, domini de Geroltzeck*, ayant épousé Susanne, fille de Walther, l'aîné, sire de Hohengeroldseck, obtint de Henri, évêque de Metz, en sa

1. SCHÖEPFLIN, *Als. dipl.*, n° 751.

2. *Ibid.*, n° 808.

3. DOM CALMET, *Notice de la Lorraine*, t. 1^{er}, p. 508.

4. Archives de Darmstadt. LEHMANN, *op. cit.*, t. 1^{er}, p. 83.

5. SCHÖEPFLIN et LEHMANN en omencent deux : Élisabeth, mariée à Walther III de Geroldseck-Lahr; Heilicke, mariée comme on l'a vu plus haut, à un sire de Thiersberg.

qualité de suzerain, l'autorisation de constituer à sa femme un douaire de 500 mares d'argent sur les villages de *Willer* (Lochwiller), *Otterswiller*, *Altenheim*, *Kleingœft*, *Bettbure*, etc. (9 octobre 1320), et, le 21 octobre 1321, *Burchard, der alte Herre von Geroldzecke*, et son autre fils, Jean le Jeune, donnèrent leur assentiment à cette constitution de douaire¹.

Enfin, le 14 février 1322, fête de la Saint-Valentin, peu de jours sans doute avant sa mort, Bourcard fonde à Otterswiller une rente de deux quarts de seigle au profit des religieuses du Sindelsberg².

On ne possède que peu de renseignements sur les enfants de Bourcard IV, dont un seul, Hugues, continua la famille. Jean, frère de Hugues, ne nous est connu que par l'acte de 1321 cité plus haut. Un certain Jean de *Geroltzegge* figure comme témoin dans l'acte du 7 décembre 1324 (*an dem nebstens tag nach S. Niclaus dag*)³, par lequel les frères Walther et Burckhart, sires de Horbourg, vendent à *leur cher oncle Ulrich*, comte de Wurtemberg, la seigneurie de *Horburch*, le comté de *Witekisowe*, le *landgericht* dans le *Leimental*, *an dem Blauen, Bihlstein unser Burch, Richenwilre die Stat, Cellenberg Burg und Stat*, etc., moyennant 4,400 mares d'argent, poids de Colmar. Mais nous ne savons s'il s'agit du Jean, fils de Bourcard IV, ou d'un autre Jean, fils de Gebhard, dont il sera question plus loin.

Selon SCHÖEPFLIN⁴, Hugues et Jean auraient eu une sœur, nommée Susanne et mariée, en 1291, à Henri de Ribeaupierre († 1313); nous ne l'avons trouvée mentionnée dans aucune des chartes qui ont passé sous nos yeux, et les généalogistes de la maison de Ribeaupierre ne sont pas tous d'accord avec SCHÖEPFLIN sur ce mariage.

Hugues ne figure plus après 1321 que dans un document de 1346: le VI des ides d'octobre (10 octobre), *dominus Hugo de Geroltzecke in Vassago et domicillus Johannes, filius ejus*, vendent aux religieuses du Sindelsberg l'avouerie *in villa Herdt* avec les biens qui en dépendent⁵.

1. Archives du Bas-Rhin, *G*, 554, 2 et 4. Ces pièces démontrent que SCHÖEPFLIN fait à tort, de ce Hugues I^r, un fils de Symon II et un frère d'Égenon (*Als. illustr.*, t. II, tab. général.).

2. *Ibid.*, *H*, 595, 6. Sceau équestre, triangulaire, en cire jaune. La légende est ébréchée, on ne peut plus y lire que ces mots : *S... BVR... GEROLTESECKE*.

3. SCHÖEPFLIN, *Als. dipl.*, n° 929.

4. *Als. illustr.*, t. II.

5. Archives du Bas-Rhin, *H*, 586, 6. Les Geroldseck avaient, à cette époque, des possessions assez considérables en dehors de la Marche : « *Habent in feodo ab ecclesia Argentinensi villas Herde et Buttlenheim et jurisdictionem in eisdem que vulgariter dicitur*

Nous supposons qu'il mourut peu après. En effet, d'un compromis signé en 1355 entre ses héritiers et Henri II de Geroldseck-Lahr, il résulte que sa femme, Susanne, appartenait à cette ligne ; car les Geroldseck-ès-Vosges renoncent aux droits qui leur compétaient sur les biens de la maison de Lahr. Le Walther, l'Aîné, dont elle était fille, ne pouvait être, à l'époque du mariage (1320), que Walther III, époux d'Élisabeth de Lichtenberg. Or, il est constaté que Walther III avait une fille nommée Susanne, mais les documents de 1349 et 1350 qui constatent tout à la fois son existence et sa filiation, la désignent comme épouse de Frédéric d'Usenberg¹ : c'est sous ce titre qu'elle figure sur notre tableau généalogique de la maison de Hohengeroldseck. Si, d'après toutes les probabilités, c'est elle aussi qui fut la femme de Hugues I^{er} de Geroldseck-ès-Vosges, il faut que ce dynaste soit mort entre 1346 et 1349.

Hugues I^{er} de Geroldseck-ès-Vosges eut, de son mariage avec Susanne de Hohengeroldseck-Lahr, trois enfants : Jean, dit *Stentzler* (le *domicellus Johannes* de l'année 1346), une fille mariée à Évrard d'Andlau et morte jeune, enfin une seconde fille nommée Cunégonde, qui, six ou huit ans après la mort de son père, n'était pas encore mariée. C'est ce qui ressort pour nous, avec la dernière évidence, du compromis du 21 décembre 1355, lundi avant Noël, auquel nous avons fait allusion plus haut et dans lequel figurent les parties suivantes : 1^o Jean, Henri, Ulrich et Brunon de Ribeauville (fils de Jean IV de Ribeauville et d'Élisabeth de Hohengeroldseck, l'aînée des filles de Walther III, de *Lahr*) ; 2^o *Johannes von Geroltzeckh den man spricht der Stentzler, und Eberhart von Andela von meins Webs wegen, und Kunigundu, Herrn Huges Tochter von Geroltzeckh*, d'une part ; 3^o Henri (II) de Geroldseck, fils de feu Walther (IV) sire de Lahr, d'autre part². Pour qu'Évrard d'Andlau soit nommé, du chef de sa femme, entre Jean *Stentzler* et Cunégonde, que nous savons positivement être issus de Hugues I^{er}, il faut que sa femme ait été leur sœur. L'acte en lui-même n'offre qu'un médiocre intérêt : l'évêque Jean

twing und ban; item... partem suam jurisdictionis in villa Wiherstein; item... hos vasallos videlicet homines de Scharrach, homines infecatos de curia in Bergheim prope Marley...» (*Codex feud. eccl. Argent., conscr. a° circiter 1336*. GRANDIDIER, *op. cit.*, IV, 553, pièces justif., n° 487.)

1. Voy. *Pragm. Gesch. des Hauses Geroldseck*, § 154; *Urk.*, n°s 11 et 20. Il résulte de la pièce n° 11, que Susanne vivait déjà en 1311 et avait pour le moins une sœur cadette, peut-être même des frères cadets, l'usage étant de nommer tous les garçons avant les filles. Il n'y a donc rien d'impossible à ce qu'elle se soit mariée, en 1320, à Hugues de Geroldseck, et, après la mort de son premier mari, vers 1349, à Frédéric d'Usenberg.

2. *Pragm. Gesch. des Hauses Geroldseck*, *Urk.*, n° 23, p. 65.

de Strasbourg est chargé d'aplanir les difficultés auxquelles avait donné lieu entre les parties le règlement de la succession de leur auteur commun, le sire Walther III de Hohengeroldseck, et de fixer l'indemnité qui serait à payer par Henri II aux Ribeauvillé et aux Geroldseck-ès-Vosges, afin de conserver pour lui seul la seigneurie de Lahr avec ses dépendances.

Jean de Geroldseck, fils de Hugues, tirait son surnom de *Stentzler*, d'un petit château qu'il avait acquis ou construit aux bords de la Sarre, à un quart de lieue du village de Niederstinzel, et dont on voit encore les ruines, consistant en une lourde construction carrée, au milieu d'une prairie, dans un bas-fond à droite de la route de Fénétrange à Saar-Union. Ce castel était connu sous le nom de château de *Stinzel*, *Steinsel* (Petite-Pierre) ou sous celui de son propriétaire (Geroldseck-sur-Sarre, pour le distinguer des deux Geroldseck, au-dessus de Marmoutier); tout insignifiant qu'il soit aujourd'hui, il a eu à un moment donné, dans la première moitié du quinzième siècle, jusqu'à dix copossesseurs qui se le partageaient par vingt-quatrièmes. Jean étant mort sans postérité en 1364, son petit château des bords de la Sarre, avec les localités qui en dépendaient, c'est-à-dire, d'après HERTZOG¹, Niederstinzel, Eckartswiller et Altenheim, fit en partie retour à l'évêché de Metz et fut donné aux sires de Blamont et de Ribeauvillé; nous disons en partie, car il est très-probable, bien que SCHÖEPFLIN mentionne la donation sans nulle réserve², que la ligne survivante des Geroldseck-ès-Vosges conserva, de son côté, une fraction de ce domaine. Cela résulte, notamment, d'une paix castrale conclue, en 1366, entre Bourcard de Fénétrange et trois des fils d'Égenon de Geroldseck, à *Steinsal*; après l'extinction de la famille de Geroldseck, on trouve également ses héritiers, soit les Ochsenstein, soit les Rathsamhausen et les Wangen, mentionnés en 1394, 1436 et 1437, parmi les comparsonniers³.

Jean de Geroldseck, dernier représentant de la branche issue de Bourcard III, est au nombre des seigneurs et des villes qui contractèrent une alliance, le 25 mai 1362, pour combattre l'invasion des Anglais en Alsace⁴. C'est la dernière fois que nous avons rencontré son nom.

1. *Edels. Cron.*, liv. V, p. 110. Seulement cet ouvrage donne une date inexacte en mentionnant Jean comme seigneur de Stinzel en 1376. Jean dit *Stentzeler* est mort en 1364, et tous ses homonymes, dans la maison de Geroldseck, sont morts avant lui.

2. *Als. illustr.*, t. II, p. 614 et 621.

3. Voy. ci-dessous, p. 59 et p. 63. Paix castrales (*Burgfrid über burg und schloss Steinselle*) de 1436 et 1457, citées par M. L. BENOIT, *Élisabeth de Lorraine et le burgfrid de Niederstinzel*, Nancy, 1867, in-8°.

4. SCHILTER, *Chron. de Käringhofen*, p. 887; LAGUILLE, *Hist. d'Alsace*, preuves, p. 66; SCHÖEPFLIN, *Als. dipl.*, n° 1114.

CHAPITRE IV.

Symon I^{er} de Geroldseck et ses descendants jusqu'à leur extinction dans les mâles vers 1390.

Symon I^{er}, troisième fils de Bourcard II, *filius Burkardi advocati de Geroltseche*, ainsi que l'appelle un diplôme délivré, en 1238¹, par Conrad IV, roi des Romains, a déjà paru plusieurs fois dans le cours de cette notice avec l'un ou l'autre de ses frères. Nous nous bornerons à indiquer ici celles des pièces le concernant que nous n'avons pas encore eu l'occasion d'analyser.

En 1259, le 22 septembre, jour de la Saint-Maurice, il fut désigné par l'évêque de Strasbourg, Henri de Staleck, comme sur-arbitre, pour régler, de concert avec quatre commissaires désignés par les parties, un litige pendant entre Henri et Louis, sires de Lichtenberg, et la ville de Strasbourg, relativement à une somme de 200 marcs d'argent².

En 1260, il s'engage à respecter les droits et priviléges de l'abbaye et de la ville de Marmoutier, et rappelle, en outre, les obligations des bourgeois tant envers l'abbaye qu'envers sa propre famille³.

Le VI des nones d'octobre (2 octobre) 1262, il est mentionné dans la donation faite par Ulric de Ribeaupierre à l'abbaye de Pairis d'un bien sis à *Egensheim*, comme ayant naguère concouru, en sa qualité d'avoué de Marmoutier, à la vente de ce bien audit Ulric⁴.

Puis, il figure comme témoin dans une série d'actes⁵ des années 1263, 1265, 1266, 1269 et 1271, que nous avons déjà cités plus haut, et mourut probablement à la fin de cette dernière année.

SCHÖEPFLIN⁶ lui attribue plusieurs enfants, notamment Symon II; nous verrons même que Symon II avait d'autres frères ou sœurs encore que ceux que nomme SCHÖEPFLIN, mais la paternité de Symon I^{er} ne ressort d'aucun des documents que nous avons eus sous les yeux, et nous ne pouvons la donner que comme généralement admise et conforme à la vraisemblance.

1. SCHOEPFLIN, *Als. dipl.*, n° 490.

2. *Ibid.*, n° 584.

3. Archives du Bas-Rhin, II, 565, 1. (Copie ancienne, datée par une erreur manifeste 1160 au lieu de 1260.)

4. SCHOEPFLIN, *Als. dipl.*, n° 609.

5. Son nom s'y écrit *Symundus dominus de Geroltseche*, *Symund von Geroltzecke*, *Symund von Gerollseck*, *Symon dominus de Geroltsecke*, etc.

6. *Als. illustr.*, t. II, p. 621, et tabl. général.

Voici quels sont ces enfants : 1^o Symon II, qui est l'auteur de la branche éteinte la dernière vers 1390; 2^o une fille, qui, d'après SCHÖEPFLIN, épousa Walther de Horbourg et qui, selon toutes les probabilités, se remaria plus tard avec Gerlach de Fénétrange; 3^o Walram, dont la postérité s'éteignit vers 1378, en la personne de ses petits-fils; 4^o Henri.

Nous ne connaissons la sœur de Symon II, ses deux époux, et Henri de Geroldseck que par deux pièces. Dans la première, du VI des ides d'avril (8 avril) 1260, Walther-Symon de *Horbure*, fils de feu Walther, sire de Horbourg, déclare avoir renoncé, avec le consentement de son curateur et *oncle maternel*, *Symon de Gerolsekke*, à l'avouerie de Saint-Amarin qu'il tenait en fief des comtes Rodolphe et Godefroi de Habsbourg¹. Dans la seconde, du 23 juin 1288 (*feria tertia ante nativitatem b. Johannis bapt.*), nos *Symundus, Walramus et Henricus, fratres, domini de Gerolzecke, et Gerlacus noster sororius de Vinstingen*, c'est-à-dire, Symon, Walram et Henri, frères, sires de Geroldseck, et le mari de leur sœur, Gerlach de Fénétrange, partagent des biens situés dans le ban de Weyersheim (*Erkenbotsmate, Kallenmate*, etc.)². Il ne serait, du reste, pas impossible que Walther de Horbourg eût épousé une sœur, non de Symon II, mais de Symon I^r, de Bourcard III et de l'évêque Henri, et que la sœur de Symon II, de Walram et de Henri n'eût eu d'autre mari que Gerlach de Fénétrange. Nous ne possédons plus de document qui permette de préciser ces points de détail, et, dans le doute, nous avons suivi le classement qui a pour lui l'autorité de SCHÖEPFLIN³.

Walram doit, dans notre opinion, avoir commencé par entrer dans les ordres et ne s'être marié que tard, grâce à une dispense. En effet, il est constaté par un certain nombre de pièces que, de 1255 à 1258⁴, il y eut dans le chapitre de la cathédrale de Strasbourg un chanoine nommé Walram de Geroldseck. Bourcard III et Symon I^r, chefs des deux seules branches de la famille, ayant chacun un fils de ce nom, il faut que ce chanoine soit l'un des deux; or le fils de Bourcard III est plus souvent appelé *Walrave* dans les chartes que Walram, et d'autre part, il doit s'être marié de bonne heure, car ses deux fils étaient, à la fin du siècle, des hommes faits; lui-même, dans des actes remontant à 1266 et 1269, ne reçoit au-

1. SCHÖEPFLIN, *Als. dipl.*, n° 588.

2. Archives du Bas-Rhin, *G*, 549, 7.

3. *Als. illustr.*, t. II, p. 621 et tabl. général.

4. *Liber coquinae summi capit. Argent.* (GRANDIDIER, *op. cit.*, t. IV, p. 3): Walram de Geroldseck est le premier des chanoines *in expectatione*. En 1258, le dimanche *Jubilate* (14 avril), il figure comme chanoine en titre dans une charte relative à l'avouerie du couvent d'Altorf. (SCHÖEPFLIN, *Als. dipl.*, n° 576.)

cune qualification qui rappelle une dignité ecclésiastique. Quant au fils de Symon I^{er}, le premier acte où il soit nommé, après ceux qui le qualifient de chanoine, est de 1274¹, et ses enfants étaient jeunes encore en 1294, puisque leur mère est désignée comme leur tutrice ou leur curatrice.

En 1281, Walram concourt, avec les autres membres de la famille, au règlement édicté au sujet de la ferme du Buchberg²; et, dans les années suivantes, son nom reparait fréquemment accolé à celui de son frère ainé Symon II; nous analyserons, en parlant de Symon, celles de ces chartes que nous n'avons pas encore mentionnées.

La pièce capitale concernant Walram et ses descendants est de 1294, *feria sexta ante festum Dionysii* (8 octobre)³. Elle est curieuse, non-seulement en ce qu'elle nous fait connaître assez exactement la parenté de Walram, mais encore parce qu'elle jette un jour utile sur les relations de la famille de Geroldseck avec l'abbaye de Marmoutier.

On a déjà pu voir dans le cours de cette notice que les abbés de Marmoutier se plaignaient fréquemment des empiétements commis sur leurs prérogatives par les avoués du couvent : pour ainsi dire à chaque génération, les Geroldseck, sur l'intervention soit de l'évêque de Strasbourg, soit de l'évêque de Metz, prennent l'engagement de respecter à l'avenir les droits de l'abbaye, ce qui prouve qu'auparavant ils ne s'étaient pas fait scrupule de les violer. Et, d'un autre côté, depuis la première moitié du douzième siècle, les abbés ne négligent aucune occasion d'insister pour qu'il n'y ait, en qualité d'avoué, qu'un seul membre de la famille à la fois. Cette réclamation ne paraît pas avoir été écoutée beaucoup plus que l'autre par les intéressés ; car, en 1294, Conrad de Lichtenberg, évêque de Strasbourg, leur rappelle que conformément aux prescriptions du concile de Würzbourg et en suite des plaintes réitérées des abbés, il avait invité à plusieurs reprises Walraf, frère de Bourcard (IV) de Geroltsecke, et en même temps Bourcard, feu Symon (II), et Walram, son frère, à se concerter pour désigner entre eux un avoué unique, chargé de veiller aux intérêts de l'abbaye. Jamais ils n'ont obtempéré à cette invitation et l'abbaye a fait de nouveau entendre des plaintes au sujet des inconvenients croissants qu'a pour elle la multiplicité des avoués (*conquerantur se, non tantum in rebus suis et dicti monasterii, verum etiam in personis ex multiplicitate advocatorum pergravari omni die*). En conséquence, le prélat ordonne

1. Il y est seulement mentionné avec son frère Symon et son cousin comme co-investi de la ville de Marmoutier. Archives du Bas-Rhin, H, 610, 6.

2. Voy. ci-dessus, p. 47 et note 2.

3. SCHÖEPFLIN, *Als. dipl.*, n° 794.

aux vicaires (*riece plebani*) de Saverne et de Hengebure de se rendre au château de Geroldseck, et, la veuve Irmengarde de Luppe (Lüpfen) ayant, depuis la mort de son mari Walram de Geroldseck, transporté son domicile à Luppe avec Gebhard et Erwin, ses fils et pupilles, de sommer lesdits Gebhard et Erwin de constituer dans le mois, de concert avec Bourcard IV et Walraf, leurs cousins paternels (*patrueibus suis*), l'un d'eux comme avoué unique, le tout sous peine d'excommunication.

Cette mise en demeure eut-elle plus d'effet que les précédentes ? Il est permis d'en douter¹.

Ce qui ressort pour nous de cette pièce, c'est : 1^o que Symon II et son frère Walram sont morts avant 1294; 2^o que la femme de Walram se nommait Irmengarde de Lüpfen ; 3^o qu'elle avait, en 1294, deux fils, jeunes encore, Gebhard et Erwin.

C'est même à peu près la seule charte dans laquelle il soit question des fils de Walram. Le nom d'Erwin ne reparaît plus dans les documents postérieurs. Quant à Gebhard, il est encore nommé deux fois: d'abord dans une charte du 22 septembre 1303, par laquelle l'évêque Frédéric de Lichtenberg autorise son neveu, Bourcard IV de Geroldseck, à acheter, de son cousin Gebhard, les droits qui compétaient à ce dernier sur le village de Herd, fief mouvant du grand-chapitre²; puis dans une charte de 1359, *secunda feria post Reminiscere* (18 mars), par laquelle, «Jean de Geroldseck, chevalier, fils de Gelhard (*Gobertus*), étant mort sans postérité», Adhémar, évêque de Metz, confère à Ulrich de Fénétrange, au préjudice des membres collatéraux survivants de la maison de Geroldseck, les fiefs devenus vacants par l'extinction du rameau issu de Walram, savoir, un quart des châteaux de Geroldseck et de la ville de Marmoutier, un quart de l'avocacie de Marmoutier et de Sindelsberg, la part de Jean sur Indwiller, etc.³ Cet acte de libéralité paraît avoir été rapporté plus tard sur la réclamation des agnats de Jean.

A la même époque que ce Jean, vivait un abbé de Marmoutier nommé Walram de Geroldseck, qui, d'après SCHÖPFLIN, était son frère. Walram fut abbé de 1340 à 1378; nous l'avons trouvé mentionné, notamment, dans une charte de 1364 relative à la fondation d'une messe à Marmou-

1. En 1296, *quarta feria ante festum b. Johannis* (20 juin), l'évêque de Strasbourg confirme un statut émis par l'abbé de Marmoutier au sujet du droit prétendu des sires de Geroldseck d'être hébergés dans la cour de l'abbaye à Strasbourg. (Archives du Bas-Rhin, *H*, 558, 2.)

2. Archives de Darmstadt (LEHMANN, *op. cit.*, t. 1^{er}, p. 83).

3. Archives du Bas-Rhin, *H*, 575, 6 (copie vidimée).

tier, et, en 1368, dans un compromis ménagé entre lui et Nicolas d'Endingen, vicaire de Westhoffen, par l'évêque de Strasbourg¹. Selon HERTZOG, il mourut le XIII des calendes de novembre 1378 (20 octobre), et fut enseveli dans l'église de Marmoutier, du côté gauche du chœur².

Symon (II) de Geroltzecke apparaît pour la première fois vers 1274, dans une pièce non datée, avec son frère Walram et son cousin (Bourcard IV), investis avec lui par l'évêque de Metz de la ville de Marmoutier, pour reconnaître expressément les droits qui compètent à l'abbaye dans la Marche et s'engager à les respecter à l'avenir³.

En 1281, le 27 avril, il concourt, avec ses mêmes parents, à la promulgation du règlement concernant la ferme de Buchberg⁴.

Le 1^{er} mai 1287, Rodolphe, roi des Romains, permet à Othon d'Ochsenstein de racheter les villages de Romanswiller, Daun et Cosswiller que l'Empire avait engagés à Symon et à Walram de Geroltzecke pour 200 marcs d'argent, et à les conserver jusqu'à ce que l'Empire soit en mesure de lui rembourser pareille somme⁵.

Il est encore nommé dans un acte de 1288, mentionné au commencement de ce chapitre⁶. Mais comme nous l'avons déjà dit, il était mort à la date du 8 octobre 1294⁷. SCHÖEPFLIN suppose qu'il est le père d'Égon ou Égenon, auteur des derniers Geroldseck ; nous n'avons trouvé aucun document qui contredise cette hypothèse, et nous l'admettons sous toutes réserves, en rappelant que, d'après le même savant, Symon II aurait aussi été le père de Hugues I^{er}, et que cette assertion s'est trouvée en opposition avec des textes formels⁸.

Égenon de Geroldseck est nommé pour la première fois dans un acte du 31 juillet 1330 (*feria tertia post Jacobi apli.*) émané de Volmar, sire de La Petite-Pierre; d'après cet acte, Égenon et Volmar ont contracté une alliance contre Ludemann III et Hanemann II de Lichtenberg, et Volmar accorde des lettres de protection au village de *Wimmenowe*, qui appartenait à leurs adversaires⁹.

1. SCHOEPFLIN, *Als. illustr.*, t. II, p. 621, et tabl. général.; *Als. diplom.*, n° 1118, et t. II, p. 245, note r. Archives du Bas-Rhin, II, 556, 1; 553, 8.

2. *Edels. Cron.*, liv. III, p. 30.

3. Archives du Bas-Rhin, II, 610, 6.

4. *Ibid.*, II, 558, 7 (copie); 612, 1 (original).

5. SCHOEPFLIN, *Als. dipl.*, n° 753.

6. Voy. p. 53, Archives du Bas-Rhin, G, 549, 7.

7. Voy. p. 54, SCHOEPFLIN, *Als. dipl.*, n° 794.

8. Voy. ci-dessus, p. 49, note 1.

9. Archives de Darmstadt (LEHMANN, *op. cit.*, t. I^{er}, p. 97).

Après le rétablissement de la paix entre les trois familles de Geroldseck, de La Petite-Pierre et de Lichtenberg, Égenon fit avec son oncle, Ludemann III de Lichtenberg, et avec le neveu de Ludemann, son pupille, un échange d'hommes de maiumorte (*Leibeigene*) dans diverses localités¹. On pourrait peut-être déduire de ce document, si le mot d'oncle y a son sens strict, que Symon II de Geroldseck, dont la femme n'est pas connue, avait épousé une sœur de Ludemann III, ou bien que la mère d'Égenon était la sœur d'Hildegarde de Fénétrange, épouse de Ludemann III.

L'année suivante, le premier mardi après la Chandeleur (3 février 1332) Égenon figure, en qualité d'oncle, dans une charte par laquelle Rodolphe d'Ochsenstein, probablement le fils de Rodolphe I^{er}, contracte une alliance offensive et défensive avec Hanemann de Lichtenberg, se réservant seulement à raison de ses engagements antérieurs de ne pas prendre les armes contre ledit oncle, contre l'évêque de Strasbourg et contre ses cousins Jean et Ottmann V d'Ochsenstein. Il résulterait de cette charte-ci ou bien qu'Égenon aurait épousé une sœur de Rodolphe I^{er} ou que Rodolphe I^{er} aurait épousé une sœur d'Égenon, ou que leurs femmes, inconnues l'une et l'autre, étaient sœurs².

Ce qui confirme cette hypothèse, c'est que, dans une autre charte postérieure, Ména et Rodolphe d'Ochsenstein, fils de Rodolphe I^{er}, traitent également Égenon de Geroldseck d'oncle, en le dégageant d'une caution qu'il avait consenti à donner pour une somme de 15 livres pfennings³.

Égenon mourut vers 1346⁴, laissant quatre fils et deux filles :

1^o Hugues II, sur lequel nous reviendrons un peu plus bas.

2^o Symon III, qui était déjà majeur en 1337 et est qualifié chanoine de Strasbourg dans un acte du 24 février 1343, par lequel il prête à Symon I^{er}, comte de Deux-Ponts-Bitche, une somme de 600 livres pfennings, sous la caution de Jean et Ottmann V d'Ochsenstein et de Symon de Lichtenberg⁵. On retrouve son nom dans plusieurs chartes postérieures que nous

1. *An S. Mauricien dag* (22 septembre) 1331. (*Ibid.*)

2. Archives de Darmstadt (LEHMANN, *op. cit.*, t. II, p. 39). D'après M. LEHMANN, cette charte et la suivante émaneraient de Rodolphe I^{er} lui-même; nous pensons que c'est de Rodolphe, son fils, car Jean et Othon V seraient les *nereux* et non les *cousins* de Rodolphe I^{er}, et Rodolphe I^{er} serait le beau-frère et non pas, comme Ména, le neveu d'Egenon.

3. 1337, *an der Mittewochen nach deme Sonnentage do man vier Wochen Fleisch hatte gessen nach Ostern.* (Archives de Darmstadt; LEHMANN, *op. cit.*, t. II, p. 41.)

4. Il est désigné comme défunt dans un acte du 15 juillet 1346. (Archives du Bas-Rhin, H, 597, 4.)

5. 1343, *an dem Fritag vor der Pfaffenwahsenacht.* (Archives de Darmstadt; LEHMANN, *op. cit.*, t. II, p. 207.)

analyserons en leur temps. Il figure encore sur les listes des chanoines en 1365 et en 1375¹.

3^o Jean (Henselin), encore mineur en 1337, chanoine de Strasbourg comme son frère, mentionné en cette qualité par le *Copialbuch* de la cathédrale en 1349 et 1354, et en 1362, comme défunt².

4^o Frédéric, qui continua la famille et sur lequel nous reviendrons également.

5^o Élisabeth, qui épousa en 1337 Henri III, sire de Lichtenberg. La convention conclue à ce propos, le 7 janvier 1337 (*an dem cynstage nach dem zwelften Tage*), entre Égenon de Geroldseck et Jean II de Lichtenberg, pères des deux futurs époux, et l'acte de constitution de dot, du 14 février suivant (*an S. Valentinstag*) établissent à la fois la filiation d'Élisabeth et la composition de la famille à cette époque³. Par la convention du 7 janvier, les deux pères stipulent que le fiancé recevra de Jean II une somme de 800 marcs d'argent, monnaie de Strasbourg, et la fiancée, de son père Égenon, une somme de 1,000 marcs ; il est décidé, en outre, que le mariage sera célébré avant les jours gras. Par l'acte du 14 février, Égenon, de concert avec ses deux grands fils, *Symund* et *Hugues*, et ses deux fils mineurs, Henselin et Frédéric, assied la dot de sa fille sur divers biens et rentes en argent ou en nature à Duntzenheim, *Sehselsheim*, *Marley*, Wasselonne, *Detwilre*, *Gunsheim*, *Berstetten*, *Lutenheim*, ainsi que sur le moulin d'*Olsheim*.

6^o Si nous en croyons le *Copialbuch* de la cathédrale de Strasbourg, Cunégonde, abbesse d'*Andelahe* (Andlau), morte avant 1349⁴. Nous devons toutefois faire remarquer que, d'après HERTZOG, cette Cunégonde, morte en 1333 et dont, dit-il, « on voit encore le beau tombeau dans le chœur de l'abbaye », était de la famille de Hohengeroldseck. Il y aurait eu, selon lui, une abbesse de celle de Geroldseck-ès-Vosges en 1359, mais du nom d'Adélaïde⁵.

Hugues I^{er} et son jeune frère Frédéric, *dominus Hugo et domicellus Fridericus de Geroltzecke, filii quondam domini Egenonis de Geroltzecke*

1. GRANDIDIER, *op. cit.*, t. IV, p. 233 et 252.

2. *Johannes de Geroltsecke in Vosago, senior, canonicus ecclesie Argentinensis*, 1349 (*Copialbuch*, f° 49; MONE, *Zeitschrift für die Gesch. des Oberrheins*, t. VI, p. 434); *Johannes de Geroltsecke in Vosago, canonicus*, 1354 (*Copialbuch*, f° 139); *quondam Henselinus de Geroltzecke in Vosago*, 1362 (*Copialbuch*, f° 106; MONE, t. VIII, p. 393).

3. Archives de Darmstadt (LEHMANN, *op. cit.*, t. I^{er}, p. 68-69).

4. MONE, *Zeitschrift*, t. VI, p. 434. Elle est nommée immédiatement après le chanoine Jean (f° 49) et qualifiée *soror ejus defuncta*, en 1349.

5. *Edels. Cron.*, liv. III, chap. viii, f° 19.

in dem Wasichen, vendent, par-devant l'officialité de Strasbourg et en présence de leurs frères Symon et Jean, aux religieuses du Sindelsberg, pour 200 livres, les droits et priviléges qu'ils possèdent dans les bans de Rumersheim, Waltenheim, Mittelhausen, *in superiore curia dicta Büte*, etc. (ides de juillet, 15 juillet, 1346)¹.



Fac-simile des sceaux de Hugues et de Frédéric de Geroldseck-ès-Vosges.

Le 28 novembre 1353, Hugues et Frédéric, *domini de Geroltzeck in Vasago*, s'associent à la pétition adressée par les grands vassaux de l'évêché de Strasbourg au collège des cardinaux, à l'effet d'obtenir que le doyen, Jean de Lichtenberg, élu évêque par le chapitre, soit confirmé en cette qualité par le Saint-Siège².

Le VI des nones de juillet (2 juillet) 1364, Hugues, fils de feu Égenon, seigneur de *Geroltzeck in Vogeso*, fonde, avec le consentement tant de ses frères *Syemundus*, chanoine de Strasbourg, et Frédéric, que de Walram (de Geroldseck), abbé de Marmoutier, une messe dans ledit monastère, en l'honneur de Dieu et de la sainte Vierge³.

Le 31 janvier 1366 (*an dem nehesten samestage vor unsere frowe tage der Lichtmesse*), Bourcard de Fénétrange et les frères Hugues, Symon et Frédéric de Geroldseck, jurent une paix castrale (*burgfrid*) à *Steinsal* (*Stinzel*); ce *burgfrid* fut renouvelé en 1404, le samedi avant la Saint-

1. Archives du Bas-Rhin, *H*, 597, 4; à la charte sont appendus deux très-jolis sceaux ronds en cire verte, portant l'écu triangulaire aux armes des Geroldseck, avec les légendes: S. HUGOIS: DE: GEROLTSEGG: JUNIORIS, sur l'un; S. FRICI. D.E GEROTSEKE (*sic*), sur l'autre.
— Nous les reproduisons tous deux ci-dessus.

2. *Ibid.*, *G*, 559, 5.

3. *Ibid.*, *H*, 556, 1. SCHOEPFLIN, *Als. dipl.*, n° 1118.

George, par la veuve Marguerite de Deux-Ponts-Bitche, née de Fénétrange, son frère Jean de Fénétrange, et Frédéric d'Ochsenstein¹.

Enfin, Hugues, *Hug von Geroltzegke*, est témoin d'un accord entre George de Hohengeroldseck de Tübingen et son frère Henri, le 20 novembre 1370 (*an dem mittwochen nach S. Elisabethentag*)². C'est la dernière fois que nous avons rencontré son nom.

Hugues II fut-il marié et laissa-t-il des descendants? On ne saurait l'affirmer. Mais il est question dans une charte du 15 juillet 1370 (*dunresdage uf der zwelf bottē scheidungen*) d'un certain *Jungherrn Symonde von Geroltzecke*, qui, de concert avec Jean le Jeune, sire de Ribeauville, Jean d'Eschery, Othon de Girsberg, les villes de Strasbourg, de Colmar et de Münster, fait la paix avec Marie de Chatillon de Blois, duchesse de Lorraine, et les chanoines de Saint-Dié³. En 1370, la famille de Geroldseck était fort réduite; car de ses nombreuses branches, une seule avait encore des représentants et, parmi ces représentants, il n'y en avait que deux qui ne fussent pas voués au célibat en qualité de prêtres: Hugues II et Frédéric, son frère. Or les enfants de Frédéric sont nommés dans beaucoup de pièces et on n'y range jamais qu'un fils, Volmar. Il faut donc que ce jeune Symon soit ou un fils de Hugues II, ou un fils de Frédéric, mort très-peu de temps après son père; la première hypothèse nous paraît la plus vraisemblable.

Frédéric, qui est souvent nommé avec ses frères, figure en outre dans les pièces suivantes: le 25 mai 1362, il s'allie, en même temps que son cousin, le *Stentzler*, aux villes et aux principaux dynastes d'Alsace, pour repousser l'invasion anglaise⁴.

Le 16 janvier 1366, il est mentionné dans l'instrument d'une paix publique conclue pour deux ans⁵.

Sa mort suivit probablement à trois ou quatre années d'intervalle. De son mariage avec Walpurge, fille de Volmar, comte de Lützelstein, et d'Adélaïde de Fénétrange, il eut quatre enfants: un fils, Volmar, et trois filles, Adélaïde, Cunégonde et Catherine (?).

La dernière de ces filles, dont le prénom n'est pas exactement connu, vivait encore en 1381, mais elle mourut ayant son frère et sans avoir été mariée.

1. Archives de Darmstadt (LEHMANN, *op. cit.*, t. II, p. 92); voy. ci-dessus, p. 51.

2. *Pragm. Gesch. des Hauses Geroldseck, Urk.*, n° 28, p. 75.

3. SCHÖEPFLIN, *Als. dipl.*, n° 1014.

4. LAGUILLE, *Hist. d'Alsace*, preuves, n° 66.

5. SCHÖEPFLIN, *Als. dipl.*, n° 1129.

Cunégonde épousa, en 1379, Rodolphe d'Ochsenstein, qui avait perdu sa première femme, Sophie de Ribeaupierre : par acte du 5 septembre. (*an dem neilsten mendage vor unsern lieben frowen lage der Jüngerer*), Rodolphe constitua, au profit de sa seconde femme, un douaire de 2,000 florins d'or sur les biens sis à Hochfelden, ainsi que sur la sixième partie des villages de Reichshofen, Wolfershofen, Guntershofen, Griesbach, Schüre, Eberbach et Uttenhofen¹. Au même moment, Volmar promit à sa sœur une dot de 500 vieux florins, pour sûreté de laquelle il lui engagea une rente de 14 livres pfennings sur la ville de Marmoutier et une autre de 24 quarts de seigle sur le moulin de Weyersheim; il racheta ce double gage à Cunégonde et à son mari, le 8 septembre 1384 (*uff unsere frowen dag der jungern*)².

Cette union, qui fut bénie par la naissance de trois fils, Frédéric, Jean et Volmar, et de deux filles, Claire et Agnès, dura plus de vingt ans : Rodolphe d'Ochsenstein mourut en mars 1400. Dès 1391, ayant cédé à l'électeur palatin Robert II une fraction de ses châteaux, il avait pris soin de faire confirmer par ce prince la constitution du douaire de Cunégonde sur Reichshofen et Hochfelden (23 mai 1391, *uff den dinstag vor unsers herren Lychamstage*³). Aussi sa veuve n'éprouva-t-elle, de ce chef, aucune difficulté. Peu de jours après la mort de son époux, elle renonça solennellement, dans la chapelle de l'église de Reichshofen, à toute prétention sur sa succession, se déclarant satisfaite de son douaire et prête à partager avec ses enfants les vêtements et les bijoux, suivant la coutume, en foi de quoi elle déposa son trousseau de clefs sur la table (27 mars 1400). A la Saint-Martin (11 novembre) de la même année, elle renouvela sa renonciation par-devant le prévôt de Marmoutier et consentit même à abandonner à ses enfants pour six années le revenu de son douaire, plus 300 florins sur la rente de 2,600 qu'elle avait à toucher annuellement de la famille de Ribeaupierre, sous la seule condition qu'on la laissât paisiblement résider à Haut-Barr et dans quelques autres localités, et qu'on lui donnât régulièrement 50 quarts de blé sur le revenu du bien de Hochfelden⁴.

En 1402, le 21 décembre (jour de Saint-Thomas) Cunégonde et sa mère Walpurge constituèrent, moyennant diverses conditions onéreuses, une rente de 10 florins en faveur de Jean Heringen, sur leur part de la marche de Marmoutier⁵. Cunégonde mourut peu de mois après.

1. Archives de Darmstadt (LEHMANN, *op. cit.*, t. II, p. 84 et suiv.).

2. *Ibid.* — 3. *Ibid.* — 4. *Ibid.*

5. Archives du Bas-Rhin, E, 2814.

Adélaïde, sa sœur aînée, épousa en 1392 Érard de Wangen et apporta ainsi dans cette famille ses droits sur une partie du patrimoine des Geroldseck.

En effet, Volmar, fils unique de Frédéric et de Walpurge de Lützelstein, devait mourir sans postérité et laisser à ses sœurs toutes les possessions de la famille.

Dès 1381, il avait prévu cette éventualité, et, comme la seigneurie de Geroldseck était un fief mâle relevant de l'évêque de Metz, il avait ouvert des négociations avec ce prélat, afin d'éviter qu'à sa mort ses sœurs se vissent complètement dépouillées. L'évêque Thierry se montra favorable à un arrangement amiable, et il fut convenu que, si Volmar mourait sans laisser de fils, une moitié de la seigneurie ferait retour à l'évêque et l'autre moitié passerait, soit aux filles de Volmar, s'il en laissait, soit à sa mère et à ses sœurs¹. Le 29 décembre 1387 (dimanche après Noël), le nouvel évêque de Metz, Raoul de Coucy, investit notre dynaste de toute la seigneurie². Ce devait être pour deux ans à peine : Volmar mourut vers 1390, sans laisser ni fils ni filles, de sorte que, conformément à la convention de 1381, une moitié de la seigneurie échut à sa mère Walpurge, à Cunégonde d'Ochsenstein, à Adélaïde et à Catherine de Geroldseck. La seconde moitié fut donnée par l'évêque Raoul à Henri, comte de La Petite-Pierre, frère de Walpurge de Geroldseck, et aussitôt engagée par ce seigneur, une moitié à Frédéric de Blankenheim, évêque de Strasbourg, moyennant 4,000 florins d'or (14 septembre 1391)³, l'autre moitié, à Évrard, comte de Ramberg⁴.

Nous retrouvons encore dans plusieurs autres pièces les noms du fils et de la veuve de Frédéric de Geroldseck : En 1385, le lundi après la Sainte-Catherine (27 novembre), Volmar se porte caution pour son cousin Bourcard de Lützelstein, cellerier du grand-chapitre de Strasbourg, d'un engagement contracté par celui-ci envers Walpurge, mère de Volmar⁵.

En 1391, *Walpurg, fraw zu Geroltsegk im Waszgaw*, veuve de Frédéric, assigne, par un acte passé devant l'officialité de Strasbourg, une rente de 50 florins à la dame Sturm, de Strasbourg, sur Iderswiller et d'autres biens de la marche de Marmoutier, le tout rachetable moyennant 600 florins⁶.

1. Archives du Bas-Rhin, *E*, 2841, 1 (copie non vidimée).

2. *Ibid.*, *E*, (copie). Voy. ci-dessus 29, p., l'énumération des localités qu'elle comprenait.

3. *Ibid.*, *G*, 566, 4; *H*, 589, 8.

4. SCHÖEPFLIN, *Als. illustr.*, t. II, § 393.

5. *Ibid.*, *G*, 1020.

6. *Ibid.*, *E*, 2814, 2.

Le 10 juin 1394 (*uff den mittwochen vor S. Viti und Modestitag der heiligen merteler*), Walpurge et son gendre d'Ochsenstein, assisté de sa femme et de ses trois jeunes fils, accordèrent à l'électeur palatin Robert II entrée dans leurs châteaux de Marmoutier, de Geroldseck, de Stinzel et de Haut-Barr, sous la seule réserve qu'il ne s'en servirait pas contre leur suzerain, l'évêque de Metz, et qu'il payerait, le cas échéant, sa part des frais de garde. En échange, le palatin promit sa protection à Walpurge.

Quelques mois après, le 3 octobre (*sabbato proximo post Michael*), une paix castrale fut signée entre tous les comparonniers : Guillaume de Dietsch, évêque de Strasbourg, Henri, comte de La Petite-Pierre, et sa sœur, Walpurge de Geroldseck, Rodolphe d'Ochsenstein et sa femme, les Hohenstein, les Wildspert et les Lützelbourg¹.

Walpurge mourut en 1406, et le 23 mars de ladite année (*nechste zins-tag vor halbfasten*), ses héritiers, Frédéric, Jean, le chanoine Volmar, Agnès et Claire d'Ochsenstein, tous enfants de Rodolphe et de Cunégonde, d'une part, Hartung de Wangen et sa sœur Walpurge, épouse de Nicolas Zorn de Bulach, enfants d'Adélaïde de Geroldseck et d'Érard de Wangen, d'autre part, procédèrent au partage, par moitié, de la portion de la seigneurie de Geroldseck qui appartenait à leur grand'mère².

Les Wangen, devenus ainsi possesseurs d'un quart de la seigneurie de Geroldseck, obtinrent, le 3 octobre 1414, de l'empereur Sigismond, la permission de joindre à leur nom et à leurs armes ceux de l'antique et illustre maison à laquelle ils avaient succédé. Ils s'appellent depuis cette époque barons de Wangen de Geroldseck-ès-Vosges et portent *écartelé de WANGEN et de GEROLDSECK*, c'est-à-dire, « *écartelé de gueules et d'argent, à quatre lions, les queues fourchues, affrontés, de l'un en l'autre, couronnés d'or, les deux quartiers d'argent, semés de billettes d'azur*³ ». Le 31 mai 1419, mercredi avant la Pentecôte, ils s'engagèrent vis-à-vis des Ochsenstein, leurs cousins, à ne vendre ni engager leur part de Geroldseck, sans les en avoir prévenus⁴. Cette promesse ne mit pas obstacle à une infinité de transactions, dont les diverses fractions de la seigneurie furent successivement l'objet et dont on trouvera le détail dans SCHÖEPFLIN, pour les trois parts des Ochsenstein, des Wangen et des Lützelstein : il nous

1. Archives de Darmstadt (LEHMANN, *op. cit.*, t. II, p. 81).

2. Archives du Bas-Rhin, E, 2841; *tableau général et mémoires*, certifiés le 6 mai 1755 par le notaire Schweighäuser (*ibid.*, H, 565, 2).

3. *Armor. de la Génér. d'Alsace*, p. 158, n° 374, etc.

4. Archives du Bas-Rhin, E, 2841.

suffira d'y renvoyer le lecteur¹. Nous nous bornerons à dire ici que, de la moitié de la seigneurie de Geroldseck donnée par l'évêque de Metz à Henri, comte de La Petite-Pierre, la portion engagée aux Ramberg échut, par suite de l'extinction de la maison de La Petite-Pierre et après une série d'aliénations et de rachats partiels, à Claude de la Palu, comte de la Roche, seigneur de Varambon et de Wilersisse, qui tenait aux Lützelstein par la mère de son père; par acte du 25 avril 1485 (mardi après la Saint-Marc), Claude céda tous ses droits à ses cousins Guillaume et Smasman, sires de Ribeau-pierre et Hohenack².

Les sires de Ribeau-pierre acquirent encore, par la suite, le reste de la part primitive des comtes de La Petite-Pierre, plus une fraction de la part qui, à l'extinction des Ochsenstein, avait fait retour à l'église de Metz³ (8 juin 1487), et obtinrent, le 11 mars 1497, de Maximilien, empereur d'Allemagne, l'autorisation de *partir* ou d'*écarteler* leurs armes de celles de Geroldseck-ès-Vosges⁴. Ils s'intitulèrent toujours, depuis cette époque, sires de Ribeau-pierre, Hohenack et Geroldseck-ès-Vosges et portèrent : *écartelé aux 1^{er} et 4^e, d'argent à trois petits écussons de gueules, 2 et 1, qui est de RIBEAUPIERRE; au 2^e, d'argent à trois têtes d'aigles arrachées et couronnées de sable, 2 et 1, qui est de HOHENACK; au 3^e, d'argent semé de billettes d'azur, au lion de gueules couronné d'or, qui est de GEROLDSECK-ÈS-VOSGES.* Ces quartiers passèrent plus tard, à titre héréditaire, dans l'écusson de la maison de Deux-Ponts-Birkenfeld et, comme armes de prétention, dans celui de la maison de Waldeck, où ils figurent encore aujourd'hui.

On trouverait difficilement en Alsace un territoire qui ait été plus souvent engagé, vendu, racheté et morcelé que la seigneurie de Geroldseck. Dans la seconde moitié du dix-septième siècle, les comtes de Fürstenberg finirent par en réunir successivement toutes les portions entre leurs mains et prirent, à ce titre, foi et hommage à l'évêque de Metz, en suite d'un arrêt de la chambre de réunion siégeant en cette ville. Mais, en 1704, par une transaction amiable avec cette maison, l'abbaye de Marmoutier rentra en possession de tout ce que les Fürstenberg retenaient de son antique patrimoine. Elle était encore qualifiée en 1789 seigneur de la marche de Marmoutier.

E. LEIHR.

1. *Als. illustr.*, t. II, §§ 393 à 395.

2. SCHOEPFLIN, *Als. dipl.*, n° 1409.

3. *Ibid.*, n° 1413.

4. Archives du Bas-Rhin, II, 565, 10.

TABLEAU G

DE]

MAISON DE GERO

HOHENEROLDSECK & THIERSBERG.

avoué de]

II. DIDIER (*Truther*),
ép. *Berthe*.

II. BOURCARD I^{er}.
ép. N.,
comtesse
de Vehringen.

III. CONRAD, **III. ADÉLAIDE,**
chanoine, ép. N.,
puis évêque de *sire d'Eschibach*
Strasbourg,
1179,
† 17 déc. 1180.

III. WOLFGANG,
auteur présumé
de la maison
de **Hohen-**
geroldseck,
ép. N. de Werde.
IV. WALther I^{er},
premier auteur
authentiquement
connu
de cette maison,
† 1277.

IV. HENRI,
avoué
de Schuttern
1236,
† à Hausbergen,
1262,
ép. Sophie
de Zollern.

III. WALTHER,
auteur présumé
de la maison
de **Thiersberg**.
IV. BERTHOLD,
chanoine
et prévôt
de Strasbourg,
1244-1268.

IV. HÉRMANN,
chanoine
de Strasbourg,
1255.

V. BOURCARD IV,
1265, 1294,
avoué
de Marmoutier,
† vers 1322.

VI. LOUIS,
† après 1279,
non marié.

VI. HEILICKE,
ép. *Guillaume*,
sire de Schwarzenberg.

VI. SUSANNE,
ép., 1291,
Henri
de Ribeauville
(† 1313).

VI. HUGUES I^{er},
ép.,
1320,
Susanne
de **Hohen-**
geroldseck.

VII. JEAN STENTZLER,
1346,
† 1364.

VII. N.,
ép.
Évrard d'Andlau,
† avant 1355.

VII. CUNÉGONDE,
1355.

VIII.

Les noms en grandes capitales ou en italiques et les filiations marquées en *traits pleins* sont ceux que nous avons pu authentiquement établir d'après des chartes. Les autres noms et les filiations marquées en *traits pointillés* sont mentionnés dans des auteurs dignes de foi, tels que SCHEPFLIN ou GRANDIDIER; mais nous n'avons en sous les yeux aucune pièce contemporaine qui corroborât leurs assertions. Toutes les dates ou indications de fonctions sont données d'après des chartes dont notre notice renferme l'analyse détaillée et indique la provenance.

HÉALOGIQUE

SECK-ÈS-VOSGES.

er, 1127

GEROLDSECK-ÈS-VOSGES.

II. OTHON II.

avoué

de Marmoutier 1143, de Saint-Étienne 1157,
de Neuwiller 1158, de Haslach 1162,
auteur présumé de la maison de
Geroldseck-ès-Vosges.

II. BERTHOLD.

chanoine,
puis grand-chantre
de Strasbourg,
1193.

III. BOURCARD II.

1187,

avoué

de Marmoutier,
1238.

III. BERTHOLD,

portier,
puis camérier de la cath.
de Strasbourg,
1193-1221.

III. ÉTIENNE,

chanoine
de Strasbourg.

IV. BOURCARD III,
1255,
† avant 1262.

IV. SYMON I^{er}.

1255,
avoué
de
Marmoutier.
† vers 1272.

IV. HENRI.
chanoine, 1242,
puis évêque
de Strasbourg
1263.
† 1273.

V. WALRAM (Walraf), VI. ROBIN,
1266, 1269, 1301.
† vers 1296,
ép. *Alix de Lupy,*
dame de Guercy.

V. SYMON II,

1274,
† avant 1294.

V. N.,

ép.: 1^o *Walther*
de Horbourg:
(† 1260),

V. WALRAM,

chanoine
de Strasbourg,
1255-1258?

V. HENRI,

1288.

VI. WALRAM, VII. GOBERT,
1301. 1301.

VI. ÉGENON,

1330,
† avant 1346.

VI. FRÉDÉRIC,

1346, 1366,
ép. *Henri III*

VII. JEAN,

de Strasbourg,
1349,
† avant 1362.

VII. ERWIN,

1294.

I, VII. SYMON III, VII. JEAN, VII. FRÉDÉRIC, VII. ÉLISABETH, VII. CUNÉGONDE,
chanoine chanoine ép. abbesse d'Andlau,
de Strasbourg, de Strasbourg, ép. *Henri III* † avant 1349.
V, 1343, 1375. Strasbourg, *Walpurge* *de Lichtenberg.*
V, 1349, *de Lützelstein* 1337.

VI. GEBHARD,

1294, 1303.

VI. ERWIN,

1294.

VIII. VOLMAR, VIII. ADÉLAIDE, VIII. CUNÉGONDE, VIII. (CATHERINE?) N.,
1381, 1381, ép., 1379,
† vers 1390, ép., 1392, *Rodolphe*
ultimus. *Evrard* *d'Ochsenstein*
de Wangen. († 1400);
† 1403.

VII. JEAN,

† 1359.

VII. WALRAM,

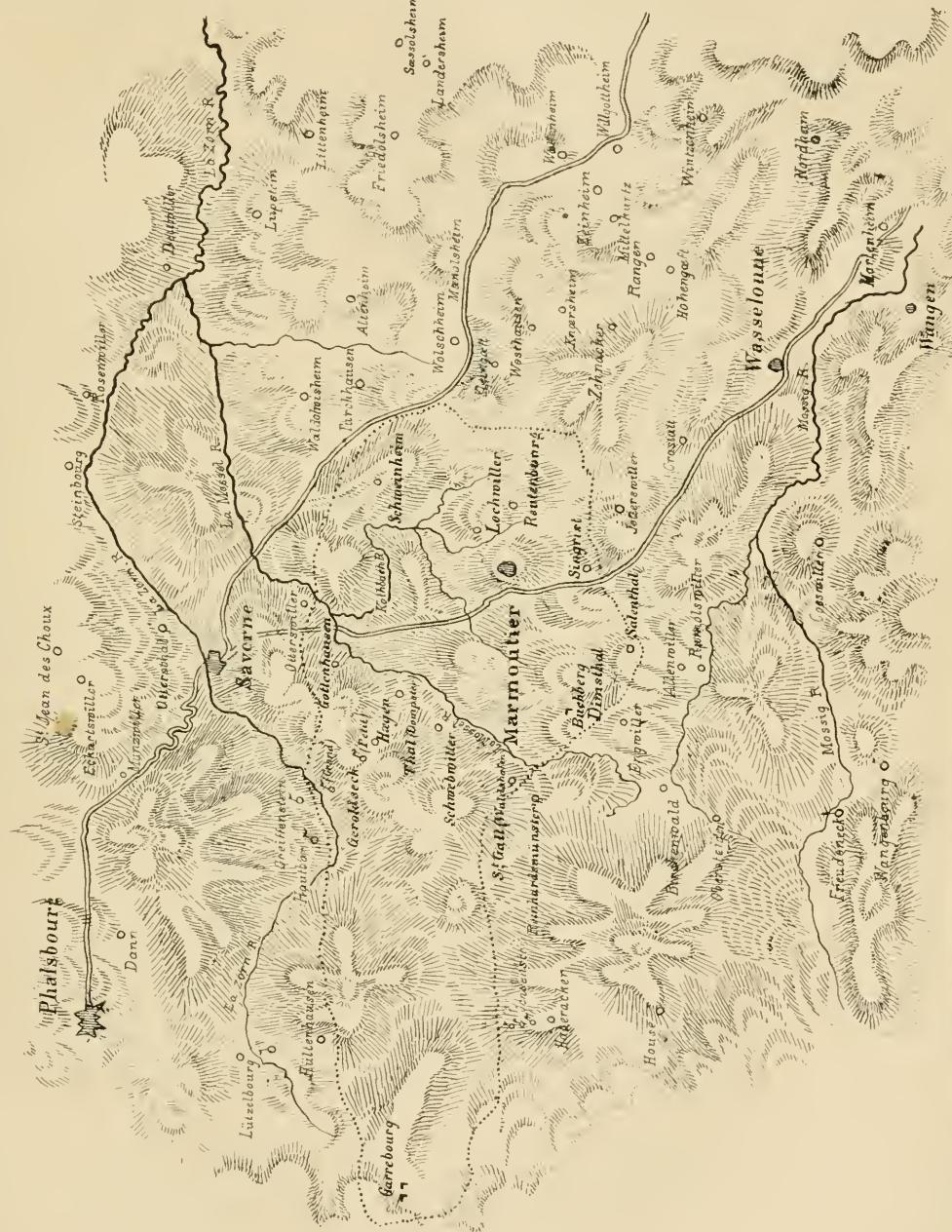
abbé

de Marmoutier,
1340,
† 1378.

CARTE DE LA MARCHE DE MARMOUTIER

OU SEIGNEURIE DE GEROLDSECK.

Les Limites sont celles qui donnent les lettres d'ingénierie de 1587.



LES THERMES DE BADENWEILER

Les thermes de Badenweiler constituent l'un des témoignages les plus imposants du séjour des Romains dans la vallée rhénane. Rien de plus gracieux que le site même ; Badenweiler moderne est la perle du Brisgau badois. Il est donc très-naturel que les Romains, attirés par la fertilité du sol et la douceur du climat, aient mis à profit les eaux thermales de cette localité privilégiée. Les auteurs les plus compétents, architectes et archéologues, attribuent au siècle des Antonins l'établissement splendide de ces bains, que nous admirons encore dans leur état de dégradation actuelle. Je vais, pour la description de ces restes remarquables, suivre surtout les traces de Wever¹ qui a lui-même mis à profit ses nombreux prédecesseurs, et plus spécialement le consciencieux Preuschen². Le plan joint à la présente notice, et scrupuleusement calqué sur celui de l'ouvrage de Wever, facilitera aux lecteurs bienveillants la vérification des données qu'ils trouveront dans ce travail de seconde main. Je n'ai d'autre but que de rappeler des souvenirs à ceux qui ont joui du site pittoresque des montagnes et des bosquets de Badenweiler, et d'y convier ceux qui ne connaissent point cet idyllique séjour.

La découverte des thermes remonte à 1784; avant cette époque, on avait enlevé quelques pierres dans des monceaux de ruines, pour la construction de la maison du bailli de Badenweiler, lorsqu'à une trentaine de centimètres de profondeur, on se heurta contre des murs solides et réguliers. Tout travail ultérieur fut immédiatement arrêté par le pasteur de la paroisse, qui manda au gouvernement margravial l'incident de la découverte. Des fouilles furent pratiquées, et l'on mit insensiblement à jour un vaste parallélogramme de 222 pieds rhénans de long sur 65 pieds de large du côté des cours ou des avenues, de 81 pieds au centre.

1. *Badenweiler und seine Umgebungen*, v. Dr Wever. Troisième édition. Badenweiler, 1866. In-12.

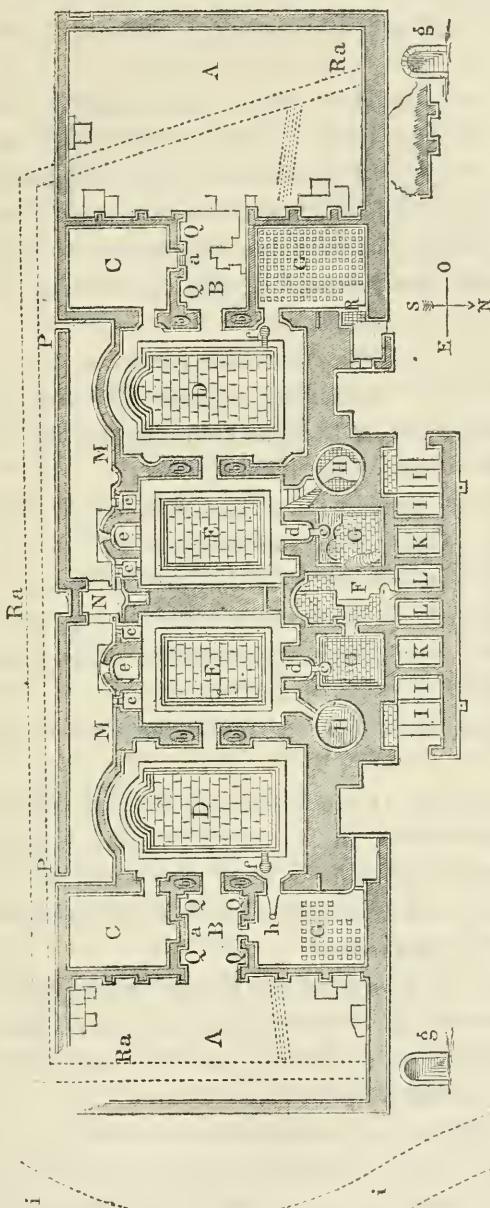
2. *Monuments des révolutions physiques et politiques en Allemagne*. Francfort, 1787.

Il fut reconnu que cette agglomération d'édifices avait été à un seul étage, probablement recouvert de voûtes de tuf. Les appartements avaient été revêtus de plaques de marbre, en partie conservées jusqu'en 1784, mais complètement détruites en 1796, époque à laquelle les Autrichiens, qui occupaient Badenweiler, avaient établi des écuries sur l'emplacement même des thermes romains. Les moellons, de pierre calcaire ou de tuf, étaient reliés par un ciment rougeâtre, dur comme la pierre même ; point de particules de sable dans le mortier de Badenweiler, mais des fragments de tuiles et de briques concassées, qui lui donnaient sa couleur rougeâtre. Des traces d'incendie font supposer qu'à plusieurs reprises ces thermes ont dû être restaurés et agrandis. Une pierre votive, trouvée à l'entrée occidentale de l'établissement, avec l'inscription : *Diane abnob.*.... constate que les bains étaient consacrés à Diane Abnoba¹. En tout temps, les malades qui venaient chercher leur rétablissement auprès de quelque source thermale ont été portés à se mettre sous la protection d'un être supérieur. Diane chasseresse était bien placée dans cette région de forêts et de montagnes ; les Romains devaient y invoquer avec foi l'assistance de la divinité virginal. A Badenweiler on avait érigé deux autels en son honneur : l'un, à l'entrée occidentale, pour les hommes ; l'autre, du côté oriental, pour les femmes². L'édifice s'étendait dans la même direction de l'est à l'ouest ; il contenait cinquante chambres et cinquante-six pièces d'attente symétriquement placées, séparées au milieu par un mur. D'après la prescription de Vitruve, la porte principale était du côté de l'ouest ; les sacrifices étaient offerts sur l'autel placé près de cette porte, le prêtre ayant la face tournée vers l'orient. On traverse d'abord les cours, les *atria*, où les Romains se réunissaient, soit avant, soit après les bains, pour la conversation, les exercices gymnastiques, les jeux. Ces compartiments — *probalneares* — se trouvent, dans les thermes de Badenweiler, également à l'est et à l'ouest. De ces *atria* on passe dans les vestibules (B), ayant des compartiments appelés *Scholæ* (Q), c'est-à-dire des pièces d'attente consacrées à Junon Lucine. De là on pénètre par des portes spéciales (a) dans les *spoliatoria*, *apodyteria*, *depositoria* (C), c'est-à-dire dans les pièces où l'on déposait les costumes de ville ou de campagne pour prendre celui qui convenait aux bains. Le *depositorium* à l'est est long de 23 pieds rhénans sur 17 de

1. On sait, d'après le témoignage de Pline l'Ancien et de Dante, que la montagne Abnoba s'étendait des bords du Rhin, entre Bâle et Fribourg, jusqu'aux sources du Danube. D'autres antiquaires appliquent le terme d'Abnoba à toute la Forêt-Noire.

2. L'un est assez bien conservé ; l'autre n'existe plus.

Plan des thermes romains de Badenweiler.



A, atria, avant-cour, entrée. — B, vestibula, vestibules. — C, spilotorium, depositaria, vestitaria, bains froids. — D, frigidaria, bains froids. — E, tepidaria, bains chauds. — F, réservoirs d'eau. — G, laconica, bains de vapeur. — H, natatoria, compartiments pour les onctions. — I, poêles. — K et L, réservoirs pour bois et charbon. — M, emplacement devant les bains privés. — N et F, réservoirs d'eau. — P, entrées des bains privés. — Q, scholae, places d'attente. — R, niches peut-être destinées à essuyer les baigneurs. — R*, corridor souterrain. — a, entrées des vestitaires. — b, frigitoria, cellules pour les frictions. — c, niches des scholae au sortir des bains de vapeur. — d, scholae ovales. — e, cryptothermes, bains privés. — f, emplacements pour les statuettes des dieux Lares. — g, sorties du corridor souterrain. — h, dégorgoir en plomb. — i, voie publique.

large ; celui de l'ouest est un peu plus considérable : il a 25 pieds de long sur 20 de large.

A la suite de ces constructions extérieures viennent les compartiments des bains.

Les bains froids, les *frigidaria* (D), à l'est et à l'ouest : le frigidarium mesure également 33 pieds rhénans de long sur 21 pieds de large, et 4 pieds 7 pouces (environ 1^m,50) de profondeur. Chaque frigidaire est entouré d'escaliers ou de degrés larges et assez élevés pour donner aux baigneurs toute facilité de descendre au fond des compartiments ou bien de s'asseoir, de se promener, de s'ébattre à la nage. Les degrés et le fond du frigidaire étaient recouverts de marbre.

A côté se trouvent les cellules à friction (*frictoria*, b). Le baigneur, avant de passer dans les bains chauds, se préparait à cette température, ou bien il se réchauffait par ces frictions avant de retourner dans le depo-sitorium, où il reprenait ses vêtements ordinaires.

Un canal peu profond conduit du *frigidarium* vers le *tepidarium*, ou bain tiède (E), situé à quelques centimètres plus bas.

Au nord des vestibules se trouvent les *laconica* (G) ou bains de vapeur. Ces compartiments étaient de dimension moindre que les tépidaires et les frigidaires et destinés aux personnes malades, qui prenaient les bains de vapeur avant de se rendre dans les tépidaires.

A côté du laconicum occidental, on trouve une niche (R) à destination incertaine.

Des portes spéciales (c, d) conduisent des laconica vers les *scholæ* et d'autre part vers les *unctionia* ou *eleothesia* (H), où le baigneur se faisait oindre d'essences parfumées avant d'entrer dans les tépidaires. Très-probablement ces pièces étaient chauffées. Une sortie spéciale (d) conduit de l'*unctionium* dans le *tepidarium*.

Derrière ces bains se trouvaient des compartiments murés servant : 1^o de dépôt pour le bois et les charbons (K et L); 2^o de poèles (I) à chauffer l'eau et à produire la vapeur, qui était dirigée de là vers le laconicum par des conduits ou des tuyaux d'argile.

Vers le sud, les frigidaires et les tépidaires sont flanqués de cryptothermes (e), c'est-à-dire de bains isolés, pour des particuliers ; viennent ensuite des compartiments et des salons pour des personnalités de distinction (M)¹. Wever suppose que l'on se trouve ici aux environs des bains à balançoire, ou de grandes cuves à bain, ou près des lieux d'aisances. Dans l'in-

1. Les entrées se trouvaient aux points marqués P.

térieur, plusieurs niches ou ouvertures ovales (f) servaient probablement à placer les dieux pénates, que les Romains emportaient toujours en s'absentant, même temporairement, de leurs demeures.

Les points F et N marquent de grands réservoirs, destinés à fournir l'eau des tépidaires.

Dans les corridors qui entourent les grands bains on aperçoit des places d'attente, pratiquées au cœur même des murs. Ces compartiments sont revêtus d'un mortier très-polii. En général, les thermes de Badenweiler ne le cèdent pas beaucoup aux thermes d'Italie; partout on trouve des traces de régularité, d'ordre, de magnificence même. Qui sait si des architectes grecs n'y ont pas mis la main?

Des côtés est, sud et ouest, l'établissement est entouré d'un corridor souterrain (R^a), à double entrée, occidentale et orientale. Cette voûte, large d'environ 1 mètre et haute de 2^m,30, était assez bien conservée, il y a quelques années, et accessible dans tout son parcours. Elle était formée, dans l'origine, de pierres coniques, presque sans ciment. Quant à sa destination, il est difficile de la deviner. Était-ce un aqueduc? un canal de dérivation? un ventilateur pour prévenir l'humidité?

Jusqu'ici on n'a point découvert l'aqueduc qui amenait du dehors les eaux thermales. *Preuschen* prétend avoir trouvé la source froide employée à l'alimentation des frigidaires, et il assigne au réservoir la place qu'occupe maintenant l'église de Badenweiler. Mais d'autres personnes compétentes trouvent que ladite source n'était pas assez considérable pour remplir ce but d'approvisionnement. Il est très-probable que les eaux thermales, refroidies par la distance, étaient employées du moins dans les tépidaires. Wever pense que l'emplacement du réservoir se trouvait dans la localité occupée aujourd'hui par deux auberges¹; on y a découvert des tuyaux d'argile et des murs ayant la forme d'un réservoir.

Sans aucun doute les thermes de Badenweiler étaient des bains destinés à l'usage du public; la distribution de l'ensemble, l'étendue de ces thermes grandioses militent en faveur de cette opinion. Plus de cent personnes pouvaient à la rigueur s'y baigner journellement. Sans doute elles y affluèrent des villas environnantes et des stations romaines plus ou moins rapprochées, d'*Augusta Rauracorum* par exemple, du *mont Brisac*, d'Ottmarsheim. Le temps de leur fondation et de leur splendeur était, nous l'avons déjà indiqué, celui d'Adrien. Cet empereur n'a-t-il point poursuivi ses courses jusque dans les champs décumates, prescrivant par-

1. *Le Cerf et la Couronne.*

tout la construction de villas et d'établissements de tout genre ? La localité de Heitersheim¹, non loin de Badenweiler, n'aurait-elle pas conservé le souvenir de l'empereur, amoureux d'art et d'architecture ? n'aurait-il point pu, de là, diriger la construction de Badenweiler ? le site admirable de ce lieu de plaisir n'aurait-il point été destiné par lui à devenir une espèce de Tivoli gallo-germanique, rendez-vous, dans la belle saison, des colons romains de cette contrée rhénane ? Sans prétendre éléver au rang d'un fait cette hypothèse de quelques savants allemands, n'est-il point permis de retenir préalablement cette date jusqu'à ce qu'une découverte inespérée vienne rectifier ou déplacer ce jalon d'attente ?

Après avoir fixé au siècle des Antonins l'origine de ces thermes magnifiques, à quelle époque pouvons-nous raisonnablement rapporter leur décadence et leur ruine ? *Fecht*, dans son histoire du pays de Bade, établit que les thermes ont été debout au moins jusqu'au règne d'Héliogabale, et qu'ils ont été dévastés lors de l'une des premières invasions des hordes allémaniques. *Preuschen* pense que ce désastre a dû avoir lieu sous Valentinien. A en juger d'après les ruines, la destruction a dû commencer par en haut ; les compartiments et les niches des bains ont été remplis de décombres, et l'ensemble a fini par être nivelé avec le sol. La destruction ne paraît pas avoir été accomplie par le feu. En même temps que les thermes, les villas des environs disparurent ; et, pendant près de mille ans, ces imposantes ruines restèrent couvertes et cachées sous les décombres.

Preuschen estime ainsi qu'il suit les différentes phases de l'existence des thermes de Badenweiler :

La construction, la réparation ou restauration des bains comprendraient l'époque écoulée à peu près de l'an 124 après Jésus-Christ jusqu'à l'an 277, c'est-à-dire 153 ans.

Le plus grand développement des bains se placerait sous Probus et sous Constantin, de l'an 277 à 337 ; ce qui nous donne 60 —

Sous les fils de Constantin les thermes déclinent, de l'an 337 à 361, soit 24 —

Leur ruine est complète sous Valentinien, de l'an 361 à 368, soit. 7 —

Total 244 —

1. Peut-être le terme corrompu d'Adransheim ?

Les thermes restent enfouis de l'an 368 jusqu'en 1784,	
c'est-à-dire pendant	1,416 ans.
Ils sont déblayés de 1784 à 1786	<u>2 —</u>
Ils étaient donc enfouis pendant	<u>1,418 —</u>
Remontons à l'an 124, date probable de leur construction, nous obtenons une durée de	1,662 —
Et de 1786 à 1869	83 —
Total	<u>1,745 —</u>

Lors de la première découverte des thermes enfouis, on trouva sous les décombres une masse d'objets antiques : des cuillers en bois et en os, des agrafes, des épingle à cheveux, des boules, des crochets, des boucles d'oreille, des lampes, des vases, des fers à cheval, des clous, des pointes de flèche, des monnaies, entre autres un Philippe de Macédoine en or; une lamelle ou platine en argent, espèce d'amulette à caractères grecs, portant que « *Lucius Gellius invoque Thanalba, le génie de la localité, et Jehovah pour qu'ils conservent son fils Luciolus* ».

Les monnaies découvertes étaient à l'effigie de Vespasien, de Trajan, d'Adrien, d'Antonin le Pieux, de Marc-Aurèle et de Commode. Les fragments de poterie et de vases sont tantôt vernissés, tantôt bruts.

Un couvercle vernissé à l'intérieur et à l'extérieur portait l'inscription de *Civit. V. V.*, peut-être *Civitas Villarum*, ce qui signifierait que les villas des environs formaient une communauté et possédaient par indivis ces thermes provinciaux.

Au nord des thermes on prétend avoir reconnu un vaste réservoir qui aurait servi à rassembler les eaux découlant des bains. Le sol du réservoir aurait été recouvert d'un gril de poutres de sapin, les interstices tapissés d'une terre glaise grisâtre.

Au nord de cet étang, sur le pré du presbytère, existaient des murs en ruines, appartenant peut-être à une tuilerie ou fabrique de poterie. On y découvrit deux pierres meulières, des creusets, une boule ovale en marbre, servant à broyer des couleurs, des échantillons de mineraï, d'argent et de plomb, pour vernir la vaisselle, des fours à chaux et des fragments de poterie.

Ainsi les environs mêmes des thermes parlent en faveur de l'étendue de l'établissement. Cette localité de Badenweiler et celle d'Augusta Rauracorum constituent donc, pour les souvenirs romains de la vallée rhénane, les points les plus saillants dignes d'être cités après Aventicum et Augusta Trevirorum.

Nous ne pouvons quitter le site de Badenweiler sans mentionner au moins les ruines témoins du moyen âge qui dominent l'emplacement même des thermes, et ajoutent un charme de plus à cette contrée pittoresque.

Le château de Badenweiler, fondé au commencement du douzième siècle par les ducs de Zähringen, couronne une éminence qui, selon toutes les probabilités, avait déjà été occupée par un castel romain ; du moins la tour ronde qui, sise à l'ouest, en face du Rhin, servait de poste d'observation aux seigneurs du château, recouvre sans doute les fondements d'une construction romaine.

Il est difficile de reconnaître la destination des divers compartiments intérieurs du château. Les murs de la construction primitive sont irréguliers, mais solides, massifs, inébranlables comme le roc même qui la soutient. Le mur méridional n'a pas moins de quatre mètres d'épaisseur; il paraît provenir de la construction primitive. Un examen attentif révèle plus d'une restauration et reconstruction ; le tout est maintenant recouvert et orné de la verdure éternelle du lierre.

Dans les environs plus ou moins rapprochés de Badenweiler nous retrouvons encore, sous des constructions plus modernes, la trace du séjour des Romains; par exemple, à Niederviler, à Sulzburg (Salisburgum), avec sa source saline, à Kastelberg, à l'entrée de la petite vallée de Sulzburg. C'est ici, au pied de ces généreux vignobles et d'un castel romain, que Schœpflin, l'historien de la vallée rhénane moyenne, vit le jour. S'il est permis de rattacher, sans affectation superstitieuse, au lieu de naissance même d'un homme distingué, les indices de sa carrière future, pourquoi ne pas croire qu'il a instinctivement puisé sur un sol jonché des débris du passé ses premières inspirations et les pressentiments de son illustration future?

Vous me permettrez de clore avec le souvenir de Schœpflin cette imparfaite esquisse des restes romains de Badenweiler. Je me suis interdit, quoique à regret, d'y rattacher une excursion sur le champ de l'histoire du moyen âge; encore moins me serais-je, à cette occasion, permis la description d'un site que vous connaissez tous, et que des poètes, des penseurs estimés de toute l'Allemagne ont célébré à l'envi. Je n'ai point osé glaner les épis oubliés ou dédaignés par le prélat M. de Wessenberg ou par Justinus Kerner, le mystique solitaire de Weinsberg.

LOUIS SPACH.



ESSAI

SUR UN

MANUSCRIT DU QUINZIÈME SIÈCLE

DÉCOUVERT DANS LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE STRASBOURG

PAR

AUGUSTE LIPPmann,

COMPOSITEUR DE MUSIQUE,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES D'ALSACE

Accompagné d'un spécimen fac-simile.

INTROIT

Nous avons été amené, par nos relations avec M. de Coussemaker, à faire des recherches sur un précieux manuscrit du quinzième siècle que possède notre ville.

Le savant infatigable, qui connaissait l'existence de ce volume à la Bibliothèque de Strasbourg, s'était déjà mis en rapport avec feu M. Jung, puis avec son successeur, M. Saum, pour se le faire adresser à Lille, sa résidence. N'ayant pu en recevoir la communication directe, il voulut bien réclamer notre concours pour lui donner des renseignements sur la partie musicale du manuscrit.

Grâce à l'obligeance de M. Saum, nous avons pu étudier le volume avec toute l'attention nécessaire, et les documents que nous y avons trouvés nous ont paru si importants au point de vue de l'histoire musicale de cette époque, ils révèlent des noms jusqu'à présent si peu connus et restés pour ainsi dire presque ignorés, même en Alsace, où le manuscrit a été découvert, que nous croyons devoir présenter à la Société le résultat de nos investigations.

Ce manuscrit musical de la Bibliothèque de Strasbourg peut être classé à bon droit parmi les monuments historiques de l'Alsace.

1. Le mémoire de M. Lippmann devait paraître dans la précédente livraison du Bulletin; l'impression en a été retardée par un incident indépendant de la volonté de l'auteur.

BIBLIOTHÈQUE DE STRASBOURG

M. 222, C. 22.

MANUSCRIT SUR PAPIER HAUT DE 26^e, LARGE DE 21^e, COMPRENANT 154 FEUILLETS

DESCRIPTION

Sur le plat postérieur de la reliure on lit ces mots:

Liber mensum musicalis. Sur la garde extérieure, collée sur le bord de la reliure se trouve une sorte de *séquence* à une voix commençant par ces mots: (les premières lettres du mot manquent)..... *mus predicat virginis verbum.*

Le volume commence par une table des pièces de musique placées à la suite du traité portant le nom de *Ph. de Vitry*, qui se trouve immédiatement après la table: elle est de trois mains différentes: la plus ancienne est celle qui a écrit le traité de *Ph. de Vitry*. *M. Jung*, l'un des prédécesseurs de *M. Saum*, le bibliothécaire actuel de la ville de Strasbourg, à l'obligance duquel nous devons d'avoir pu parcourir ces pièces, paraît en attribuer l'écriture à un nommé *Henry de Lauffenbourg*, auquel il assigne aussi les morceaux de musique qui portent le mot *Heinrici*; cette écriture, chargée d'abréviations régulières, d'ailleurs conforme aux règles paléographiques, peut se rapporter au commencement du quinzième siècle; toutes les pièces sont en notations noires du temps; une main postérieure a ajouté les premières paroles des pièces, qui ont été écrites aussi postérieurement dans le corps du manuscrit: elles sont, pour la plupart, en notations blanches. Enfin la troisième main est, selon toute apparence, celle de *M. Jung*, qui a ajouté les premières paroles de quelques pièces oubliées par ses devanciers et qui a transcrit, à côté de chaque pièce, les noms des auteurs qu'il a rencontrés dans le corps du manuscrit. Cette table prend les feuillets 1 et 2.

Le traité attribué à *Ph. de Vitry* commence au folio 3; on lit en tête de la page, en écriture rouge: *Philippus de Vitriaco*; une main moderne a

Gros doubs armes pour moy au bas re
meis Et garnison du mal te tenu en
dolomie Chor estoy duoy rondelle facit ton tra tenore can
tando retrograde. Enor de pris par fuit
toutes playse vo mi doner
de mes mals garnison.
Le somer de vons dame
Enor de lesemes Podh

*Sacerd p. iste duo rondelle pipp
ti pnt dext am 1089. 3. qd
vt pex roulz dendo mod admo*

tracé sur le folio 2: *Philippi de Vitriaco liber musicalium*; ce traité finit au folio 7.

M. Jung me paraît s'être un peu trop avancé en attribuant à *Ph. de Vitry* un assez grand nombre de pièces du manuscrit. Il me semble qu'on ne doit lui assigner que celles qui portent son nom. En revanche, j'y ai trouvé des fragments très-curieux d'un nommé *H. Hessmann de Argentorato* et de *Heinricus de Libero Castro Nas de Mergs*, etc.

Avec le verso du folio 7 commence un traité en allemand sur la musique mesurée; il est de la même main que le premier traité et finit avec la 1^{re} colonne du feuillet 8. A la 2^e colonne de ce même feuillet commence un petit traité de la mesure du monocorde, aussi en allemand; il va jusqu'à la fin de la 1^{re} colonne du folio 9. A la 2^e colonne de ce feuillet commence un autre petit traité sur la mesure des tuyaux d'orgue, en latin. A la 2^e colonne du folio 9, verso, on lit encore un autre petit traité de musique mesurée.

Enfin, avec le folio 10, verso, commence encore un nouveau petit traité de musique mesurée; mais celui-ci est principalement relatif aux *minimes* et aux *semi-minimes*, et est indiqué comme le complément des précédents.

La partie comprenant les compositions musicales vient immédiatement après les traités dont il vient d'être parlé; elle porte, comme je l'ai dit, une pagination spéciale; le 1^{er} feuillet n'est pas paginé; la pagination ne commence qu'avec le 2^e feuillet, qui porte le chiffre 1. Cette partie contient 212 compositions harmoniques à 2, 3, 4 parties; elles sont anonymes, à l'exception de 43, dont les noms se trouvent à côté de chaque pièce dans la liste qui la compose. Elles sont écrites en notation noire et rouge, avec notation blanche, celle-ci en grande minorité. Les pièces en notation noire et en notation noire et rouge sont du quatorzième siècle; elles sont écrites par la main qui a copié les traités décrits plus haut. On y trouve les 3 pièces dont il est fait mention dans le dernier fragment relatif aux *minimes* et aux *semi-minimes*. D'après M. Jung, Henri de Lauffenbourg en serait le transcriveur.

Quant aux pièces en notation blanche, elles sont postérieures aux autres et tracées par des mains différentes. La présence de plusieurs morceaux de *Binchoys* (le n° 4 porte ce nom écrit de différentes manières: nous avons cru devoir adopter de préférence celui de la ville du Hainaut, qui a donné le jour à ce célèbre musicien), Mergs, Dufay démontre qu'elles sont de la fin du quatorzième siècle ou du commencement du quinzième; on y remarque déjà plus de lucidité dans la notation. Quoi qu'il en soit, toutes ces pièces sont d'un intérêt considérable pour l'histoire musicale de cette

époque; on y trouve d'abord des compositions de plus de vingt artistes dont les noms sont restés inconnus jusqu'ici; on y rencontre des compositions canoniques sous le nom de *Fuga*, où le canon est employé à plusieurs parties et sous la forme rétrograde. Un grand nombre de pièces ne portent que les premiers mots des paroles primitives et sont accompagnées de paroles latines religieuses, ce qui prouve que les arrangements de ce genre ne datent pas d'aujourd'hui.

Parmi les pièces qui offrent le plus d'intérêt, il faut citer une *Messe* à quatre parties, une pièce sur les croisades, une autre qui a pour sujet la bataille de Rosebecke, dont l'auteur nous paraît être un Brugeois; une autre sur un comte de Flandre, des canons et des canons rétrogrades, etc. Tout ce qui précède est plein d'intérêt pour l'histoire de l'art.

Il est à remarquer aussi qu'à cette époque (quatorzième siècle) on écrivait quelquefois la musique sur des portées de six lignes. Le folio 78, verso, contient une page des plus intéressantes et m'a paru digne d'une mention spéciale; il a pour titre *Rondellus cum Contratenore retrogrado* (Rondeau pour contra-tenore rétrograde); ce sont deux rondeaux avec le même tenor qui sert de contra-tenore en rétrogradant, c'est-à-dire en faisant de la dernière note la première, de la pénultième la 2^e, et ainsi de suite; mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est que chacune des parties de chant des rondeaux se renverse de la même manière et se chante ensemble; de sorte que cela forme un morceau à six parties, comme l'indique une note placée à la fin de la page. Au folio 120 commence un traité de chant d'église dont voici les premiers mots: *Quoniam ut dicit sanctus Augustinus in domo Dei*, etc.

Les autres compositions du même manuscrit sont moins complètes: la traduction nous en a paru souvent difficile, surtout en raison de certaines pratiques particulières en usage dans les pays auxquels appartiennent les auteurs.

Le traité finit ainsi: *Et sic cum Dei adjutorio libellis ute musicalium ad honorem Christi sponsi vero Dei nec non et Matris ejus gloriosissime virginis sancte Marie finitus est anno MCCCCXI feria terlia post dedicationem palmarum in oppido Zomgen(?)*, etc.

Nous croyons qu'on ne verra pas sans intérêt le *fac-simile* d'une des pages les plus curieuses du manuscrit.

A. LIPPmann.



LES ABBÉS DE SELTZ

LETTER ADDRESSED TO THE PRESIDENT OF THE SOCIETY BY M. RISTELHUBER

Strasbourg, 8 juillet 1869.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je m'empresse de répondre à l'appel que vous avez adressé aux membres de la Société qui ne font pas encore partie du comité, en vous envoyant le résultat d'une visite faite récemment à Seltz.

A part votre article sur le péage de Seltz, le Bulletin ne contient jusqu'ici, sur cette localité, que des renseignements relatifs à l'époque romaine; il mentionne une inscription lapidaire (1^{re} série, t. II, p. 314), la découverte de diverses antiquités (2^e série, Procès-Verbaux, t. I, p. 24), et il contient un mémoire sur la voie romaine de Brumath à Seltz (2^e série, t. II, p. 14).

C'est au moyen âge que se rapportent les données que j'ai l'honneur de vous soumettre.

En déplaçant les bancs de l'église, on a rencontré une pierre tumulaire sur laquelle on lit, en grandes lettres onciales bien conservées, l'inscription suivante:

*Pavsat in hoc humili pius abbas Otto cvbili.
Ergo dicatis qvievnque pivm sapiatis.
Vtere jam letis et sit tibi svmma qvietis.*

AMEN.

On voit que cette inscription est en vers léonins et qu'elle s'applique à un abbé du nom d'Otto. Dans la série, difficile à établir, des abbés de Seltz, on ne rencontre qu'un Otto, auquel le roi des Romains Conrad III confirme, en 1139, les droits et les libertés de l'abbaye. Il paraît que l'abbaye se

trouvait alors dans une position lamentable, à en juger par les termes de la charte de Conrad III.

La charte est signée par un grand nombre de personnages importants: l'archevêque de Trèves, les évêques de Liège, de Würzbourg, de Worms, de Metz, de Münster, de Bâle, de Hamelberg, de Brandebourg, etc., ainsi que par Hermann, margrave de Bade et avoué de l'abbaye. A cette occasion nous essayerons de dresser la liste des abbés de Seltz; bien que fortement approximatif, ce catalogue pourra servir au *Dictionnaire biographique* dirigé par M. Stoffel.

Ezzemannus, 988-1002 (homme de vertu et de savoir « que l'impératrice Adélaïde avait continuellement auprès d'elle pour apprendre de lui les divines Écritures et pour être exercée dans la pratique de la sagesse chrétienne ». S. Odilon).

Gerbertus, 1047 (appelé par S. Odilon *piae memoriae vir*).

N. (Sous cet abbé, l'empereur Henri III accorda, à la prière d'Agnès, son épouse, la dîme de Minfeld et la chapelle de Freckenfeld, dans le Spirgau, à l'abbaye de Seltz. Les lettres de donation furent expédiées à Spire le 15 mars 1051.)

Libo, 1084. (L'antipape Guibert, connu sous le nom de Clément III, lui confirma, le 8 juin de cette année, les biens de son abbaye situés à Ober et Nideroterbach, à Wintzenbach et à Roederen.)

Rupert, 1100 (envoyé par Gebhard, abbé de Hirsau, avec quelques religieux, pour rétablir l'abbaye et la régularité.)

Étienne, 1102 (conseiller de l'empereur Henri V, il réunissait dans sa personne, au commencement du douzième siècle, les quatre abbayes de Seltz, de Wissembourg, de Clingenmünster et de Lintbourg).

Otto, 1139 (voyez plus haut).

Walther. (Il souscrivit en 1150, dans le nombré des princes, le diplôme de Conrad III pour l'abbaye de Corbie. En 1151 il abandonne la dîme du bien de Lobach à l'abbé de Neubourg. En 1162 il signe deux diplômes de l'empereur Frédéric pour l'église de Genève. En 1209 il assiste à l'assemblée qu'Othon IV tient à Augsbourg. Dans une charte de 1163 il est appelé Walter deuxième du nom.)

Reginold. (En 1163 il donne en emphytéose à l'abbaye de Koenigsbrück un alleu situé à Eberbach.)

Johannes. (L'empereur Henri VII lui donne le titre de prince, 30 octobre 1309. En 1316 Jean, étant obéré, vend à l'évêque de Strasbourg une cour à Sermersheim.)

Hugo, 1356 (est en lutte avec la ville de Seltz).

Ulric de Magenheim. (En 1382 Wenceslas confirme une transaction survenue entre l'abbé et la ville. En 1389 il concède à l'abbaye une part du péage. Cf. les chartes publiées par M. Spach dans le Bulletin de 1868.)

Jean de Fleckenstein. (Le 18 avril 1418 il prête, avec le couvent, serment d'obéissance entre les mains de Robert, abbé de Cluny. Évêque de Bâle en 1423. † le 2 décembre 1436.)

Henri de Dugesheim, tué par Henri de Kibourg, en 1434.

Jean Gros. (En 1441 Odon, abbé de Cluny, exerce sur lui sa juridiction. En 1469 Robert, évêque de Strasbourg, lui permet d'abattre le monastère de Murmelberg, situé au bord du Rhin, hors la ville. En 1470 Frédéric III confirme les priviléges de son abbaye.)

Walter de Gemmingen, dernier abbé et premier prévôt. (Sécularisation de l'abbaye le 26 mai 1481. En 1497 Walter assiste à la fulmination de la bulle qui sécularise Neuwiller, † 1501.)

Hubert de Wilsberg, † le 15 mai 1505.

Jean de Weitersheim, † le 3 février 1523.

Diether de Fleckenstein, † le 26 octobre 1548.

George de Weickersheim, † le 21 mai 1566.

François de Gaalen, † le 24 février 1576. (Il abolit le culte catholique dans la collégiale et y introduisit le zwinglianisme.)

André de Weickersheim, nommé prévôt le 3 mai 1576 par l'électeur Frédéric.

Jean-George Poeblisheim, 1623.

L'archiduc Léopold, évêque de Strasbourg, 1624.

Jean-George Dietrich, 1624.

Nicolas Dez (frère du jésuite), 1684-1691.

Le décret d'extinction de la prévôté et du chapitre de Seltz, donné par le grand-vicaire de l'évêché le 7 février 1692, fut confirmé par Louis XIV au mois d'août de la même année.

Agréez, etc.

P. RISTELHUBER.

LA

VALLÉE SUPÉRIEURE DU RHIN

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

Les monuments religieux du Rhin inférieur, depuis Strasbourg jusqu'à Cologne, sont nombreux et connus. L'étude de l'histoire de l'art religieux les a embrassés dans leur ensemble, examinés et classés selon leur mérite. Ceux de la vallée supérieure du Rhin, depuis Bâle jusqu'à Coire, comparativement bien moins nombreux, sont moins connus. Comment expliquer ce que j'appelle un petit phénomène dans l'histoire de l'art? Dans cette belle vallée supérieure du grand fleuve, objet de tant de convoitises politiques, le touriste est fasciné par les écrasantes beautés de la nature alpestre et oublie quelque peu l'œuvre des hommes, si petite, si mesquine quand on la compare à la grande œuvre de Dieu. Et quant au nombre comparativement fort restreint de monuments marquants qu'offre la région du Rhin supérieur, on se l'explique par l'envahissement et la généralisation du style de la Renaissance à une certaine époque. Sorti de l'Italie, ce style, que nous sommes loin de condamner et qui produisit une foule de monuments très-remarquables, se répandit dans les provinces en deçà des Alpes, le Tyrol, la Suisse, la Bavière; le style roman et ogival se vit abandonné ou au moins négligé, et un nombre très-considérable d'églises portant le cachet des siècles du moyen âge furent renversées et remplacées par des édifices de la Renaissance.

Ce fut en particulier le sort des monuments de la vallée supérieure du Rhin.

Toutefois, les monuments de la bonne période architectonique n'ont pas tous disparu. Fribourg, Bâle, Reichenau, Constance et Coire offrent au touriste des édifices religieux dignes de remarque; nous allons en dire quelques mots pour en préciser le mérite et pour apprécier les restaurations particulières que nos amis allemands ont essayé d'entreprendre. Je ne

dirai rien du dôme de Bâle; il est connu de tout le monde, et son état d'entretien, depuis nombre d'années déjà, ne laisse rien à désirer.

Le *Münster* de Fribourg en Brisgau est, selon le dire de nos voisins, le rival de celui de Strasbourg; hâtons-nous d'ajouter que cette rivalité n'a surgi que depuis que l'Alsace a cessé d'être une province de l'empire germanique. Jadis, personne n'eût osé mettre en ligne de comparaison les deux monuments. Nous ne médisons pas de Fribourg; son *Münster*, qui n'a été élevé au rang d'église cathédrale qu'en 1827, et qui ne fut pas fondé pour une métropole épiscopale, est grand et beau. J'y admire toujours l'ameublement des chapelles du chevet, les beaux autels sculptés à panneaux et les délicieux tableaux de la bonne école allemande qui les décorent. J'y admire plus encore un grand Christ en croix, style roman, plaqué d'or massif, un des plus précieux spécimens de l'orfèvrerie du douzième siècle. Les premières églises du monde chrétien pourraient envier à Fribourg une œuvre sacrée de cette importance. Il n'est guère d'église considérable en Allemagne dont le trésor ne renferme quelque objet de cette nature. Cela nous fait faire de pénibles retours sur la pauvreté relative de nos églises, privées de leurs anciennes richesses en vases sacrés et en orfèvrerie, au point de manquer des modèles nécessaires pour revenir aux vénérables formes des vases liturgiques anciens.

Le dôme de Fribourg n'est pas débadigeonné encore, et une assez violente couleur grise, qui forme contraste avec la belle pierre de grès rouge du même monument, en recouvre les parois. On a essayé d'en dégager une des chapelles de l'abside et de rendre aux nervures de voûtes leur nuance native. L'ouvrier chargé du travail n'a pas réussi, et l'essai de débadigeonnage tenté a été malheureux. C'est ainsi que parfois les bonnes causes ne trouvent pas l'interprète nécessaire pour bien les mettre en pratique. Espérons qu'à Fribourg on ne s'en tiendra pas à cette première tentative de restauration intérieure.

Nos remarques sur l'envahissement de la Renaissance trouvent leur application à Sæckingen, l'une des villes forestières des bords du Rhin, entre Bâle et Schaffhouse. L'antique basilique de saint Fridolin, l'apôtre de ces contrées, a dû faire place, au dix-septième siècle, à l'église actuelle, grande, curieuse à plus d'un titre et recouverte dans toute son étendue de fresques qui ne sont pas sans mérite. La belle et riche châsse, qui renferme les ossements de saint Fridolin est également style de Renaissance, et l'on montre dans le trésor plusieurs reliquaires fort précieux et anciens, et quelques objets ayant appartenu jadis au patron de l'église.

Un petit coin, une île dans l'Untersée, ou lac inférieur de Constanee,

celle de Reichenau, sera toujours pour le voyageur intelligent un but de pieux pèlerinage. La monographie de la célèbre abbaye de Saint-Pirmin a paru dans un de nos derniers Bulletins et nous la devons à notre vénéré président. Je n'y reviendrai pas; il serait difficile d'y ajouter rien d'intéressant. Mais comme son travail a été pour moi un stimulant d'aller visiter les lieux illustrés par des hommes tels que Walafried Strabon, il me permettra de faire un instant l'office de glaneur et de recueillir quelques épis épars qui ont échappé à son œil sagace.

Je quittai le chemin de fer à l'une des haltes les plus rapprochées de l'île, au point où jadis saint Pirmin, avec son ami Sintlas, traversèrent le lac pour aborder dans la Reichenau, et j'y abordai à mon tour en modeste pèlerin. Une bonne fortune, dans ces sortes de pérégrinations, c'est un bon guide. J'espérai le trouver dans le respectable curé de la paroisse principale de l'île, et je ne me trompai point. Le titulaire de la cure du *Münster*, M. Népomucène Neff, habite dans les dépendances de la célèbre abbaye; il accueillit très-cordialement le voyageur et mit à sa disposition le trésor de notes et de documents qu'il a réussi à recueillir durant la série d'années qu'il vit à l'ombre de la vénérable basilique. Il tient registre de tout. Il a entre les mains une monographie manuscrite de l'abbaye, que je regrettais vivement de ne pouvoir parcourir comme je l'eusse désiré; il m'eût fallu pour cela un temps considérable que je n'avais pas à ma disposition. M. Neff voulut bien me conduire dans toutes les parties de la vieille basilique.

On sait qu'il en existe encore trois dans l'île, chacune groupant autour d'elle un certain nombre de fidèles et formant paroisse. Les deux plus anciennes sont Mittelzell ou le *Münster*, l'église proprement dite de l'abbaye, et Oberzell, à l'extrême sud de l'île; la troisième, Unterzell, se trouve à l'extrême opposée, et sa construction est moins ancienne. Les deux premières basiliques, et surtout la principale, font époque dans l'histoire de l'art religieux de la Germanie. Cette dernière, objectif principal de ma visite, remonte à 816, forme liaison entre l'architecture chrétienne primordiale et le style romano-byzantin du moyen âge. C'est la *basilique type* de toutes celles qui furent élevées depuis la période de Charlemagne jusqu'à la fin du douzième siècle, et comme telle, sa structure, son ordonnance architectonique, ses détails d'ornementation sont d'une importance majeure. Ce n'est pas l'architecture proprement dite de Charlemagne, quoique contemporaine du grand monarque; c'est celle qui prit place et se développa côté à côté avec l'architecture en quelque sorte personnelle du chef de la seconde race de la monarchie française, et à laquelle on peut attribuer le nom d'architecture palatine. Cette dernière était une importation italienne, qui ne dura

qu'autant que le règne de Charlemagne. L'autre, celle des basiliques de Reichenau, sortait également de l'Italie, mais arrivait de ce côté des Alpes avec des traditions byzantines et fut définitivement adoptée comme modèle des basiliques romano-byzantines qui se trouvent en si grand nombre dans la vallée du Rhin.

La grande basilique de Reichenau n'est plus dans toute sa teneur primitive. Remaniée à plusieurs reprises, elle n'offre plus de sa structure originale que les trois nefs, le transept et une partie de la façade occidentale. Le reste est d'une époque plus récente; le chœur est du seizième siècle, non du quatorzième, comme cela se répète dans les manuels. Elle n'a jamais été voûtée; deux rangées de piliers, non de colonnes, séparent les nefs; les piliers sont couronnés de corniches à ornementation sculptée très-belle, très-caractéristique. Le plan de l'ensemble est bien conçu; mais l'architecture ne brille pas par une exécution magistrale; les murs d'enceinte ne sont pas parfaitement parallèles, mais se rapprochent vers le transept; l'appareil n'est ni distingué, ni soigné; la belle pierre y fait absolument défaut.

Au chœur, à l'entrée de la sacristie, on indique le lieu de repos de l'empereur Charles le Gros; le maître-autel, à triptyques, est de l'année 1495 et se fait remarquer par la beauté de ses peintures. Divers tableaux, fixés aux murs, mentionnent des traits historiques concernant l'abbaye et n'ont du reste rien de remarquable. Il y avait dans l'église un certain nombre de pierres tombales d'anciens abbés; un architecte, que nous ne nommons pas, chargé d'une restauration sommaire, il y a quelque vingt ans, se servit de ces pierres en guise de dalles, en prenant la précaution de tourner les figurés en relief du côté du sol. Le curé actuel les fit relever et fixer aux murs de la basilique.

Le trésor de l'église est riche; sa bibliothèque et ses manuscrits sont dispersés; mais bon nombre de ses richesses en orfèvrerie sacrée sont conservées. Nous mentionnons surtout deux châsses d'une grande valeur artistique, celle des saints Jean et Paul du neuvième siècle, et une autre de l'apôtre saint Marc du onzième siècle. Elles renferment des reliques insignes des saints dont elles portent le nom; la première surtout, donation précieuse du Saint-Siège, marque le degré de dignité auquel était arrivée la Reichenau dès le neuvième siècle. Une pyxide fort ancienne, au moins de la période carlovingienne, d'un travail remarquable en ivoire, attire l'attention. Un grand vase, selon la tradition l'un de ceux qui servaient à la noce de Cana et à la perpétration du premier miracle du Sauveur, fait également partie de ce trésor. Enfin, une relique précieuse entre toutes, le palladium de l'antique sanctuaire, est celle du précieux sang; elle est for-

tement scellée dans le massif de l'autel, et on l'expose chaque année, dans l'octave de la Trinité, à la vénération des nombreux pèlerins qui n'ont pas oublié le chemin de l'île et de son principal sanctuaire. Notons pour mémoire un riche ostensorial du dix-septième siècle. Tous ces objets réunissent à la valeur historique et artistique celle du métal; ils sont tous en argent ou en vermeil, quelquefois en or. Jusqu'ici on les a laissés au sanctuaire pour lequel ils ont été donnés. La Reichenau, séparée de la Suisse par un bras de l'Untersée, fait partie du grand-duché de Bade, et grâce à cette circonstance, ces richesses n'ont point été enlevées encore. En Suisse, sur la terre classique de la liberté, on est moins scrupuleux. A peu de distance de Reichenau, sur le territoire du canton de Zurich s'élevait le célèbre monastère de Rheinau. Décrétée de suppression par le grand conseil du canton, la vénérable abbaye a cessé d'exister depuis quatre ans. Elle avait pourtant pour elle tous les titres qui obligent au respect de la propriété et des choses saintes, l'antiquité, la science, la régularité de ses membres. Mais elle avait contre elle ses riches fondations, bien faites pour exciter les convoitises de certains gouvernements qui semblent avoir oublié certain précepte du décalogue. Elle devait succomber; ses richesses artistiques, inventoriées par l'autorité cantonale, furent déclarées de bonne prise, et aujourd'hui elles sont vendues et dispersées. Ce n'est pas tout: cette exécution sommaire ne laissa pas dormir un canton voisin, la Thurgovie. Ce canton renfermait un seul monastère encore, *Catharinenthal*, précieux reste des nombreuses communautés qui couvraient jadis le pays. Les religieuses étaient connues pour leur bienfaisance et leur régularité; elles invoquaient en leur faveur le texte des traités, les engagements formels du gouvernement cantonal; elles exhibaient encore un autre titre, cher à tous les bons Suisses. Au quinzième siècle, dans la guerre du duc de Bourgogne, Catharinenthal allait être incendié, quand le célèbre frère Nicolas de Flüe, qui portait alors les armes pour sa patrie, interposa son autorité et réussit à sauver cet asile de paix et de prière. Toutes ces considérations n'arrêtèrent point le conseil de Thurgovie; les religieuses avaient le tort irrémissible de posséder de grands biens. La cause de l'équité naturelle devait succomber en présence d'un pareil argument et un décret des souverains de Thurgovie lui donna le coup de grâce. Les pauvres religieuses sont obligées de quitter leur solitude; les richesses artistiques deviennent ce que devinrent celles de Rhinau: elles sont perdues pour la science.

Il n'en est point ainsi encore de celles de Reichenau, mais on craint pour l'avenir; le grand-duché de Bade, très-avancé en civilisation, se

prépare, assure-t-on, à étendre la main sur les biens des églises et à imiter l'exemple contagieux de sa voisine la Suisse. Jusqu'à ce jour, le gouvernement grand-ducal avait suivi une autre ligne, celle du respect de la propriété sacrée. Mais on annonce, et la nouvelle sinistre semble exacte, qu'une loi s'élabore dans le sens de celles de plusieurs cantons suisses¹. Alors le trésor de Reichenau tombera sous le séquestre, l'antique basilique y perdra les dernières pierres de son riche diadème artistique, et nous avons la douleur d'être les témoins impuissants de semblables énormités !

Ces réflexions me préoccupèrent quand je quittai l'île, si belle, si fertile de la Reichenau, pour regagner la terre ferme et me rendre à Constance.

Constance est l'ancien siège épiscopal transféré de *Vindonissa*, Windisch. C'était de toute la chrétienté l'évêché le plus étendu et portait pour cette raison le nom de *Sedes amplissima*. La ville a bien perdu de son importance, malgré sa position avantageuse sur le plus grand lac de la Germanie, le *Boden-Sée*. Sa cathédrale n'est pas sans mérite; je vais indiquer ce qui la caractérise. Ses dimensions sont modestes; elle est romane dans sa grande nef et dans son abside; mais celle-ci, ainsi que l'avant-chœur, ont subi les transformations de la Renaissance. La façade est ogivale et les deux petites nefs portent le même cachet. Dans la sacristie on voit avec plaisir une cheminée ogivale du quatorzième siècle, crénelée et très-artistement sculptée, ainsi qu'un *lavabo* ogival, mais plus récent. Les stalles du chœur sont d'une grande beauté, ogivales, mais recouvertes d'une couleur blanche à l'huile qui leur fait grand tort. Le sculpteur est probablement celui des panneaux de la grande porte, qui sont un vrai chef-d'œuvre et présentent dans vingt compartiments les sujets principaux du Nouveau Testament. Une inscription porte : *Anno X millesimo CCCCLXX Symon Haider artifex me fecit*; et ce Simon Haider était un artiste de l'école de Strasbourg, à ce qu'on nous affirme.

Il ne reste plus d'ancien autel. Dans le transept nord, un escalier tournant magnifique conduit aux combles de la petite nef; une sculpture magistrale, la mort de la sainte Vierge, est encastrée dans le mur. Une petite crypte fort ancienne, du dixième siècle, renferme le tombeau et les reliques de l'évêque saint Conrad. L'église est surtout riche en grilles de fer de toutes les formes et des dessins les plus variés; la plupart sont style de Renaissance.

On a élevé au milieu de la façade occidentale une tour ogivale, qui doit rappeler en quelque sorte celle de Fribourg. C'est une œuvre imparfaite en elle-même, et surtout mal combinée. La raison en est que la façade

1. Depuis, cette loi de spoliation a été présentée et votée par les chambres badoises.

est fait pour deux tours ; l'ensemble de la construction le prouve jusqu'à l'évidence. Au lieu d'entrer dans le plan de l'architecte de la façade, le moderne artiste, fort peu au fait des principes de sa science, se permit d'élever une tour sur la partie médiane de la façade, ce qui forme un contraste infiniment désagréable. Et afin de ne pas laisser dégarnie la place des tours proprement dites, il y campa aux angles des clochetons sans raison d'être et imitant des sentinelles perdues d'une armée. Toute la silhouette du monument est faussée par cette capitale erreur, et malheureusement l'erreur n'est pas facilement réparable.

De Constance à Coire on ne rencontre aucun monument ancien de marque. L'église abbatiale de Saint-Gall est de la bonne Renaissance, mais l'ancien et célèbre sanctuaire a complètement disparu. A l'extrémité supérieure du lac de Constance, non loin de l'antique *Brigantium*, aujourd'hui Brégenz, on aperçoit les vastes constructions de l'ancienne abbaye de *Mehrerau*, l'une des fondations de saint Colomban. Mais l'ancienne église a également disparu, et les moines cisterciens, chassés de Wettingen en Suisse, qui ont pris possession du monastère, viennent de faire construire une grande et belle église de style roman. Nous entrons donc dans la vallée du Rhin supérieur, et nous ne nous arrêtons qu'à Coire.

Coire, le *Curia Rhaetorum* des Romains, est le siège épiscopal le plus ancien des bords du Rhin, et il porte dans la nomenclature des évêchés du Rhin le titre de *Sedes antiquissima*; l'on sait que les sièges épiscopaux des bords du grand fleuve étaient au nombre de sept, dont chacun avait reçu un nom caractéristique. Coire s'appelait le siège le plus ancien, *Sedes antiquissima*; Constance, *Sedes amplissima*, à cause de son étendue; Bâle était le *Sedes jucundissima*, son agréable situation lui valut ce titre. Strasbourg, par la noblesse des titulaires du grand chapitre, se nommait *Sedes nobilissima*; Spire, qui se distinguait par la régularité de son chapitre, avait reçu le nom fort enviable de *Sedes piissima*; Worms, le moins bien partagé de ces diocèses sous le rapport temporel, était le *Sedes pauperrima*; Mayence, sans doute à cause de la dignité de ses archevêques, qui étaient archichanceliers-nés du Saint-Empire, était désigné comme *Sedes dignissima*, et Cologne enfin, la métropole la plus opulente, se nommait *Sedes ditissima*. Tous ces dignitaires ecclésiastiques étaient en même temps seigneurs territoriaux et investis de droits souverains. C'était un des plus beaux fleurons de l'Église; on avait donné à ce magnifique ruban vert des ondes du Rhin, le nom peu esthétique de *Pfaffengasse*; objet de convoitise pour plus d'un soldat conquérant. Quand, dans la guerre de Trente ans, les régiments bigarrés de Gustave-Adolphe étaient en train de démembrer la

monarchie des Habsbourg, le roi-soldat, pour stimuler l'ardeur de ses troupes, leur montra en perspective l'occupation de la *Pfaffengasse*, où ils allaient se reposer de leurs luttes dans les délices de cette Capoue rhénane.

L'évêché de Coire, fondé par saint Luce, l'an 470 de notre ère, est le plus ancien des régions rhénanes et mérite par conséquent le titre de *Sedes antiquissima*. Le titulaire conserve encore certaines immunités temporelles qu'on ne connaît plus ailleurs. On m'avait parlé avec éloges de la cathédrale, dont on vantait l'antiquité et les curieux détails. Tous les manuels de voyage s'accordent du reste à perpétuer une erreur que je regarde comme préjudiciable et que je tâche de rectifier ici. J'ai donc examiné l'édifice avec un soin particulier, sans égards aux protestations d'un sacrifac-tain loquace, qui commet quotidiennement de nombreux péchés d'inexactitude, en débitant devant les visiteurs ce qu'il a le malheur de ne point connaître comme il le faudrait.

La cathédrale n'est pas grande; la nef ne compte que trois travées jusqu'au chœur; il est vrai qu'elles sont étendues et appartiennent au style qui s'est développé dans la Suisse et dans la Savoie. L'architecture n'est point correcte dans son ensemble. Les clés de voûte ne correspondent point entre elles, et l'abside, moins élevée que la grande nef, présente une déviation d'axe trop forte pour ne pas être une faute. Tout ce que l'on dit du style *roman* de ce dôme est tout simplement mal fondé. L'édifice dans sa totalité, l'espèce de petite crypte sous l'avant-chœur exceptée, est du milieu du treizième siècle; tous les arceaux, sans exception aucune, sont à ogive. Les chapiteaux présentent une particularité notable: les motifs de style roman, les rinceaux, les animaux fantastiques, rivalisent avec les détails du premier style ogival, le crochet par exemple. Nulle part je n'ai trouvé en plein style ogival une aussi grande fidélité à reproduire l'ornementation du style roman-tertiaire, et c'est la cause sans doute de toutes les fables qui se répètent sur l'origine reculée de cet édifice. Mais l'erreur n'est pas possible pour qui sait regarder et examiner, et la juxtaposition des ornements de style ogival et de style roman nous oblige à attribuer à l'époque susdite, au milieu du treizième siècle, la construction du monument. Telle est la vérité.

On y remarque une autre particularité: tous les arceaux des petites nefs sont rentrants, c'est-à-dire à anse de corbeille. Là-dessus on a basé des hypothèses à perte de vue; c'était notamment un architecte de l'école mauresque qui a dû composer ce plan et en diriger l'exécution. La raison réelle est bien plus facile à trouver. L'édifice n'a pas de contre-forts à l'extérieur; la retombée des voûtes devait donc être paralysée par un autre

moyen, et elle le fut par les colossales dimensions des piliers de la grande nef, ensuite par les arceaux des petites nefs qui, par leur forme, font l'office de contre-forts intérieurs. Le problème de cette forme inusitée est résolu d'une manière fort naturelle, et toute autre hypothèse manque de fondement.

La cathédrale de Coire n'est pas bien entretenue et contraste avec la propreté des églises allemandes en général. En partie bariolée d'une affreuse peinture, en partie recouverte d'un vilain badigeon, elle produit un effet fâcheux. L'ameublement est à l'avenant. Il y a une *mensa romane* du douzième siècle dans l'abside, et sur elle s'élève un autel en bois du seizième siècle ; une custode assez remarquable porte la même date, et les stalles appartiennent également à cette époque. Sur deux autels latéraux on expose deux châsses remarquables, l'une romane, l'autre ogivale. En les examinant de près, on remarque qu'elles ne sont chacune que la moitié d'une châsse partagée en long ! Que sont devenues les deux autres moitiés ? Nous l'ignorons.

Le trésor de la sacristie renferme des objets dignes de toute attention : des morceaux d'anciennes étoffes, une chasuble dont le tissu appartient au onzième siècle, de belles châsses remplies de reliques et surtout un ostensorial ogival de la fin du quatorzième siècle, d'une forme et d'une exécution magistrales. C'est le plus beau que j'aie vu. En France on est à la recherche d'une forme d'ostensorial en accord avec les siècles de nos églises ogivales ; on en produit qui, à part les détails d'ornementation, ne sont que la copie de nos soleils modernes. La vraie forme ogivale n'a pas pu être trouvée. Nous croyons sincèrement qu'une copie parfaite de l'ostensoir de Coire mettrait fin aux difficultés et réunirait tous les suffrages des archéologues. Il est peut-être trop grand, et surtout trop lourd ; il est tout en argent et pèse 26 livres. Réduit à des proportions plus modestes, il deviendrait le vrai bijou d'un grand nombre de sanctuaires.

J'ai dû me borner à ces quelques détails sur ma dernière pérégrination dans les régions supérieures du Rhin. Au delà de Coire, il n'y a plus rien jusqu'au passage du Splügen et du Saint-Bernardin. Dans l'une des vallées qui aboutissent aux sources du Rhin se trouve l'ancienne abbaye de Disentis, autrefois très-renommée, aujourd'hui veuve de ses cénobites. Mais la basilique originale a disparu, et les bâtiments actuels, fort grandioses en effet, servent à d'autres usages.

V. GUERBER,

Curé de Haguenau.

LE CHATEAU DE BERNSTEIN

NOTE PRÉLIMINAIRE

En 1862, feu M. Félix de Dartein, alors propriétaire du château de Bernstein, réintégra, de son propre mouvement, aux Archives du Bas-Rhin, une série de documents relatifs à cette imposante ruine. Il paraît que, vers 1814 ou 1815, ces pièces avaient été confiées, par les Archives, à la famille qui possédait ledit château. La réintégration, après plus d'un demi-siècle, était un acte de bonne foi; mais l'administration a dû en savoir gré au citoyen loyal qui rendait des chartes que lui n'avait point empruntées et dont l'existence était ignorée aux Archives.

Ces documents sont au nombre de sept; il me semble qu'ils offrent assez d'intérêt pour mériter une analyse et une reproduction partielle. J'ai fait choix de deux titres, que je vous soumets textuellement, et avec une traduction; pour les autres, je me bornerai à l'indication succincte de leur contenu. Quelques mots sur le château de Bernstein même devrons tenir lieu d'introduction.

Vous savez que le Bernstein s'élève, à 6 kilomètres au nord de celui d'Ortenberg, au-dessus de la petite ville de Dambach. « Le plein-cintre domine dans cet édifice cyclopéen, qui remonte au dixième, peut-être au neuvième siècle. Il est assis sur un rocher de granit, auquel il emprunte ses matériaux. Il est à trois enceintes flanquées d'autant de tours¹. »

Au commencement du treizième siècle, il appartenait aux comtes de Dabo; il passa, par mariage, un instant à un cadet des ducs de Lorraine, puis à la famille de Linange, puis à l'Église de Strasbourg. L'évêque Berthold l'avait attaqué et pris en 1227; en 1236, l'Église en avait obtenu la possession de la part de l'empereur.

Ici nous sommes au beau milieu des titres livrés par M. de Dartein.

1. Voy. *les Châteaux forts d'Alsace*, par l'archiviste du Bas-Rhin, p. 31. 1860.

Le premier constate qu'en novembre 1226, Herrmann et Henri, margraves de Bade, donnent à Berthold, évêque de Strasbourg, les châteaux de Guirbaden, *Bernstein*, Éguisheim, Dagsbourg, et d'autres biens sis dans les diocèses de Bâle, Metz et Strasbourg, le tout provenant de la succession de Gertrude, comtesse de Dagsbourg, fille de feu comte Albert de Dagsbourg et mère des margraves donateurs. Laguille ayant publié ce document latin dans les pièces justificatives de son *Histoire d'Alsace* (p. 33), je m'abstiens de donner ici une édition de seconde main.

De la même année 1226 (décembre, sans indication de date plus précise) est un second document, édité par Laguille (Pièces justificatives, p. 34) et par Schœpflin, *Historia Zaringo-Badensis* (V. p. 173). Nous apprenons par cette charte latine que Sigebert de Werde et son fils, comtes (*comites*) d'Alsace, adjugent la succession de la comtesse Gertrude de Dagsbourg aux margraves Henri et Herrmann de Bade, à l'exclusion du duc de Brabant.

Le jugement est rendu près de la villa de Holtzheim, en présence de plusieurs chanoines du Grand-Chapitre, des frères Henri et Louis de Lichtenberg, de Burkard de Geroldseck, d'Otton d'Ochsenstein, d'Albert et Burchard Beyer.

Nous sautons deux siècles, pour arriver au troisième document, qui est daté du 4 mars 1437, et constate que l'usufruit du château de Bernstein est accordé à Conrad de Bussnang, cellerier et portier du Grand-Chapitre (plus tard évêque de Strasbourg). L'acte est émis par le doyen du Chapitre, Jean de Helfenstein. Nous donnons en entier le texte et la traduction de cette charte.

Le Grand-Chapitre, représenté par son doyen, Jean de Helfenstein, confirme l'usufruit viager du château de Bernstein, accordé par l'évêque Guillaume de Diest à Conrad de Bussnang, cellerier et portier du Grand-Chapitre. (1437, jeudi, après Saint-Mathias, 4 mars.)

Wir Johans von Helfenstein dechan und das cappitel der meren Stifft zu Strasburg bekennen offenbar und tugent kunt aller menglich so disen brieff ansenhet oder horent lesen Als der Erwurdig In got Vatter und herre herrn Wilhelm Byschoff zu Strasburg unser gnediger herre dem Edeln herrn Conraten herre von Busznang unserm mitthumherren Keller und portener der egenanten unser stift das slosz Bernstein ob Tambach gelegen demselben stiffe zu Strasburg in egenschafft zugehörende mit ettlichen sinen zugehorden und ouch mit ettlichen Zinsen gulten renten und gefellen sine leptage und die wile und er in lib und leben ist

fur sich und sin nachkommen in demselben stiftt das ze nutzen und ze niessen geben hat In wysz und masze und das derselbe siner gnaden gifste brief Im hierinn übergeben eygentlich usz wiset Da bekennen wir dechan und Cappitel obgenant in disem gegenwärtigen brief das solich gnade der gabe und der gifste des egemelten slosz der zinse rente zugehörden und gefelle in obgemelt masse und denne die egenanten briefe so der vorbenant herr Conrat von dem egenanten unserm gnedigen herren von Strasburg von solicher gabe und nyessung innhat luter wiset mit unser dechan und Cappitels gunst wissen willen und gehelle zugangen und beschenken ist. Und harumb so haben wir solich gnad und gabe obgemelt mit rechtem unserm wissen bestetiget vergunst und krefftiget und bestetigent und vergunstent und verwillent sie Im onch mit disem unserm briefe für uns und unser nachkommen in demselben unserm Cappitel ze ende sins lebens ze haben und zeniessen und dawider nütz ze sinde. Und des zu rechter warer urkunde so haben wir an disen soliehen unsern gunst und bestettnuszbrief unsers Cappitels grosz Ingesigel tun hencken und demselben herrn Conrat disem brieff übergeben. Der geben ist usf den nelisten Dunrsztag nach sant Matthias den heiligen zweelf botten tag des Jars do man zalt von gottes geburt tusent vierhundert Tryssig und sieben Jar (4 mars 1437).

(1437, 4 mars.)

Nous, Jean de Helfenstein, doyen, et le Grand-Chapitre de Strasbourg, certifions et annonçons à tous ceux qui la présente lettre liront ou entendront lire :

Puisque le vénérable père et seigneur, sieur Guillaume, évêque de Strasbourg, notre vénéré seigneur, a daigné conférer au noble seigneur Conrad de Busznang, notre co-chanoine, cellier et portier dudit Chapitre, le château de Bernstein, sis au-dessus de Dambach, appartenant en toute propriété audit Chapitre, avec quelques-unes de ses dépendances, ainsi qu'avec quelques rentes, redevances et revenus, à titre d'usufruit, toute sa vie durant, lui, et après lui ses successeurs en lesdites fonctions, ainsi qu'il est dit dans la lettre de donation de notre seigneur évêque, à lui remise,

Nous, doyen et Grand-Chapitre, certifions par les présentes que le don gracieux dudit château, ainsi que des rentes, revenus et redevances et dépendances spécifiés dans la lettre que tient en main le sieur Conrad, de la part de notre gracieux seigneur l'évêque, au sujet du don et de l'usufruit, a été fait en vue et avec le consentement libre et volontaire de nous, le

doyen et les membres du Grand-Chapitre. Et nous avons confirmé, certioré, affirmé, confirmons, certiorons et affirmons, de notre plein gré, par les présentes, en notre nom et en celui de nos successeurs dans le Grand-Chapitre, que le don gracieux ainsi défini devra lui rester, sa vie durant, à titre d'usufruit, et que nous n'essayerons point de l'en empêcher.

Et, en foi de quoi, avons appendu à la présente lettre de confirmation le grand sigille de notre Chapitre et l'avons remise en mains dudit sieur Conrad.

Fait le jeudi après le jour de Saint-Mathias l'apôtre, l'an quatorze cent trente-sept.

Avec le sceau du Grand-Chapitre (la sainte Vierge — cire jaune).

Suit un acte allemand passé en 1453, 7 février, devant Günther Reimer, le schultbeiss ou prévôt de la ville de Dambach, et portant que Gotzeman et Jean Goetzeman, résidant à Stotzheim, reconnaissent avoir acquis par héritage une maison sise à Dambach, et devoir, sur ledit immeuble, une rente de 1 schelling à Conrad de Bussnang, chanoine du Grand-Chapitre, ou plutôt à son représentant Jean-Guillaume Gurtler.

La rente fait partie de celles qui relèvent du *château de Bernstein*; après la mort de l'usufruitier Conrad de Bussnang, elle fera retour à l'évêché de Strasbourg. Les comparants s'engagent à tenir l'immeuble en bon état.

En 1455, la veille de Saint-Martin (10 novembre), un acte passé devant le même prévôt de Dambach porte que Pierre Erbe et sa femme reconnaissent avoir acheté une maison sise à Dambach des mains de Bernard de Trèves, receveur du sieur Guillaume Boecklé. La maison doit une rente annuelle de 1 livre à l'évêque de Strasbourg, c'est-à-dire à la chapelle de Bernstein.

Les acquéreurs s'engagent à la servir.

Un jugement arbitral du 16 août 1460 est rendu après l'abornement d'une forêt en litige entre Conrad de Bussnang et l'abbesse d'Andlau. Je reproduis en entier cet acte curieux qui indique la manière dont on procédait alors au renouvellement du bornage.

(1460, 16 août.)

Jugement arbitral concernant l'abornement de forêts en litige entre le propriétaire du château de Bernstein et l'abbesse d'Andlau.

Zu wissen von solicher Spenne und miszhellungen wegen so do untz her zwuschen dem Edeln wolgebornen herren herre Cunrat von Busz-

nangk thumherre der hohen Stift zu Straszburg und herre In der obern Montat uff ein Und der wurdigen geistlichen frowen frow Susannen von Epptingen epptissin zu Andelo am andernteile gewesen etlicher Irre welde und undergenge Im Blieszbach und am Langenstein. Do nu beide Parthen Irre spennen komen sindt uff vier manne und uff einen funfsterman nemlich myn herre von Busznangk uff hugshugel und Zeisenhensel beide von Epphich Item myn frowe Susanna von Epptingen uff botpeter und Bonenhensel Beide von Kestenholtz und beide parthen uff meister hanns Rappenkapph stetmeister zu Sletstatt als einen funfsterman So nu die obgeschriben viere und der funfsterman beider parth Spenn verhort handt habent sy erkant mit dem merteil das die obgeschriben beide parthen In gegenwertigkeyt Ir einen undergang thun soltent und nach solichem undergange das underlachen¹. Das also von beiden Parthen untergangen und underlachet ist uff Samstag nach frowentag der eren zu Latin genant assumptio Im sehtzigsten Jore Item zum ersten, so hant sy angefangen zu lachen am Langenstein oben uff dem Berge und ist ein crutze In einen stein gehowen und ein eichbomet statt uff demselben steine ist auch ein crutze Ingehawen. Item undersich in den Blieszbach abe uff einen steinworff ist ein crutze in einen eichbom gehawen. Item furebasz under sich kurz gegen dem bliezbach stat ein velsz sind zwey crutze Ingehawen und ein eychbomel stat uff dem velsz und eins under dem velsz sindt auch gelachet Item under demselben velsz In den bliszbach abe sindt auch sehs eichboume gelachet mit crutzen und dryg Linden und ist der nyderste Lachbaum ein grosser eichboum. Und sindt by solichem undergange gewesen von mys herren von Busznangke wegen nemlich der veste Juncher Bastiangurtler vogt zu Bernstein der from wise friderich von Cuppenheim altschaffner In der pflege Bernstein Kabaltesclaus von Blenswir Meiger-claus von Sant Petersholtz Meigernützen sun. Item uff myner frawen der epptissin siten Martin Ir schaffner diezyt Mychel Rymperlin Schultheiss zu scherwir. Ulrich appt von Scherwir In meyger hanman wolffhart heymburger Peter hanmann Kabele, Schallentenge hans metzger henselin frischinger, Rufelmetzger hans weidelich Claus Wolffhart und Claus Küffer alle von Scherwir Und des zu einem offenen steten waren urkunde und gezugnisse so habe ich hanns Rappenkapph stetmeister zu Sletstadt myn eygen Ingesigel von bette wegen der obgeschriben beider Parthen gehenckt

1. Le terme d'*unterlachen* s'applique plus spécialement, d'après le glossaire de Scherz, à la pratique de marquer d'un signe distinctif les arbres ou les pierres servant à l'abor-nement.

an disen brieff der do Zwene glich gemahlt sindt und yetweder parth einer übergeben ist sy und Ire nachkommen domit zu besagende aller abgeschriben dinge doch mir und mynen erben unschadelich Der do geben wart uff den vorgeschriften tag und Iore.

Avec sigille en cire verte de l'arbitre Jean Rappenkoppf.

(1460, 16 août.)

A savoir au sujet de certain litige et désaccord, intervenu jusqu'ici entre le noble et illustre seigneur Conrad de Bussnang, chanoine du Grand-Chapitre de Strasbourg et seigneur du Mundat supérieur, d'une part, et la révérende dame, dame Suzanne d'Eptingen, abbesse d'Andlau, d'autre part, à propos de quelques-unes de leurs forêts et de l'abornement dans le *Bliesbach* et au *Langenstein*.

Or, les deux parties étant convenues de s'en remettre pour la décision de leur litige à quatre prud'hommes et à un cinquième arbitre, savoir Mgr. de Bussnang, à Hugshugel¹ et à Zeisenhensel², tous deux d'Epsig, et M^{me} Suzanne d'Eptingen à Botpeter³ et Bonenhiensel⁴, tous deux de Châtenois, et les deux parties à maître Jean Rappenkapf, stettmeistre à Schlestadt, en qualité d'arbitre, et les quatre susdits prud'hommes, ainsi que l'arbitre ayant entendu les griefs des deux parties, ont décidé à la majorité des voix que les deux parties auraient présentement à procéder à un abornement, et après cest abornement à la démarcation.

Et ont les deux parties procédé à l'abornement et à la démarcation le samedi après la principale fête de Notre-Dame, appelée *Assumptio* en latin, l'an (14)60.

Et en premier lieu ils ont commencé la démarcation au Langenstein, au haut de la montagne, et une croix a été sculptée dans une pierre-borne, et un poteau de chêne, avec l'incision d'une croix, a été placé sur ladite pierre.

Puis, en descendant vers le Bliesbach, à une jetée de pierre, une croix est incisée dans un chêne.

Puis, toujours en aval, à peu de distance, vis-à-vis du Bliesbach, se lève un roc, ayant deux croix incisées, et un chêne se dresse sur le roc, un autre chêne au-dessous; chaque arbre est marqué d'une croix.

1. Hugues Hugel.

2. Jean Zeis.

3. Pierre Bot.

4. Jean Bone.

De plus, en aval dudit roc, en descendant le Bliesbach, se trouvent six chênes marqués de croix et trois tilleuls; le dernier arbre marqué est un grand chêne.

Et ont assisté à cet abornement, de la part de Mgr. de Bussnang, le sieur Bastien Gurtler, avoué, résidant au Bernstein; le très-pieux et sage Frédéric de Kuppenheim, ancien receveur du bailliage de Bernstein; Kabaltenclaus de Blenswir¹, Meigerclaus² de Saint-Pierrebois, fils de Meigernütze. Et de la part de M^{me} l'abbesse Martin, son receveur actuel, Michel Rymperlin, prévôt de Scherwiller; Ulric Apt de Scherwiller, fermier de l'abbesse; Hanman Wolfart, adjoint au prévôt; Pierre Hanmann Kabele, Schallentenge, Jean Metzger, Jean Frischinger, Rufelmetzger, J. Weidelich, Nicolas Wolfhart et Nicolas Kuffer, tous de Scherwiller. En foi de quoi, à titre d'irrécusable et durable témoignage, moi, Jean Rappenkopf, stettmeistre de Schlestadt, ai, sur la demande des deux parties susdites, appendu mon sigille à cette lettre, transcrise en double exemplaire, et chaque partie en a reçu un à l'effet de certiorer, eux et leurs descendants, des articles y contenus, sans que toutefois il puisse en résulter préjudice pour moi ou mes héritiers. Fait le jour et an que dessus avec sigille en cire verte de l'arbitre J. Rappenkopf³.

Le dernier document réintégré consiste en un acte latin passé devant l'officialité de Strasbourg, le 14 des kalendes de décembre 1491 (13 novembre). Dans ce texte, Kunlin Kunz Amann, de Dambach, reconnaît avoir acquis, des mains de Henri, comte de Werdenberg, chanoine du Grand-Chapitre de Strasbourg, une maison sise sur le marché à Dambach, et devra servir à l'avenir une rente de 1 liv. 15 sch., affectée à cette maison. De cette somme, 1 livre de rente est due au château de Bernstein, 15 schellings sont dus à la chapelle de Sainte-Marguerite dans le château.

Je termine en émettant le vœu que les détenteurs de bonne foi de titres enlevés lors de la Révolution, soit aux archives de l'évêché, soit à celles des diverses abbayes et communautés religieuses d'Alsace, veuillent bien imiter l'exemple de M. de Dartein et compléter nos collections dépareillées.

LOUIS SPACH,

Archiviste du Bas-Rhin.

1. Nicolas Kabalt, demeurant à Blienschwiller.

2. Nicolas Meiger.

3. Le nom du *stettmeistre* est tantôt écrit Rappenkapph, tantôt Rappenkopph:

UNE MAISON A STRASBOURG

AVEC CINQ ANNEXES

L'historien ou le chroniqueur spécial d'une ville devrait , si c'était possible , descendre aux éléments primitifs de son récit , en faisant la description et en donnant les mutations successives non-seulement des grands édifices , des monuments publics , mais des principales demeures particulières , des maisons nobiliaires ou bourgeoises , qui posséderaient dans leurs archives une série de titres de propriété . — On comprendra de suite dans quel but j'émets cette idée qui , au surplus , a été exécutée en partie dans le *Strasbourg pittoresque* de M. Piton. Je sais parfaitement que l'exécution littérale du programme que j'indique n'est point réalisable. On tomberait dans des détails infinis , inadmissibles même dans une monographie ; il s'agit de se mettre en garde contre ce fractionnement infinitésimal , vers lequel sont entraînés les travailleurs dans le champ limité des chroniques spéciales. Mais ce qui est possible , je vais essayer de le faire , en mettant en relief les titres d'une seule et même maison , à laquelle aucun souvenir historique majeur n'est attaché. Je vais essayer de montrer comment de simples actes de vente ou de mutation de propriété peuvent , à raison de quelques circonstances accessoires , de quelques noms propres , de quelques détails de construction , ouvrir une perspective sur les habitudes , les mœurs des citoyens qui s'abritaient dans ces murs , ou confirmer par le témoignage écrit , les traditions orales que les grands-pères transmettent quelquefois à leurs enfants.

Ce n'est point au hasard que j'ai abandonné le choix de l'immeuble ou de la maison dont je vais mettre en relief les métamorphoses successives. Il y a plus d'un quart de siècle déjà , M. Édouard de Billy , alors ingénieur en chef des mines , en résidence à Strasbourg , me fit voir toute une série de titres de propriété , concernant une demeure patrimoniale qui venait de lui échoir en partage. J'en fus frappé , et je me dis que , si les principaux immeubles d'une cité se trouvaient tous nantis d'une suite de par-

chemins ou de papiers de cette nature, et si chaque propriétaire s'appliquait à les copier et à les analyser, ne serait-ce que pour son usage particulier, on aboutirait à des résultats peut-être inespérés, à des inductions imprévues. Mais qui donc aurait la patience ou les loisirs pour se livrer à de semblables études atomistiques ? Le chimiste peut s'y appliquer dans un but pratique; l'historien, incessamment attiré par le spectacle des grandes catastrophes et par le jeu des passions humaines, se fourvoierait ou se perdrait dans cet éparpillement de sa force d'application.

M. de Billy, dans le cours de sa carrière officielle, quitta Strasbourg; je perdis de vue les archives privées qu'il avait un instant fait passer sous mes yeux. Il y a quelques mois il vint à m'en reparler, et je repris un plan depuis si longtemps abandonné et oublié.

Il s'agit de la maison qui porte maintenant le n° 3 sur le quai Saint-Thomas. Elle se distingue de ses deux voisines de droite et de gauche par deux avances (*Erker*), qui montent jusqu'à la hauteur du second étage et encadrent au premier un balcon oblong, tandis qu'au second elles servent chacune de support ou de console à un balconet. Cette particularité donne un caractère un peu monumental à l'immeuble en question. Ce n'est point un palais de Florence; mais ce n'est pas non plus une simple caserne contemporaine, où viennent s'entasser, derrière une façade monotone, une douzaine de familles.

De plus, cet immeuble exceptionnel à Strasbourg ne tient pas seulement au quai; il se prolonge intérieurement jusqu'à la rue de l'Ail, derrière l'église de Saint-Thomas. Cet espace oblong, assez considérable, est rempli par deux cours un peu sombres, coupées par un corps de logis transversal et terminées par un troisième corps de logis ouvrant sur ladite rue. Et, circonstance particulière, à la gauche de ce troisième corps de logis, une porte à plein-cintre donne accès dans une cave, qui n'est point creusée sous l'immeuble même dont elle fait partie, mais se trouve établie sous l'immeuble du voisin. Cette maison voisine, de la rue de l'Ail, de chétive apparence, offre aussi une circonstance particulière: elle a trois copropriétaires; la cave est, comme nous venons de le voir, du domaine direct de M. de Billy, propriétaire du n° 3 du quai Saint-Thomas; la porte cochère appartient au propriétaire du n° 2 du quai Saint-Thomas; enfin, l'unique étage qui se trouve au-dessus de cette porte et le rez-de-chaussée sont entre les mains d'un troisième propriétaire. C'est un système de communisme légal. On pourrait aussi comparer cet état de choses à celui qui faisait de certains de nos châteaux du moyen âge la copropriété de plusieurs châtelains.

En face du troisième corps de bâtiments soudé au n° 3 du quai, se trouve une maison oblongue à un seul étage; c'est l'une des maisons curiales de l'église de Saint-Nicolas; elle porte, dans les titres de propriété, le nom *zur Winterture*.

Retournons au corps de logis principal, à la façade du quai. La vue dont on jouit de ces appartements, est fort étendue; elle embrasse deux ponts (celui de l'Esprit et celui de Saint-Thomas); deux églises (Saint-Nicolas et Saint-Louis); une longue enfilade de quais; elle plonge, au delà de la rivière, dans la rue de l'Écarlate et sur l'hôtel du Gouvernement, où Louis XIV vint loger en octobre 1681; du haut du troisième étage, on reconnaît le clocher de l'hôpital civil et les arbres des remparts.

Autrefois, dans un passé qu'il serait peut-être difficile de préciser d'une manière absolue, un bras du Rhin se déversait, non loin d'ici, dans la rivière d'Ill, ou dans la Brusche, comme elle est appelée dans les titres du n° 3. Le quai Saint-Thomas d'aujourd'hui portait le nom significatif du *Rhineckel¹*... *uf'm Rinecke* dans les titres. Je me souviens parfaitement que, dans mon enfance, le quai, formé par une lisière passablement étroite, et peu élevée au-dessus du niveau des eaux, n'était connu que sous la dénomination appropriée à l'état des lieux du temps jadis.

Les titres existants qui concernent cette maison importante au point de vue topographique, commencent avec le quatorzième siècle et finissent avec le dix-neuvième. J'en donnerai une analyse succincte, et je joindrai, à titre de preuves, cinq documents, l'un emprunté au quatorzième, un autre au quinzième, deux au seizième et un au dix-septième siècle.

Le plus ancien, sur parchemin, en allemand, est de l'an 1306; il est émis par Burkard Reinboldelin, le stettmeistre, et le Sénat ou Conseil de Strasbourg; il constate qu'Agnès, fille de Gozzo de Geispolsheim, et veuve de Walther de Pfettisheim, citoyenne de Strasbourg, a vendu à Jean Klobeloch, gendre de Pierre de Schonneck, les deux tiers d'une maison avec cour et dépendances, sise dans la *Spettergasse*, aboutissant d'une part à la maison Wenser, d'autre part à celle du même Jean Klobeloch; et ce, au prix de 31 mares d'argent, valeur de Strasbourg. La venderesse garantit l'acheteur contre toute éventualité; elle énumère les citoyens qui se portent cautions; ce sont: messire Hesse Gope, Hugues le chevalier, fils du prévôt de Butenheim; Burkard Gope, frère du susdit Hesse.

1. Au coin du Rhin.

L'origine du mot Rhineckel n'était, au surplus, pas due seulement au voisinage du Rhin, mais à un angle rentrant (*Eck*) formé par la maison voisine, en amont de la maison de Billy.

Suivent, après l'indication de la date déjà mentionnée, les noms de quatre stettmeistres : Burkard Reinboldelin, Conrad Rylin, Jean Stubenweg, Sigfrid de Fegersheim ; puis les témoins :

Sigismond Hetzel, Henri de Wolfgangesheim, Jean Schilt, Pierre de Schonnecke, Gotze de Grostein, Albert Ruolenderlin, Reimolt de Liebenzeller, Nicolas de Reimuntheim, Hetzel Marx, Jean le jeune, Nicolas Ottfriedrich, Nicolas de Kageneck, Guillaume Nape, Burkard Pfiler, Burkard Pamphilin, Hugues Richter, chevalier, Eberhard Sicke, Jean de Winterthur, à l'enseigne de l'Ange, Jean Lenzelin et Conrad Broger, le conseiller; avec sigille en cire verte de la ville (la sainte Vierge sous baldaquin).

On a pu relever, dans cette longue liste, quelques noms historiques, par exemple celui de Liebenzeller, descendant (peut-être fils ou petit-fils) de celui qui joue un rôle dans la bataille de Hausbergen. On remarquera de même que la rue qui porte aujourd'hui le nom de rue de l'Ail, mais qui devrait s'appeler rue *Klobeloch*, était, au commencement du quatorzième siècle, la *Spettergasse* (rue aux Haillons ?); et vers 1439, la *Knoblochsgasse*.

En 1439, la même maison passe des mains de Catherine Kelca, veuve de Jean Betcholt, et des mains de Valentin Betcholt, à Jacques Hapmacher et à sa femme Hedwige. Les voisins, du côté de l'eau, sont d'une part les héritiers du sire de Heiligenstein et ceux d'Antoine Voltz; dans la rue de l'Ail, les héritiers du même sire de Heiligenstein et ceux de Walther de Müllenheim.

A la date des 28 et 30 septembre 1469, trente ans après l'acquisition de la maison par Hapmacher, nous sommes devant l'Officialité de Strasbourg. L'immeuble en question passe de Jacques Hapmacher et de sa femme Marguerite Voltz entre les mains de Frantz Hagen et de sa femme Odile, fille légitime de Jean Berlin. Voici la description de l'immeuble vendu :

Une cour avec deux maisons, l'une de devant, l'autre postérieure, avec une écurie latérale, et la maison au-dessus de cette écurie, sise *im Winterture*, et avec leurs dépendances quelconques, et tous les droits y attachés, le tout situé dans la ville de Strasbourg, *uff Ryncke*, tenant d'une part à Jean de Rosheim, d'autre part à Jean Winterture, chevalier strasbourgeois, et par derrière tenant d'une part à Philippe de Müllenheim, chevalier, et d'autre part à Jean Meerswin.

Sont ensuite énumérées les charges dont est grevée la maison : elle doit d'abord 6 livres de rente annuelle, rachetables à 120 livres, aux vicaires du Grand-Chœur de la cathédrale; 5 florins de rente rachetables à 100 florins, à Agathe Hapmacher, veuve de feu Bechtold, Wechtelin, à

Offenbourg ; 2 livres de rente, rachetables avec 40 livres, à Nicolas Kuysebosz, chaudronnier, bourgeois de Strasbourg; une rente viagère de 10 florins à Jean Immeler et Dorothée, sa femme.

Le prix de la vente totale est de 125 florins d'or 2 sous 6 deniers.

Suivent les longues et minutieuses formules dont l'acheteur exigeait que le vendeur se portât fort devant l'Officialité, et celles de la renonciation au recours en droit qui pouvait compéter à la femme du vendeur.

En moins d'un demi-siècle la maison va de nouveau subir une mutation ; nous tenons en main un autre acte passé en 1517 devant l'Officialité, et constatant que Philippe Hagen vend à son frère Frantz Hagen deux parties possédées par indivis de la maison sise *uff Rynecke*. Il est dit expressément dans l'acte que le tiers de ladite maison appartenait déjà par indivis à l'acheteur.

Cette cession entre frères a lieu à raison de 533 florins. Le vendeur garantit libres de toute charge féodale les deux tiers vendus. Une tierce personne intervient dans l'acte; c'est Philippe Bœckel, curateur d'une fille mineure de Philippe Hagen et de sa première femme feu Julienne Gryffin; il s'engage, au nom de sa pupille, à ne point attaquer la vente. Le vendeur se réserve le droit de réméré pour lui-même ou ses héritiers mâles.

Une autre condition reste imposée à l'acheteur. Dans le cas où Marx, fils de Philippe Hagen, fréquenterait un jour l'Université ou entrerait quelque part en apprentissage, l'acheteur ou ses héritiers auraient à lui payer, en deux annuités, la somme de 50 florins, à titre de don gracieux. Suivent les formules notariées.

Dans la même année (1517) Frantz Hagen constitue à son frère Philippe une rente de 8 florins sur ce double immeuble, et en 1521 le chapitre de Saint-Michel et de Saint-Pierre-le-Vieux déclare que Frantz Hagen a racheté cette rente.

Nous touchons maintenant à un acte important; c'est un arbitrage, prononcé dans une affaire de mur mitoyen, à la date du 9 avril 1541, par Bernard de Heydelberg, architecte de l'œuvre Notre-Dame, et par quatre architectes jurés de la ville de Strasbourg, savoir : Bastien d'Elmendingen¹, Jean Spiegel, Nicolas d'Andlau et Conrad de Schweinfurt.

Un litige s'était élevé entre Hildebrand de Müllenheim, altstettmeistre de Strasbourg, et Diebold Arge, tuteur de Marc Hagen, fils de feu Philippe Hagen.

Les deux parties avaient reconnu que le mur entre les deux propriétés

1. Probablement *Emmendingen*, localité du grand-duché actuel de Bade.

menaçait ruine ; qu'il penchait du côté de la cour de Müllenheim, mais que la chute pourrait être prévenue par une démolition pratiquée à une certaine hauteur. C'est pour déterminer l'opération à faire que l'on a voulu recueillir l'avavis des hommes de l'art. En même temps on a voulu les consulter sur la propriété des deux pignons de la maison de devant, et de celle du milieu, pignons contre lesquels s'appuyait le mur mitoyen.

Cette propriété est-elle indivise, ou revient-elle exclusivement à l'une des deux parties ? Les architectes ont fait une descente sur les lieux, et après avoir recueilli de la part des parties intéressées l'assurance (*mit hand und halmen wie sitte ist*¹) qu'ils accepteront le jugement arbitral, ils ont procédé à une enquête et prononcé ainsi qu'il suit :

« Vu que le mur en litige qui sépare les cours des deux parties a été, selon toute apparence, autrefois beaucoup moins élevé (à peu près de l'élevation d'une clôture de jardin), mais exhaussé par la suite; que les fondements primitifs ne peuvent supporter cette surcharge; que le mur, en conséquence, menace ruine à tout instant; qu'il n'y a de fenêtres feintes (*Blindfenster*) ni d'un côté ni de l'autre; considérant toutes ces circonstances, la copropriété du mur demeure reconnue; il devra être démolì jusqu'aux fondements et reconstruit à frais communs à une hauteur, épaisseur et solidité telles que les deux voisins en tomberont d'accord. »

Les arbitres ne se bornent pas à ce premier énoncé. Une fontaine à usage commun est encastrée dans le mur mitoyen; or, l'orifice de ladite fontaine (*der Brunnenboltz*) se trouvant du côté de Hagen, ce dernier sera tenu de la mettre en état de servir aux deux parties.

« Si, par la suite, l'une des deux parties voulait appuyer des constructions contre ledit mur, cela se pourra, en se conformant toutefois aux articles de l'arbitrage, et de manière à ne point charger le mur.

« Quant aux pignons de devant et du milieu, l'expertise et l'état des lieux (les fenêtres feintes pratiquées des deux côtés) ont prouvé qu'ils étaient par indivis et devaient être entretenus à frais communs. »

Les sigilles des arbitres sont appendus à l'acte.

En moins de quinze ans l'immeuble a passé en d'autres mains; car en 1554 Hildebrand de Müllenheim et sa femme vendent à Louis Voltz d'Altenuau une cave (c'est celle dont il a été question dans l'introduction), avec ses dépendances, située sous la maison qui appartient à Jean Schinalz, et sous le corridor qui conduit de la rue de l'Ail dans la maison du vendeur.

En 1577, l'immeuble a passé aux Bœcklin de Bœcklinsau, comme le prouvent une constitution de rente et un nouveau litige, élevé en 1585.

1. Par la main donnée, et la transmission d'un tuyau de paille.

En cette année, Nicolas-Hugues Kniebis, de la Chambre des XIII, curateur de Jacobée Knobloch, et Jean-Conrad Bœcklin de Bœcklinsau, de la Chambre des XV, se présentent devant le Sénat de Strasbourg, pour obtenir un jugement. Kniebis soutenait que le pignon appartenait à la maison Knobloch ; que le sieur Bœcklin, en dépit des preuves établissant les droits de cette dernière, avait regardé ledit pignon comme propriété commune, et y avait introduit des constructions ; le plaignant demandait le rétablissement de l'ancien état de choses.

Il soutenait de plus que depuis des années les eaux de la gouttière de la maison Knobloch tombaient librement dans la cour de Bœcklin ; que ce dernier avait essayé de mettre obstacle à ce stillicide par une construction en voie d'être exécutée. Le demandeur réclamait contre ces tentatives.

De son côté, Bœcklin soutenait que le pignon n'était nullement propriété exclusive de la maison Knobloch ; qu'une expertise démontrerait ce dire ; qu'une fenêtre feinte existait d'ailleurs du côté de sa maison ; qu'il s'était, par conséquent, cru en droit de construire, pourvu que le mur ne fût point détérioré ou affaibli.

Quant au stillicide, Bœcklin disait que les eaux de la gouttière continuaient à tomber sur la construction, entreprise par lui trois années auparavant ; que le demandeur devait donc être renvoyé de la plainte.

Après avoir entendu la commission d'expertise nommée à cet effet, le Sénat de la ville de Strasbourg décide ce qui suit :

1^o Dans le litige élevé entre Jacobée Knobloch, épouse de Jean Stemmler, et le sieur Bœcklin de Bœcklinsau, au sujet de la propriété du pignon, les constructions élevées par Bœcklin seront maintenues, vu que ledit pignon n'appartient pas exclusivement à la maison Knobloch ;

2^o Dans le litige relatif au droit du stillicide, les eaux de la gouttière devront, comme par le passé, tomber dans la propriété de Bœcklin, et ce dernier sera tenu de la faire écouler par un conduit spécial dans la rue.

A peine deux années se sont-elles écoulées, et l'on a recours à un nouveau jugement du Sénat, au sujet des gouttières et de quelques autres points litigieux. Cette fois la discussion a lieu entre Bœcklin de Bœcklinsau et son voisin J. Schmalz. Ce dernier se plaignait d'une nouvelle construction élevée par le sieur Bœcklin. Le Sénat décide que cette construction serait abaissée de quelques pouces ; que Bœcklin établirait à ses frais et sur son terrain, de manière à garantir la propriété Schmalz, un canal particulier pour l'eau d'une double gouttière, savoir, celle qui tombait du haut de la nouvelle construction, et celle du toit, plus élevé, de la maison Knobloch.

Quant à la porte d'une cave, et quant à trois abat-jours que Bœcklin avait ouverts dans le pignon entre les deux maisons, le tout restera dans l'état actuel, sans préjudice des anciens droits des deux propriétaires contigus.

Quant à trois grosses pierres posées par le sieur Bœcklin dans le canal d'écoulement pratiqué au-dessus du mur mitoyen, elles seront placées de manière à ne pas causer de dommage à Schmalz; ce dernier pourra y laisser tomber les eaux de sa gouttière, en l'entretenant à ses frais.

Nous touchons au dix-septième siècle. En 1605, Bœcklin de Bœcklinsau vend à Sigismond Flach la cave située dans la rue de l'Ail, au-dessous de la maison Flach, tenant d'un côté à la cour postérieure du vendeur, de l'autre à la maison de l'acheteur; par derrière à la cour du sieur de Müllenheim, par devant à la rue de l'Ail; mais comme l'entrée de la cave se trouvait jusqu'alors dans la cour postérieure du vendeur, on décide que cette porte serait murée, et qu'on établirait en son lieu et place un abat-jour de la grandeur des trois autres déjà existants; enfin que ces quatre abat-jours ne pourraient être murés ni par le vendeur ni par ses héritiers.

En 1611, Louis Bœcklin de Bœcklinsau se défait de la propriété qui a valu à sa famille plusieurs contestations; il la vend à Sigismond Flach. Dans l'acte de vente, les tenants de cet immeuble, *sis en amont du pont Saint-Nicolas*, sur le «Rheinecke» sont relatés comme d'habitude; c'est d'un côté (sur le quai) la maison de Bernard-Frédéric de Müllenheim; de l'autre celle des héritiers de Frédéric de Müllenheim. Dans la rue de l'Ail, c'est d'un côté la maison de Stæmmler, de l'autre celle de l'acquéreur Flach.

L'un des actes les plus importants de cette série de titres est celui du 12 février 1617, passé devant Nicolas-Jacques Wormser, stettmeistre, et devant le Sénat de la ville libre de Strasbourg. En ce jour, ont comparu : François-Rodolphe Ingoldt, de la Chambre des XII, en qualité de tuteur de Paul-Sigismond, Marie et Anne-Ursule, enfants de feu Sigismond Flach, et de sa première femme, Marie Hochfelder;

Jacques Schilling, de la Chambre des XXI, tuteur de Jean-George et Antoine, enfants issus du second mariage de feu Sigismond Flach, avec dame Marguerite Fettich;

George Fettich, père de la veuve Marguerite Flach, et curateur de ladite veuve, héritière pour un septième, en lieu et place de son fils Jean-Frédéric, décédé;

Lesquels ont affirmé, en présence de Daniel Ringler et de Christophe Staedel, altammeistre, avoir vendu, au profit et dans l'intérêt de leurs pupilles, audit Daniel Ringler, les deux maisons de devant et de derrière,

l'une sise sur le quai en deçà de la Brusche, sur le Rheineck, en face de ladite rivière, d'un côté touchant aux héritiers de feu Bernard-Frédéric de Muhlheym (*sic*), et de l'autre aux héritiers de feu Frédéric de Müllenheim; avec la demeure du fond, donnant sur la rue de l'Ail, touchant d'un côté aux héritiers Stæmller (*sic*), et de l'autre à la maison de Jean Heller.

Suit l'énumération de certains droits de la cuve à lessive (*Bauchkessel*), d'une broche tournante, d'un dressoir dans la chambre d'habitation commune du rez-de-chaussée, et de tous les tonneaux dans la cave sous la maison de J. Heller.

Le prix de la vente est de 3,000 livres pfennig, payables à la Saint-Jean. Le reste du contrat est rempli par les formules de droit.

Cent vingt ans plus tard (1737) l'immeuble sort des mains de la famille Spielmann, à laquelle il appartenait alors, pour entrer dans celles du sieur Weitz. Ici la description de l'immeuble constate l'existence d'un triple corps de bâtiments, l'un du devant, l'autre du milieu, un troisième au fond ; de plus celle d'une écurie, de deux cours et de quelques dépendances. Sur le devant, en face de la Brusche, l'immeuble tient d'un côté à la maison de feu M. Bernard, de l'autre à celle du sieur Sauer ; dans la rue de l'Ail, elle tient, d'un côté, en partie aux mêmes voisins que dessus, en partie à la maison Bernouilli ; de l'autre côté à la maison Riechel ; est désignée en dernier lieu une porte cochère donnant dans ladite rue.

Dans la même année (1737) le nouveau propriétaire obtient une concession pour l'établissement de deux avances (*Erker*), sur la façade principale de la maison, et, en 1738, la permission d'établir le balcon entre les deux *Erker* ou avances¹.

En 1771, la maison est vendue par les créanciers de la faillite Weitz et Stædel au sieur Jean-Daniel Saum. L'acquéreur a pour voisins, sur le devant, le sieur Debayer, banquier, et le sieur Bernard, banquier ; dans la rue de l'Ail, le sieur Fettig, courtier, et le sieur Robert, négociant. En 1807, l'immeuble passe au sieur Jacques Saum, fils de Jean-Daniel ; en 1824, à M^{me} veuve de Billy, née Saum ; enfin, en 1842, par cession, à M. Édouard de Billy.

L. SPACH.

1. Le sieur Weitz, après avoir acquis l'immeuble en 1737, l'avait reconstruit de fond en comble, du quai jusqu'à la rue de l'Ail.

ANNEXES

Annexe n° 1.

(Samedi après Sainte-Marguerite 1306.)

Wir Burekart Reinboldelin der Meister und der Rat von Strazburg tunt kint allen den die disen Brief gesehent oder gehoren lesen, das vro Agnes herrn hessen seligen Tochter des Gopen von Geisbolzheim Walthers seligen Wittwe von Pfet- teusheim unser Burgerin het gegeben ze kofenne Johannese Klobeloch herrn Peters Tohtermann von Schonnecke die zweiteil eines huses und hovestete mit allem Rehte die gelegen ist in Spettergassen gegen deme Klobeloch über, einsit nebent dem Wenser und andernt sit het der selbe Johans ein hus, umbe eins und drizig marke silbers Iuters und lötiges des geweges von Strazburg mit allem rehte als die hovestat daher gelegen ist. Des silbers ist die vorgenante vro Agnes von Johanse gar und ganz gewert und het auch gelopt und ist des schuldig worden der zweier Teil huses und hovestette als da vor bescheiden ist, Reht were ze sinde gegen menlichen als reht ist, und het ime auch vor uns uf gegeben alles das reht das sie hette em den vorgenannten Zweinteiln huses und hovestette und sich verzigen alles des Rehtes es si geistlich oder weltlich da mitte sie mochte kommen wider disen Kouf und diesen brief, want danne hesse, heilge, Ellekint, Ennelin und Agnes ir Kinder noch under iren Jaren sint, da von so sint her hesse Gope, her hug des

schultheiszen sun von buotenheim Ritter und Burckart Cope, herrn hessen des vorgenannten Bruder unverscheidenlich schuldig worden daz sie schaffen solent wenne die kint ze iren Tagen kument daz si disen kouf stete habent und sich verzibent alles des rehtes das sie hettent an den vorgenannten zweinteiln huses und hovestette. Das dis war und stete si dar umbe ist unserer stette Ingesigel gehenket an disen brief. der wart gegeben an dem samstage nach sant margareten tage do man von gotz geburte zalte drizhen hundert jar und sehs jar. Hier an waren wir Burekart Reinboldelin, her Conrat Riplin, her Johannes Stubenweg, her syfrid von vegersheim, Die vier meistere, her Symunt Hetzel, her Heinrich von Wolf-gangesheim, her Johannes Schilt, her Peter von Schonnecke, her Gotze von Grostein, her Albreht Ruolenderlin, her Reinbolt der Liebenzeller, her Nyclawes von Rimuntheim, her betzel Marekes, her Johannes der Junge, her Nyclawes Otte-friderich, her Nyclawes von kagenecke, her Willehelm Nape, her Burekart der Pfiler, her Burckart Panphilin, her hug Rihter Ritter, Eberhart Sicke, Johannes von Wintertur zem Engele, Johannes Lenzelin und Conrad Broger der Rat.

Avec sigille brisé de la ville, en cire verte.

Annexe n° 2.

(29 août et 30 septembre 1469.)

Coram nobis judice curie Argentinensis constitutus Adam dictus hapmacher civis Argentinensis subjiciens se nostre jurisdictioni in hac parte. Pro se et ejus heredibus universis de consensu et voluntate Margarethe dicte Voltzin ejus uxoris legittime (*sic*) coram nobis presentibus vendidit et libere resignavit frantzoni dicto hagen civi Argentinensi et Odilie ejus uxori legittime filie Johannis dicti Berlin. Ipsi et eorum heredibus Ementibus. *Curiam cum duabus domibus*, anteriore videlicet et posteriore und mit dem nebentstalle und gehuse daruber, an Wintertur gelegen, earumque areis edificiis attinentiis comprehensionibus et juribus universis sitis in civitate Argentinensi *Uff Rynecke*.

Juxta Johannem de Roszheim ex una et ex parte altera juxta Johannem Wintertur Armigeros Argentinenses stossent hünden an usz, nebent hern Philipp von Muhenheim Ritter ein site, und andersite nebent hannis Merswin.

De quibus quidem Curia domibus stabulis et areis cedunt redditus annui sex librarum denariorum Argentinensium revendibiles cum centum et viginti libris denariorum Argentinensium vicariis chori ecclesie majoris Argentinensis et redditus annui quinque florenorum Renensium Revendibiles cum centum florenis renensibus Agathe hapmacherin Relicte quondam Berchtoldi Wehtelin in Offenburg. Ac redditus annui duarum librarum denariorum Argentinensium Revendibiles cum quadraginta libris denariorum Argentinensium Nicolao Kuyebosz caldarifici civi Argentinensi. Necnon pensio annua decem florenorum renensium Johanni Ymeler civi Argentinensi et Dorothee ejus uxori legitime ad vitam ipsorum conjugum amborum tantum et non ultra. ut dicitur annuatim.

Et omne jus Venditore predicto competens in curia domibus stabulis et areis prescriptis modum in quemcunque. Se vendidisse et libere resignasse venditor supradictus, de consensu et voluntate Margarethe ejus uxoris prenominate presentibus publice est confessus pro pretio centum et viginti quinque florenorum renensium bonorum et legalium in auro. ac duorum solidorum et sex denariorum argentinensium usualium. Quos florenos seu pecuniam ipse venditor confessus fuit se ab Emptoribus supradictis plene et integraliter recepisse. sibique numeratos traditos et solutos fore ac in usus suos totaliter convertisse. Constituens, se et ejus heredes universos venditor prenominatus Warandos et principales debitores hujusmodi venditionis in modum pretactum facte. Necnon curie domorum stabulorum et arearum pretatarum in modum supradictum venditarum. Et quod eadem curia domus et stabula et aree non sint dotales nullique alias obnoxiae vendite vel aliqualiter obligate preterquam superius continetur. Quod ipse venditor sic esse asseruit per fidem nomine juramenti ab ipso coram nobis corporaliter prestata.

Erga supradictos Emptores et eorum heredes universos. Adversus omnem hominem ut est juris Transtulit quoque venditor supradictus pro se et ejus heredibus universis per calami porrectionem ut moris est In prefatum frantzonem hagen Emptorem coram nobis presentem et suo ac predicte Odilie ejus uxoris nomine Recipientem omne jus possessionem proprietatem et dominium vel quasi que sibi in curia domibus stabulis et areis prescriptis competebant aut competere poterant modoquovis. Promittens nihilominus vendi-

tor ante dictus pro se et ejus heredibus universis hujusmodi venditionem in modum pretactum factam Ratam gratam tenere perpetuo atque firmam nec contra eam facere vel venire. Dictosque Emptores et eorum heredes In curia domibus stabulis et areis prescriptis et earum possessione numquam impetere vel Impedire Aut hoc fieri procurare per se vel per alios publice vel oeculte quocumque modo in judicio vel extra In posterum vel ad presens. Renunciavit insuper quoad premissa venditor sepeditus pro se et ejus heredibus universis Exceptio florenorum seu pecunie pretactorum non numeratorum non traditorum non solutorum nec receptorum et in usus suos non conversorum doli mali actioni infactum Beneficio restitutionis in Integrum Et quo deceptis ultra dimidium justi pretii subvenitur. Omnique juris auxilio canonici et civilis

consuetudinibus et statutis tam publicis quam privatis. Exceptionibus et defensionibus aliis quibuscumque quibus juvari possent ad veniendum et faciendum contra premissavel premissorum aliquod quorumque modo in judicio vel extra ad presens vel in futurum. Et signanter prefata Margaretha Voltzin uxor legitima venditoris renunciavit Beneficio Senatusconsulti Veljejani de hoc per nos certiorata. Fraude et dolo penitus exclusis. Et in premissorum testimonium Sigillum curie Argentinensis ad peticionem partium presentibus est appensum. Actum quoad Adam hapmacher venditorem ac frantzonem hagen Emptorem supradictos IIII kalendas septembris. Actum autem quoad Margaretham Voltzin uxorem ipsius Venditoris similiter prenominatam II kalendas octobris anno domini millesimo quadragesimo sexagesimo nono.

Annexe n° 3.

(13 juillet 1517.)

Coram nobis Judice curie Argentinensis constitutus validus Philippus Hagen pro se et ejus heredibus universis Vendidit et libere resignavit valido Frantzoni Hagen ejus fratri presenti coram nobis et sibi a suis heredibus ementi duas partes ipsum Philippum Hagen pro Indiviso concernentes In duabus domibus anteriore videlicet et posteriore cum earum areis et curia Intermedia edificiisque attenentiis comprehensionibus et Juribus suis universis sitis in civitate Argentinensi *uff Rynecke* Juxta validum Ludovicum de Mülheim ex una et ex parte altera juxta heredes quondam providi Andree Hapmacher olim magistri scabinorum civitatis Argentinensis propriis et liberis, In quibus quidem domibus areis et curia residua tertia pars, antea ad ipsum frantzonem Hagen Emptorem pro Indiviso spectare dicitur et pertinere Et omne Jus Venditori predicto

competens duabus partibus domorum area rum et curie prescripte modum in quemque se vendidisse et libere resignasse Venditor supradictus presentibus publice est confessus pro pretio quingentorum et triginta trium florenorum renensium bonorum et legalium in pondere et auro quos florenos ipse venditor confessus fuit se a dieto Emptore plene et integraliter recepisse, sibique numeratos traditos et solutos fore ac in usus suos totaliter convertisse. Constituens se et ejus heredes universos prefatus venditor warandos et principales debitores hujusmodi venditionis In modum pretactum faete neenon duarum partium domorum arearum et curie prescriptarum In modum supradictum venditarum. Et quod eadem due partes prescriptarum domorum arearum et curie non sint feodales nullique alias obnoxie vel aliqualiter obligate sed quod sint proprie

et libere Erga Emptorem predictum et ejus heredes universos Adversus omnem hominem ut est juris. Transtulit quoque venditor supradictus pro se et ejus heredibus universis per calami porrectionem ut moris est In prefatum frantzonem Hagen Emptorem presentem coram nobis et Recipientem omne jus possessionem proprietatem et dominium vel quasi, que sibi in prescriptis duabus partibus prescriptarum domorum arearum et curie prenotatis competit aut competere poterant modoquovis Promittens nihilominus vendor prenominatus pro se et ejus heredibus universis hujusmodi vendicionem In modum pretactum factam, Rataam et gratiam perpetuo tenere atque firmam, nec contra eam facere dicere vel venire dictumque Emptorem et ejus heredes In duabus partibus prescriptarum domorum arearum et curie et earum possessione nunquam Impetere vel Impedire aut Id fieri procurare per se vel alias publice vel occulte quocumque modo In Judicio vel extra In posterum vel ad presens. Ad hec constitutus coram nobis Judge predicto Validus vir Philippus Beckel curator Otilie Hagen adhuc minoris filie prefati Philippi Hagen ab ipso Philippo Hagen et quondam Juliana Gryffin priore ejus dum viveret uxore legitima ut dicitur procreate, eidem Otilie Hagen, minori, coram providis et prudentibus viris magistro et consulatu civitatis Argentinensis In curatorem ut dicitur datns, nomine curatorio ipsius Otilie Hagen minoris In vendicionem et omnia et singula premissa suos consensum et voluntatem adhibuit atque adhibet publice per presentes. Hac vulgari condicione adjecta obgenanter Frantz Hagen

der Kouffer oder sine erben obbestimpte hoff husen und hoifstet yemer harnoch über kurtz oder lang wollent verkouffen, wo dan benanter Philips Hagen oder sine Erben allein mansnamen oder manspersonen so vil darumb wolten geben als ein anderer So sollent sie das fürgebotte daruff haben, vor eim andern. Dagegen sol Frantz Hagen oder sine Erben des genannten Philips Hagen Sun Marxen ob der Zuyten zu hohenschule oder zu der lere geschickt sin würde, geben zu einer verehrung funfzig gULDIN In zweyen Jaren nacheinander yedes Jars zwantzig und fünf gULDIN, alles ungeverlichen. Renunciavit insuper quo ad premissa vendor sepedictus pro se et ejus heredibus universis Exceptioni florenorum pretactorum non numeratorum non traditorum non solutorum ac in usus snos non conversorum doliali actioni In factum, beneficio restitutions in Integrum, et quo deceptis ultra dimidium Justi precii subvenitur. Omnikre Juris auxilio canonici et civilis consuetudinibus et statutis tam publicis quam privatis Exceptionibus et defensionibus aliis, Iteris quoque privilegiis gratis et libertatibus Impetratis et Impetrandis quibuscumque quibus Juvari possint ad venendum seu faciendum contra premissa vel eorum aliquod publice vel occulte quocumque modo In judicio vel extra ad presens vel In futurum Et in premissorum testimonium sigillum curie Argentinensis ad petitionem dictarum partium presentibus est appensum. Actum III Idus Julii, Anno domini millesimo Quingentesimo Decimo septimo.

Avec sigille de l'officialité, en cire rouge.

Annexe n° 4.

(9 avril 1541.)

Wir hienach benannten mit namen Bernhart von Heydelberg werckmeister an unser Frauwen Münster zu Strasburg Bastian von Elmendingen Ianns Spiegel Claus von Andelowe und Conradt von Scheweynfurt, die geschworenen Werckleute gemelter Statt Strasburg thun kundt mit disem Brief Das vor unns erschynen sinndt der Edel Erenveste herr Hyltbrandt von Mülnheym alt Stettmeistere eins, so dan der fürsichtig wolgeacht herr Diebolt arge, als geschworner Vogt Marx Hagen, wylant Junghers Philips Hagen seligen Sune voeglicher wysze, anndertheyls, fürtragende, Demnach sie beydersits durch tegliche Warnemung betrachtet das die hohe Mure, so Irer beyder mittele Hoeffe unnderscheydet ganz und gar buwfellig, darzu auch teglichen Innfallen trauwen thüe, Inn dem da sie so gar hymneber uff gemelts herrn stettmeisters eigenthumb hange Und wiewol sie beyde nach Irem gutt bedunckhen selbs bedacht wo die selbige hangend scheydmure oben herab etwas namhaftigs abgehebt das sie nach sollicher Erleuchterung noch ein zeytläng wol, one sonders buwen, bliben und besten möchte, uff das dannoch besorgender schade Infallens, auch allerhand uncosten buwens halben beydersits furkommen und erspart wurde, habent sie dannoch solliches für sich selbs nit fürnenem, sonder Unnserer erkandnus und entscheyds daruber erwarten wollen. Ob auch die zwen Gebel des vordern und mittelhuses, an welchen beyden Enden sich die obgenannt Scheydmure anfahet und endet, gemein oder eigen sijent Damit sie sich hinefürter buwens halben wyszten darnach haben zu berichten. Als wir nun uff beyder parthieen gerichtlichs begeren uff den Augenscheyn kommen, und doselbs

Ire spennige handlung beydersits eigentlichen besichtigt sie auch unns dieselben mit hande und halmen (wie sitte ist) übergeben Disser gestallt was wir sie har Inne rechtlich wysen würden Das sie darbey bliben darwyder nit thun, noch ze thun schaffen wölten, sonder dasselbig alles für sich alle Ire erben unnd nachkommen stete und veste zu halten gelobten und versprochen ungeverlichen. Habent wir nach verhöreter Clag und Antwort auch besichtigung des Augenscheins, Inngelegter und anderer ferrers habenden verziger kunstschafften und nach aller nothwendigen Furtragen zurecht gesprochen.

Dieweyl die beelagt Mure so beyde des Clegers unnd Antworters vordere Höffe Unnderscheydet, nach Anzeigung Irer absätze und augenscheins, erstmalen gar vil nyderer wie ein gartenmure geweszen Und aber nach derselben zeyt so vil höher und Inn mossen sie jetzundt stoeht uffgefuret, welchen laste die alt Scheydmure nit ertragen möegen. Inn dem das sie erstlichen Imefundament zu jetziger hohe nit angelegt worden. Dernhalben sie jetzmalen tegliche falle trauwen tut. Zudem auch durch beyde Parthieen weder mit brief noch leuten dargethon Usz was gerechtigkeit und ursachen, oder durch wene dieselbig Mure nach der hande also hohe uffgefuret worden sige. Desz halben erkandt. Das solliche beelagte Mure, one angesehen, das beydersits keyne blynd fenster dar Inne stont ein gemeyne Scheydmure sige Unnd demnach sie jetzmalen schedlichen falle trauwt, uff das niemans davon schaden widerfare Disser zeyte von oben herab untz uff den grunde Inn gemeynem costen abgehebt, darnach so hohe dicke und starck Inen beyden Parthien gelegen sein will widerumb gemein-

lich usgebauen werden solle. Diewyl auch der Brunnboltz uff des Antworters syten obedemselben Brunnen gantz und gar inn der gemeinen Scheydmuren stöeth Solle der beclagt inn namen seines vogts uns denselben Boltz Ouch genannten Brunnen selbs nach usfurung der neuwen und gemeynen Muren uff seynem eygenthumb dermassen versorgen, das der gemein-schafft darvon nit schaden widerfare. Als auch bysz bare inn benannte Muren ann-ders nichts gebuwenn und aber Clegere oder Antworter künftiger zeyte doselbs bu-wen wollten das mögent sie thun Doch nit wythers dar Ine oder daruff buwen dann so vil dieselbig mure ertragen unnd die gemeinschaft, nach besag unserer herren Artickel erlyden mag. Des vorderen und

mitteln gebels halben ist auch erkant das dieselben beyde noch anzeigen des augenscheins unnd Irer blyndfenster ge-meyn sigent unnd jetzundt oder künftiger zeyt so oft dieselben besserens oder bu-wens nottuftig sein werden, inn gemeinen costen gemacht und erhalten werden sol-lent. Alles nach uszwysung Unnser herren Ordnung und Artickel.

Zu urkhund aller hievorgeschrifbner Dinge habent wir obgenannte geschworne werckleute unnsere Innsigel thun henn-eken an disen brieff Der Geben warde uff sambstag den neunden Aprilis Als man zalte von der geburte Christi Unnserer lie-ben herren dusent funfhundert viertzig unnd ein Jare.

Annexe n° 5.

(12 février 1617.)

Wir Claus Jacob Wormbser der Meister und der Rhat des heyligen Reichs, freyen Statt Strasburg thun kundt aller män-niglichen hiemit das heut dato vor uns bey offenem sitzendem Rath erschinen seind, unsere liebe geheymen, unt Rhatsfreund frantz Rudolph Ingoldt Treyzehner als von uns geordenter Vogt Pauli Sigismundi, Mariae und Annae Ursulae weyland unsers gewesenen Burgers Sigismund flachen mit frawen Maria hochfeldern bedernunmehr seligen und Jacob Schilling Ein une Zwent-ziger. Als von uns geordenter vogt Johann Georgen und Anthonii obermelts Sigmund Flachen mit Frawen Margaretha Fettiehin in letster Ehe erzeugter Kinder und Erben, Und unser Burger Georg Fettich Jetzgedachter Margarethæ der Witt-wen eheleyblicher Vatter und von uns geordenter Vogt, mehrgedachts Sigmund Flachen seligen hinderlassener Wittwen vertorbenen Sohnlins seligen, für einen und ame statt Johann friderichen Ihres

sibenden Theyl Erbin, Und in gegenwer-ligheyt auch unsers Burgers Daniel Ring-lers mit Beystand unsersalten Ammeysters des fürsichtigen und weyzen herrn Christoff Städels frey offenlichen bekant und verjähren haben, Das sie allesamt und ohnverscheydenlichen vogtlicher Weysz umb jetzermelter Ihrer Vogt und Pfleg-personen besseren Nutzen frommen und vorstandts willen, grössern derselben Schaden und Abgang zu verhueten und abzuwenden eines Auffrechten redlichen beständigen Immerwehrenden ohnwider-rueflichen Kauffs, wieder vermög der Rechten geyst und weltlicher und nach geprauach, herkommen und gewohnheit diser unserer Statt Strasburg vor allen Richtern und Gerichten am krafftigsten beschehen soll kan oder mag verkauft und zu kauffen geben haben, obermeltem Danielen Ringlern, welcher zugegen, solche bekanntnuss angenommen, und für sich, seine Erben und nachkommen vhestigli-

chen kaufft hatt zwo Behausungen aneinander ein vordere und ein hindere, in diser unserer Statt albie ane dem Staden oberhalb Sanct Claus Brucken diser seyts der Preuschen, ane dem Rheyneckh genant, vornen gegen gemelter Preuschen, einseyt neben weyland Bernhardt fridrich von Mühlheim und anderseyt neben Friderichen von Mühlenheim seligen Erben mit der hindern Behausung auf der Knoblochs Gassen einseyt neben hans heinrich Stæmmlers seligen Erben und anderseyt neben Johan hellers Behausung stossend gelegen, mit derselben hoffstätten gebäuwen begriff weythen zugehörden Recht und gerechtigkeiten, sampt einem *Bauchkessel* einem umblauffenden Spiss oder Bräther, einer angeschraubten Ahnricht in der undernen gemeinen täglichen Whonstuben und allen Fassen so in dem hindern Keller under Jetzgedachts Johan hellers Behausung zu disemmahl zu befinden, so alles frey, ledig und eygen. Und were diser kauff zugangen und beschehen für und umb Treytausend Pfund Pfennig, welche Ihnen den verkauffern In namen Ihrer Pflegpersonen auf Johannis Baptiste von Ime dem Kauffern nachdem und sobald Ihme mehrgedachte seine jetzerkauffte Behausung mit aller vor und obgedachter derselben zugehörde, Recht und gerechtigkeit zuvor umhändig gemacht und eingeräumpt würdt ohnfehlbarlichen alsobald und bahr erlegt und bezalt werden sollen. — Darauff auch sie die verkauffere in namen oftgedachter Ihrer Vogt Personen, Ihne den Kauffern alsdann auf beschehene Bezahlung hiemit bester Rechtern quittirt, und Ime alles Recht eygenthumb und gerechtigkeyt so Ihrem vogt Personen ane vil angeregter Jetz verkauffter Behausung und derselben Zugehörden biszanhro gehabt, oder noch fürbasz, da diser kauff nit beschehen were, gehaben mögen. würcklichen eingeraumt, Zugestell und also übergeben, das er derselben schun hinfuhro fur

sich, seine Erben und nachkommen eygenthumblichen Innhaben, besitzen, nutzen, geprauchen, versetzen, verkauffen, verthauischen, und damit wie mit allen andern seinen eygenthumblichen Guetern, handeln, schalten, walten, thun und lassen soll und möge, ohne Verhinderung, Irrung und Eintrag Ihr der Verkauffern, Ihrer Vogt Personen derselben erben und aller mænnlichen und Ihme dem Käuffern über disen Kauff und das dise jetz verkauffte Behausungen und derselben Zugehörde nit seyen Widem, Lehen, Morgengab noch jemand versetzet. hafft oder verpunden, sondern allerdings ohnbeschwerdt frey ledig und eygen. Jederzeyt und gegen aller mænnlichen so oft noth sein würdt gute aufrechte erbar und redliche Wehrschaft zu thun und zu tragen wie Reht ist. Und darauff bederseys disen verkauff und kauff stehet, vhest und ohnverprüchlichen zu halten, dartwider nit zu thun, schaffen noch gestatten gethan zu werden, weder durch sich selbs noch jemand andern von Ihrentwegen, weder heymlich noch öffentlichen in keinen weg bey handgegebenen Trewen une rechten cydes statt, gelobt, zugesagt, versprochen, und darüber sich aller und jeder freyheyten, Genaden Auszug und gutthaten der Rechten, Geyst und weltlichen, so jetzo seind oder in künftigem von welchem das were erlangt auszgebracht oder ausz eygner bewegnus gegeben werden. Des Rechten gemeiner Verzeyhung ein sondere gange dann ehe vor widersprechende, Insonderheyt sie die Verkäuffere der einreden und auszugs das sie nit fürtyenden oder sagen sollen noch wollen (wie sie auch nit koendten) sie weren hierzu beredt mit lissten und gefahrden hindergangen oder Ihnen waren obgemelte Trey Thausend Pfundt Kauff summa nit bahr dargezalt, vergolten, noch in Ihren oder Ihrer Pflegpersonen nutzen kommen, angelegt oder bewendet, oder sie waren umb den halben

wehrt eines rechtmässigen kauffs erfahret und betrogen man sollte sie wider in gewalt und gewher setzen und sonst in gemein und sonderheyt aller anderer einreden auszzüg und behelfs deren sich einicher Theyl hierwider und disen kauff zu hindertreyben, gebrauchen wollen, kondten oder möchten, wissend und wohlbedächtlichen, verzigen und begeben, getrewlich, redlich ohne alle gefährde. Baten und begerten darauff, dieweil diser kauff minderige Kinder berüeren thäte, wir als die obervögt, wolten denselben mit unserm Richterlich Spruch confirmiren und bestätigen. Als nhun Wir Meyster und Rhat obgemeldt die Partheyen selbs hierüber befragt, verhördt und sie dessen einander also bekantlich gewesen, die

vögzt das diser verkauff Ihnen Vogtkindern besser gethan dann unterlassen bey Ihren vëgtlichen pflichten betheürt, behalten und nochmalen allerseyts disen kauff stebet zu halten versprochen. So haben wir durch gehapte ordenliche umbfrag disen kauff mit unserm richterlichen Spruch ratiificiert confirmiert bestätigt und erkant das es dabey verbleiben und demselben vhestiglichen gelebt werden solle. Und desseu zu wharem urkhundt haben wir unserer Statt kleiner Secret Insigl thun hengken ane disen Brieff Der geben ist auff Mittwoch den zwölften Tag Monats februarii Als man nach Christi gepurt zahlte Ein thausend sechshundert und sibenzehen Jar.

Avec sigille en cire rouge, en boîte.

LES
BURGMÄNNER DE HAGUENAU
ET
LA BURG DES HOHENSTAUFEN

MESSIEURS,

En parcourant les Annales de la cité impériale de Haguenau, on rencontre souvent sur son chemin le nom de *Burgmänner*, *Burgenses*. Quels sont ces hommes? quelle est leur origine, quelles sont les fonctions dont ils étaient investis, quel est enfin le rôle qu'ils jouaient dans la ville qui leur donnait asile et qui prenait un si rapide développement au douzième siècle? Ces questions offrent un intérêt local considérable, et nous avons pensé qu'il y aurait quelque utilité à faire les recherches nécessaires pour élucider ce point de l'histoire de notre province, et en particulier des villes où l'empereur avait établi ces fonctionnaires.

Le résultat de nos investigations, nous nous permettons de le soumettre à l'appréciation des membres de la Société pour la conservation des monuments historiques.

I.

Les *Burgmänner* n'étaient pas particuliers à la ville de Haguenau; on en trouve dans d'autres villes, dans d'autres châteaux impériaux élevés par les princes des maisons de Franconie et de Hohenstaufen, et leur servant de résidence temporaire. En Alsace, à Obernai, par exemple¹, où il y avait une *Burg* impériale, nous rencontrons, comme à Haguenau, à Nuremberg et ailleurs, des *Burgmänner*, revêtus du titre d'officiers de

1. Voy. *Histoire de la ville d'Obernai*, de M. l'abbé Gyss.

l'empereur, et remplissant des fonctions dans l'ordre civil et judiciaire¹. Mais il paraît qu'il s'en trouvait surtout dans les castels palatins, choisis par les empereurs pour y faire résidence. Ces princes n'avaient point de capitale; ils partageaient la faveur de leur résidence entre divers châteaux palatins, qu'ils visitaient à tour de rôle, où ils réunissaient les diètes de l'empire et d'où ils dataient leurs diplômes. Les *Burgmänner* formaient alors l'entourage du prince, la garde d'honneur du palais, et ils étaient chargés, en l'absence du maître, de pourvoir à la défense de la résidence impériale.

Telle serait donc la définition de ce corps d'élite: c'étaient des officiers de l'empereur, fonctionnaires sédentaires dans le palais impérial, jouissant de certains priviléges octroyés par les princes et possédant des fiefs cas-trensiens (*Burglehen*), qui leur permettaient d'habiter dans les dépendances de la *Burg*. Ils vivaient des revenus des terres affectées à leur fief et jouissaient, à titre de récompense pour leurs services, des immunités attachées à leur charge.

L'origine des *Burgmänner* de Haguenau remonte à la fondation du castel impérial de la ville. Dans la charte-privilége de 1164, qui est la base de l'organisation civile et des immunités de la jeune cité, Frédéric I^{er} Barberousse fait deux fois mention des *Burgenses* comme fonctionnaires de Haguenau au lieu et place de l'empereur — *vice nostrā ibidem locati*². — Il est probable même que déjà son père, le due Frédéric de Souabe, surnommé le Borgne, les y avait établis. Celui-ci avait élevé, dans l'île de la Moder, le premier castel ducal, qui devint impérial sous son fils³, et s'y était défendu dans la guerre qu'il soutenait contre l'empereur Lothaire, compétiteur des Hohenstaufen⁴. On dit de lui qu'en choisissant pour sa résidence ordinaire le château de Haguenau, il avait amené une noblesse nombreuse, les chefs et les officiers de son armée, qui le suivaient dans ses expéditions guerrières et dans les rangs desquels il trouvait les gardes du castel, les *Burgmänner*.

Leur présence est donc constatée, au moins depuis le milieu du douzième siècle, à la *Burg* de Haguenau. Leur chef était le *Vogt* ou aussi le

1. A Obernai, ils formaient le tribunal des nobles. Il paraît hors de doute qu'il en fut ainsi à Haguenau et que la juridiction sur les nobles leur fut laissée après la création du tribunal des Arcades ou des Bourgeois. Au moyen âge, c'était un adage général qu'on ne pouvait être jugé que par ses pairs.

2. Voy. au *Cartulaire de Haguenau* la charte de 1164.

3. Schöepflin, *Alsatia illustrata*, t. II.

4. Manuscrit du presbytère de Haguenau.

Burggrave, et ce titre est porté, en 1276, par Louis d'Arnsperg, dans un document de litige entre le couvent de Koenigsbrück et le village de Forstfelden¹. Dans les chartes émises bientôt après, on trouve, au nombre des *Burgmänner*, les dynastes de Lichtenberg et de Fleckenstein, les nobles de Dürckheim, Berstett, Wittersheim, Volz, Niedheimer, Gottesheim et Wangen, de l'ordre des chevaliers; plusieurs habitaient dans l'enceinte du château, d'autres dans ses dépendances immédiates. Bien plus tard, et tout en se réservant le domaine suprême du château, l'empereur en confia la garde au magistrat de la ville².

Ils étaient chevaliers-nobles du sixième bouclier ou étandard, comme on disait, et ce détail confirme leur origine militaire³. Ce fut, à la lettre, une charge publique due au mérite qu'on avait acquis sur les champs de bataille. Les titulaires devenaient possesseurs de fiefs castrensiens fondés par l'empereur en cette intention. Le fief, d'abord personnel, devenait bientôt héréditaire, et se perpétuait durant des siècles dans certaines familles. Les immunités que les princes attachèrent à la charge étaient considérables.

Leur service, comme gardiens et défenseurs du castel, fut bientôt augmenté. Il fallait aux habitants de la *Burg* et de la ville naissante une organisation administrative et judiciaire; les titulaires naturels pour ces fonctions, l'empereur les trouva dans les rangs des nobles implantés à Haguenau et en particulier dans les *Burgmänner*. L'échevinage n'était pas établi encore, et les gardes-nobles du château durent former le premier jury du tribunal de la *Burg*, le *Gräthengericht*. Le chef de l'administration des domaines impériaux et de la ville, l'avoué impérial — *advocatus* ou *Vogt*, et bientôt *Landvogt* — présidait également le plus ancien tribunal de la ville, celui du perron de la chapelle palatine, ainsi appelé puisqu'il siégeait en plein air à l'entrée de la basilique. Son premier président fut l'empereur lui-même; quand il faisait sa résidence au château, il n'était pas rare de le voir présider les séances et décider des questions d'une importance exceptionnelle⁴. En l'absence du prince, c'était, nous l'avons dit, l'avoué ou *Vogt*, jusqu'au moment, qui ne tarda pas d'arriver, où cette charge fut dévolue au *Schultheiss* — *scultetus* — entre les mains duquel

1. Schœpflin, *Alsacia illustrata*, t. II, article HAGUENAU : « *Ludovicus miles de Arensperg, Burgravius seren, Rudolphi, roman. Regis.* » C'est le seul document où soit nommé le *Burgraf*, encore n'est-il pas très-certain qu'il s'agit du castel de Haguenau.

2. Schœpflin, *ibidem*.

3. Eichhorn, *Dtsche Staats- und Rechtsgeschichte*.

4. Voy. la charte de Rodolphe de Habsbourg, 1275; archives communales.

furent réunies les attributions judiciaires¹. C'était à l'époque où Haguenau, élevé au rang de ville impériale, reçut une organisation judiciaire à part dans l'établissement de douze échevins nobles.

Les fonctions des *Burgmänner* étaient donc de nature diverse. Comme officiers du prince, la garde du castel leur était confiée ; c'était là un service tout militaire. Comme conseillers du *Vogt* impérial, ils prenaient part aux décisions administratives pour la *Burg* et la ville naissante. Enfin, comme assesseurs du *Gräthengericht*, ils remplissaient de réelles fonctions judiciaires et les gardèrent même après que le tribunal de la *Laube* eût été établi comme juridiction propre à la bourgeoisie urbaine. Ces fonctions importantes se trouvent en germe dans la charte de 1164, où Frédéric I^e réserve certains priviléges à sa personne et aux *Burgenses*, *Burgmänner*, ses lieutenants — *vice nostrâ ibidem locati*². — Ce terme est significatif; ceux qui tenaient la place du prince en son absence étaient investis d'attributions administratives et judiciaires qui, dans l'origine, n'étaient point séparées les unes des autres.

Ils étaient au nombre de douze. Quand on nomma les échevins, on s'arrêta également à ce nombre. Mais les *Burgmänner* continuèrent à siéger au *Gräthengericht* et à former le conseil administratif du *Landvogt*. Ils étaient, avec les échevins, les représentants de la noblesse, entre les mains desquels se trouvaient les charges publiques. C'est parmi eux que l'empereur choisissait assez fréquemment le *Landvogt* et l'*Unterlandvogt*, l'avoué et le sous-avoué de la province, preuve de la considération dont jouissait ce collège noble privilégié et de l'éclat qu'il répandait autour de lui, durant la première période de l'histoire de Haguenau.

II.

Haguenau grandit vite, grâce aux nombreuses immunités qui lui furent octroyées, et il fallut établir un corps municipal, celui des échevins, à la tête duquel se trouvait le *Schultheiss*, désigné par l'empereur³. Les éche-

1. Le premier avoué impérial est nommé dès 1123, sous Henri V. Le nom de *Schultheiss* paraît pour la première fois dans la charte de 1164, pas encore en qualité de juge, mais comme administrateur des affaires de tribus. Le *Schultheiss, juge*, semble marquer la période de l'échevinage, c'est-à-dire le commencement du treizième siècle.

2. Voy. Archives communales, liasse AA, 1, ladite charte.

3. Je trouve les échevins mentionnés pour la première fois dans un document de 1215, concernant l'abbaye de Neubourg. On y lit les noms de *Sculetus* et de *Minor Sculetus*, *Unterschultheiss*. (Schoepflin, *Alsatia diplomatica*, t. II, 1215.)

vins étaient nobles et se partageaient les fonctions administratives et judiciaires. Ce n'est que plus tard que la jalousie croissante des bourgeois réussit à éliminer le *Schultheiss* ou prévôt de sa charge municipale proprement dite, en ne lui laissant que celle de juge du tribunal impérial et du tribunal criminel. Dès lors, l'administration de la cité devint distincte de celle du château, et les *Burgmänner* perdaient de leur importance.

Jusque-là les dignités et les charges publiques se trouvaient entre les mains de la noblesse, et le régime était pleinement aristocratique. Mais les corporations de métiers avaient eu le temps de s'organiser et de grandir. Les priviléges nombreux accordés par les princes de la famille de Hohenstaufen aux bourgeois de la ville avaient attiré un nombre très-considérable de colons, désireux de se soustraire à la juridiction de leurs seigneurs¹ et de jouir des avantages attachés à la dignité de bourgeois de Haguenau. Ces tribus, fortement constituées, jalouses de leurs droits, se voyaient avec peine exclues des fonctions publiques au profit des membres de la noblesse. Elles se mirent à creuser le terrain sous les pieds des nobles, dans le but de partager avec eux l'administration urbaine d'abord, et de les éliminer ensuite des charges publiques.

Dès 1255, les bourgeois obtinrent un premier avantage signalé sur la noblesse. L'empereur Guillaume de Hollande, par un diplôme daté de Wissembourg, les déclara aptes à recevoir toute espèce de fiefs, à l'égal des nobles, et à ne reconnaître le *Schultheiss* qu'autant que ce dernier s'obligerait par serment d'observer les priviléges de la cité². Cet avantage fut bientôt suivi d'un second. L'empereur Richard, en 1257 et en 1262, augmenta ces immunités comme il suit: le *Schultheiss* est obligé d'exécuter fidèlement les sentences des échevins, et on reconnaît aux bourgeois d'une probité reconnue la capacité de siéger comme juges au tribunal urbain, à l'égal des officiers de l'empereur et des chevaliers, c'est-à-dire des *Burgmänner* et des échevins nobles³. Voilà donc les bourgeois devenus les égaux des échevins. C'était un grand pas de fait de la part du tiers-état, et par la porte du *Gräthengericht*, du tribunal de la *Burg*, la bourgeoisie opéra son entrée dans le corps municipal et judiciaire.

1. Néanmoins, la Charte de 1161 garantissait formellement aux seigneurs respectifs leurs droits sur ces colons. *Quicunque pauper aut dives, peregrinus vel incola, qui eamdem civitatem inhabitare decreverit, domino cui pertinet respondeat de persona propriâ et de rebus suis fixis.* (Voy. le document.)

2. *Cartulaire de Haguenau*, année 1255. Schœpflin, *Alsatia diplomatica*, t. I.

3. *Cartulaire de Haguenau*. Le diplôme de 1257 est daté de Wissembourg, celui de 1262 de Haguenau.

Depuis ce moment, l'autorité des *Burgmänner* nobles était en baisse. Quarante ans après, la victoire des bourgeois était complète. Ils s'étaient affranchis de la juridiction civile du *Schultheiss*, dévolue depuis aux *Stettmeister* élus dans leur sein; ils faisaient entrer dans le corps municipal vingt-quatre membres choisis dans les tribus de métiers, et ce nombre était plus que suffisant pour contre-balancer l'action des douze échevins nobles. On établit, en 1311, le tribunal des Arcades¹, *Laubengericht*, séparé complètement de celui de la *Burg*, et chargé du contentieux de la bourgeoisie. Le *Gräthengericht* végéta plus qu'il ne fonctionnait pendant un certain temps encore, en qualité de tribunal des nobles ou de cour d'appel, et finit par cesser². En 1332, Louis de Bavière définit les attributions du *Laubengericht* et organisa la nomination régulière des vingt-quatre conseillers plébériens pris dans les corporations. La prépondérance des bourgeois était entière, l'aristocratie vaincue. On continuait, il est vrai, à reconnaître aux *Burgmänner* leur juridiction castrale; on laissait aux douze échevins nobles leur siège au nouveau palais de justice, sous les Arcades, et on désignait parmi eux les *Stettmeister*. Mais les tribus bourgeois avaient voix prépondérante, et néanmoins elles ne se contentaient pas des grands avantages remportés sur les nobles, leurs rivaux. De nouvelles démarches furent tentées auprès des princes; en 1391, parut un mandat de l'empereur Wenceslas³, selon lequel les échevins nobles chargés de rendre justice étant souvent incapables ou trop jeunes, le *Landvogt* de l'Alsace, l'abbé Rodolphe de Murbach, fut chargé de faire élire des échevins parmi les bourgeois, quand il ne s'en trouverait pas de capables dans les rangs des nobles. Pareil certificat d'incapacité n'était pas de nature à donner du relief à l'aristocratie, et la bourgeoisie ne se fit pas faute de profiter de l'autorisation pour envahir l'échevinage et s'emparer des sièges judiciaires occupés par la noblesse⁴.

Il en résulta que le corps municipal, choisi dans les rangs plébériens,

1. *Annales fratrum minorum Hagenoviae*.

2. Il n'est pas facile de fixer le moment où s'opéra cette séparation devenue nécessaire. Il est également difficile d'indiquer l'année de la nomination des premiers échevins nobles, distincts des *Burgmänner*. Le *Gräthengericht* continuait de fonctionner pour les affaires de la cité, et son jury, qui dans l'origine se composait des seuls *Burgmänner*, semble avoir admis, au moins pour les questions urbaines, le concours des douze échevins nobles, et finalement celui des notables de la ville, selon les termes du diplôme de Richard, de 1262. Mais la nécessité obligea de séparer les juridictions, et la création du *Laubengericht* ou tribunal civil fut décrétée d'urgence.

3. *Cartulaire de Haguenau*; Archives communales, AA, liasse 235.

4. Archives communales de Haguenau, AA, liasse 235.

finit par concentrer en lui tous les pouvoirs, sans équilibre aucun. Les échevins nobles, aussi bien que les *Burgmänner*, avaient perdu le prestige de leur influence ancienne. La noblesse quitta en partie la ville et se retira dans ses manoirs, outrée de la façon dégagée avec laquelle elle avait été évincée de ses positions séculaires. Elle saisit tous les moyens de susciter à la fière bourgeoisie des querelles, et bien des guerres entre les seigneurs et les villes libres ont eu leur origine dans la dépossession violente de la noblesse, qui primitivement avait été introduite par les princes dans les cités, pour remplir les charges publiques.

Cette victoire de l'élément démocratique sur l'aristocratie fut-elle un bien ou un mal? En tout état de cause, on ne peut la prendre pour un bien absolu, puisqu'elle lésait des droits légitimement acquis et en privait un corps respectable, contrairement aux principes de la justice. Elle ne fut pas bonne à un autre point de vue. S'il était équitable d'appeler la bourgeoisie à participer aux fonctions publiques et de partager avec elle les soins de l'administration, il était tout aussi important d'établir une sage pondération entre la noblesse et le tiers-état. On n'eut pas égard à ce principe élémentaire de politique administrative, et il faut dire que les empereurs prêtèrent la main aux envahissements peu mesurés des tribus urbaines. L'équilibre fut rompu au profit de la démocratie bourgeoise, qui produisit bientôt dans son sein une aristocratie nouvelle, plus difficile à manier peut-être que l'ancienne noblesse. En admettant que, dans sa forme primordiale, le corps municipal était trop exclusivement aristocratique, et devait, dans la république haguenauienne, appeler une réaction, il est bon de ne pas oublier que la bourgeoisie, en prenant sa revanche, ne sut pas observer les lois de l'équité et tomba dans un autre extrême. La stabilité de l'ordre public eût été la résultante d'un sage équilibre entre les deux états, l'aristocratie et la démocratie. Mais ce principe, que les princes ne voulurent pas suivre, puisqu'ils trouvaient dans la bourgeoisie un appoint contre l'action trop puissante des seigneurs, n'eut pas d'écho dans les masses, de leur nature envahissantes et despotiques, et dès lors le pouvoir se concentra aux mains des bourgeois devenus les plus forts. De là résultaient les conflits incessants, les tiraillements et les guerres presque interminables entre les deux états, guerres peu sanglantes, mais qui paralysaient l'essor de la prospérité publique, fort respectable, malgré ces éléments de troubles.

Ces réflexions s'appliquent à l'histoire de Haguenau, et en particulier à la situation respective de la noblesse, représentée par les *Burgmänner* et les échevins nobles d'une part, et de l'autre à la démocratie, qui avait son levier dans la forte organisation des tribus ouvrières.

La déchéance du corps respectable des *Burgmänner* fut entière. Quand, au commencement du quatorzième siècle (1332), les bourgeois furent régulièrement admis au conseil de la ville, l'empereur Louis de Bavière venait d'enjoindre, en 1331, aux *Burgmänner* de s'accommoder en tout au magistrat de la ville. On avait pris l'habitude de les molester dans leurs priviléges, parmi lesquels on comptait l'exemption des péages et certains droits usagers dans la forêt. Ils réclamèrent contre cette spoliation. Les nobles de Wickersheim, Grantz de Geispolsheim, de Weitersheim, de Gottesheim, de Dürckheim, de Koenigsbach, Niedheimer de Wasenbourg et Streitt d'Immendingen, ensemble huit *Burgmänner*¹, élevèrent des réclamations, qui, paraît-il, ne furent pas beaucoup écoutées. Des contestations surgirent entre eux et le magistrat. Le *Burgmann* Eckbrecht de Dürckheim intenta une action à la ville au sujet des exemptions attachées à son fief castral². C'était au quinzième siècle. Au seizième, Henri de Fleckenstein et le comte de Hanau-Lichtenberg réclamèrent aussi la jouissance d'anciens priviléges attachés à leur titre de *Burgmänner*³. Semblable différend eut encore lieu au dix-septième siècle, entre le sénat et le *Burgmann* Philippe de Gottesheim⁴. Ce furent les dernières manifestations d'une institution qui, depuis longtemps, avait perdu son prestige et qui ne constatait son existence que par la réclamation de quelques droits anciens, sauvés du naufrage des évolutions politiques. Sous le régime français, le marquis de Ruzé, *Landvogt* d'Alsace, se fit une dernière fois l'avocat des droits de juridiction attachés à la dignité de châtelain de la *Burg* de Haguenau⁵.

Ainsi, la noblesse d'Alsace, que les empereurs avaient implantée à Haguenau et investie de hautes fonctions administratives et judiciaires, fut dépossédée de ses dignités et priviléges, et si elle continuait à vivre, elle n'exerça plus d'action influente sur la chose publique. Cette institution féodale des *Burgmänner* de Haguenau, qui avait si fièrement marqué aux origines de la ville impériale et rendu des services qu'il serait injuste de méconnaître, succomba sous la puissance réunie des princes jaloux de son influence et de la bourgeoisie désireuse de s'administrer elle-même.

1. Archives communales, BB, liasse 182.

2. *Ibidem*, liasse 184.

3. *Ibidem*, liasse 183.

4. *Ibidem*.

5. *Ibidem*, BB, liasse 183.



III.

Après les *Burgmänner*, c'est la *Burg* elle-même, le célèbre castel des Hohenstaufen, à Haguenau, qui réclame pour quelques instants la bienveillante attention de l'assemblée. Les *Burgmänner*, chargés de la garde du château, demeuraient dans son enceinte ou dans ses dépendances immédiates, comme des poussins que la mère couvre de ses ailes. Les demeures de ces nobles gardiens sont en partie connues et peuvent être déterminées avec assez de précision¹.

La *Burg* elle-même les abritait de sa masse imposante. Nous avons fait de consciencieuses recherches sur les formes et le plan de ce curieux monument, qui fut le réel berceau de la cité de Haguenau et l'un des derniers modèles de cette architecture palatine, célèbre depuis Charlemagne, et assez peu étudiée encore. Détruits au dix-septième siècle par la mine et l'incendie jusque dans leurs fondements, le palais impérial et la belle basilique qui en ornait le centre semblaient perdus pour l'histoire du pays, et aucun dessin authentique n'en constatait les formes réelles. Nous basant sur l'empreinte de l'ancien sigille de la ville, sur la topographie des lieux qui indiquait l'emplacement de trois tours sur quatre, et surtout sur la description de nos anciens historiens², nous essayâmes, il y a deux ans, de déterminer la physionomie générale et les formes probables du castel. Les détails où nous entrions semblaient intéresser notre Société, et aujourd'hui nous avons hâte d'annoncer que la question, qui a du prix à nos yeux, vient de faire un grand pas vers sa solution définitive. Nous pensons que le moment est venu d'arrêter avec une entière assurance le plan et de préciser la structure du palais impérial.

Nous avons l'honneur de soumettre à nos doctes collègues trois dessins, tous dus au crayon habile et heureux de M. Ch. Winkler, architecte à Haguenau. Le premier présente une vue à vol d'oiseau de Haguenau avant sa destruction, en 1678; il donne aussi exactement que possible la silhouette des principaux édifices religieux et civils. Le second est le plan général de l'ancien castel avec ses appartenances, comparé au plan du collège des Jésuites, élevé en 1728 sur une portion de son emplacement. Le troisième est une vue authentique du castel lui-même. Une bonne

1. M. Nessel, archiviste, fait de louables efforts pour élucider cette question topographique.

2. Schöepflin, *Alsatia illustrata*, t. I; Mérian, *Topographia; Annales fratrum minorum Hagenoviae*.

fortune, un accident providentiel, permit à un amateur de Haguenau, M. Nessel, archiviste de la ville, de faire l'acquisition de ce dessin si précieux pour l'histoire de l'art de notre province. Au commencement du dix-septième siècle, en 1614, quand la ville de Haguenau était encore dans toute sa richesse monumentale du moyen âge, un artiste monta à la tour de Saint-Georges, y prit pour objectif le castel impérial avec son entourage et en crayonna les formes avec intelligence et fidélité¹. C'est ce dessin, en copie agrandie, et sauvé comme par miracle, que nous avons le bonheur de communiquer à la Société. Il nous permet de couper court à la plupart des difficultés que soulève la question et à nous assurer si nos affirmations d'il y a deux ans étaient fondées.

Ce dessin nous met à même de dire le dernier mot, à peu près, sur l'étendue et les formes architectoniques du château, et son authenticité manifeste le fera désormais admettre parmi les spécimens les plus curieux de l'architecture palatine du moyen âge.

Par l'étude comparée de ce dessin et des conclusions émises dans notre premier mémoire², nous arrivons aux points suivants, désormais hors de conteste.

1^o Les dessins insérés au *Bulletin* de la Société, en 1868, sur les données documentaires et topographiques alors connues, sont en général exacts; il n'y a presque rien à changer à la physionomie de l'ensemble du château et de la basilique romane. La *Burg*, représentée sur les anciens sceaux de la ville, est rendue aussi bien que le permet la nature d'un sigille. On avait émis des doutes sur la véracité de cette empreinte sigillaire; ce doute, aujourd'hui, n'a plus sa raison d'être.

2^o La basilique palatine, qui occupait le centre de l'édifice, est également bien rendue sur notre premier dessin. Comme nous l'avons présumé, elle était de forme octogonale et avait, outre le rez-de-chaussée, deux étages, selon la remarque expresse des historiens locaux³. La triple en-

1. Le dessin porte dans un cartouche les mots suivants : *Genauer Abrizz vun Hohenstauffer Burgschloss zu Hagenau, wie soliches vun Sankt-Georgskirchlhurm zu schauen ist.*

2. Voy. le *Bulletin* de la Société, 1868.

3. Nous donnons ici la courte description de Jérôme de Guebwiller, citée par Schœpflin : *Quo decore Fridericus Aenobarba hagenoviensem quoque arcem, tunc foris oppidum, nunc vero in medio ejus sitam, affecerit, paucis absolvanus. Hunc enim Romani regni fascibus adornatum, mox ad regii sacelli præfatae arcis extractionem properasse invenimus; quod vivo marmore a fundamento erectum, et tribus capellis sibi invicem uno tecto subjectis, ac coctiti lapide cameratis, distinctum, intra paucos annos magnifico sumptu prius civitali perfici curavit. In superiori ejusdem regiae aedis sacellulo, clau-*

ceinte superposée était formée par une double rangée circulaire de colonnes, s'élevant sur les huit piliers du rez-de-chaussée, et produisant deux pourtours supérieurs ornés d'autels, de reliques, etc. C'était la copie exacte des chapelles palatines, dont l'usage avait été introduit en Allemagne, surtout depuis le grand monarque du huitième siècle, qui, lui-même, les avait copiées sur les basiliques rondes ou polygonales d'Italie. Charlemagne leur avait donné partout la même ordonnance, la plus naturelle du reste, un rez-de-chaussée avec piliers et deux étages avec colonnes. La chapelle de Haguenau avait, au dire des historiens, la même ordonnance et nous l'avons décrite dans notre premier mémoire.

3^o L'entrée principale du castel était à l'ouest, non pas au nord comme celle du collège des Jésuites qui l'a remplacé. Le corps central du palais était à l'est; la chapelle palatine était régulièrement orientée. Cette orientation n'était qu'une hypothèse il y a deux ans; aujourd'hui, d'après le dessin si heureusement retrouvé, c'est une certitude. Nous avions, pour adopter l'hypothèse de cette orientation, deux raisons principales. La première était tirée de la basilique elle-même. Au douzième siècle, on ne se serait pas départi du principe liturgique de l'orientation sans de très-graves motifs. A moins de connaître ces motifs, il fallait supposer que les règles avaient été observées et admettre que la basilique, qui formait le centre des trois ailes en fer à cheval, était tournée vers l'est. Le second motif ressortait de la topographie des lieux. L'entrée du castel devait regarder la route principale venant d'Allemagne. Or, cette voie se trouvait dans la direction de la porte des chevaliers élevée plus tard, et où passaient les princes quand ils venaient résider à Haguenau. L'hypothèse s'est trouvée fondée; on s'en assure en comparant notre dessin de 1868 avec le dessin n° 3.

4^o Ce dernier dessin met donc fin aux difficultés de tout genre dont cette question est hérissée; il a une valeur historique et artistique incontestable. Il détermine l'emplacement exact du castel et de sa basilique, ses formes générales, ses dimensions, et désormais le doute n'infirmera en rien les conclusions déjà posées. Nous possédons l'image exacte de la *Burg* des Hohenstaufen et de ses dépendances. Ces dernières comprenaient l'hôtel du Landvogt, marqué sur la planche; diverses maisons occupées

suris et structura contra fures et conflagrationes tutissimo, regalia insignia, coronam scilicet, gladium etc. depositum, haud parum nominis, venerationis et utilitatis arcis, templo ac demum hagenoviensi civitati ea re pariens, frequenti hominum cœtu hoc augustius sacellum devotionis gratia cum oblationibus adeunte, etc.

(Épitre de Jérôme de Guebwiller au sénat de Haguenau.)

par les *Burgmänner*, avec cours, jardins et appartenances, le tout limité par les deux bras de la Moder, qui formaient, dès le douzième siècle, l'île devenue illustre par le séjour des puissants monarques, depuis Henri V jusqu'à Charles-Quint, et qui n'a pas sensiblement changé.

IV.

Tels sont, en toute simplicité, les résultats de nos études sur la *Burg* des Hohenstaufen de Haguenau. Nous n'espérions pas de pouvoir les formuler aussi promptement, ni d'une manière définitive, quand l'heureuse trouvaille du dessin de 1614 vint fixer toutes les incertitudes. Le château, renversé en 1678 et détruit jusqu'aux fondements par le marteau démolisseur, avait disparu du sol sans laisser d'autres traces que les fondements de trois tours. Les descriptions des chroniqueurs, trop rudimentaires pour y asseoir le plan et les proportions du monument, donnaient néanmoins des indications précieuses qui guidaient nos recherches. Les fondements de trois tours sur quatre permettaient de fixer la quatrième, et par elle on réussissait à tracer les limites du castel et à asseoir son plan. Sur ces données, nous hasardâmes de composer notre dessin et nos hypothèses, qui heureusement se trouvent justifiées par le dessin de 1614¹.

Si le dernier mot n'est pas encore dit sur le castel impérial et notamment sur les détails intérieurs du château et de la basilique, la controverse est finie sur les proportions du monument et ses formes architectoniques générales. Nous l'avons dit, c'est un des derniers et des plus curieux exemples de l'architecture palatine, mise en usage par le chef de la race carlovingienne, le grand monarque, qui, tour à tour ou plutôt en même temps, fut conquérant, législateur et artiste.

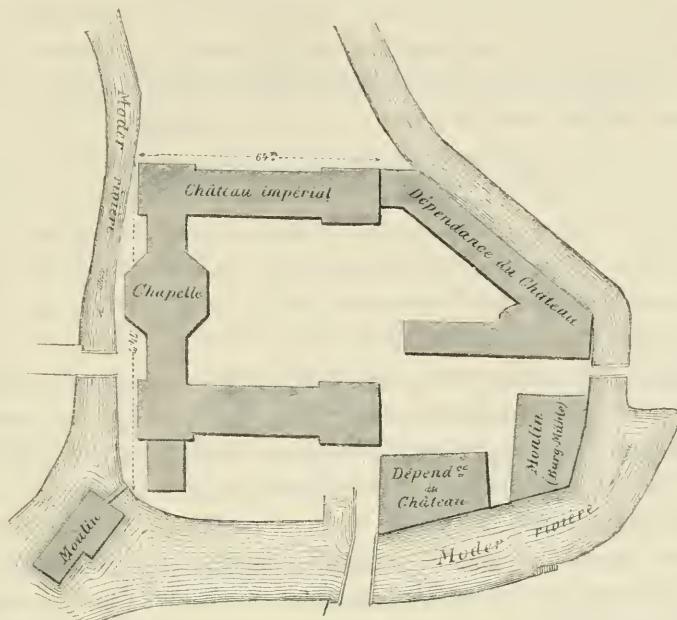
Charlemagne alla prendre en Italie ses modèles pour les chapelles qu'il élevait dans ses résidences d'Aix-la-Chapelle, de Nimègue, d'Ingelheim, etc.

1. Il est curieux de comparer la *Burg* de Haguenau avec une autre de la même époque et élevée par le même prince : nous voulons parler du château de Gelnhausen, près de Francfort-sur-le-Main. Elles offrent des analogies de structure et de topographie très-remarquables. Mais la chapelle, au centre de l'édifice, était oblongue. L'établissement des *Burgmänner* était le même que celui de Haguenau. Les princes de la maison de Hohenstaufen y venaient assez souvent et plusieurs cours plénières y furent tenues.

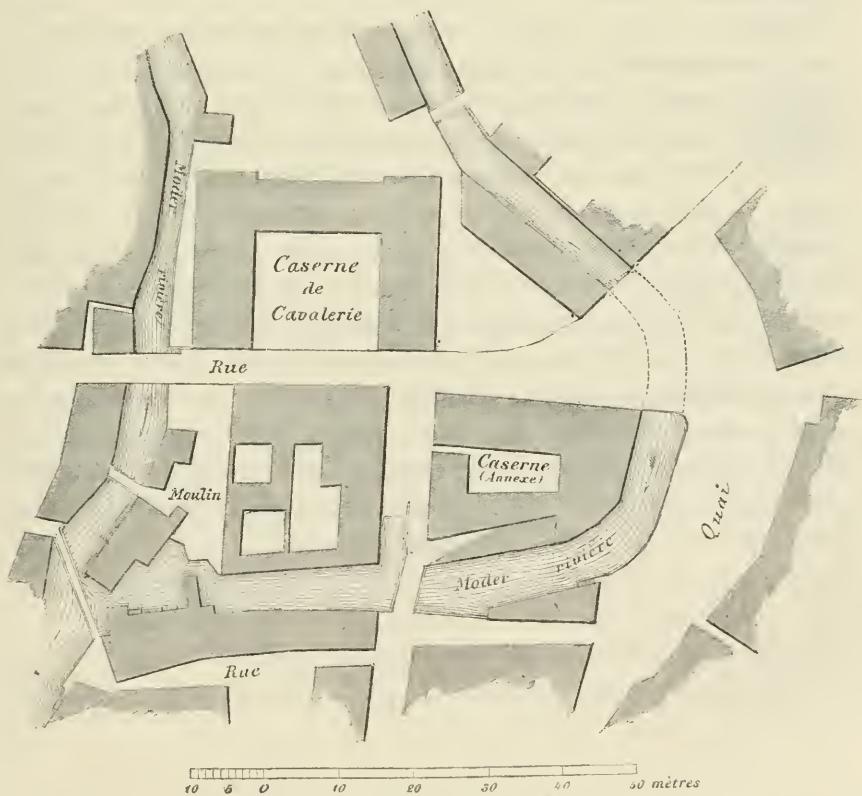
(Voy. HUNDESHAGEN, *Kaiser Friedrich Barbarossa's Palast in der Burg zu Gelnhausen*. Mainz, 1819.)

LA BURG DES HOHENSTAUFEN.

État des lieux, d'après un ancien dessin datant de 1614.



Plan de l'état actuel.



Echelle de 0m,00025 par mètre (1:4000).

Il s'arrêta à la forme des basiliques rondes, si nombreuses au delà des Alpes, et qu'il sut artistement enclaver dans le principal corps de bâtiment de ses palais. Les basiliques de la péninsule, de forme oblongue, furent surtout réservées pour les églises paroissiales et conventuelles. Les basiliques rondes sont toujours à un rez-de-chaussée et deux étages supérieurs; dans ces derniers se tenaient le prince et la maison impériale, et l'on y conservait les reliques précieuses et les joyaux du Saint-Empire. Ce genre de structure basilicale fut continué sous les successeurs du grand prince, et nous voyons que les Hohenstaufen en firent usage dans le castel de Haguenau, qui devint fréquemment leur résidence prolongée. La chapelle palatine de la *Burg* était une copie exacte de ses devancières; les descriptions des chroniqueurs en font foi. Quant à ses détails architectoniques, nous savons seulement que le marbre y entrait en quantité; la forme était octogonale et les chapiteaux de colonnes qui portaient les galeries supérieures devaient être couverts de rinceaux romans.

Il nous sera permis de donner un nom à cette architecture des palais princiers, depuis le septième jusqu'au douzième siècle, et de l'appeler *palatine*. L'appellation nous semble exacte et méritée, d'autant plus, qu'à peu d'exceptions près, elle était propre aux résidences des princes du Saint-Empire.

Haguenau eut donc la chance de posséder un des derniers spécimens de l'architecture palatine et en même temps un curieux échantillon de l'architecture civile et militaire du douzième siècle. Nous avons eu le regret de faire son oraison funèbre, il y a deux ans; qu'on nous permette aujourd'hui d'affirmer qu'il est ressuscité pour l'histoire de l'art. Il fallait arracher au linceul qui le recouvrait une pierre après l'autre et refaire l'ensemble de ses belles formes de structure. Nous présentons avec confiance ce résultat à nos doctes collègues, les priant de soumettre à leur critique éclairée nos assertions et de décider de la valeur de nos conclusions. Je les crois légitimes et fondées et me permets de dire, en terminant, que l'ancienne *Burg* de Haguenau est sortie de la région vaporeuse des légendes pour rentrer dans le domaine de l'histoire. Quoique n'existant plus que sur le papier, sa figure magistrale a reconquis son honorable place dans les manuels d'histoire de l'art et marquera parmi les monuments de notre province les plus intéressants à étudier.

V. GUERBER,
Curé de Haguenau.

MÉDAILLES GAULOISES

TROUVÉES A STRASBOURG

J'ai l'honneur de présenter à la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace quelques monnaies gauloises trouvées à Strasbourg et faisant partie de ma collection. Les quatre premières, en argent, sont des variétés bien connues du groupe Calète ou plutôt Éduen, dont voici les principaux caractères: Tête de Pallas casquée, plus ou moins bien imitée des deniers romains de la famille Tadia; au revers, un cheval trottant ou galopant à gauche, avec les lettres grecques KM, ΚΑΛ ou ΚΥΔ au-dessus; parfois un symbole en forme de Y couché devant le cheval, et sous lui un Δ, accompagné d'un arc bandé, d'une rondelle, d'un ε ou d'un croissant lunaire.

La cinquième médaille, également en argent, est, je crois, inédite. Malheureusement elle est bien fruste et peut donner lieu à quelque erreur de détermination. Elle présente plusieurs attributs symboliques, dont la réunion se trouve fréquemment sur les monnaies de la Gaule et particulièrement de la Belgique: un grand vase, dont on ne voit, dans l'état actuel de la médaille, que le col, l'anse gauche et la partie supérieure gauche, avec le signe S, placé au bas de l'évidement formé par l'anse, et une rondelle renfermant un point, le tout dans un grènetis. Au revers (légèrement concave), un cheval galopant à gauche et posé sur deux lignes parallèles; derrière lui, une ligne perpendiculaire, qui formait peut-être avec la double ligne du bas et deux autres probablement effacées, placées devant le cheval et au-dessus de lui, un carré qui le renfermait. Grènetis au pourtour.

Ce qui excite particulièrement la curiosité, à la vue de cette médaille, c'est la manière dont est placé le signe S. On n'ignore pas que ce signe se retrouve sur presque toutes les monnaies gauloises, où il est le symbole de la course du soleil. Dans les monnaies armoricaines surtout, on



le voit, tantôt disposé parmi les enroulements de la chevelure d'Apollon-Bélénum, tantôt couché et servant de sourcil au dieu; plus souvent il figure parmi les emblèmes du revers. L'emploi de ce symbole comme ornement de l'anse d'un vase n'eût pas manqué d'attirer l'attention des numismatistes, qui auraient décrir, s'ils l'avaient connue, la médaille que j'ai l'honneur de présenter.

D'après l'avis de M. A. Fillioux, conservateur du musée de Guéret, auquel j'ai communiqué l'empreinte de cette monnaie, elle doit se rapporter en effet au groupe gallo-belge de Duchalais, Lambert et Hermant. M. Fillioux y retrouve plusieurs caractères propres à ces médailles : 1^o le style du cheval, posé sur une espèce d'exergue; 2^o le grènetis spécial à ce groupe; 3^o la nature des symboles de l'avers. Il est à regretter que nous n'ayons pas un meilleur exemplaire. Celui-ci a trainé pendant plusieurs années dans la sébille d'une marchande de bric-à-brac, pèle-mêle avec de gros sous et de la menue ferraille, ce qui est certainement cause, en grande partie, de sa mauvaise conservation. Toutefois, on ne reconnaît pas là les types tectosages, auxquels on aurait pu penser tout d'abord.



Les deux dernières monnaies, découvertes récemment rue des Charpentiers, sont en bronze et coulées. Par leur fabrique comme par les types grossiers qu'elles représentent, on peut les attribuer avec certitude à la première période de l'art gaulois. L'une, qui est du module $3 \frac{1}{2}$, offre une tête barbare tournée à gauche et d'un très-grand relief. Cette tête est nue, le front est très-déprimé ou plutôt il n'y a pas de front; d'oreille et de cheveux nulle trace; le cou est fort mince; le revers, également en saillie, représente un cheval accroupi à gauche, les jambes repliées sous lui; celles de devant sont courtes, celles de derrière démesurément longues. La queue, relevée et contournée, forme une S au-dessus du cheval. Cette pièce, dont toutes les variétés sont d'ailleurs assez communes, doit nous présenter un intérêt particulier. En effet, plusieurs numismatistes ont attribué ces médailles aux Santons. Je ne crois pas qu'on puisse les donner à ce petit peuple, alors qu'on les trouve en grandes quantités sur toutes les parties du territoire français. A mon avis, cette médaille serait une de ces monnaies muettes que les druides, par esprit religieux, ont dû opposer à celles des chefs militaires, qui, principalement pendant les dernières guerres, avaient acquis un pouvoir très-grand, pouvoir que jadis l'ordre sacerdotal possédait seul. Si mes conjectures sont fondées, elles dévoileront l'existence d'une monnaie hiératique et vraiment nationale, ayant cours en même temps que les imitations grecques, et plus tard romaines,

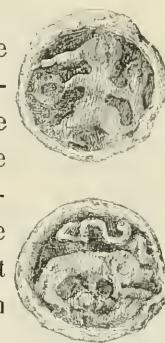
émises par les rois et portant leurs noms ou celui de la nation, contrairement aux prescriptions religieuses. On pourrait rapporter à la série druidique tous ces types barbares sur lesquels on ne reconnaît aucune influence étrangère. Telle est aussi l'interprétation que je crois devoir donner à la monnaie suivante, qui est inédite et qui, dans le cas où mon attribution ne serait point admise, sera peut-être donnée aux anciens peuples de l'Alsace, par le fait de sa découverte à Strasbourg.

Cette monnaie, du module 5, est mince et plate.

Un côté, assez indistinct, présente une enseigne militaire gauloise: c'est un sanglier d'une exécution tout à fait barbare, tourné à droite et posé sur un cippe; au-dessus de lui, une boucle, terminée par un ruban formant le signe S. Le sanglier était l'emblème des Gaulois, et particulièrement des Séquanais, dont une fraction peuplait l'Alsace supérieure. Sur le revers, bien mieux conservé, on voit un personnage hideux, courant à droite, tenant de la main droite un disque, de la gauche, un objet impossible à déterminer, arc ou massue, et tournant la tête en arrière. Cette tête semble terminée par un long bec d'oiseau. Nous ignorons le sens de cette allégorie. Il existe des médailles du même genre, représentant un personnage semblable, à cheval et galopant à droite. Ces monnaies, qui sont très-rares et que je ne connais que par la gravure, paraissent avoir des affinités très-grandes avec celle qui nous occupe, et qui était encore inconnue.

Une autre monnaie gauloise, aussi trouvée à Strasbourg, ne peut être ni décrite, ni dessinée. Par son aspect, elle se rapproche beaucoup de celle qui vient d'être étudiée, mais elle est tellement rongée, qu'il est impossible d'en reconnaître le type. Détail curieux à noter, une petite pierre est fortement soudée dans le vert-de-gris qui couvre entièrement la médaille.

EUGÈNE CHAIX.



NOTICE SUR LES TOURS PRIMITIVES

DANS

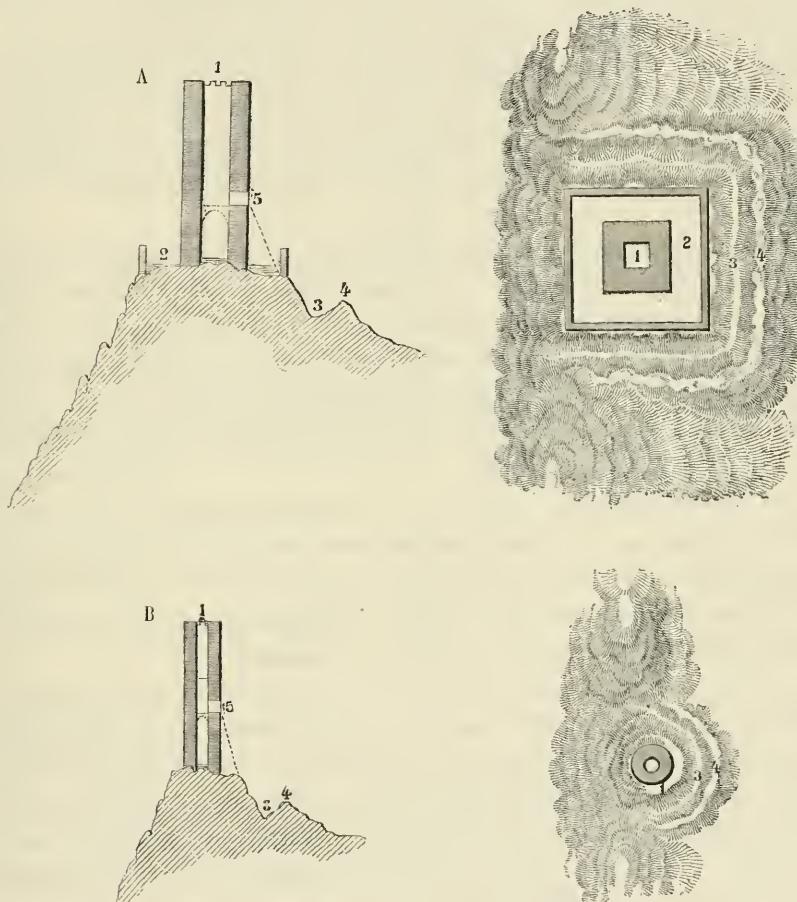
L'ANCIEN ÉVÊCHÉ DE BALE

En étudiant les plans, les profils, et l'histoire des châteaux de l'ancien évêché de Bâle et des contrées limitrophes, nous avons remarqué deux espèces de tours, dont l'origine est ordinairement romaine et qui ont ensuite constitué l'édifice primitif des châteaux du moyen âge. Les unes sont à plan quadrangulaire et les autres à plan circulaire. Les tours à forme polygonale irrégulière sont postérieures, et leur dernière construction arrive tout au plus tard au douzième siècle. Nous ne faisons point mention des autres formes généralement plus récentes.

Les tours carrées sont pour la plupart d'origine romaine, ou leur emplacement a été choisi par les Romains. Le plus grand nombre n'offre plus que des fondations, et sur 12 on n'en trouve que 4 qui aient été réoccupées au moyen âge. Elles sont en général situées sur des points culminants, sur des positions militaires, avec ou sans camp voisin. Plusieurs laissent encore apercevoir la petite esplanade fortifiée qui les entourait et que Végèce appelle *interturrium* (V. 25); puis les fossés et le vallum extérieur. La plupart ont un de leurs côtés bordé par un précipice. Les plans et les coupes ci-joints donneront une idée précise de ce genre d'édifices.

Les tours rondes, le plus souvent de très-petites dimensions, sont bâties dans des sites analogues à ceux qui ont motivé la position des tours carrées. Mais toutes ont ensuite servi de noyau à des châteaux du moyen âge qui ont commencé par cette tour unique. Quelques-unes, comme à Reichenstein, au Nouveau-Falkenstein et ailleurs, existaient avant qu'on ne bâtit en ces lieux des tours ou châteaux de forme polygonale, avant le douzième siècle. Ces tours rondes offrent des murs d'environ 2 mètres d'épaisseur, en sorte qu'il ne reste guère qu'un vide de 2 à 3 mètres tout au plus. Toutes avaient leurs portes de 6 à 8 mètres au-dessus du sol et

l'on n'y arrivait qu'avec une échelle. Une seule des tours carrées est encore debout et permet de reconnaître que sa porte était pareillement élevée de 7^m,05. Quelquefois l'interturrium n'existeait que du côté de la porte, afin d'offrir un moyen de défense et une place suffisante pour poser le pied de l'échelle. Un léger pont de bois jeté sur le fossé pouvait être facilement retiré ou détruit, au moment du danger.



Plans et coupes des tours primitives des plus anciens châteaux dans l'évêché de Bâle.

A , grandes tours earrées. B , petites tours rondes. 1 , tours; 2 , interturrium; 3 , fossés; 4 , vallum; 5 , portes.

Toutes ces tours si étroites et, en général, à peine éclairées, ont cependant été habitées avant la bâtiisse des édifices plus spacieux qu'on y a adossés plus ou moins tardivement. Quelques-unes offrent des restes de cheminée. Plusieurs avaient une voûte sur le rez-de-chaussée, mais d'au-

tres seulement des empoutrages, et il est probable qu'elles étaient couronnées par des plates-formes comme celle de la Tour-Réfouse (*Refugium*) à Porrentruy, comme celle de Milandre, où l'on allumait encore des signaux au dix-septième siècle.

Quelques-unes de ces tours carrées ou rondes sont restées isolées, comme à l'époque de leur construction primitive. Mais d'autres ont servi de noyau à des édifices d'âges divers qu'on y a adossés plus tard. L'étude des murailles ne permet pas de se tromper. Les murs de ces petites tours sont toujours d'une construction différente et chaque localité présente des variations dues aux matériaux qu'on avait sous la main et qu'on puisait en creusant les fossés dans le roc. Quelques-unes rappellent le mode de bâti des Romains dans les derniers temps de leur occupation de la contrée.

Nous ne donnons dans le tableau ci-contre qu'une partie des tours que nous avons étudiées, mais il y en a assez pour éveiller l'attention et engager à les étudier également ailleurs; car nous n'avons pas la certitude de leur âge précis. Elles occupent bien des positions romaines, mais on a pu les réédifier plus tard isolément, comme tout l'indique, et bien avant la bâti des châteaux dont elles sont alors devenues parfois le donjon, mais pas toujours, tant s'en faut.

Lors même que les n°s 1 à 4 et 8 à 12 des tours carrées de notre tableau seraient des positions romaines non réoccupées au moyen âge, leur analogie avec les autres monuments de cette classe et avec les tours rondes est trop frappante pour ne pas y reconnaître une origine commune, que confirment le site et les antiquités du voisinage.

On peut, d'ailleurs, consulter pour des faits analogues ce que dit M. de Golbéry au sujet de la petite tour ronde d'Éguisheim, à côté des grandes tours carrées du onzième siècle; le *Bulletin* de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, 1868, page 79, pour la tour de Kaisersberg, le château de Martigny, en Valais, et beaucoup d'autres en Suisse et en Alsace; notre notice sur le château et la Tour-Réfouse à Porrentruy, dans les *Mémoires* de la Société jurassienne d'émulation, en 1866; nos publications sur les monuments de l'ancien évêché de Bâle, Mont-Terrible, planches II, IX, XI; Topographie, planches I et II. — Dans notre *Histoire manuscrite des châteaux de l'ancien évêché de Bâle*, nous avons décrit chacune des tours mentionnées au tableau ci-joint, avec les plans et autres détails que nous ne pouvons donner ici que sommairement.

TABLEAU SYNOPTIQUE DES TOURS PRIMITIVES.

NOMBRES.	NOMS DES LOCALITÉS.	NUMÉROS DU PLAN				OBSERVATIONS.
		1 DIAMÈTRE extérieur.	2 Interrum. inérieur.	3 Fosse.	4 Vallum.	
A. Tours carrées.						
1	Mont-Terrible.	met.	met.	met.	met.	met.
2	Montgremay.	10.5	*	4.6	10.0	10.0
3	Outrenmont.	15.0	*	*	6.0	2.0
4	Stormkeppli.	18.0	*	*	10.0	*
5	Wartenberg.	9.0	*	*	6.0	*
6	Même lieu.	12.0	5.7	*	*	*
7	Milaudre.	15.0	7.8	5.0	6.0	*
8	Baunifels.	10.4	3.0	3.0	6.0	*
9	Catalbry.	7.5	*	*	*	7.5
10	Béridini.	12.0	*	*	*	*
11	Asschburg.	10.5	*	*	*	*
12	Kurisberg.	15.0	*	*	3.0	*
B. Tours rondes.						
1	Wartenberg.	6.0	1.8	*	6.0	7.4
2	Reichensieku.	6.0	*	*	6.0	*
3	Byrseck.	6.0	1.8	*	*	*
4	Obercluse.	6.9	2.1	*	*	6.0
5	Liebstein.	6.0	*	*	*	*
6	Zwingen.	9.9	3.3	*	4.0	7.5
7	Ranstein.	6.0	2.0	*	*	*
8	Pleujouse.	9.0	2.4	*	*	7.5
9	Montvouhay.	6.9	2.4	*	*	*
10	Erguel.	9.3	2.7	*	*	7.5
11	Nouveau-Falkenstein.	7.2	3.0	*	*	6.0
12	Beehbourg.	7.0	*	*	*	6.0
13	Bipp.	7.0	*	*	*	6.0

TABLE DES MATIÈRES DU TOME VII.

	PAGES.
Les Illadstatt de Soultzbach, par M. Sabourin de Nanton	4
Les Tombes de Saint-Pierre-le-Vieux, à Strasbourg, par M. Sabourin de Nanton. .	8
Rapport sur les ouvrages donnés à la Société , par M. L. Spach	13
Les Dynastes de Geroldseck-ès-Vosges , par M. E. Lehr	22
Les Thermes de Badenweiler , par M. L. Spach.	65
Essai sur un manuscrit du quinzième siècle découvert dans la Bibliothèque de la ville de Strasbourg , par M. Auguste Lippmann	73
Les Abbés de Seltz , par M. Ristelhuber	77
La Vallée supérieure du Rhin, excursion archéologique, par M. V. Guerber . . .	80
Le Château de Bernstein , par M. L. Spach	89
Une maison à Strasbourg , par M. L. Spach	96
Les Burgmänner de Haguenau et la Burg des Hohenstaufen , par M. V. Guerber. .	143
Médailles gauloises trouvées à Strasbourg , par M. Eugène Chaix.	127
Notice sur les tours primitives dans l'ancien évêché de Bâle , par M. Quiquerez .	130



GETTY RESEARCH INSTITUTE



3 3125 01050 2322

